

RITUEL CISTERCIEN

**selon les Statuts des Chapitres Généraux
soit de l'Ordre Cistercien
soit de l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance**

**selon les Décrets généraux et particuliers de la
Congrégation du Culte Divin
et de la Discipline des Sacrements
après le Concile Vatican II**

2004

PRÉSENTATION

Les Fondateurs de Cîteaux, ayant prononcé leurs vœux selon la Règle, recherchèrent avec un très grand zèle l'authenticité dans la Liturgie selon les enseignements de notre Père saint Benoît. Après cette première détermination, les premiers abbés de l'Ordre étant réunis en chapitre cistercien, comme on le lit dans la *Charte de Charité*, ils décidèrent que les livres nécessaires à la célébration de l'office Divin et de la Messe seraient partout les mêmes. Cette liturgie élaborée progressivement au XIIIe siècle perdura, quasi inchangée, jusqu'au Concile de Trente

Après celui-ci, la réforme des livres liturgiques de l'Église Romaine n'avait pas l'intention de s'imposer de manière obligatoire aux rites des églises qui avaient plus de deux siècles d'existence. Néanmoins ce renouvellement satisfaisait les vœux des hommes de ce temps. C'est pourquoi, au XVIIe siècle, sous la direction de l'Abbé Claude Vaussin, parurent les nouveaux livres à l'usage de l'Ordre, et pour finir, surtout le *Rituel Cistercien* qui demeura la norme et le cérémonial des rites cisterciens authentiques jusqu'au Concile Vatican II.

Après la Constitution *Sacrosanctum Concilium* de ce Concile, il devint de plus en plus clair que la liturgie n'était pas seulement l'affaire du clergé mais de tous les baptisés, non seulement des moines et moniales mais aussi des fidèles qui fréquentent nos monastères. Comme après le Concile de Trente, les nouveaux livres de la liturgie romaine furent bien reçus par les moines et moniales, proposant d'une part un Ordinaire de la Messe et un choix d'oraisons plus abondant, d'autre part des Lectionnaires variés, et aussi une Liturgie des Heures et un rituel des sacramentaux plus riche.

Il s'ensuivit que les deux Ordres de la Famille Cistercienne (canoniquement distincts depuis 1892), qui travaillaient auparavant ensemble dans les questions liturgiques communes, menèrent de nouveau des efforts propres sous l'autorité de leurs chapitres

généraux respectifs. C'est ainsi qu'au fil des ans ils obtinrent du Siège Apostolique principalement un *Calendrier propre* (1972 et 1973) et une *Présentation Générale de l'Office divin*, en 1974. Finalement, les efforts communs des deux Ordres, que désiraient les Chapitres Généraux, aboutirent à ce que le 19 octobre 1995, le Siège Apostolique nous concède les *Variations pour le Rituel de l'Onction des malades*, le *Rituel de l'admission des frères et sœurs* et le *Rituel des funérailles*.

Maintenant, après trente ans d'un renouvellement progressif de la liturgie, il nous a paru opportun de publier en un unique volume tous ces documents afin que toutes et chacune des communautés aient en main ce qui a été établi pour elles par l'Autorité compétente. C'est pourquoi, dans ce livre dont le titre est *Propre cistercien*, en plus de ce qui a été approuvé pour nous par le Siège Apostolique, on trouve d'autres textes promulgués par les Chapitres Généraux propres, comme les *Suffrages pour les défunts* après le rite des funérailles, le *Rituel d'élection et de confirmation de l'abbé ou de l'abbesse*, ainsi que les usages particuliers pour la bénédiction abbatiale, de telle sorte qu'apparaissent la diversité légitime, et à travers elle l'unité fondamentale de la Famille Cistercienne.

En ce neuvième centenaire de la fondation du Nouveau Monastère de Cîteaux, nous avons la joie de présenter cet ouvrage à tous les fils de cette Église, comme fruit d'une collaboration plus étroite entre les commissions et les experts pour la sainte liturgie.

F. Maur Esteva
Abbé Général O.Cist.

F. Bernardo Olivera
Abbé Général O.C.S.O.

Avis au lecteur

Dans ce fascicule, les documents sont classés par ordre chronologique : ce qui a été approuvé, confirmé ou décrété en premier lieu est placé en premier.

En ce qui concerne le Rituel de l'admission et celui des funérailles, certaines parties sont communes et d'autres propres ; dans ce dernier cas, on trouvera à gauche le rituel pour les moines et à droite, en vis-à-vis, le rituel pour les moniales. En pied de page se trouve un double appareil de notes : un chiffre indique les notes communes, et une lettre indique les notes propres aux moines ou aux moniales sur les pages respectives.

Sources de la traduction française :

Parties 1 et 3 : Missel français AELF 1982

Partie 2

Propre O.C.S.O. : Secrétariat central de la Commission Francophone Cistercienne, 1982 et années suivantes.

Propre O.Cist. : Monastères O.Cist.

Partie 4

Rituel de l'onction des malades AELF 1976

Rituel de la Profession religieuse AELF 1992

Rituel des funérailles AELF 1972

Secrétariat central de la Commission Francophone Cistercienne, 1982 et années suivantes.

Monastères O.Cist.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| PRÉSENTATION..... | 3 |
| PREMIÈRE PARTIE : CALENDRIER | 9 |
| Calendrier général | 11 |
| Liste des autres saints cisterciens inscrits au martyrologe... | 24 |
| SECONDE PARTIE : OFFICE DIVIN | 27 |
| Présentation Générale de la Liturgie des Heures pour les monastères de l'O.C.S.O. | 29 |
| Normes générales..... | 29 |
| Schéma-type de la liturgie quotidienne..... | 32 |
| Schémas de répartition des psaumes..... | 35 |
| SELON LA REGLE DE SAINT BENOIT | 35 |
| AUTRES SCHEMAS..... | 36 |
| Présentation Générale de la Liturgie des Heures pour les monastères de l'O.Cist. | 39 |
| Principes théologiques | 39 |
| Normes générales..... | 40 |
| Modèle d'organisation de la Liturgie des Heures pour l'Ordre Cistercien | 42 |
| Schémas de répartition des psaumes..... | 45 |
| SELON LA REGLE AVEC L'OFFICE DE PRIME..... | 45 |
| SELON LA REGLE SANS L'OFFICE DE PRIME | 45 |
| SELON UNE NOUVELLE DISTRIBUTION DES PSAUMES | 45 |
| Annexe | |
| COMMENT RATTACHER S'IL Y A LIEU LES HEURES DE L'OFFICE AVEC LA MESSE OU ENTRE ELLES | 50 |
| TROISIÈME PARTIE : MISSEL..... | 53 |
| Missel à employer | 55 |
| Déroulement de la semaine sainte | 57 |
| Dimanche des Rameaux et de la Passion du Seigneur..... | 57 |
| COMMÉMORAISON DE L'ENTREE DU SEIGNEUR A JERUSALEM..... | 57 |

| | |
|--|-----|
| Triduum pascal - les trois Jours Saints | 72 |
| MESSE DU SOIR EN MEMOIRE DE LA CENE DU SEIGNEUR . | 72 |
| VENDREDI SAINT LA PASSION DU SEIGNEUR..... | 78 |
| SAMEDI SAINT..... | 93 |
| Temps pascal..... | 94 |
| DIMANCHE DE PAQUES LA RESURRECTION DU SEIGNEUR . | 94 |
| Propre des saints | 117 |
| QUATRIÈME PARTIE : RITUEL..... | 123 |
| Variantes par rapport au rituel romain de la réconciliation ou de pénitence | 127 |
| Variantes par rapport au rituel romain de l'onction et de la pastorale des malades | 129 |
| Rituel pour l'admission des Frères et des Sœurs | 135 |
| Preliminaires | 137 |
| Rite de l'accueil d'un(e) novice | 142 |
| Rite de la profession temporaire | 150 |
| Rite de la profession solennelle et de la bénédiction ou consécration d'un moine (d'une moniale)..... | 162 |
| Rite de la nouvelle stabilité..... | 198 |
| Annexe : | |
| RITE AU CHOIX POUR L'ANNIVERSAIRE DES VINGT-CINQ OU DES CINQUANTE ANS DE PROFESSION..... | 204 |
| Rite de l'oblature dans la vie régulière en communauté | 212 |
| Rituel des funérailles | 215 |
| Preliminaires | 216 |
| Veillée auprès du (de la) défunt(e)..... | 222 |
| Rites de la sépulture | 238 |
| Accueil du corps d'un défunt | 267 |
| Annexe : | |
| TEXTES POUR LA LITURGIE DE LA PAROLE OU POUR LA VEILLEE AUPRES DU DEFUNT..... | 270 |
| Rituel de l'élection, de la confirmation et de la bénédiction de l'abbé ou de l'abbesse | 277 |
| Dans l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance | 277 |
| Annexe : | |
| SERMENTS | 287 |
| Dans l'Ordre Cistercien..... | 291 |

PREMIÈRE PARTIE

CALENDRIER

CALENDRIER GÉNÉRAL

Prot. 2325/71, 21 novembre 1971 : O.Cist
Prot. 855/72, 31 juillet 1972 : O.C.S.O.
Prot. 667/73, 11 juillet 1973 : O. Cist.
Prot. 1074/82, 27 octobre 1982 : O.Cist.
Prot 203/83, 5 février 1983 : O.Cist.
Prot 330/83, 5 mars 1983 : O.Cist.
Prot. 1403/92, 11 septembre 1992 : O.C.S.O.

* Lorsque le degré de la célébration n'est pas indiqué, on fait une mémoire facultative

** Selon les normes universelles de l'année liturgique et du calendrier, n. 54, rien n'empêche que certaines fêtes soient célébrées avec plus de solennité dans certains lieux que dans l'ensemble d'un diocèse ou d'une famille religieuse. Par exemple, pour les moniales de l'Ordre Cistercien, Sainte Agnès, Sainte Scholastique, et Sainte Gertrude sont célébrées comme fêtes.

JANVIER

| | | |
|---|---|-----------|
| 1 | Octave de la Nativité : SAINTE MARIE MÈRE DE DIEU | Solennité |
| 2 | St Basile et St Grégoire de Nazianze, évêques et docteurs de l'Église | Mémoire |
| 3 | <i>Le saint nom de Jésus</i> | |
| 4 | | |
| 5 | | |
| 6 | ÉPIPHANIE DU SEIGNEUR | Solennité |
| 7 | <i>St Raymond de Penyafort, prêtre*</i> | |
| 8 | | |
| 9 | | |

| | | |
|----|--|-----------|
| 10 | <i>St Grégoire de Nysse, évêque</i> <i>St Guillaume de Bourges, évêque O.N.</i> | |
| 11 | | |
| 12 | St Ælred, abbé O.N. | Mémoire |
| 13 | <i>St Hilaire, évêque et docteur de l'Église</i> | |
| 14 | | |
| 15 | St Maur et St Placide, disciples de N.P.St Benoît | Mémoire |
| 16 | | |
| 17 | St Antoine, abbé | Mémoire |
| 18 | | |
| 19 | | |
| 20 | <i>St Fabien, pape et martyr</i> <i>St Sébastien, martyr</i> <i>Bx Cyprien-Michel Tansi, moine-prêtre O.C.S.O.</i> | |
| 21 | Ste Agnès, vierge et martyr** | Mémoire |
| 22 | <i>St Vincent, diacre et martyr</i> | |
| 23 | | |
| 24 | St François de Sales, évêque et docteur de l'Église | Mémoire |
| 25 | CONVERSION DE St PAUL, APÔTRE | Fête |
| 26 | ST ROBERT, ST ALBÉRIC ET ST ÉTIENNE, ABBÉS DE CÎTEAUX dans l'O.C.S.O. : Solennité <i>ou</i> Fête | Solennité |
| 27 | <i>St Timothée et St Tite, évêques</i> <i>Ste Angèle de Mérici, vierge</i> | |
| 28 | St Thomas d'Aquin, prêtre et docteur de l'Église | Mémoire |
| 29 | | |
| 30 | | |
| 31 | St Jean Bosco, prêtre | Mémoire |
| | Dimanche après le 6 janvier : BAPTÊME DU SEIGNEUR | |

FÉVRIER

| | | |
|---|--|------|
| 1 | dans l'O. Cist. : <i>St Raymond de Fitero, abbé O.N.</i> | |
| 2 | PRÉSENTATION DU SEIGNEUR AU TEMPLE dans l'O. Cist. : Solennité <i>ou</i> Fête | Fête |
| 3 | <i>St Anschaire, évêque</i> <i>St Blaise, évêque et martyr</i> | |
| 4 | | |

| | | |
|----|--|----------------------------|
| 5 | Ste Agathe, vierge et martyre | Mémoire |
| 6 | St Paul Miki et ses compagnons, martyrs | Mémoire |
| 7 | | |
| 8 | <i>St Jérôme Emilien</i> <i>Bse Joséphine Bakhita, vierge</i> | |
| 9 | | |
| 10 | Ste Scholastique, vierge** | Mémoire |
| 11 | <i>Notre Dame de Lourdes</i> <i>St Benoît d'Aniane, abbé</i> | |
| 12 | <i>Bse Ombeline, moniale</i> | |
| 13 | | |
| 14 | St Cyrille, moine, et St Méthode, évêque | Mémoire en Europe, Fête |
| 15 | | |
| 16 | dans l'O.Cist. : <i>St Pierre de Castelnau, moine O.N. et martyr</i> | |
| 17 | <i>Saints fondateurs de l'Ordre des Servites de Marie</i> | |
| 18 | | |
| 19 | | |
| 20 | | |
| 21 | St Pierre Damien, évêque et docteur de l'Église | Mémoire |
| 22 | CHAIRE DE ST PIERRE, APÔTRE | Fête |
| 23 | St Polycarpe, évêque et martyr | Mémoire |
| 24 | | |
| 25 | | |
| 26 | | |
| 27 | | |
| 28 | | |

MARS

| | | |
|---|--|---------|
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |
| 4 | <i>St Casimir</i> | |
| 5 | | |
| 6 | | |
| 7 | Ste Perpétue et Ste Félicité, martyres | Mémoire |

| | | |
|----|--|-----------|
| 8 | <i>St Jean de Dieu, religieux</i> <i>St Etienne d'Obazine, abbé</i> | |
| 9 | <i>Ste Françoise Romaine, religieuse</i> | |
| 10 | | |
| 11 | | |
| 12 | | |
| 13 | | |
| 14 | | |
| 15 | | |
| 16 | | |
| 17 | <i>St Patrice, évêque</i> | |
| 18 | <i>St Cyrille de Jérusalem, évêque et docteur de l'Église</i> | |
| 19 | ST JOSEPH, ÉPOUX DE LA VIERGE MARIE | Solennité |
| 20 | | |
| 21 | TRÉPAS DE NOTRE PÈRE ST BENOÎT, ABBÉ | Fête |
| 22 | | |
| 23 | <i>St Turibio de Mogrovejo, évêque</i> | |
| 24 | | |
| 25 | ANNONCIATION DU SEIGNEUR | Solennité |
| 26 | | |
| 27 | | |
| 28 | | |
| 29 | | |
| 30 | | |
| 31 | | |

AVRIL

| | | |
|----|--|---------|
| 1 | | |
| 2 | <i>St François de Paule, ermite</i> | |
| 3 | | |
| 4 | <i>St Isidore, évêque et docteur de l'Église</i> | |
| 5 | <i>St Vincent Ferrier, prêtre</i> | |
| 6 | | |
| 7 | St Jean Baptiste de la Salle, prêtre | Mémoire |
| 8 | | |
| 9 | | |
| 10 | | |
| 11 | St Stanislas, évêque et martyr | Mémoire |

- 12
 13 *St Martin I^{er}, pape et martyr*
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21 *St Anselme, évêque et docteur de l'Église* Mémoire
 22 *Bse Marie Gabriella, moniale O.C.S.O.*
 23 *St Adalbert, évêque et martyr*
St Georges, martyr
 24 *St Fidèle de Sigmaringen, prêtre et martyr*
dans l'O.Cist. : Ste Franca, moniale O.N.
 25 ST MARC, ÉVANGÉLISTE Fête
 26 *Bx Raphaël, oblat, O.C.S.O.*
 27
 28 *St Pierre Chanel, prêtre et martyr*
St Louis Marie Grignon de Montfort, prêtre
 29 *Ste Catherine de Sienne, vierge et docteur de l'Église* Mémoire
 en Europe, Fête
 30 *St Pie V, pape*

MAI

- 1 *St Joseph travailleur*
 2 *St Athanase, évêque et docteur de l'Église* Mémoire
 3 ST PHILIPPE ET ST JACQUES, APÔTRES Fête
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11 *Sts Odon, Mayeul, Odilon, Hugues*
et Bx Pierre le Vénérable, abbés de Cluny Mémoire

| | | |
|----|--|-----------|
| 12 | <i>St Nérée et St Achille, martyrs</i> <i>St Pancrace, martyr</i> | |
| 13 | <i>La bienheureuse Vierge Marie de Fatima</i> | |
| 14 | ST MATTHIAS, APÔTRE | Fête |
| 15 | St Pacôme, abbé | Mémoire |
| 16 | | |
| 17 | | |
| 18 | <i>St Jean I^{er}, pape et martyr</i> | |
| 19 | | |
| 20 | <i>St Bernardin de Sienne, prêtre</i> | |
| 21 | <i>Bx Christophe Magallanes, prêtre, et ses compagnons, martyrs</i> | |
| 22 | <i>Ste Rita de Cascia, religieuse</i> | |
| 23 | | |
| 24 | | |
| 25 | St Bède le Vénérable, prêtre et docteur de l'Église | Mémoire |
| 26 | <i>St Grégoire VII, pape</i> <i>Ste Marie Madeleine de Pazzi, vierge</i> <i>St Philippe Néri, prêtre</i> | |
| 27 | <i>St Augustin de Cantorbéry, évêque</i> dans l'O.C.S.O. : Mémoire | |
| 28 | | |
| 29 | | |
| 30 | | |
| 31 | VISITATION DE LA VIERGE MARIE dans l'O.Cist : Solennité <i>ou</i> Fête | Fête |
| | Le 1 ^{er} Dimanche après la Pentecôte : | |
| | LA SAINTE TRINITÉ | Solennité |
| | Le Jeudi ou le Dimanche après la Sainte Trinité : | |
| | LE SAINT SACREMENT DU CORPS ET DU SANG DU CHRIST | Solennité |
| | Le Vendredi qui suit le 2 ^{ème} Dimanche après la Pentecôte : | |
| | LE SACRÉ CŒUR DE JÉSUS | Solennité |
| | Le Samedi qui suit le 2 ^{ème} Dimanche après la Pentecôte : | |
| | Le Cœur Immaculé de Marie | Mémoire |

JUIN

| | | |
|---|-------------------|---------|
| 1 | St Justin, martyr | Mémoire |
|---|-------------------|---------|

| | | |
|----|---|-----------|
| 2 | <i>Sts Marcelin et Pierre, martyrs</i> | |
| 3 | St Charles Lwanga et ses compagnons, martyrs | Mémoire |
| 4 | | |
| 5 | St Boniface, évêque et martyr | Mémoire |
| 6 | <i>St Norbert, évêque</i> | |
| 7 | | |
| 8 | | |
| 9 | <i>St Ephrem, diacre et docteur de l'Église</i> | |
| 10 | | |
| 11 | St Barnabé, apôtre | Mémoire |
| 12 | <i>Ste Alice, moniale O.N.</i> | |
| 13 | St Antoine de Padoue, prêtre et docteur de l'Église | Mémoire |
| 14 | <i>Bx Gérard, moine O.N.</i> | |
| 15 | | |
| 16 | <i>Ste Lutgarde, moniale O.N.</i> | |
| 17 | | |
| 18 | | |
| 19 | <i>St Romuald, abbé</i> | |
| 20 | | |
| 21 | St Louis de Gonzague, religieux | Mémoire |
| 22 | <i>St Paulin de Nole, évêque</i> <i>St Jean Fisher, évêque, et St Thomas More, martyrs</i> | |
| 23 | | |
| 24 | NATIVITÉ DE ST JEAN BAPTISTE | Solennité |
| 25 | | |
| 26 | <i>St Josémaria Escriva de Balaguer, prêtre</i> | |
| 27 | <i>St Cyrille d'Alexandrie, évêque et docteur de l'Église</i> | |
| 28 | St Irénée, évêque et martyr | Mémoire |
| 29 | ST PIERRE ET ST PAUL, APÔTRES | Solennité |
| 30 | <i>Premiers Martyrs de l'Église de Rome</i> | |

JUILLET

| | | |
|---|---|------|
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | ST THOMAS, APÔTRE | Fête |
| 4 | <i>Ste Elisabeth de Portugal</i> | |
| 5 | <i>St Antoine Marie Zaccaria, prêtre</i> | |
| 6 | <i>Ste Maria Goretti, vierge et martyre</i> | |

| | | |
|----|---|-----------|
| 7 | | |
| 8 | Bx Eugène III, pape O.N. | Mémoire |
| 9 | <i>St Augustin Zhao Rong, prêtre, et ses compagnons, martyrs</i> | |
| 10 | | |
| 11 | N.P. ST BENOÎT, ABBÉ | Solennité |
| 12 | <i>St Jean Gualbert, abbé</i> | |
| 13 | <i>St Henri</i> | |
| 14 | <i>St Camille de Lellis, prêtre</i> | |
| 15 | St Bonaventure, évêque et docteur de l'Église | Mémoire |
| 16 | <i>Notre Dame du mont Carmel</i> <i>Bses moniales d'Orange, martyres (parmi lesquelles</i> <i>les Bses sœurs de Justamont, moniales O.N.)</i> | |
| 17 | | |
| 18 | | |
| 19 | | |
| 20 | <i>St Apollinaire, évêque et martyr</i> | |
| 21 | <i>St Laurent de Brindisi, prêtre et docteur de l'Église</i> | |
| 22 | Ste Marie Madeleine | Mémoire |
| 23 | <i>Ste Brigitte, religieuse</i> | |
| 24 | <i>St Charbel Maklouf, prêtre</i> | |
| 25 | ST JACQUES, APÔTRE | Fête |
| 26 | Sts Joachim et Anne, parents de la Vierge Marie | Mémoire |
| 27 | | |
| 28 | | |
| 29 | Sts Marthe, Marie, et Lazare, hôtes du Seigneur | Mémoire |
| 30 | <i>St Pierre Chrysologue, évêque et docteur de l'Église</i> | |
| 31 | St Ignace de Loyola, prêtre | Mémoire |

AOÛT

| | | |
|---|---|---------|
| 1 | St Alphonse Marie de Liguori, évêque et docteur de l'Église | Mémoire |
| 2 | <i>St Eusèbe de Verceil, évêque</i> <i>St Pierre Julien Eymard, prêtre</i> | |
| 3 | | |
| 4 | St Jean Marie Vianney, prêtre | Mémoire |
| 5 | <i>Dédicace de la basilique Ste Marie Majeure</i> | |
| 6 | TRANSFIGURATION DU SEIGNEUR | Fête |

- 7 *St Sixte II, pape, et ses compagnons, martyrs*
St Gaétan, prêtre
- 8 *St Dominique, prêtre* Mémoire
- 9 *Ste Thérèse-Bénédicte de la Croix, martyre* Mémoire
en Europe, Fête
- 10 ST LAURENT, DIACRE ET MARTYR Fête
- 11 *Ste Claire, vierge* Mémoire
- 12 *Ste Jeanne Françoise de Chantal, religieuse*
- 13 *St Pontien, pape, et St Hippolyte, prêtre, martyrs*
- 14 *St Maximilien Kolbe, prêtre et martyr*
- 15 ASSOMPTION DE LA VIERGE MARIE Solennité
- 16 *St Etienne de Hongrie*
- 17
- 18 *Bx Jean Baptiste de Souzy, prêtre, et ses compagnons*
martyrs, (parmi lesquels les Bx Gervais Brunel et Paul
Charles, prêtres, et Élie Desgardin, moine O.N.)
St Jean Eudes, prêtre
- 19 *Bx Guerric, abbé O.N.* Mémoire
- 20 ST BERNARD, ABBÉ O.N. ET DOCTEUR DE L'ÉGLISE Solennité
dans l'O.C.S.O. : Solennité ou Fête
- 21 *St Pie X, pape* Mémoire
- 22 *La Vierge Marie Reine*
dans l'O.Cist. : Mémoire
- 23 *Ste Rose de Lima, vierge*
- 24 ST BARTHÉLÉMY, APÔTRE Fête
- 25 *St Louis*
St Joseph de Calasanz, prêtre
- 26
- 27 *Ste Monique* Mémoire
- 28 *St Augustin, évêque et docteur de l'Église* Mémoire
- 29 *Martyre de St Jean Baptiste* Mémoire
- 30 *St Guérin et St Amédée, évêques O.N.*
ou St Amédée, évêque O.N.
- 31

SEPTEMBRE

1

2

| | | |
|----|--|---------|
| 3 | St Grégoire le Grand, pape et docteur de l'Église | Mémoire |
| 4 | | |
| 5 | | |
| 6 | | |
| 7 | | |
| 8 | NATIVITÉ DE LA VIERGE MARIE dans l'O.Cist. : Solennité <i>ou</i> Fête | Fête |
| 9 | <i>St Pierre Claver, prêtre</i> | |
| 10 | <i>Bx Ogier, abbé O.N.</i> | |
| 11 | | |
| 12 | <i>Le saint nom de Marie</i> <i>St Pierre de Tarentaise, évêque O.N.</i> | |
| 13 | St Jean Chrysostome, évêque et docteur de l'Église | Mémoire |
| 14 | LA CROIX GLORIEUSE | Fête |
| 15 | Notre Dame des Douleurs | Mémoire |
| 16 | St Corneille, pape, et St Cyprien, évêque, | Martyrs |
| 17 | <i>St Robert Bellarmin, évêque et docteur de l'Église</i> <i>St Martin de Finojosa, évêque O.N.</i> dans l'O.Cist. : <i>Ste Hildegarde, vierge</i> | |
| 18 | dans l'O.Cist. : COMMÉMORATION DES FRÈRES, PARENTS, FAMILIERS ET BIENFAITEURS O.N. DÉCÉDÉS DANS L'ANNÉE | |
| 19 | <i>St Janvier, évêque et martyr</i> | |
| 20 | André Kim, Paul Chong et leurs compagnons, martyrs | Mémoire |
| 21 | ST MATTHIEU, APÔTRE ET ÉVANGÉLISTE | Fête |
| 22 | | |
| 23 | St Pio de Pietrelcina (Padre Pio) | Mémoire |
| 24 | | |
| 25 | | |
| 26 | <i>Sts Côme et Damien, martyrs</i> | |
| 27 | St Vincent de Paul, prêtre | Mémoire |
| 28 | <i>St Venceslas, martyr</i> <i>St Laurent Ruiz et ses compagnons, martyrs</i> | |
| 29 | ST MICHEL ET TOUS LES ANGES | Fête |
| 30 | St Jérôme, prêtre et docteur de l'Église | Mémoire |

OCTOBRE

| | | |
|----|--|---------|
| 1 | Ste Thérèse de l'Enfant Jésus, vierge et docteur de l'Église | Mémoire |
| 2 | <i>Ss Anges Gardiens</i> dans l'O.Cist : Mémoire | |
| 3 | | |
| 4 | St François d'Assise | Mémoire |
| 5 | | |
| 6 | St Bruno, prêtre et ermite | Mémoire |
| 7 | Notre Dame du Rosaire | Mémoire |
| 8 | | |
| 9 | <i>St Denis, évêque, et ses compagnons, martyrs</i> <i>St Jean Léonardi, prêtre</i> dans l'O. Cist : <i>B. Vincent Kadlubek, évêque O.N.</i> | |
| 10 | | |
| 11 | | |
| 12 | | |
| 13 | | |
| 14 | <i>St Calliste I^{er}, pape et martyr</i> | |
| 15 | Ste Thérèse de Jésus, vierge et docteur de l'Église | Mémoire |
| 16 | <i>Ste Edwige, religieuse O.N.</i> <i>Ste Marguerite Marie Alacoque, vierge</i> | |
| 17 | St Ignace d'Antioche évêque et martyr | Mémoire |
| 18 | ST LUC, ÉVANGÉLISTE | Fête |
| 19 | <i>St Jean de Brébeuf et Isaac Jogues, prêtres,</i> <i>et leurs compagnons, martyrs</i> <i>St Paul de la Croix, prêtre</i> | |
| 20 | | |
| 21 | | |
| 22 | | |
| 23 | <i>St Jean de Capistran, prêtre</i> | |
| 24 | <i>St Antoine-Marie Claret, évêque</i> | |
| 25 | dans l'O.Cist. : <i>St Bernard Calbó, évêque O.N.</i> | |
| 26 | | |
| 27 | | |
| 28 | ST SIMON ET ST JUDE, APÔTRES | Fête |
| 29 | | |
| 30 | | |
| 31 | | |

NOVEMBRE

| | | |
|---------------------------------------|--|-----------|
| 1 | TOUS LES SAINTS | Solennité |
| 2 | TOUS LES DÉFUNTS | |
| 3 | <i>St Martin de Porrès, religieux</i> | |
| 4 | St Charles Borromée | Mémoire |
| 5 | | |
| 6 | | |
| 7 | | |
| 8 | | |
| 9 | DÉDICACE DE LA BASILIQUE DU LATRAN | Fête |
| 10 | St Léon le Grand, pape et docteur de l'Église | Mémoire |
| 11 | ST MARTIN DE TOUR, ÉVÊQUE dans l'O.C.S.O. : Mémoire | Fête |
| 12 | <i>St Théodore Studite, abbé</i> <i>St Josaphat, évêque et martyr</i> | |
| 13 | TOUS LES SAINTS QUI ONT MILITÉ SOUS LA RÈGLE DE SAINT BENOÎT | Fête |
| 14 | dans l'O.Cist. : COMMÉMORATION DE TOUS LES DÉFUNTS QUI ONT MILITÉ SOUS LA RÈGLE DE SAINT BENOÎT | |
| 15 | <i>St Albert le Grand, évêque et docteur de l'Église</i> | |
| 16 | Ste Gertrude, vierge et moniale O.N.** | Mémoire |
| 17 | <i>Ste Marguerite d'Écosse</i> <i>Ste Élisabeth de Hongrie, religieuse</i> | |
| 18 | <i>Dédicace des Basiliques des apôtres St Pierre et St Paul</i> | |
| 19 | <i>Ste Mechtilde, vierge et moniale O.N.</i> | |
| 20 | | |
| 21 | Présentation de la Vierge Marie | Mémoire |
| 22 | Ste Cécile, vierge et martyre | Mémoire |
| 23 | <i>St Clément 1^{er} pape et martyr</i> <i>St Colomban, abbé</i> | |
| 24 | St André Dung-Lac, prêtre, et ses compagnons, martyrs | Mémoire |
| 25 | <i>Ste Catherine d'Alexandrie, vierge et martyre</i> | |
| 26 | | |
| 27 | | |
| 28 | | |
| 29 | | |
| 30 | ST ANDRÉ, APÔTRE | Fête |
| Dernier dimanche du Temps Ordinaire : | | |
| | NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, ROI DE L'UNIVERS | Solennité |

DÉCEMBRE

| | | |
|----|--|-----------|
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | St François Xavier, prêtre | Mémoire |
| 4 | <i>St Jean Damascène, prêtre et docteur de l'Église</i> | |
| 5 | <i>St Sabbas, abbé</i> | |
| 6 | <i>St Nicolas, évêque</i> | |
| 7 | St Ambroise, évêque et docteur de l'Église | Mémoire |
| 8 | IMMACULÉE CONCEPTION DE LA VIERGE MARIE | Solennité |
| 9 | | |
| 10 | | |
| 11 | <i>St Damase I^{er} pape</i> dans l'O.Cist. : <i>Bx David, moine O.N.</i> | |
| 12 | | |
| 13 | Ste Lucie, vierge et martyre | Mémoire |
| 14 | St Jean de la Croix, prêtre et docteur de l'Église | Mémoire |
| 15 | | |
| 16 | | |
| 17 | | |
| 18 | | |
| 19 | | |
| 20 | | |
| 21 | <i>St Pierre Canisius, prêtre et docteur de l'Église</i> | |
| 22 | | |
| 23 | <i>St Jean de Kenty, prêtre</i> | |
| 24 | | |
| 25 | NATIVITÉ DU SEIGNEUR | Solennité |
| 26 | ST ÉTIENNE, PREMIER MARTYR | Fête |
| 27 | ST JEAN, APÔTRE ET ÉVANGÉLISTE | Fête |
| 28 | STS INNOCENTS, MARTYRS | Fête |
| 29 | <i>St Thomas Becket, évêque et martyr</i> | |
| 30 | | |
| 31 | <i>St Sylvestre I^{er} pape</i> | |
| | Dimanche dans l'octave de la Nativité ou, à défaut, le 30 décembre : | |
| | LA SAINTE FAMILLE DE JÉSUS, MARIE ET JOSEPH | Fête |

LISTE DES AUTRES SAINTS CISTERCIENS INSCRITS AU MARTYROLOGE

FÉVRIER

- 3 Bx Hélinand de Froidmont, moine O.N.
- 9 St Conrad de Bavière, moine O.N., ermite
- 13 St Adolphe d'Osnabrück, évêque O.N.
- 19 St Boniface de Bruxelles, évêque

AVRIL

- 1 Bx Hugues de Bonnevaux, abbé O.N.
- 5 Ste Julienne du Mont-Cornillon, vierge
- 13 Ste Ida de Louvain, moniale O.N.
- 18 Bx Idesbald, abbé O.N.
- 26 St Jean de Valence, évêque O.N.

JUIN

- 7 St Robert du Nouveau Monastère, abbé O.N.
- 17 Stes Sanche, Mafalda et Thérèse, moniales O.N.

JUILLET

- 7 St Théobald, abbé O.N.
- 9 Bx Albert de Sestri, convers O.N., ermite
- 10 Bx Bertrand de Granselve, abbé O.N.
- 24 St Baudoin, abbé O.N.

AOÛT

- 9 St Famien, moine O.N., pèlerin
- 16 Ste Béatrice de Silva, vierge

SEPTEMBRE

- 2 Bx Bernard, moine O.N., Marie et Grâce, martyrs
- 7 Bx Othon de Freising, évêque O.N.
- 28 Bx Jean de Montmirail, moine O.N.

OCTOBRE

- 3 St Adalgoth, évêque O.N.
- 8 St Martin Cid, abbé O.N.
- 13 St Maurice, abbé O.N.
- 20 Bx Gilbert de Cîteaux, abbé O.N.

NOVEMBRE

- 3 St Malachie, évêque
- 15 St Léopold, margrave d'Autriche
- 20 St Edmond de Canterbury, évêque
St Hugues de Noaria, abbé O.N.

DÉCEMBRE

- 5 St Galgan, ermite
- 9 St Gérard, abbé O.N.

SECONDE PARTIE

**OFFICE DIVIN
OU LITURGIE DES HEURES**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LITURGIE DES HEURES POUR LES MONASTÈRES DE L'ORDRE CISTERCIEN DE LA STRICTE OBSERVANCE

Prot. 1554/74, 25 juin 1974

NORMES GÉNÉRALES

1. L'objet de ce préambule n'est pas d'exposer les principes doctrinaux de la Liturgie des Heures ni de souligner son importance dans la vie chrétienne ; l'on trouve ces principes amplement développés dans la Règle de saint Benoît et aussi dans les documents du Concile Vatican II et la Présentation générale de la Liturgie des Heures (du rite romain : PGLH).

Notre seul propos est de mentionner surtout ce qui a besoin d'être davantage précisé pour que la Liturgie des Heures s'adapte le mieux possible à la situation concrète des moines et des moniales de notre Ordre.

2. Bien que les communautés monastiques ne soient pas, à proprement parler, des "églises particulières", et qu'elles ne soient pas composées seulement de clercs, elles représentent d'une façon spéciale l'Église en prière ; elles reflètent, en effet, plus pleinement l'image de l'Église qui, d'une voix unanime, loue sans relâche le Seigneur, et elles s'acquittent du devoir de travailler d'abord par la prière, *à l'édification et à la croissance de tout le Corps mystique du Christ ainsi qu'au bien des Églises particulières.*

3. L'Église reconnaît sa propre voix dans la Liturgie des Heures organisée par les communautés monastiques ; elle veille sans cesse, par l'autorité hiérarchique, à ce que cette prière conserve toujours sa valeur expressive du Mystère chrétien, alors même

qu'elle s'adapte aux besoins particuliers de chacune des communautés.

4. Les dispositions prises à l'origine par la Règle de saint Benoît et les ordonnances ecclésiastiques postérieures, sur la Liturgie des Heures, ont trait à l'accomplissement d'une célébration chorale, chantée ou non, de cette Liturgie. L'abbé, cependant, a la charge et le droit de déterminer la façon dont chaque membre de la communauté prend part à cette célébration.

5. La Liturgie des Heures s'organise selon les dispositions de la Règle de saint Benoît, qui sans cesse ont nourri, dans le passé, la vie de prière des moines, et peuvent encore aujourd'hui l'inspirer. Néanmoins, la possibilité d'adapter ces prescriptions aux conditions de notre époque, qui varient et sont ressenties différemment selon les régions, est reconnue.

6. La Liturgie des Heures vise la sanctification de la journée et de toute l'activité humaine : la communauté monastique s'efforce d'atteindre cette fin par la célébration des diverses Heures de prière que les Pères ont instituées.

Cependant l'Heure de Prime peut être omise.

Même si les Petites Heures peuvent être accomplies hors du chœur, elles se célébreront toujours en commun. Là où des circonstances spéciales rendent difficile l'observation de cette disposition, l'Abbé général, avec l'accord de son Conseil permanent, peut autoriser qu'une ou deux Petites Heures soient omises¹.

Si une Heure de l'Office se célèbre conjointement à une autre Heure ou à la Messe, l'on se conforme à ce qui est prescrit aux numéros 93-99 de la PGLH.

7. La Liturgie des Heures s'organise de façon à ce qu'il y ait toujours une hymne, la psalmodie, puis une lecture soit longue, soit brève, de l'Écriture Sainte, enfin des prières. Pour la façon de psalmodier, on observe ce qui est indiqué aux numéros 121-125 de la PGLH. Le chant grégorien, en tant que chant propre de la Liturgie Romaine, obtiendra la première place, toutes choses égales par ailleurs. Si la Liturgie des Heures se célèbre en langue du pays,

¹ Prot. 6390/74 du 4 juin 1974 : Vigore facultatum a Summo Pontifice tributarum, Sacra Congregatio pro Religiosis et Institutis sæcularibus, attentis expositis, annuit pro gratia preces, ea tamen lege, ut hora parva omitta, privatim absolvatur, servatis ceteris servandis.

les éléments traditionnels de l'Office, et surtout les chants peuvent être adaptés au génie de la langue et au caractère de chaque communauté.

8. Puisque *les Laudes, comme prières du matin, et les Vêpres, comme prière du soir* – qui d'après la vénérable tradition de l'Église universelle constituent les deux pôles de l'Office quotidien – doivent être tenues pour les Heures principales et être célébrées en conséquence, elles seront, autant que possible, chantées.

Les Vigiles garderont leur caractère propre de prière nocturne précédant l'aurore.

9. Selon la convenance et avec discernement, un temps de silence peut être ménagé soit après chacun des psaumes, selon la coutume des Anciens – surtout si l'on ajoute l'oraison psalmique –, soit après les lectures, brèves ou longues.

10. La répartition des psaumes peut se faire : soit selon l'arrangement de la Règle de saint Benoît, soit selon un des schémas décrits ci-dessous, avec les adaptations qui conviennent aux circonstances locales, soit selon un autre schéma, pourvu que les psaumes soient récités dans une période qui n'excède pas deux semaines.

11. On adoptera le cycle sur deux ans des lectures bibliques de la Liturgie des Heures selon le rite romain, si cela paraît opportun (voir Présentation Générale de la Liturgie des Heures, numéros 145-146).

12. Un supplément comprenant des lectures de Pères et d'écrivains ecclésiastiques, autres que celles du rite romain, est préparé pour l'usage des monastères. En outre l'Abbé, avec l'assentiment de la communauté, peut choisir d'autres textes, en observant les normes édictées en cette matière par le Saint-Siège.

SCHEMA-TYPE DE LA LITURGIE QUOTIDIENNE

VIGILES

- a) l'ouverture de l'heure.
V. Domine, labia mea aperies,
R. Et os meum annuntiabit laudem tuam. Gloria Patri...
 Invitatoire : Ps. 94 ou un autre selon les divers schémas,
 avec son antienne reprise après chaque strophe.
- b) l'hymne qui convient.
- c) la psalmodie.
- d) le verset de transition et sa réponse.
- e) la lecture de l'Écriture Sainte, avec son répons, en ménageant, si on le juge bon, – avant ou après le psaume – un moment de silence.
- f) la psalmodie.
- g) le verset de transition et sa réponse.
- h) la lecture de Pères ou d'écrivains ecclésiastiques, avec son répons, comme ci-dessus en e).
- i) les dimanches, solennités et fêtes, on ajoute les éléments suivants selon une des structures décrites ci-dessous (qui peut être simplifiée, les jours où l'on travaille) ;
- soit A)* – un ou trois Cantiques, avec l'antienne qui convient ;
 – verset de transition ;
 – homélie tirée du Lectionnaire monastique ou faite par l'Abbé ;
 – répons ;
 – hymne *Te Deum* (dont la dernière partie peut être omise selon la convenance) ;
 – évangile : soit de la Résurrection, ou du dimanche, ou pris à un autre cycle annuel, soit de la solennité ou de la fête ;
 – *Te decet laus.*
- soit B)* – un ou trois Cantiques, avec l'antienne qui convient ;
 – hymne *Te Deum* ;

- évangile, comme ci-dessus, et répons **Amen** ;
 - **Te decet laus** ;
 - homélie tirée du Lectionnaire monastique ou faite par l'abbé ;
 - répons.
- soit C) – un ou trois Cantiques, avec l'antienne qui convient ;
- évangile, comme ci-dessus, et R/ **Amen** ;
 - si l'on juge bon, lecture patristique ou homélie par l'abbé ;
 - **Te Deum**.
- Le **Te Deum** ne se dit pas les dimanches de carême.
- k) aux mémoires et fêtes :
- Kyrie eleison**, ou courte litanie, à savoir pour les frères absents, pour les défunts et pour d'autres.
- l) **Prions** (silence) - Prière de conclusion,
- m) **Benedicamus Domino** et R/ **Deo gratias**.

LAUDES ET VEPRES

- a) l'ouverture de l'heure.
- V. Deus, in adiutorium meum intende,**
R. Domine, ad adjuvandum me festina. Gloria Patri ...
- b) l'hymne qui convient.
- c) la psalmodie.
- d) La lecture de l'Écriture Sainte, soit longue, soit brève, avec son répons bref.
- e) le Cantique évangélique, avec son antienne.
- f) la conclusion de l'Office :
- les prières finales, sur le modèle des prières que l'on trouve dans la Liturgie des heures du rite romain ;
 - le Notre Père, par tous ensemble, après une brève monition ;
 - l'oraison de conclusion (sans *Prions*),
soit du jour,
soit de l'heure,
soit du Saint selon les Rubriques ;
 - la bénédiction.

PETITES HEURES

- a) l'ouverture de l'Heure, comme à Laudes.
- b) l'hymne de l'Heure.
- c) la psalmodie.
- d) la lecture brève de l'Écriture Sainte.
- e) le verset et sa réponse.
- f) la conclusion de l'Office :
 - ***Kyrie eleison***, ou courte litanie, à savoir pour les frères absents, pour les défunts et pour d'autres ;
 - ***Prions*** (silence) - Prière de conclusion ;
 - ***Benedicamus Domino*** et R/ ***Deo gratias***.

COMPLIES

- a) l'ouverture de l'Heure comme à Laudes.
- b) si on le juge bon, il y a l'examen de conscience qui se fait en silence ou s'insère dans un acte pénitentiel selon les formulaires du Missel.
- c) l'hymne qui convient.
- d) la psalmodie.
- e) la lecture brève de l'Écriture Sainte.
- f) le verset ***Custodi nos*** et la réponse, ou bien le répons bref ***In manus tuas***.
- g) le cantique de Siméon, avec son antienne.
- h) la conclusion de l'Heure du jour :
 - ***Kyrie eleison***, ou courte litanie , comme aux Petites Heures ;
 - ***Prions*** (silence) Prière de conclusion de l'Heure ;
 - la bénédiction ***Noctem quietam*** ;
 - l'antienne ***Salve Regina***.

SCHÉMAS DE RÉPARTITION DES PSAUMES

(CF. NORMES GÉNÉRALES, N.10)

SELON LA RÈGLE DE SAINT BENOÎT

Les Psaumes des Vigiles peuvent être répartis sur deux semaines si c'est mieux adapté pour le chant. Pour ceux qui ne gardent pas Prime, les psaumes de cette Heure peuvent être distribués soit :

A. DANS LES PSAUMES DES VIGILES, SAUF LE DIMANCHE (COMME DANS LA TRADITION) DE LA MANIÈRE SUIVANTE

| Dimanche 1 ^e semaine | Dim. 2 ^e semaine | Lun. | Mar. | Merc. | Jeu. | Ven. | Sam. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Noct. I 3 + 94 1 et 2 6 et 7 9 | Tout selon les disposi- tions de la Règle | 8+94 | 10+94 | 11+94 | 12+94 | 18+94 | 19+94 |
| Noct. II 13 et 14 15 et 16 17 | | Les autres psaumes selon les disposi- tions de la Règle |
| Noct III 118/1-4 | | | | | | | |

B. DANS LES PSAUMES DES PETITES HEURES, DE LA MANIÈRE SUIVANTE (ON OMET LE PSAUME 13)

| | Dim. | Lun. | Mar. | Merc. | Jeu. | Ven. | Sam. |
|--------|--------------|---------------|---------------|-----------------|----------|--------------|-------------------|
| Tierce | 118/ 1-4 | 118/ 11-13 | 118/ 20-22 | 8 9/ 2-13 | 14 15 | 17/ 2-16 | 119 120 121 |
| Sexte | 118/ 5-7 | 118/ 14-16 | 1 2 6 | 9/ 14-39 | 16 | 17/ 17-31 | 122 123 124 |
| None | 118/ 8-10 | 118/ 17-19 | 7 | 10 11 12 | 18 19 | 17/ 32-51 | 125 126 127 |

AUTRES SCHEMAS

RÉPARTITION NUMÉRIQUE SUR DEUX SEMAINES
AVEC RÉPÉTITION DE QUELQUES PSAUMES

SCHÉMA A

| Sem. | Dim. | Lun. | | Mar. | | Merc. | | Jeu. | | Ven. | | Sam | |
|--|-------------------|-------------------|-----------------------------|--------------------|-------|---------------------|---------|--------------|-------|-------------|---------|--------------------|-------|
| | | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a |
| Vigiles | 3+94 | 133 | | 133 | | 133 | | 133 | | 133 | | 133 | |
| I Noct. | 20 | 1 | 2 | 30 | 36 | 47 | 58 | 68 | 72 | 80 | 81 | 100 | 102 |
| | 21 | 7 | 8 | 30 | 36 | 48 | 59 | 68 | 72 | 82 | 86 | 103 | 102 |
| | 22 | 9 | 10 | 32 | 36 | 49 | 60 | 73 | 83 | 88 | 92 | 103 | 104 |
| | 23 | 11 | 12 | 33 | 39 | 51 | 61 | 71 | 83 | 84 | 97 | 103 | 104 |
| II Noct. | 26 | 16 | 14 | 34 | 43 | 52 | 65 | 74 | 77 | 85 | 98 | 106 | 105 |
| | 27 | 18 | 15 | 34 | 44 | 54 | 67 | 76 | 77 | 93 | 99 | 106 | 105 |
| | 28 | 19 | 17 | 38 | 45 | 55 | 67 | 78 | 77 | 95 | 101 | 108 | 105 |
| | 29 | 25 | 24 | 40 | 46 | 57 | 70 | 79 | 77 | 96 | 101 | 108 | 105 |
| III Noct | 3 Cant. AT | | | | | | | | | | | | |
| Laudes | 66 | 116 | | 116 | | 116 | | 116 | | 116 | | 116 | |
| | 62 | 50 | | 6 | | 50 | | 31 | | 50 | | 37 | |
| | 117 | 5 | 35 | 41/2 | 56 | 64 | 63 | 87 | 89 | 53 | 75 | 91 | 142 |
| | Ct. * | Ct. 1 | Ct. 2 | Ct. 1 | Ct. 2 | Ct. 1 | Ct. 2 | Ct. 1 | Ct. 2 | Ct. 1 | Ct. 2 | Ct. 1 | Ct. 2 |
| 148-149-150 | 148 | | 149-150 | | 148 | | 149-150 | | 148 | | 149-150 | | |
| Ct. 1 = Cantiques du Bréviaire Cistercien d'hiver Ct. 2 = Cantiques du Bréviaire Cistercien d'été | | | | | | | | | | | | | |
| Tierce | 118 | 118 | 119 | | | | | | | | | | |
| | j-iv | xij-xv | 120 Toute la semaine 121 | | | | | | | | | | |
| Sexte | 118 | 118 | 122 | | | | | | | | | | |
| | v-vij | xvj-xviiij | 123 Toute la semaine 124 | | | | | | | | | | |
| None | 118 | 118 | 125 | | | | | | | | | | |
| | viiij-xj | xix-xxij | 126 Toute la semaine 127 | | | | | | | | | | |
| Vêpres <i>comme L.H.</i> | 109 | 111 | 114 | 129 | 129 | 135 | 134 | 138 | 138 | 141 | 141 | 145 | |
| | 110 | 113a | 115 | 130 | 131 | 136 | 136 | 140a | 139a | 144a | 143a | 146 | |
| | 112 | 113b | 128 | 131 | 132 | 137a | 137b | 140b | 139b | 114b | 143b | 147 | |
| | Ct. Ap. 19,1-7 | Ct. Ep. 1,3-10 | | Ct. Ap. 4,11... | | Ct. Col. 1,12-20 | | Ct Ap. 11 | | Ct Ap.15 | | Ct. Phil 2,6-11 | |
| Compl. | Ps. 4-90 | 90 | | 90 | | 90 | | 90 | | 90 | | 90 | |
| Cantique de Siméon | | | | | | | | | | | | | |

RÉPARTITION THÉMATIQUE SUR DEUX SEMAINES AVEC RÉPÉTITION DE QUELQUES PSAUMES

SCHÉMA B

| Sem. | Dim. | | Lun. | | Mar. | | Merc. | | Jeu. | | Ven. | | Sam | | |
|------------|--|------------|----------------------|-------------|------|--------------|-------|--------|------|--------|------|-------------|-----|-----|-----|
| | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | |
| Vigiles | 94 | | 133 | | 133 | | 133 | | 133 | | 133 | | 133 | | |
| | 17 | 28 | 13 | 36 | 43 | 55 | 77 | 106 | 57 | 25 | 3 | 12 | 1 | 8 | |
| | | 29 | 34 | | | 69 | | | 58 | 48 | 7 | 16 | 71 | 18 | |
| | | 30 | 53 | 51 | 61 | 70 | | 60 | 59 | 78 | 15 | 54 | 79 | 44 | |
| | 24 | 33 | 14 | 10 | 76 | 74 | 11 | 73 | 9 | 82 | 88 | 108 | 84 | 45 | |
| | 26 | 65 | 105 | 104 | 138 | 81 | 41 | | | 141 | | | 86 | 47 | |
| | 27 | | | | 93 | 42 | 80 | 143 | 144 | | 139 | 102 | 84 | | |
| Laudes | 66 | | 116 | | 116 | | 116 | | 116 | | 116 | | 116 | | |
| | 50 | | 49 | 102 | 72 | 38 | 101 | 85 | 100 | 31 | 6 | 62 | 37 | 39 | |
| | 117 | | 5 | 35 | 83 | 56 | 63 | 64 | 87 | 89 | 75 | 91 | 142 | | |
| | Cantique de l'A.T. comme dans l'ancien Bréviaire Cistercien, ou lecture biblique | | | | | | | | | | | | | | |
| | 150 | | 110 | 115 | 111 | 145 | 112 | 146 | 113a | 147 | 113b | 148 | 114 | 149 | |
| Tierce | 118 | 118 | 119 | | | | | | | | | | | | |
| | j-iv | xij-xv | 120 toute la semaine | | | | | | | | | | | | |
| | | | 121 | | | | | | | | | | | | |
| Sexte | 118 | 118 | 122 | | 128 | | 122 | | 128 | | 122 | | 128 | | |
| | v-vij | xvj-xvij | 123 | | 129 | | 123 | | 129 | | 123 | | 129 | | |
| | | | 124 | | 130 | | 124 | | 130 | | 124 | | 130 | | |
| None | 118 | 118 | 125 | | 131 | | 125 | | 131 | | 125 | | 131 | | |
| | vij-xj | xix-xxij | 126 | | 132 | | 126 | | 132 | | 126 | | 132 | | |
| | | | 127 | | 127 | | 127 | | 127 | | 127 | | 127 | | |
| Vêpres | 109 | | 18 | 19 | 67 | 103 | 45 | 135 | 136 | 32 | 21 | 68 | 44 | 22 | |
| | 2 | | 47 | 20 | | | 134 | 143 | 140 | 40 | | | 137 | 71 | |
| | <i>Ct. comme L.H. ou lecture NT</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| | Ct. | | Ct. | | Ct. | | Ct. | | Ct. | | Ct. | | Ct. | | Ct. |
| Ap. 19,1-7 | | Ep. 1,3-10 | | Ap. 4,11... | | Col. 1,12-20 | | Ap. 11 | | Ap. 15 | | Phil 2,6-11 | | | |
| 46 | | 95 | | 96 | | 97 | | 98 | | 92 | 99 | 23 | | | |
| Compl. | Ps. 4-90-Cantique | | | | | | | | | | | | | | |

RÉPARTITION THÉMATIQUE POUR UNE SEMAINE
SANS AUCUNE RÉPÉTITION DE PSAUME

SCHÉMA C

| | Dim. | Lun. | Mar. | Merc. | Jeu. | Ven. | Sam |
|--------------------|-------------|--------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
| Vigiles | 94 | 97 | 45 | 46 | 80 | 66 | 95 |
| | 2 | 1 | 3 | 11 | 38 | 12 | 8 |
| | 20 | 106 | 17 | 9 | 36 | 21 | 103 |
| | 29 | 111 | 10 | 93 | 40 | 25 | 102 |
| | 44 | 48 | 73 | 81 | 49 | 87 | 76 |
| | 71 | 104 | 105 | 88 | 67 | 68 | 77 |
| | 75 | 70 | 43 | 82 | 65 | 58 | |
| Laudes | 50 | 6 | 101 | 37 | 31 | 129 | 142 |
| | 117 | 5 | 42 | 63 | 99 | 85 | 91 |
| | 62 | 35 | 56 | 64 | 89 | 107 | 100 |
| | Ct AT | Ct AT | Ct AT | Ct AT | Ct AT | Ct AT | Ct AT |
| | 116 | 145 | 146 | 147 | 148 | 149 | 150 |
| Tierce | 118 j-iv | 118 v-vij | 118 viiij-x | 118 xj-xiiij | 118 xiv-xvj | 118 xvij-xix | 118 xx-xxij |
| Sexte | 18 | 13 | 84 | 78 | 69 | 108 | 59 |
| | 23 | 72 | 41 | 79 | 33 | | 19 74 |
| None | 22 | 119 | 122 | 125 | 54 | 34 | 57 |
| | 83 | 120 | 123 | 126 | | | 51 |
| | 92 | 121 | 124 | 127 | | | 52 |
| Vêpres | 109 | 113b | 131 | 32 | 39 | 136 | 143 |
| | 110 | 28 | 134 | 135 | 61 | 139 | |
| | 113a | 96 | 47 | 98 | 7 | 141 | 144 |
| | 114-115 | 137 | 86 | 112 | 128 | 27 | |
| Compl. | 4 | 24 | 60 | 138 | 53 | 30 | 14 |
| | 90 | 130 | 26 | | 140 | | 15 |
| | 133 | 132 | | | 55 | | |
| Cantique de Siméon | | | | | | | |

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LITURGIE DES HEURES POUR LES MONASTÈRES DE L'ORDRE CISTERCIEN

Prot.2181/14, die 27 novembre 1974

PRINCIPES THÉOLOGIQUES

1. Toute la doctrine de la Liturgie des Heures n'est pas exposée ici, mais on ne traite que des principes qui demandent une élaboration ultérieure et des décisions concrètes pour adapter la Liturgie aux conditions des monastères de l'Ordre Cistercien.
2. Les principes théologiques permettant l'organisation de la Liturgie des Heures ont été empruntés à la Règle de saint Benoît, aux décrets du concile Vatican II, à la *Déclaration du Chapitre Général de 1969 sur les éléments principaux de la vie cistercienne aujourd'hui*, et à la Présentation Générale de la Liturgie des Heures selon le rite romain.
3. La Liturgie des Heures doit être organisée de façon qu'avec la célébration de l'Eucharistie tout le cours de la journée et tous les travaux s'en trouvent sanctifiés. La plus grande partie de cette organisation est disposée selon les enseignements de la Règle de saint Benoît, qui ont nourri la vie de prière des moines au cours des siècles passés et qui, aujourd'hui encore, sont capable de la vivifier : cependant, il faut faire les adaptations que requièrent notre époque et les diverses régions.
4. Les communautés monastiques représentent plus particulièrement l'Église en prière, en effet elles manifestent de façon plus parfaite l'Église qui loue le Seigneur sans relâche et d'une voix unanime, et elles accomplissent sa fonction en *travaillant*, d'abord par la prière, à *l'édification et à la croissance de tout le Corps du Christ et au bien des Églises particulières*. (PGLH n.24)

5. L'Église reconnaît sa propre voix dans la Liturgie des Heures célébrée par les communautés monastiques ; elle veille sans cesse, par l'autorité hiérarchique, à ce que cette prière conserve toujours sa valeur expressive du Mystère chrétien, et d'autre part à ce que soient suffisamment pris en compte les besoins particuliers des communautés.

6. Dans l'organisation de l'Office divin, *nous devons être attentifs à l'unité et à l'harmonie entre la liturgie et les autres dimensions de la vie religieuse* (Déclaration du Chapitre Général de 1969 sur les éléments principaux de la vie cistercienne aujourd'hui n. 62). Par conséquent, pour tout ce qui, selon les normes fixées ci-dessous, est établi dans chaque monastère selon les conditions propres aux lieux et les décisions des communautés – sélection de textes, choix d'une langue, distribution des psaumes et autres points à organiser selon les besoins –, on doit faire les plus grands efforts afin que *la structure et la forme de la liturgie puissent alimenter et soutenir la vie quotidienne* (ib.) et *que notre esprit soit plus facilement en accord avec notre voix* (cf. RB 19,7).

NORMES GÉNÉRALES POUR LA CÉLÉBRATION DE L'OFFICE DIVIN

7. La Liturgie des Heures dans l'Ordre Cistercien se déroule selon les Heures transmises par la Règle de saint Benoît. Toutefois on peut omettre l'Heure de Prime. Les petites Heures et les Complies, même si elles peuvent aussi être acquittées hors du chœur, doivent cependant être célébrées en commun. Pour une juste cause, on peut choisir une des petites Heures pour la célébration commune, celle qui convient le mieux au moment du jour où on célèbre. Mais les autres petites Heures qu'on ne célèbre pas en commun doivent être récitées en particulier¹.

8. Les Heures de l'Office sont composées de l'hymne, la psalmodie, une lecture de la Sainte Écriture et la litanie.

¹ Prot. 218/74, die 27 novembris 1974.

9. Dans la célébration, qui peut se faire en langue vernaculaire, on peut adapter les éléments de l'Office au génie de la langue et aux capacités de chaque communauté.

10. *Les Laudes, comme prières du matin, et les Vêpres, comme prières du soir, qui, d'après la vénérable tradition de l'Église universelle, constituent les deux pôles de l'office quotidien, doivent être tenues pour les Heures principales et elles doivent être célébrées en conséquence. (SC 89)*

11. Selon l'avis de l'Abbé et de son Conseil, on peut laisser un moment de silence pour la méditation, soit après les lectures, soit après les psaumes. Si on le fait après les lectures, on peut l'insérer soit avant soit après le répons, mais il peut aussi tenir lieu de répons.

12. La distribution des psaumes peut se faire selon les schémas énumérés ci-dessous, en ajoutant les adaptations nécessaires à chaque lieu.

13. Chaque psaume ou division de psaume est en général dit ou récité avec son antienne de manière à mieux mettre en lumière son genre littéraire.

14. On observera le cycle bisannuel des lectures bibliques établi par le rite romain pour la Liturgie des Heures, si cela semble opportun, ou bien le supplément des lectures des Pères et des écrivains ecclésiastiques préparé pour les monastères. De plus, avec l'accord de la communauté, l'abbé peut choisir d'autres textes, selon les normes édictées par le Saint-Siège.

15. Si les circonstances le demandent, pour unir les Heures de l'Office à la Messe ou entre elles, on observera les dispositions établies ci-dessous en annexe.

MODÈLE D'ORGANISATION DE LA LITURGIE DES HEURES POUR L'ORDRE CISTERCIEN

Préliminaire : Reste sauf le droit de ceux qui célèbrent l'Office selon les normes énoncées dans la Règle de saint Benoît (Chapitres 8-18)

INTRODUCTION DE L'OFFICE

(Elle tient la place de l'introduction de la première Heure du jour).

- a) Verset: *Domine, labia mea aperies... etc*, avec *Gloria Patri*.
- b) Invitatoire : Psaume 94
ou bien un autre selon le schéma suivi.

LES VIGILES

- a) Introduction de l'Heure (à moins qu'il ne s'agisse de la première Heure du jour) : verset *Deus in adiutorium...*, etc. avec *Gloria Patri*
- b) l'hymne qui convient
- c) la psalmodie
- d) le verset avec le répons
- e) la lecture de l'Écriture Sainte, avec le répons
- f) la psalmodie
- g) le verset avec le répons
- h) la lecture extraite des écrivains ecclésiastiques, avec le répons

i) Les dimanches, solennités et fêtes, l'un des schémas suivants doit être appliqué :

Soit : – Après la seconde partie de la psalmodie (= f) on lit l'Évangile soit du dimanche, de la solennité ou de la fête, soit celui de la Résurrection, comme on le trouve dans la Liturgie des Heures selon le rite Romain. Mais on peut aussi selon les circonstances prendre l'Évangile dans un autre cycle annuel.

– Suit une homélie tirée du lectionnaire, ou prononcée par l'Abbé ou un autre prêtre.

– Hymne *Te Deum*

Soit : – Après la lecture des écrivains ecclésiastiques (= h), un ou trois cantiques

– le verset avec le répons

– l'Évangile, choisi comme ci-dessus

– l'Hymne *Te Decet laus*

– l'Homélie, comme ci-dessus

– l'Hymne *Te Deum*

k) Conclusion de l'Office :

Pour les mémoires et fêtes :

– *Kyrie eleison*, etc, ou litanie brève, à savoir pour les frères absents, défunts et autres

– *Oremus* (silence)

– l'oraison finale

– *V. Benedicamus Domino. R. Deo gratias*

Les dimanches, solennités et fêtes :

– *Oremus* (silence)

– Oraison finale

– Bénédiction de l'Abbé

– *V. Benedicamus Domino. R. Deo gratias*

LAUDES

a) Introduction de l'Heure comme aux Vigiles

b) l'hymne qui convient

c) la psalmodie

- d) lecture de l'Écriture Sainte, soit longue, soit brève, avec le répons bref
- e) cantique de l'Évangile avec l'antienne
- f) conclusion de l'Office:
 - prières ou litanies comme celles que l'on trouve dans la Liturgie des Heures du rite Romain
 - *Pater Noster*
 - l'oraison finale (sans *Oremus*) soit du jour, soit de l'Heure, soit du Saint
 - *V. Benedicamus Domino. R. Deo gratias*

PETITES HEURES

- a) Introduction de l'Heure comme aux Vigiles
- b) hymne de l'Heure
- c) psalmodie
- d) lecture brève de la Sainte Écriture
- e) verset avec répons
- f) conclusion de l'Office : comme pour les Vigiles aux jours de fête

VEPRES

Comme pour les Laudes

COMPLIES

- a) Introduction de l'Heure comme aux Vigiles
- b) selon l'opportunité, examen de conscience, soit en silence, soit en suivant le rituel pénitentiel tel qu'il figure dans le Missel
- c) hymne de l'Heure
- d) psalmodie
- e) lecture brève de la Sainte Écriture

f) verset avec son répons

ou répons bref *In manus tua*

g) selon la circonstance, cantique de Siméon avec son antienne

h) conclusion de l'Heure et du jour :

– *Kyrie eleison... etc.* ou litanie brève comme aux petites Heures

– *Oremus* (silence)

– oraison finale de l'Heure

– bénédiction : *Benedicat et custodiat... etc.*, ou *Noctem quietam*

– *Salve Regina*

SCHÉMAS DE RÉPARTITION DES PSAUMES

SELON LA REGLE AVEC L'OFFICE DE PRIME

SELON LA REGLE SANS L'OFFICE DE PRIME

SELON UNE NOUVELLE DISTRIBUTION DES PSAUMES

Schéma I : Psautier intégral récité en une semaine

Schéma II : Psautier réparti sur deux semaines selon l'ordre numérique

Schéma III : Psautier réparti sur deux semaines, mais pas selon l'ordre numérique

Schéma IV : Psautier de la Liturgie des Heures selon le rite romain, réparti sur deux semaines pour le cursus monastique

Note : Demeure sauf le droit de ceux qui peuvent légitimement suivre une autre distribution des Psaumes

Note pour l'utilisation (*Acta Curiae Generalis Ordinis Cisterciensis. Commentarium officiale nova seria*, n. 23, 30 novembre 1974) :

Au Schéma I correspondent :

- la distribution "C" O.C.S.O.
- la distribution proposée par le P. Füglistner (schéma B du Thesaurus bénédictin) comme suit :

| | Dim. | Lun. | Mar. | Merc. | Jeu. | Ven. | Sam |
|---------------------------------|--------------------------|--------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
| Vigiles | 94 | 28 | 66 | 45 | 23 | 8 | 80 |
| I Noct. | 109 | 1 | 6 | 77a | 38 | 87 | 58 |
| | 17 | 103 | 106 | 77b | 36 | 68 | 108 |
| | 2 | 70 | 7 | 131 | 40 | 37 | 55 |
| II Noct. | 44 | 93 | 73 | 18 | 49 | 59 | 136 |
| | 9 | 104 | 72 | 57 | 67 | 105 | 88 |
| | 71 | 111 | 76 | 48 | 82 | 78 | 79 |
| III Noct | 3Cant. AT | | | 81 | | | |
| Laudes | 92 | 99 | 97 | 96 | 46 | 95 | 98 |
| | 3 | 62 | 89 | 35 | 75 | 50 | 142 |
| | 29 | 100 | 64 | 56 | 5 | 63 | 91 |
| | Ct AT | | | | | | |
| | 2 au choix 146 147 | Ct AT | Ct AT | Ct AT | Ct AT | Ct AT | Ct AT |
| | | 134 | 116 | 149 | 148 | 145 | 150 |
| Tierce | 118 j-iv | 118 v-vij | 118 viiij-x | 118 xj-xiiij | 118 xiv-xvj | 118 xvij-xix | 118 xx-xxij |
| Sexte | 117 a-b-c | 24 a-b-c | 41a-b 42 | 43 a-b-c | 54 a-b-c | 21 a-b-c | 34 a-b-c |
| None | 135 a-b-c | 119-120-121 | 122-123-124 | 125-126-127 | 128-129-130 | 10-11-12 | 51-13-53 |
| Vêpres <i>comme L.H.</i> | 112 | 32 | 74 | 102 | 110 | 143 | 65 |
| | 113a | 60 | 139 | 85 | 22 | 140 | 19 |
| | 113b | 27 | 25 | 84 | 83 | 141 | 20 |
| | 114-115 | 47 | 144 | 86 | 39 | 26 | 137 |
| | Ct. Ap.19 | Ct. Ep.1 | Ct. Ap.4 | Ct. Col.1 | Ct. Ap.11 | Ct. Ap.15 | Ct. Phil.2 |
| Compl. | 4-90-133 | 33 a-b-c | 138 a-b-c | 31-61-132 | 101 a-b-c | 30 a-b-c | 14-16-15 |

Au Schéma II correspondent :

- la distribution "B" O.C.S.O. (=D bénédictin)
- la distribution de l'Abbé Heufelder ;

Au Schéma III correspondent :

- la distribution "A" O.C.S.O.
- la distribution du P. Notker Füglistner, si les Psaumes de Vigiles sont répartis en deux semaines (comme on peut faire dans le Bréviaire de Münsterschwarzach) comme suit :

| Semaine | Dim. | | Lun. | | Mar. | | Merc. | | Jeu. | | Ven. | | Sam | |
|---------------|-------------------|-----|-------------------|-----|--------------------|------|---------------------|-----|----------------|------|-----------------|-----|--------------------|------|
| | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a |
| Vigiles | 94 | | 28 | | 66 | | 45 | | 23 | | 8 | | 80 | |
| I Noct. | 109 | 44 | 1 | 93 | 6 | 73 | 77a | 18 | 38 | 49 | 87 | 59 | 58 | 136 |
| | 17 | 9 | 103 | 104 | 106 | 72 | 77b | 57 | 36 | 67 | 68 | 105 | 108 | 88 |
| | 2 | 71 | 70 | 111 | 7 | 76 | 131 | 48 | 40 | 82 | 37 | 78 | 55 | 79 |
| | | | | | | | | 81 | | | | | | |
| II Noct. | 50a | 50a | 33a | 33a | 138a | 138a | 31 | 31 | 101a | 101a | 30a | 63a | 14 | 142a |
| | 50b | 50b | 33b | 33b | 138b | 138b | 61 | 61 | 101b | 101b | 30b | 63b | 16 | 142b |
| | 50c | 50c | 33c | 33c | 138c | 138c | 132 | 132 | 101c | 101c | 30c | 63c | 15 | 142c |
| III Noct | 3 Cant. AT | | | | | | | | | | | | | |
| Laudes | 92 | 92 | 99 | 99 | 97 | 97 | 96 | 96 | 46 | 46 | 95 | 95 | 98 | 98 |
| | 3 | 29 | 62 | 100 | 89 | 64 | 35 | 56 | 75 | 5 | 50 | 50 | 91 | 91 |
| | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. |
| | AT | AT | AT | AT | AT | AT | AT | AT | AT | AT | AT | AT | AT | AT |
| | 146 | 146 | 134 | 134 | 116 | 116 | 149 | 149 | 148 | 148 | 145 | 145 | 150 | 150 |
| | 147 | 147 | | | | | | | | | | | | |
| Tierce | 118 j-iv | | 118 v-vij | | 118 viiij-x | | 118 xj-xiiij | | 118 xiv-xvj | | 118 xvij-xix | | 118 xx-xxij | |
| Sexte | 117 a-b-c | | 24 a-b-c | | 41a-b 42 | | 43 a-b-c | | 54 a-b-c | | 21 a-b-c | | 34 a-b-c | |
| None | 135 a-b-c | | 119-120-121 | | 122-123-124 | | 125-126-127 | | 128-129-130 | | 10-11-12 | | 51-13-53 | |
| Vêpres | 112 | 112 | 32 | 32 | 74 | 74 | 102 | 102 | 110 | 110 | 143 | 143 | 65 | 65 |
| | 113a | 114 | 60 | 27 | 139 | 25 | 85 | 84 | 22 | 83 | 140 | 141 | 19 | 20 |
| | 113b | 115 | 47 | 47 | 144 | 144 | 86 | 86 | 39 | 39 | 26 | 26 | 137 | 137 |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| comme L.H. | Ct. Ap. 19,1-7 | | Ct. Ep. 1,3-10 | | Ct. Ap. 4,11... | | Ct. Col. 1,12-20 | | Ct. Ap. 11 | | Ct. Ap.15 | | Ct. Phil 2,6-11 | |
| Compl. | Ps. 4-90-133 | | | | | | | | | | | | | |

– la distribution présentée par le P. Guido Gibert le 21 mars 1974, comme suit :

| Sem. | Dim. | | Lun. | | Mar. | | Merc. | | Jeu. | | Ven. | | Sam | |
|------------|------------------|--------------|------------------|-------------|------------------|-------------|------------------|-------------|------------------|-------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a |
| Vigiles | 94 ou 99, 66, 23 | | 94 ou 99, 66, 23 | | 94 ou 99, 66, 23 | | 94 ou 99, 66, 23 | | 94 ou 99, 66, 23 | | 94 ou 99, 66, 23 | | 94 ou 99, 66, 23 | |
| I Noct. | 1 | 19 | 9a | 57 | 7 | 17a | 77a | 67a | 51 | 88a | 53 | 6 | 101a | 105a |
| | 2 | 20 | 9b | 52 | 74 | 17b | 77b | 67b | 52 | 88b | 54 | 11 | 101b | 105b |
| II Noct. | 3 | 44 | 9c | 58 93 | 81 | 17c | 77c | 67c | 48 | 88c | 55 | 37 | 108 | 105c |
| | 103a | 22 | 10 | 104a | 36a | 78 | 77d | 67d | 25 | 38 | 68a | 34a | 106a | 73a |
| III Noct | 103b | 23 | 13 | 104b | 36b | 76 | 77e | 67e | 70a | 39a | 68b | 34b | 106b | 73b |
| | 103c | 27 | 49 | 104c | 36c | 69 | 77f | 67f | 70b | 39b | 68c | 102 | 106c | 59 |
| | 3 Cant. | | | | | | | | | | | | | |
| Laudes | 92 | 46 | 96 | 98 | 41 | 18a | 66 | 80 | 100 | 8 | 84 | 75 | 107 | 91 |
| | 62 | 29 | 5 | 35 | 42 | 56 | 63 | 83 | 87 | 89 | 50 | 50 | 142 | 79 |
| | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. |
| | Dan. 3,57-88.56 | Dan. 3,52-57 | 1 Ch. 29 | Sir 36 | Tob 13 | Is. 38 | Jud. 16 | I Sam. 2 | Jer. 31 | Is. 12 | Is. 45 | Hab 3 | Ex. 15 | Dt. 32 |
| | 150 | 148 | 28 | 95 | 32 | 134 | 64 | 97 | 145 | 147 | 116 | 99 | 146 | 149 |
| Tierce | 119-120-121 | 125-126-127 | 119-120-121 | 125-126-127 | 119-120-121 | 125-126-127 | 119-120-121 | 125-126-127 | 119-120-121 | 125-126-127 | 119-120-121 | 125-126-127 | 119-120-121 | 125-126-127 |
| Sexte | 117 | 135 | 18b | 118 | 24 | 72 | 118 | 118 | 118 | 118 | 21 | 30 | 118 | 118 |
| | a-b-c | a-b-c | 16a-b | x-xij | a-b-c | a-b-c | j-ij | xij+xv-xvj | iv-vj | xvij-xix | a-b-c | a-b-c | vij-ix | xx-xxij |
| None | 122-123-124 | 128-130-132 | 122-123-124 | 128-130-132 | 122-123-124 | 128-130-132 | 122-123-124 | 128-130-132 | 122-123-124 | 128-130-132 | 122-123-124 | 128-130-132 | 122-123-124 | 128-130-132 |
| Vêpres | 109 | 109 | 118 | 12 | 129 | 131 | 71a | 26a | 33a | 138a | 114 | 111 | 140 | 15 |
| | 110 | 113a | 85a | 47 | 40 | 143a | 71b | 26b | 33b | 138b | 115 | 144a | 141 | 65a |
| | 112 | 113b | 85b | 14 | 136 | 143b | 60 | 139 | 31 | 45 | 61 | 144b | 137 | 65b |
| comme L.H. | Ct. | | Ct. | | Ct. | | Ct. | | Ct. | | Ct. | | Ct. | |
| | Ap. 19,1-7 | | Ep. 1,3-10 | | Ap. 4,11... | | Col. 1,12-20 | | Ap. 11 | | Ap. 15 | | Phil 2,6-11 | |
| Compl. | Ps. 4-90-133 | | | | | | | | | | | | | |

Au Schéma IV correspond :

– la distribution des Psaumes proposée par la S.C. pour le Culte Divin (*Notitia* 76 (1972) 257) comme suit :

| Semaine | Dim. | | Lun. | | Mar. | | Merc. | | Jeu. | | Ven. | | Sam | |
|------------|-----------------|------------------|------------|--------|-------------|--------|--------------|----------|---------|-------|-------|-------|-------------|---------|
| | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a | 1a | 2a |
| Vigiles | 94 | | 94 | | 94 | | 94 | | 94 | | 94 | | 94 | |
| I Noct. | 1 | 19 | 9a | 43 | 7 | 17 | 77a | 67 | 51 | 88 | 53 | 6 | 101 | 105a |
| | 2 | 20 | 9b | 43 | 74 | 17 | 77b | 67 | 52 | 88 | 54 | 11 | 101 | 105b |
| II Noct. | 3 | 44 | 9c | 86 | 81 | 17 | 77c | 67 | 48 | 88 | 55 | 37 | 108 | 105c |
| | 103a | 22 | 10 | 104 | 36 | 58 | 77d | 78 | 25 | 38 | 68a | 34 | 106a | 73 |
| | 103b | 23 | 13 | 104 | 36 | 93 | 77e | 76 | 70 | 39 | 68b | 34 | 106b | 73 |
| III Noct | 103c | 27 | 49c | 104 | 36 | 93 | 77f | 69 | 70 | 39 | 68c | 92 | 106c | 59 |
| | 3 Cant. AT | | | | | | | | | | | | | |
| Laudes | 92 | 46 | 96 | 98 | 41 | 18a | 66 | 80 | 100 | 8 | 84 | 75 | 107 | 91 |
| | 62 | 29 | 5 | 35 | 42 | 56 | 63 | 83 | 87 | 89 | 50 | 50 | 142 | 79 |
| | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. | Ct. |
| | Dan. 3,57-88.56 | Dan. 3,52-57.148 | 1 Ch. 29 | Sir 36 | Tob 13 | Is. 38 | Jud.16 | 1 Sam. 2 | Jer. 31 | Is.12 | Is.45 | Hab3 | Ex. 15 | Dt. 32 |
| | 150 | | 28 | 95 | 32 | 134 | 64 | 97 | 145 | 147 | 116 | 99 | 146 | 149 |
| Tierce | 119 | 125 | 119 | 125 | 119 | 125 | 119 | 125 | 119 | 125 | 119 | 125 | 119 | 125 |
| | 120 | 126 | 120 | 126 | 120 | 126 | 120 | 126 | 120 | 126 | 120 | 126 | 120 | 126 |
| | 121 | 127 | 121 | 127 | 121 | 127 | 121 | 127 | 121 | 127 | 121 | 127 | 121 | 127 |
| Sexte | 117 | 135 | 18b | 118 | 24 | 72 | 118 | 118 | 118 | 118 | 21 | 30 | 118 | 118 |
| | a-b-c | a-b-c | 16a-b | x-xij | a-b-c | a-b-c | j-ij | xij+ | iv-vj | xvij- | a-b-c | a-b-c | vij-ix | xx-xxij |
| | | | | | | | | xv-xvj | | xix | | | | |
| None | 122 | 128 | 122 | 128 | 122 | 128 | 122 | 128 | 122 | 128 | 122 | 128 | 122 | 128 |
| | 123 | 130 | 123 | 130 | 123 | 130 | 123 | 130 | 123 | 130 | 123 | 130 | 123 | 130 |
| | 124 | 132 | 124 | 132 | 124 | 132 | 124 | 132 | 124 | 132 | 124 | 132 | 124 | 132 |
| Vêpres | 109 | 109 | 118 | 12 | 129 | 131 | 71a | 26a | 33a | 138a | 114 | 111 | 140 | 15 |
| | 110 | 113a | xiv | 47 | 40 | 143a | 71b | 26b | 33b | 138b | 115 | 144a | 141 | 65a |
| | 112 | 113b | 85b | 14 | 136 | 143b | 60 | 139 | 31 | 45 | 61 | 144b | 137 | 65b |
| comme L.H. | Ct. | | Ct. | | Ct. | | Ct. | | Ct. | | Ct. | | Ct. | |
| | Ap. 19,1-7 | | Ep. 1,3-10 | | Ap. 4,11... | | Col. 1,12-20 | | Ap. 11 | | Ap.15 | | Phil 2,6-11 | |
| Compl. | Ps. 4-90-133 | | | | | | | | | | | | | |

ANNEXE

COMMENT RATTACHER, S'IL Y A LIEU LES HEURES DE L'OFFICE AVEC LA MESSE OU ENTRE ELLES

(Cf. PGLH Rite romain, nn. 93-99)

1. Dans certains cas particuliers, si les circonstances le demandent, on peut établir, dans la célébration publique ou commune, une liaison plus étroite entre la messe et une Heure de l'office, selon les règles qui suivent, pourvu que la messe et l'Heure en question relèvent du même office. On prendra garde cependant à ce que ce ne soit pas au détriment de l'intérêt pastoral des fidèles, surtout le dimanche.

2. Quand on célèbre l'office du matin, au chœur ou en commun, immédiatement avant la messe, on pourra commencer la célébration par le verset d'introduction et l'hymne des laudes surtout les jours de férie, ou bien par le chant et la procession d'entrée, puis la salutation du Célébrant, surtout les jours de fête. On omet donc, suivant le cas, un des deux rites de début. On poursuit par la psalmodie de l'Heure, dite de la manière habituelle, jusqu'à la lecture brève exclusivement. Après la psalmodie, en omettant l'acte pénitentiel et le **Kyrie**, on dit le **Gloire à Dieu**, selon les rubriques, et le Célébrant dit l'oraison de la messe. Suit la liturgie de la Parole à la manière habituelle. La prière universelle se fait à l'endroit et suivant la formule usitée pour la messe. Cependant, les jours de férie, à la messe matinale, on peut remplacer le formulaire quotidien de la prière universelle par les prières de l'office du matin. Après la communion accompagnée de son chant propre, on chante le Benedictus avec son antienne ; ensuite on dit la prière de la postcommunion et le reste comme d'habitude.

3. Si la messe est immédiatement précédée par la célébration publique de prime, tierce, sexte ou none, selon que le requiert la

vérité des Heures, la célébration pourra commencer, de la même façon, soit par le verset d'introduction et l'hymne de l'Heure en question, surtout les jours de férie, soit par le chant et la procession d'entrée et la salutation du Célébrant, surtout les jours de fête, en omettant, suivant le cas, un des deux rites de début. On enchaîne ensuite la psalmodie de l'Heure, dite de la manière habituelle, jusqu'à la lecture brève exclusivement. Après la psalmodie, en omettant l'acte pénitentiel et, si on le juge bon, le **Kyrie**, on dit le **Gloire à Dieu**, selon les rubriques, et le Célébrant dit la Prière d'ouverture de la messe.

4. De la même façon que l'office du matin, l'office du soir peut être rattaché à la messe qu'il précède immédiatement. Cependant, les premières vêpres des solennités, des dimanches ou des fêtes du Seigneur qui tombent un dimanche, ne peuvent se célébrer qu'une fois terminée la messe du jour précédent ou du samedi.

5. Quand prime, tierce, sexte ou none, ou l'office du soir suit la messe, celle-ci est célébrée de la façon habituelle jusqu'à la postcommunion inclusivement. Lorsque la postcommunion est dite, on commence immédiatement la psalmodie de l'Heure. A prime, tierce, sexte ou none, lorsque la psalmodie est achevée, on omet la lecture brève, et on dit tout de suite l'oraison et la formule de renvoi, comme à la messe. Quand il s'agit de l'office du soir, lorsque la psalmodie est achevée, on omet la lecture, on dit tout de suite le Magnificat avec son antienne, puis, en omettant les prières et l'oraison dominicale, on dit l'oraison conclusive et on bénit le peuple.

6. À l'exception de la nuit de Noël, la jonction de la messe avec les Vigiles est, en règle générale, exclue, car la messe a son propre cycle de lectures qu'il convient de garder distinct de celui de l'office. Si toutefois, dans quelques cas exceptionnels, il faut procéder ainsi, alors, aussitôt après la dernière lecture des Vigiles et son répons, en omettant le reste on commence la messe par le **Gloire à Dieu**, si on doit le dire ; autrement on la commence par la Prière d'ouverture.

7. Si les Vigiles sont dites immédiatement avant une autre Heure de l'office, on peut placer avant le début des Vigiles l'hymne propre à l'Heure en question ; ensuite, à la fin des Vigiles, on omet le **Kyrie eleison** du II Nocturne, l'oraison et la conclusion, tandis

qu'à l'Heure qui suit on omet le verset d'introduction avec le *Gloria Patri* et l'hymne.

8. Si on rattache deux petites Heures entre elles, on commence la célébration par le verset d'introduction et l'hymne qui convient au moment du jour. Suit la psalmodie de la première Heure, la lecture brève avec son verset et son répons, puis la psalmodie de l'Heure suivante, la lecture brève avec son verset et son répons, et la conclusion de l'Office comme à l'accoutumée.

TROISIÈME PARTIE

**MISSEL
ET
LECTIONNAIRE
DE LA MESSE**

MISSEL A EMPLOYER

Prot. 525/70, 8 Juin 1971 : O.Cist. et O.C.S.O

On accorde la possibilité d'adopter le nouveau Missel romain, en tenant compte de ce qui suit:

1. Le Calendrier Cistercien
2. Certains éléments particuliers provenant de la tradition cistercienne et que l'on peut librement insérer, à savoir :
 - 2 1. Les textes tirés de l'ancien Missel Cistercien qui ne se trouvent pas dans le nouveau Missel Romain, et qui, si nécessaire, seront dûment révisés.
 - 2 2. Les rites suivants relatifs à l'Ordinaire de la Messe:
 - a. Une inclination profonde au lieu de la gémuflexion prescrite dans le rite romain ;
 - b. La coutume de faire un grand signe de croix à l'Évangile ;
 - c. L'usage d'accomplir certains rites en silence tels que le baiser de l'évangélique et le lavement des mains ;
 - d. L'usage ancien de préparer le vin et l'eau dans le calice avant de les porter à l'autel.

DÉROULEMENT DE LA SEMAINE SAINTE

Prot. 396/73, 31 janvier 1973 :O.C.S.O.

Prot. 83/75, 11 août 1975 : O.C.S.O.

(pour le Lectionnaire)

DIMANCHE DES RAMEAUX ET DE LA PASSION DU SEIGNEUR

1. L'Église fait mémoire en ce jour de l'entrée du Christ Seigneur à Jérusalem pour accomplir son Mystère pascal. C'est pourquoi à toutes les messes on commémore cette entrée du Seigneur : par la Procession avant la messe principale, ou par l'Entrée simple à toutes les autres messes.

COMMÉMORAISON DE L'ENTREE DU SEIGNEUR A JERUSALEM

2. Ce jour là on omet l'Office de Tierce au chœur ; il n'est pas dit non plus en particulier sauf par ceux qui ne peuvent assister à la Procession.

3. A l'heure qui convient, on se réunira au chapitre ou dans un autre lieu adapté distinct de l'église vers laquelle doit se diriger la procession. La distribution des Rameaux a lieu soit avant la Prière d'ouverture elle-même soit immédiatement après la proclamation de l'Évangile.

4. Le Célébrant principal, les concélébrant et les ministres, revêtus des ornements rouges de la Messe, se rendent au lieu où les fidèles sont rassemblés.

5. Durant ce temps, on chante l'antienne suivante ou un autre chant adapté :

Antienne

Mt 21, 9

**Hosanna au fils de David !
Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !
O Roi d'Israël ! Hosanna au plus haut des cieux !**

6. Le Célébrant principal salue le peuple comme à l'accoutumée, puis il prononce une brève monition, pour inviter les fidèles à participer activement à la célébration. Il le fait en ces termes ou en d'autres semblables :

Frères bien-aimés, pendant quarante jours, nous avons préparé nos cœurs par la prière, la pénitence et le partage ; et nous voici rassemblés au début de la semaine sainte pour commencer avec toute l'Église la célébration du Mystère Pascal. Aujourd'hui le Christ entre à Jérusalem, la Ville sainte, où il va mourir et ressusciter. Mettons toute notre foi à rappeler maintenant le souvenir de cette entrée triomphale de notre Sauveur ; suivons-le dans sa passion jusqu'à la croix pour avoir part à sa résurrection et à sa vie.

7. Après cette monition, le Célébrant principal, les mains jointes, dit l'une des prières suivantes :

Prions.

**O Rédempteur éternel et tout-puissant,
toi qui as bien voulu descendre du ciel sur la terre
et entrer librement dans ta Passion
afin de délivrer le genre humain par ton précieux Sang,
sois attentif aux prières de ton Église
et à nos supplications.**

**En effet, c'est toi, Seigneur, qui, plein de mansuétude,
avec un doux ânon pour monture,
as cheminé de plein gré jusqu'à la Passion rédemptrice,**

**tandis que le chemin était jonché à l'envi
 de branches d'arbres
 par un grand nombre de tes disciples
 accourus en ton honneur,
 et qu'en même temps, les palmes du triomphe à la main,
 une foule encore plus considérable
 te précédait avec des accents de louange,
 proclamant d'une seule voix :
 « Hosanna au Fils de David !
 Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! »
 C'est pour toi qu'au mont des Oliviers,
 le chemin a été jonché de rameaux d'olivier.**

Si les Frères portent des rameaux d'olivier, il est possible de dire ce qui suit entre crochets.

**[C'est toi qui, jadis,
 as tenu le gouvernail de l'arche de Noé
 sur les eaux du déluge
 et qui as voulu,
 au moyen d'un rameau d'olivier porté par une colombe,
 annoncer à la terre le retour de la paix.
 De même, le patriarche Jacob,
 érigeant une pierre pour servir à ta gloire,
 versa, sur la partie supérieure de la stèle,
 l'huile de bénédiction provenant des fruits de cet arbre,
 huile avec laquelle tu as oint tes rois et tes prophètes ;
 en effet, tu es le Christ, le Fils de Dieu,
 en toi fruits d'onction et de paix s'unissent,
 de telle sorte que le psalmiste a chanté pour toi
 une ineffable louange, proclamant :
 « Dieu, ton Dieu, de préférence à tes compagnons,
 t'a oint d'une huile d'allégresse. »]**

**C'est pourquoi, Seigneur,
 nous te supplions humblement de bénir □ ces rameaux
 que tes serviteurs tiennent fermement
 de leurs mains dressées
 en l'honneur de ton nom.
 Et de même que jadis les foules
 s'étaient avancées à ta rencontre avec des branches,
 de même, nous accourons à toi en portant des rameaux,**

**afin que nous pénétrions avec toi dans la joie éternelle,
Toi qui vis et règnes dans les siècles des siècles¹.**

R/. Amen.

ou bien :

Prions le Seigneur

**Dieu tout-puissant,
daigne bénir ces rameaux que nous portons
pour fêter le Christ notre Roi :
Accorde-nous d'entrer avec lui
dans la Jérusalem éternelle.
Lui qui règne pour les siècles des siècles**

R/. Amen.

ou bien :

Prions le Seigneur

**Augmente la foi de ceux qui espèrent en toi, Seigneur,
exauce la prière de ceux qui te supplient :
Nous tenons à la main ces rameaux
pour acclamer le triomphe du Christ ;
Pour que nous portions en lui des fruits
qui te rendent gloire,
donne-nous de vivre comme lui en faisant le bien.
Lui qui règne pour les siècles des siècles**

R/. Amen.

S'il le juge opportun, il asperge d'eau bénite les rameaux, sans rien dire.

8. On lit ensuite l'évangile de l'entrée de Jésus selon l'un des quatre évangélistes. La lecture est faite par un diacre ou, à son défaut par le prêtre, selon la forme habituelle.

¹ *Missale Cisterciense, Ordo Hebdomadae Sanctae. Traduction française O.Cist.*

Année A

21, 1-11

□ Évangile de Jésus Christ selon saint Matthieu

**Quelques jours avant la fête de la Pâque,
Jésus et ses disciples, approchant de Jérusalem,
arrivèrent à Bethphagé,
sur les pentes du mont des Oliviers.
Alors Jésus envoya deux disciples :
« Allez au village qui est en face de vous ;
vous trouverez aussitôt une ânesse attachée
et son petit avec elle. Détachez-la et amenez-les-moi.
Et si l'on vous dit quelque chose, vous répondrez :
"Le Seigneur en a besoin mais il les renverra aussitôt." »**
Cela s'est passé
pour accomplir la parole transmise par le prophète :
Dites à la fille de Sion :
Voici ton roi qui vient vers toi,
humble, monté sur une ânesse et un petit âne,
le petit d'une bête de somme.
Les disciples partirent
et firent ce que Jésus leur avait ordonné.
Ils amenèrent l'ânesse et son petit âne,
disposèrent sur eux leurs manteaux,
et Jésus s'assit dessus.
Dans la foule,
la plupart étendirent leurs manteaux sur le chemin ;
d'autres coupaient des branches aux arbres
et en jonchaient la route.
Les foules qui marchaient devant Jésus
et celles qui suivaient criaient :
« Hosanna au fils de David !
Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !
Hosanna au plus haut des cieux ! »
Comme Jésus entra à Jérusalem,
l'agitation gagna toute la ville ;
on se demandait :
« Qui est cet homme ? »
Et les foules répondaient :
« C'est le prophète Jésus, de Nazareth en Galilée. »

[Parole du Seigneur]

Année B

11, 1-10

□ Évangile de Jésus Christ selon saint Marc

**Quelques jours avant la fête de la Pâque,
Jésus et ses disciples approchent de Jérusalem,
de Bethphagé et de Béthanie,
près du mont des Oliviers.**

Jésus envoie deux de ses disciples :

« Allez au village qui est en face de vous.

**Dès l'entrée, vous y trouverez un petit âne attaché,
que personne n'a encore monté.**

Détachez-le et amenez-le.

Si l'on vous demande : "Que faites-vous là ?"

répondez : "Le Seigneur en a besoin :

il vous le renverra aussitôt." »

Ils partent,

trouvent un petit âne attaché près d'une porte,

dehors, dans la rue,

et ils le détachent.

Des gens qui se trouvaient là leur demandaient :

« Qu'avez-vous à détacher cet ânon ? »

Ils répondirent comme Jésus leur avait dit,

et on les laissa faire.

Ils amènent le petit âne à Jésus,

le couvrent de leurs manteaux,

et Jésus s'assoit dessus.

Alors, beaucoup de gens

étendirent sur le chemin leurs manteaux,

d'autres, des feuillages coupés dans la campagne.

Ceux qui marchaient devant et ceux qui suivaient,

criaient : « Hosanna !

Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !

Béni, le Règne qui vient, celui de notre Père David.

Hosanna au plus haut des cieux ! »

[Parole du Seigneur]

ou bien, Année B

12, 12-16

□ Évangile de Jésus Christ selon saint Jean

C'était quelques jours avant la Pâque.

La grande foule qui était venue pour la fête,

apprenant que Jésus arrivait à Jérusalem,
 prit des branches de palmier
 et sortit à sa rencontre.
 Les gens criaient :
 « Hosanna !
 Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !
 Béni soit le roi d'Israël ! »
 Jésus, trouvant un petit âne, monta dessus.
 Il accomplissait ainsi l'Écriture :
 N'aie pas peur, Fille de Sion.
 Voici ton roi qui vient, monté sur le petit d'une ânesse.
 Les disciples de Jésus ne comprirent pas sur le moment ;
 mais, quand il eut été glorifié,
 ils se rappelèrent que l'Écriture disait cela de lui,
 et que c'était bien ce qu'on avait fait pour lui.

[Parole du Seigneur]

Année C

19, 28-40

□ Évangile de Jésus Christ selon saint Luc

Jésus marchait en avant
 de ses disciples pour monter à Jérusalem.
 A l'approche de Bethphagé et de Béthanie,
 sur les pentes du mont des Oliviers,
 il envoya deux disciples :
 « Allez au village qui est en face.
 A l'entrée, vous trouverez un petit âne attaché :
 personne ne l'a encore monté.
 Détachez-le et amenez-le.
 Si l'on vous demande :
 "Pourquoi le détachez-vous ?"
 vous répondrez :
 "Le Seigneur en a besoin". »
 Les disciples partirent
 et trouvèrent tout comme Jésus leur avait dit.
 Au moment où ils détachaient le petit âne,
 ses maîtres demandèrent :
 « Pourquoi détachez-vous cet âne ? »
 Ils répondirent :
 « Le Seigneur en a besoin. »

**Ils amenèrent l'âne à Jésus,
jetèrent leurs vêtements dessus,
et firent monter Jésus.
A mesure qu'il avançait,
les gens étendaient leurs vêtements sur le chemin.
Déjà Jésus arrivait à la descente du mont des Oliviers,
quand toute la foule des disciples, remplie de joie,
se mit à louer Dieu à pleine voix
pour tous les miracles qu'ils avaient vus :
« Béni soit celui qui vient, lui, notre Roi,
au nom du Seigneur.
Paix dans le ciel et gloire au plus haut des cieux ! »
Quelques pharisiens, qui se trouvaient dans la foule,
dirent à Jésus :
« Maître, arrête tes disciples ! »
Mais il leur répondit :
« Je vous le dis :
s'ils se taisent, les pierres crieront. »
[Parole du Seigneur]**

9. Après l'évangile, le prêtre peut faire une brève homélie.

On part donc en procession vers l'église où l'on doit célébrer la messe.

Première forme : la procession

10. S'il y a de l'encens, le thuriféraire avec son encensoir allumé marche en tête, puis le ministre portant la croix, entouré des porte-flambeaux. Ensuite viennent le Célébrant principal avec les ministres et les autres concélébrants, derrière eux, les Frères et les autres fidèles, portant des rameaux.

Tandis que la procession s'avance, la schola et le peuple chantent le chant suivant ou un autre chant adapté.

Antienne

**Les enfants des Hébreux portant des rameaux d'olivier,
allèrent au devant du Seigneur en criant et en disant :**

"Hosanna au plus haut des cieux."

Elle peut, si nécessaire, être répétée entre les versets du psaume 23

Psaume 23.

**Au Seigneur, le monde et sa richesse,
la terre et tous ses habitants !
C'est lui qui l'a fondée sur les mers
et la garde inébranlable sur les flots.
Qui peut gravir la montagne du Seigneur
et se tenir dans le lieu saint ?
L'homme au cœur pur, aux mains innocentes,
qui ne livre pas son âme aux idoles
(et ne dit pas de faux serments).
Il obtient, du Seigneur, la bénédiction,
et de Dieu son Sauveur, la justice.
Voici le peuple de ceux qui le cherchent !
Voici Jacob qui recherche ta face !
Portes, levez vos frontons,
élevez-vous, portes éternelles :
qu'il entre, le roi de gloire !
Qui est ce roi de gloire ?
C'est le Seigneur, le fort, le vaillant,
le Seigneur, le vaillant des combats.
Portes, levez vos frontons,
levez-les, portes éternelles :
qu'il entre, le roi de gloire !
Qui donc est ce roi de gloire ?
C'est le Seigneur, Dieu de l'univers ;
c'est lui, le roi de gloire.**

Antienne

**Les enfants des Hébreux étendaient leurs vêtements
sur le chemin ;
ils criaient "Hosanna au Fils de David ;
bénédict soit celui qui vient au nom du Seigneur !"**

Elle peut, si nécessaire, être répétée entre les versets du psaume 46

Psaume 46

**Tous les peuples, battez des mains,
 acclamez Dieu par vos cris de joie !
 Car le Seigneur est le Très-Haut, le redoutable,
 le grand roi sur toute la terre,
 celui qui nous soumet des nations
 qui tient des peuples sous nos pieds ;
 il choisit pour nous l'héritage,
 fierté de Jacob, son bien-aimé.
 Dieu s'élève parmi les ovations,
 le Seigneur, aux éclats du cor.
 Sonnez pour notre Dieu, sonnez,
 sonnez pour notre roi, sonnez !
 Car Dieu est le roi de la terre :
 que vos musiques l'annoncent !
 Il règne, Dieu, sur les païens,
 Dieu est assis sur son trône sacré.
 Les chefs des peuples se sont rassemblés :
 c'est le peuple du Dieu d'Abraham.
 Les princes de la terre sont à Dieu
 qui s'élève au-dessus de tous.**

*Hymne au Christ Roi : Gloria laus**Chœur*

**Gloire, louange et honneur à toi, Christ Roi Sauveur.
 Pour toi le cortège des enfants chanta avec amour :
 "Hosanna !"**

Tous

**Gloire, louange et honneur à toi, Christ Roi Sauveur.
 Pour toi le cortège des enfants chanta avec amour :
 "Hosanna !"**

Chœur

**Tu es le Roi d'Israël, tu es le glorieux rejeton de David,
 Roi béni, qui viens au nom du Seigneur.**

Tous

**Gloire, louange et honneur à toi, Christ Roi Sauveur.
 Pour toi le cortège des enfants chanta avec amour :
 "Hosanna !"**

Chœur

**Le chœur céleste en entier te loue au plus haut de cieux ;
À lui se joint l'homme mortel et toute le création**

Tous

**Gloire, louange et honneur à toi, Christ Roi Sauveur.
Pour toi le cortège des enfants chanta avec amour :
"Hosanna !"**

Chœur

**Le peuple hébreu vint au devant de toi avec des palmes ;
avec nos prières, nos vœux et nos hymnes, nous voici
devant toi.**

Tous

**Gloire, louange et honneur à toi, Christ Roi Sauveur.
Pour toi le cortège des enfants chanta avec amour :
"Hosanna !"**

Autre forme de procession :
procession avec station à la Croix

11. A l'heure qui convient, la croix de procession (non voilée) est déposée dans le cloître contre la porte ou dans un autre endroit convenable.

Après l'homélie au chapitre, la procession s'organise, sans croix de procession, précédée par le Célébrant principal, les concélébrants et les ministres.

Avant d'arriver à la porte de l'église, l'on s'arrête à la croix. Tous s'agenouillent, le Chantre entonne l'Antienne *Ave Rex noster*, ou un autre chant d'acclamation qui convienne, que tous poursuivent jusqu'à la fin.

À l'entrée dans l'église, la Croix est portée en tête de la Procession.

12 LORSQUE LA PROCESSION ENTRE DANS L'ÉGLISE, on chante le répons *Ingrédiente Domino* (A l'entrée du Seigneur), ou un autre chant qui rappelle l'entrée du Seigneur.

**R. À l'entrée du Seigneur dans la Ville sainte,
les enfants des Hébreux annonçaient**

la résurrection de la Vie.

*** Portant rameaux et palmes, ils chantaient :**

« Hosanna au plus haut des cieux ! »

**V. Quand le peuple apprit
que Jésus arrivait à Jérusalem,
il sortit à sa rencontre. * Portant.**

13. En entant dans l'église, les concélébrants précèdent le Célébrant principal.

14. Lorsqu'ils arrivent à l'autel, les concélébrants et le Célébrant principal le vénèrent, puis ils gagnent leurs sièges. En omettant tout le reste, le Célébrant principal conclut la procession en disant la prière d'ouverture de la Messe, qui se poursuit comme à l'accoutumée.

15. LÀ OÙ IL N'EST PAS POSSIBLE DE FAIRE LA PROCESSION DANS LE CLOÎTRE OU HORS DE L'ÉGLISE, on célèbre l'Entrée messianique du Seigneur par le rite de l'Entrée solennelle, dans l'église avant la Messe conventuelle.

Les Frères et les fidèles se rassemblent soit devant la porte de l'église soit dans l'église elle-même, tenant en main leurs rameaux. Le Célébrant principal et les ministres, ainsi qu'une députation des fidèles, se rendent en un endroit de l'église autre que le sanctuaire mais qui permette à la majeure partie de l'assemblée de suivre la célébration.

Quand le Célébrant principal est arrivé au lieu prévu, on chante l'antienne *Hosanna* ou un autre chant qui convienne. On fait la bénédiction des rameaux et la proclamation de l'Évangile de l'Entrée du Seigneur à Jérusalem, comme il est indiqué ci-dessus (nn. 6-8). Après l'évangile, le Célébrant principal, accompagné des ministres et de la députation des fidèles, s'avance à travers l'église vers le sanctuaire, tandis que l'on chante le répons *Ingrediente Domino* (nn. 12) ou un autre semblable.

Lorsqu'ils arrivent à l'autel, les concélébrants et le Célébrant principal le vénèrent, puis ils gagnent leurs sièges. En omettant tout le reste, le Célébrant principal conclut la procession en disant la prière d'ouverture de la Messe, qui se poursuit comme à l'accoutumée.

Deuxième forme : l'entrée simple

16. A toutes les autres messes de ce dimanche, on fait mémoire de l'Entrée du Seigneur à Jérusalem, par l'entrée simple.

17. Tandis que le prêtre gagne l'autel, on chante l'antienne d'entrée avec le Psaume (n.18) ou un autre chant adapté à ce rite. Quand le prêtre est arrivé à l'autel, il le vénère, puis il se rend au siège, salue le peuple ; et la messe se poursuit comme à l'accoutumée.

Aux messes sans peuple et aux autres messes où il n'est pas possible de chanter à l'entrée, le prêtre va à l'autel et, après l'avoir vénéré, salue le peuple, lit l'antienne d'ouverture, et la messe se poursuit comme à l'accoutumée.

18. *Antienne d'ouverture*

**Six jours avant la fête de la Pâque,
lorsque le Seigneur fit son entrée à Jérusalem,
les enfants allèrent à sa rencontre.
Ils tenaient en main des branches de palmier,
et criaient à pleine voix :
Hosanna au plus haut des cieux !
Sois béni, toi qui viens tout rayonnant de bonté !**

Ps 23, 9-10

**Portes, levez vos frontons,
élevez-vous, portes éternelles :
qu'il entre, le roi de gloire !**

**Qui donc est ce roi de gloire ?
C'est le Seigneur, Dieu de l'univers ;
c'est lui, le roi de gloire.**

**Hosanna au plus haut des cieux !
Sois béni, toi qui viens tout rayonnant de bonté !**

LA MESSE

19 Après la Procession, le Célébrant principal commence la messe directement par la Prière d'ouverture.

20. *Prière d'ouverture.*

**Dieu éternel et tout-puissant,
pour montrer au genre humain
quel abaissement il doit imiter,
tu as voulu que notre Sauveur,
dans un corps semblable au nôtre,
subisse la mort de la croix :
Accorde-nous cette grâce
de retenir les enseignements de sa passion
et d'avoir part à sa résurrection.
Lui qui règne.**

21. La lecture de la Passion se fait sans luminaire ni encens, sans salutation ni signation du livre. Elle est lue par le diacre, ou à son défaut par un concélébrant ou par le Célébrant principal lui-même. Elle peut également être lue par des lecteurs, mais le rôle du Christ est tenu, chaque fois que cela est possible, par un prêtre ou par un diacre.

Seul le diacre vient demander la bénédiction du Célébrant principal avant de commencer la lecture de la Passion, de la même manière que pour l'Évangile.

22. Après la lecture de la Passion, il peut y avoir une brève homélie si c'est opportun.

On dit le **Je crois en Dieu.**

23. *Prière sur les offrandes*

**Souviens-toi, Seigneur, de la passion de ton Fils,
ne tarde pas à nous réconcilier avec toi :
Il est vrai que nous n'avons pas mérité ton pardon,
mais nous comptons sur ta miséricorde
et sur la grâce du sacrifice de Jésus.
Lui qui règne.**

24 *Préface*

V. Le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

V. Élevons notre cœur.

R. Nous le tournons vers le Seigneur.

V. Rendons grâce au Seigneur notre Dieu.

R. Cela est juste et bon.

**Vraiment, il est juste et bon de te rendre gloire,
de t'offrir notre action de grâce, toujours et en tout lieu,
à toi, Père très saint, Dieu éternel et tout-puissant,
par le Christ, notre Seigneur.**

**Alors qu'il était innocent
il a voulu souffrir pour les coupables,
et sans avoir commis le mal
il s'est laissé juger comme un criminel ;
en mourant, il détruit notre péché ;
en ressuscitant, il nous fait vivre et nous sanctifie.**

**C'est par lui que la terre et le ciel,
le peuple de Dieu avec tous les anges,
ne cessent de t'acclamer en chantant :
Saint ! Saint ! Saint ! le Seigneur...**

25. *Antienne de communion*

Mt 26, 42

**Mon Père,
si cette coupe ne peut passer sans que je la boive,
que ta volonté soit faite.**

27. *Prière après la communion*

**Tu nous as fortifiés, Seigneur,
dans cette communion à tes saints mystères
et nous te supplions encore :
Toi qui nous as donné, dans la mort de ton Fils,
l'espérance des biens auxquels nous croyons,
donne-nous, dans sa résurrection glorieuse,
de parvenir au Royaume que nous attendons.
Par Jésus.**

TRIDUUM PASCAL LES TROIS JOURS SAINTS

MESSE DU SOIR EN MEMOIRE DE LA CENE DU SEIGNEUR

Selon la tradition la plus ancienne de l'Église, le Jeudi saint, on ne doit pas célébrer la messe en l'absence de peuple.

Le soir, à l'heure qui convient le mieux, on célèbre la messe en mémoire de la Cène du Seigneur, avec la pleine participation de toute la communauté locale, tous les prêtres et les ministres accomplissant leur fonction.

La communion ne peut être donnée aux fidèles que dans la messe ; mais on peut la porter aux malades et aux infirmes à n'importe quelle heure de la journée.

Rites d'ouverture et liturgie de la Parole

1. Le Tabernacle est totalement vide ; pour la communion des ministres et des fidèles ce jour et le jour suivant il faut prévoir de consacrer suffisamment d'hosties à cette Messe.

2. *Antienne d'ouverture* cf. Gal. 6, 14

**Pour nous, glorifions-nous
dans la Croix de Notre Seigneur Jésus-Christ ;
Il est notre salut, notre vie et notre résurrection,
par Lui nous sommes sauvés et libérés.**

3. On dit le **Gloire à Dieu**. Les cloches sonnent durant le chant de cette hymne, puis, elles se taisent jusqu'à la Vigile Pascale sauf si la Conférence Épiscopale ou l'Ordinaire en ont décidé autrement pour différentes raisons.

4. *Prière d'ouverture*

**Tu nous appelles, Dieu notre Père,
à célébrer ce soir la très sainte Cène
où ton Fils unique,
avant de se livrer lui-même à la mort,
a voulu remettre à son Église
le sacrifice nouveau de l'Alliance éternelle ;
Fais que nous recevions de ce repas
qui est le sacrement de son amour,
la charité et la vie.
Par Jésus Christ.**

5. Après l'Évangile a lieu le lavement des pieds, sauf s'il a eu lieu avant la Messe dans le cloître ou au chapitre.

Lorsque le lavement des pieds des frères a lieu en dehors de la Messe et que la lecture de Jn 13, 1-15 a déjà été faite, on peut lire un autre Évangile à la Messe par exemple Lc 22, 24-30.

Verset avant l'Évangile

**Salut, O notre Roi :
toi seul a pris en pitié nos égarements**

□ **Évangile de Jésus Christ selon saint Luc 22, 24-30**

**Pendant le repas,
les disciples en arrivèrent à se quereller :
lequel d'entre eux, à leur avis, était le plus grand ?
Mais il leur dit :**

**« Les rois des nations païennes
leur commandent en maîtres,
et ceux qui exercent le pouvoir sur elles
se font appeler bienfaiteurs.**

Pour vous, rien de tel !

**Au contraire, le plus grand d'entre vous
doit prendre la place du plus jeune,
et celui qui commande, la place de celui qui sert.**

Quel est en effet le plus grand :

celui qui est à table, ou celui qui sert ?

N'est-ce pas celui qui est à table ?

**Eh bien ! moi, je suis au milieu de vous
comme celui qui sert.**

**Vous, vous avez tenu bon avec moi dans mes épreuves.
Et moi, je dispose pour vous du Royaume,
comme mon Père en a disposé pour moi.
Ainsi vous mangerez et boirez à ma table
dans mon Royaume,
et vous siégerez sur des trônes
pour juger les douze tribus d'Israël. »**

6. Le rite se déroule selon les coutumes locales, pendant qu'on chante les antiennes habituelles du *Mandatum* ou d'autres chants appropriés.

7. Aussitôt après le lavement des pieds ou, s'il n'a pas lieu, après l'Évangile, on fait l'homélie, puis la prière universelle. On ne dit pas le Symbole à cette Messe.

Liturgie eucharistique

8. *Prière sur les offrandes*

**Seigneur, accorde-nous la grâce
de vraiment participer à cette eucharistie ;
Car chaque fois qu'est célébré ce sacrifice en mémorial,
c'est l'œuvre de notre Rédemption qui s'accomplit.
Par Jésus.**

9. *Préface*

V. Le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

V. Élevons notre cœur.

R. Nous le tournons vers le Seigneur.

V. Rendons grâce au Seigneur notre Dieu.

R. Cela est juste et bon.

**Vraiment, il est juste et bon de te rendre gloire,
de t'offrir notre action de grâce, toujours et en tout lieu,
à toi, Père très saint, Dieu éternel et tout-puissant,
par le Christ, notre Seigneur.**

**C'est lui le prêtre éternel et véritable,
qui apprit à ses disciples
comment perpétuer son sacrifice ;
il s'est offert à toi en victime pour notre salut ;
il nous a prescrit
d'accomplir après lui cette offrande
pour célébrer son mémorial ;**

**Quand nous mangeons sa chair immolée pour nous,
nous sommes fortifiés ;
quand nous buvons le sang qu'il a versé pour nous,
nous sommes purifiés.**

**C'est pourquoi, avec les anges et les archanges,
avec les puissances d'en haut
et tous les esprits bienheureux,
nous chantons l'hymne de ta gloire
et sans fin nous proclamons :
Saint !...**

Quand on prend le Canon Romain, les parties suivantes sont propres :

**Dans la communion de toute l'Église,
nous célébrons le jour très saint
où notre Seigneur Jésus Christ
fut livré pour nous ;
et nous voulons nommer en premier lieu
la bienheureuse Marie toujours Vierge,
Mère de notre Dieu et Seigneur, Jésus Christ ;
saint Joseph, son époux,
les saints Apôtres et Martyrs
Pierre et Paul, André,
[Jacques et Jean, Thomas, Jacques et Philippe,
Barthélémy et Matthieu, Simon et Jude,
Lin, Clet, Clément, Sixte, Corneille et Cyprien,
Laurent, Chrysogone, Jean et Paul,
Côme et Damien,]
et tous les saints.**

**Accorde-nous, par leur prière et leurs mérites,
d'être, toujours et partout,
forts de ton secours et de ta protection.**

Le Célébrant (principal) dit, les mains étendues :
**Voici l'offrande que nous présentons devant toi,
 nous, tes serviteurs, et ta famille entière,
 le jour même où notre Seigneur Jésus Christ
 a livré à ses disciples, pour qu'ils les célèbrent,
 les mystères de son corps et de son sang.**

**Nous t'en prions, Seigneur,
 accepte cette offrande.
 Assure toi-même la paix de notre vie,
 arrache-nous à la damnation
 et reçois-nous parmi tes élus.**

Tous les concélébrants disent, les mains étendues au-dessus
 des offrandes :

**Sanctifie pleinement cette offrande
 par la puissance de ta bénédiction,
 rends-la parfaite et digne de toi :
 qu'elle devienne pour nous
 le corps et le sang de ton Fils bien-aimé,
 Jésus Christ, notre Seigneur.**

Le Célébrant (principal) joint les mains (et les concélébrants
 font de même).

**La veille du jour où il devait souffrir
 pour notre salut et celui de tous les hommes,
 c'est-à-dire aujourd'hui,
 il prit le pain dans ses mains très saintes**

Il prend le pain.
et, les yeux levés au ciel,

Il élève les yeux.
**vers toi, Dieu, son Père tout-puissant,
 en te rendant grâce il le bénit,
 le rompit,
 et le donna à ses disciples, en disant:**

Il s'incline un peu.
**« PRENEZ ET MANGEZ-EN TOUS :
 CECI EST MON CORPS
 LIVRE POUR VOUS. »**

Ensuite, tout comme dans le Canon Romain.

10. *Antienne de communion* 1 Co 11, 24.25

**« Ceci est mon corps, donné pour vous, dit le Seigneur.
Faites cela en mémoire de moi.
Cette coupe est la nouvelle Alliance
établie par mon sang.
Chaque fois que vous en boirez,
faites cela en mémoire de moi. »**

11. Après la distribution de la communion, on laisse sur l'autel le ciboire rempli des hosties nécessaires à la communion du jour suivant. Que le lavement des pieds ait lieu au cours de la Messe ou en dehors, dans le cloître ou en un autre lieu, il est possible de lire après la communion quelques passages des Discours après la Cène, tous étant assis et attentifs. La Messe s'achève par la prière après la communion.

12. *Prière après la communion*

**Nous avons repris des forces, Dieu tout-puissant,
en participant ce soir à la Cène de ton Fils ;
Accorde-nous d'être un jour rassasiés
à la table de son Royaume éternel.
Lui qui.**

Transfert du Saint-Sacrement

13. Après cette prière, le prêtre vient devant l'autel, il met l'encens dans l'encensoir et, à genoux, il encense trois fois le Saint-Sacrement. Ensuite, ayant reçu le voile huméral, il prend le ciboire, qu'il recouvre avec les extrémités du voile.

14. La procession s'organise, croix en tête, pour porter la réserve eucharistique vers le lieu où elle doit être déposée : une chapelle convenablement ornée. Le Saint-Sacrement est précédé de l'encens, et accompagné de cierges. On chante pendant ce temps l'hymne *Pange lingua* (sauf les deux dernières strophes) ou un autre chant eucharistique.

15. Lorsque la procession est parvenue au lieu où la réserve eucharistique sera gardée, le prêtre dépose le ciboire et, ayant mis l'encens dans l'encensoir, il encense le Saint-Sacrement, tandis que tous chantent les strophes du *Tantum ergo*. On ferme ensuite le tabernacle.

16. Après un temps d'adoration en silence, le prêtre et les ministres font la gèneuflexion et retournent à la sacristie.

17. Ensuite on dépouille l'autel et, si possible, on enlève les croix de l'église. Il convient de voiler celles que l'on ne peut enlever.

18. Ceux qui ont participé à la messe du soir ne disent pas vêpres.

VENDREDI SAINT LA PASSION DU SEIGNEUR

1. Le Vendredi et le Samedi saints, selon une très ancienne tradition, l'Église ne célèbre pas l'Eucharistie.

2. L'autel doit être complètement nu, sans croix, ni chandeliers, ni nappe.

3. L'après-midi de ce jour, vers trois heures, à moins qu'une raison pastorale ne fasse choisir une heure plus tardive, on célèbre la Passion du Seigneur. Cette action comporte trois parties : la liturgie de la Parole, la vénération de la Croix, la communion.

En ce jour, on ne communie que pendant la célébration de la Passion ; toutefois on peut, à n'importe quelle heure de la journée, porter la communion aux malades et aux infirmes qui ne peuvent participer à cette célébration.

4. Le prêtre et les autres ministres sacrés, revêtus des vêtements de la messe, qui sont de couleur rouge, s'avancent vers l'autel et, après l'avoir salué, ils se prosternent ou se mettent à genoux. Tous prient en silence pendant quelque temps.

5. Ensuite, le prêtre (avec le diacre) gagne le siège où, tourné vers le peuple, et les mains jointes, il dit l'une des prières suivantes.

Prière (on ne dit pas Prions le Seigneur)

**Seigneur, nous savons que tu aimes sans mesure,
toi qui n'as pas refusé ton propre Fils
mais qui l'as livré pour sauver tous les hommes ;
Aujourd'hui encore, montre-nous ton amour :
nous voulons suivre le Christ
qui marche librement vers sa mort ;
soutiens-nous comme tu l'as soutenu,
et sanctifie-nous dans le mystère de sa Pâque.
Lui qui règne pour les siècles des siècles.**

R. Amen.

ou bien

**Seigneur notre Dieu,
par la passion du Christ,
tu as détruit la mort héritée du premier péché,
la mort qui tenait l'humanité sous sa loi ;
Accorde-nous d'être semblables à ton Fils :
du fait de notre nature,
nous avons dû connaître
la condition du premier homme
qui vient de la terre ;
sanctifie-nous par ta grâce
pour que nous connaissions désormais
la condition de l'homme nouveau
qui appartient au ciel.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

Première partie : Liturgie de la Parole

6. Ensuite, tous s'assoient, et on proclame la première lecture, tirée du prophète Isaïe (Is 52, 13 – 53, 12), avec son psaume.

7. Vient ensuite la deuxième lecture, tirée de la Lettre aux Hébreux (He 4, 14-16 ; 5, 7-9).

8. On chante le chant avant l'Évangile, puis on lit la Passion du Seigneur selon saint Jean (Jn 18, 1 – 19, 42), de la même manière que le dimanche des Rameaux.
9. Après la lecture de la Passion, il convient de faire une brève homélie.

Prière universelle

10. La liturgie de la Parole se termine par la Prière universelle qui, en ce jour, est dite de la manière suivante : le prêtre, debout au siège ou, suivant la disposition des lieux, à l'ambon ou à l'autel, donne l'intention dans un invitoire ; tous prient en silence, puis le prêtre, les mains étendues, dit ou chante l'oraison. Pendant ces prières, les fidèles peuvent se tenir soit debout, soit à genoux.
11. Les conférences épiscopales peuvent prévoir une acclamation du peuple avant chaque oraison. On peut aussi maintenir l'ancienne monition du diacre : **Priions à genoux**, suivie de l'agenouillement de tous pour une prière en silence dont le terme est marqué par l'invitation : **Levons-nous**.
12. Pour une grave nécessité publique, l'Ordinaire du lieu peut autoriser ou imposer une intention spéciale.
13. Le prêtre peut choisir, parmi les intentions proposées ci-dessous, celles seulement qui sont les plus aptes à nourrir la prière de l'assemblée, de manière toutefois que soient conservées les séries habituelles de la Prière universelle (cf. Présentation Générale du Missel Romain, n. 46).

1. POUR LA SAINTE ÉGLISE

**Priions, frères bien-aimés, pour la sainte Église de Dieu :
Que le Père tout-puissant lui donne la paix et l'unité,
qu'il la protège dans tout l'univers ;
et qu'il nous accorde une vie calme et paisible
pour que nous rendions grâce à notre Dieu.**

Tous prient en silence. Puis le prêtre dit :

**Dieu éternel et tout-puissant,
dans le Christ, tu as révélé ta gloire à tous les peuples ;**

**Protège l'œuvre de ton amour :
afin que ton Église répandue par tout l'univers
demeure inébranlable dans la foi
pour proclamer ton nom.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

2. POUR LE PAPE

**Prions pour notre saint Père le pape N.,
élevé par Dieu notre Seigneur à l'ordre épiscopal :
Qu'il le garde sain et sauf à son Église
pour gouverner le peuple de Dieu.**

Tous prient en silence. Puis le prêtre dit :

**Dieu éternel et tout-puissant
dont la sagesse organise toutes choses,
daigne écouter notre prière :**

**Protège avec amour le pape que tu as choisi,
afin que, sous la conduite de ce pasteur,
le peuple chrétien que tu gouvernes
progresses toujours dans la foi.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

3. POUR LE CLERGÉ ET LE PEUPLE FIDÈLE

**Prions pour notre évêque N.,
pour tous les évêques, les prêtres, les diacres,
pour tous ceux qui remplissent des ministères
dans l'Église,
et pour l'ensemble du peuple des croyants.**

Tous prient en silence. Puis le prêtre dit :

**Dieu éternel et tout-puissant
dont l'Esprit sanctifie et gouverne
le corps entier de l'Église,
exauce les prières que nous t'adressons
pour tous les ordres de fidèles qui la composent :
Que chacun d'eux, par le don de ta grâce,**

**te serve avec fidélité.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

4. POUR LES CATÉCHUMÈNES

**Prions pour les (nos) catéchumènes :
Que Dieu notre Seigneur
ouvre leur intelligence et leur cœur,
et les accueille dans sa miséricorde ;
Après avoir reçu le pardon de tous leurs péchés
par le bain de la naissance nouvelle,
qu'ils soient incorporés à notre Seigneur Jésus Christ.**

Tous prient en silence. Puis le prêtre dit :

**Dieu éternel et tout-puissant,
toi qui assures toujours la fécondité de ton Église,
Augmente en nos catéchumènes
l'intelligence et la foi :
qu'ils renaissent à la source du baptême
et prennent place parmi tes enfants d'adoption.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

5. POUR L'UNITÉ DES CHRÉTIENS

**Prions pour tous nos frères
qui croient en Jésus Christ
et s'efforcent de conformer leur vie à la vérité :
Demandons au Seigneur notre Dieu
de les rassembler et de les garder
dans l'unité de son Église.**

Tous prient en silence. Puis le prêtre dit :

**Dieu éternel et tout-puissant,
toi qui rassembles ce qui est dispersé,
et qui fais l'unité de ce que tu rassembles,
regarde avec amour l'Église de ton Fils :
Nous te prions d'unir dans la totalité de la foi
et par le lien de la charité**

**tous les hommes qu'un seul baptême a consacrés.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

6. POUR LES JUIFS

**Prions pour les Juifs
à qui Dieu a parlé en premier :
Qu'ils progressent dans l'amour de son Nom
et la fidélité à son Alliance.**

Tous prient en silence. Puis le prêtre dit :

**Dieu éternel et tout-puissant,
toi qui as choisi Abraham et sa descendance
pour en faire les fils de ta promesse,
Conduis à la plénitude de la rédemption
le premier peuple de l'Alliance,
comme ton Église t'en supplie.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

7. POUR CEUX QUI NE CROIENT PAS EN JÉSUS CHRIST

**Prions pour ceux qui ne croient pas en Jésus Christ
Demandons qu'à la lumière de l'Esprit Saint,
ils soient capables eux aussi
de s'engager pleinement sur le chemin du salut.**

Tous prient en silence. Puis le prêtre dit :

**Dieu éternel et tout-puissant,
donne à ceux qui ne croient pas au Christ
d'aller sous ton regard avec un cœur sincère,
afin de parvenir à la connaissance de la vérité ;
Et donne-nous
de mieux nous aimer les uns les autres
et d'ouvrir davantage notre vie à la tienne,
pour être dans le monde
de meilleurs témoins de ton amour.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

8. POUR CEUX QUI NE CROIENT PAS EN DIEU

**Prions pour ceux qui ne connaissent pas Dieu :
Demandons qu'en obéissant à leur conscience
ils parviennent à le reconnaître.**

Tous prient en silence. Puis le prêtre dit :

**Dieu éternel et tout-puissant,
toi qui as créé les hommes
pour qu'ils te cherchent de tout leur cœur
et que leur cœur s'apaise en te trouvant,
Fais qu'au milieu des difficultés de ce monde
tous puissent discerner les signes de ta bonté
et rencontrer des témoins de ton amour :
qu'ils aient le bonheur de te reconnaître,
toi, le seul vrai Dieu et le Père de tous les hommes.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

9. POUR LES POUVOIRS PUBLICS

**Prions pour les chefs d'État
et tous les responsables des affaires publiques :
Que le Seigneur notre Dieu
dirige leur esprit et leur cœur selon sa volonté
pour la paix et la liberté de tous.**

Tous prient en silence. Puis le prêtre dit :

**Dieu éternel et tout-puissant,
toi qui tiens en ta main le cœur des hommes,
et garantis les droits des peuples,
viens en aide à ceux qui exercent le pouvoir ;
Que partout sur la terre s'affermissent avec ta grâce
la sécurité et la paix,
la prospérité des nations
et la liberté religieuse.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

10. POUR TOUS LES HOMMES DANS L'ÉPREUVE

**Frères bien-aimés, prions Dieu le Père tout-puissant
d'avoir pitié des hommes dans l'épreuve :**

**Qu'il débarrasse le monde de toute erreur,
qu'il chasse les épidémies et repousse la famine,
qu'il vide les prisons et délivre les captifs,
qu'il protège ceux qui voyagent,
qu'il ramène chez eux les exilés,
qu'il donne la force aux malades,
et accorde le salut aux mourants.**

Tous prient en silence. Puis le prêtre dit :

**Dieu éternel et tout-puissant,
consolation des affligés,
force de ceux qui peinent,
entends les prières des hommes qui t'appellent,
quelles que soient leurs souffrances :
Qu'ils aient la joie de trouver dans leurs détresses
le secours de ta miséricorde.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

Deuxième partie : Vénération de la Croix

14. La Prière universelle achevée, on fait la vénération solennelle de la Croix. La présentation de la Croix peut se faire sous deux formes. On choisira celle des deux qui est la mieux adaptée à l'assemblée.

Présentation de la Croix : Première forme

15. On apporte la Croix à l'autel. Le prêtre, debout devant l'autel, reçoit la Croix, la découvre si elle est voilée et l'élève en chantant (les ministres ou même la chorale peuvent se joindre à lui pour ce chant) :

**Voici le bois de la Croix,
qui a porté le salut du monde.**

Le peuple : **Venez, adorons !**

Puis tous s'agenouillent et adorent en silence durant quelques instants, tandis que le prêtre reste debout et tient la Croix élevée.

Si la croix n'est pas voilée, on peut chanter les Improprès avant l'ostension de la Croix.

Deuxième forme

16. On apporte la Croix voilée à l'autel. Le prêtre, debout devant l'autel, reçoit la Croix, il en découvre la partie supérieure et l'élève en chantant (les ministres ou même la chorale peuvent se joindre à lui pour ce chant) :

**Voici le bois de la Croix,
qui a porté le salut du monde.**

Le peuple : **Venez, adorons !**

Puis tous s'agenouillent et adorent en silence durant quelques instants, tandis que le prêtre reste debout et tient la Croix élevée.

Ensuite, le prêtre découvre le bras droit de la Croix, il l'élève à nouveau en chantant : **Voici le bois de la Croix**, et on fait comme la première fois.

Le prêtre découvre enfin totalement la Croix, il l'élève une troisième fois en chantant : **Voici le bois de la Croix**, et on fait de nouveau comme la première fois.

Vénération de la Croix

17. Le prêtre tenant la Croix découverte, on chante les Reproches (Improprès), ou d'autres chants qui conviennent.

Un ou deux chantres

**O mon peuple, que t'ai-je fait ? En quoi t'ai-je contristé ?
Réponds-moi ! Je t'ai fait sortir du pays d'Égypte :**

tu as préparé une croix pour ton Sauveur.

Deux frères debout sur le degré du presbytère ou en un autre endroit approprié :

Agios o Theos, (*ils s'agenouillent en vénérant la Croix puis se relèvent et poursuivent le chant*)

Agios Ischyros, agios Athanatos, eleison imas.

O Dieu saint,

o Dieu fort, o Dieu immortel, prends pitié de nous.

Tous :

Sanctus Deus, (*tous s'agenouillent en vénérant la Croix puis se relèvent et poursuivent le chant*)

Sanctus fortis, Sanctus immortalis, miserere nobis.

O Dieu saint,

o Dieu fort, o Dieu immortel, prends pitié de nous.

Un ou deux chantres

**Durant quarante années, je t'ai guidé dans le désert ;
je t'ai nourri de la manne.**

**Et je t'ai fait entrer dans un pays d'abondance :
tu as préparé une croix pour ton Sauveur.**

Deux frères comme ci-dessus : Agios. Tous : Sanctus.

Un ou deux chantres

Qu'aurais-je dû faire pour toi que je n'aie pas fait ?

**Je t'ai planté comme ma vigne la plus belle,
et tu ne m'as donné qu'un jus amer, du vinaigre
pour étancher ma soif.**

D'un coup de lance tu as percé le cœur de ton Sauveur !

Deux frères comme ci-dessus : Agios. Tous : Sanctus.

18. Ensuite le prêtre dépose la Croix sur le degré du presbytère ou en un autre endroit approprié, ou la remet aux ministres pour qu'ils la portent Pour la vénération de la Croix, le prêtre, les ministres et les fidèles s'avancent les uns après les autres : ils passent devant la Croix et lui rendent hommage, soit en faisant la génuflexion devant elle, soit par tel autre signe en usage dans les monastères, par exemple en l'embrassant. Revenu à sa place, chacun s'assied. Pendant la vénération de la Croix, on chante l'hymne *Crux fidelis* ou un autre chant analogue.

19. On ne présente qu'une seule croix à la vénération.

Hymne pour la vénération de la croix

le chiffre 1 indique les parties qui reviennent au chantre ou à la schola, le 2 celles qui sont reprises par l'assemblée ; les parties portant l'indication 1&2 sont chantées par tous.

1&2 Antienne

**Croix fidèle, arbre unique,
noble entre tous !
Nulle forêt n'en produit de tel
avec ces feuilles, ces fleurs et ces fruits !
Douceur du bois, douceur du clou,
qui porte un si doux fardeau !**

1 Hymne

**Chante, ma langue, le combat,
la glorieuse lutte ;
sur le trophée de la croix,
proclame le noble triomphe :
le Rédempteur du monde
fut vainqueur en s'immolant.**

**2 Croix fidèle, arbre unique,
noble entre tous !
Nulle forêt n'en produit de tel
avec ces feuilles, ces fleurs et ces fruits !**

**1 Attristé de l'égarement
de notre premier père,
qui tomba dans la mort
en mordant le fruit néfaste,
le Créateur choisit lui-même un arbre
pour réparer la malédiction de l'arbre.**

**2 Douceur du bois, douceur du clou,
qui porte un si doux fardeau !**

**1 Cette œuvre de salut,
l'ordre divin l'exigeait,
pour vaincre par la ruse
la ruse multiforme du malin,
et porter le remède
d'où venait la blessure.**

**2 Croix fidèle, arbre unique,
noble entre tous !
Nulle forêt n'en produit de tel
avec ces feuilles, ces fleurs et ces fruits !**

**1 Quand vint donc
la plénitude du temps,
le Fils, créateur du monde,
fut envoyé d'auprès du Père.
Il s'avança, devenu chair
dans un sein virginal.**

**2 Douceur du bois, douceur du clou,
qui porte un si doux fardeau !**

**1 L'Enfant crie, caché
dans l'étroite crèche
La Vierge Mère enveloppe
ses membres de langes
Et emmaillote de bandelettes serrées
ses mains, ses pieds, ses jambes.**

**2 Croix fidèle, arbre unique,
noble entre tous !
Nulle forêt n'en produit de tel
avec ces feuilles, ces fleurs et ces fruits !**

**1 Trente années achevées,
au terme de sa vie corporelle,
il se livre volontairement à la passion
pour laquelle il était né.
L'Agneau est élevé en croix
pour être immolé sur le bois.**

**2 Douceur du bois, douceur du clou,
qui porte un si doux fardeau !**

**1 Voici vinaigre, fiel, roseau,
crachats, clous et lance !
Le doux corps est transpercé,
le sang et l'eau ruissellent ;
terre, mer, astres et monde,
quel fleuve vous lave !**

**2 Croix fidèle, arbre unique,
noble entre tous !
Nulle forêt n'en produit de tel
avec ces feuilles, ces fleurs et ces fruits !**

*1 Fléchis tes branches, grand arbre,
relâche le corps tendu ;
assouplis la dureté
reçue de la nature ;
aux membres du roi des cieux
offre un appui plus doux.*

**2 Douceur du bois, douceur du clou,
qui porte un si doux fardeau !**

*1 Toi seul as mérité
de porter la rançon du monde
et de lui préparer un havre
après son naufrage,
toi qui fus oint du sang sacré
jailli du corps de l'Agneau.*

**2 Croix fidèle, arbre unique,
noble entre tous !
Nulle forêt n'en produit de tel
avec ces feuilles, ces fleurs et ces fruits !**

*1 et 2
Au Père et à son Fils,
à l'illustre Consolateur,
à l'heureuse Trinité,
gloire égale et éternelle,
car sa grâce bienfaisante
nous rachète et nous sauve.*

Amen.

Venance Fortunat,
évêque de Poitiers (530-609)

20. La vénération achevée, on porte la Croix à la place prévue sur l'autel. Une fois qu'elle y est placée, on peut chanter, à genoux, l'antienne *Super omnia* :

**La Croix seule surpasse tous les cèdres :
sur elle fut suspendue la vie du monde,**

**sur elle le Christ a triomphé,
il a vaincu la mort par la mort.**

Troisième partie : Communion

21. On met la nappe sur l'autel. On y place le corporal et le livre. Puis un ministre désigné pour cela, ou le prêtre lui-même, va prendre le Saint-Sacrement au lieu où on l'a déposé la veille. Il revient directement à l'autel, tandis que tous se tiennent debout en silence. Un ministre accompagne le Saint-Sacrement avec un cierge allumé, qu'il dépose près de l'autel ou sur celui-ci.

22. Lorsque le ministre a placé le Saint-Sacrement sur l'autel et découvert le ciboire, le prêtre s'approche et, ayant fait la gèneuflexion, il monte à l'autel. Il dit à voix haute, les mains jointes :

**Comme nous l'avons appris du Sauveur,
et selon son commandement,
nous osons dire :**

Ou bien :

**Unis dans le même Esprit,
nous pouvons dire avec confiance
la prière que nous avons reçue du Sauveur :**

Il étend les mains, et, avec le peuple, il continue :

**Notre Père qui es aux cieux,
que ton nom soit sanctifié,
que ton règne vienne,
que ta volonté soit faite
sur la terre comme au ciel.
Donne-nous aujourd'hui
notre pain de ce jour.
Pardonne-nous nos offenses,
comme nous pardonnons aussi
à ceux qui nous ont offensés.
Et ne nous soumets pas à la tentation,
mais délivre-nous du Mal.**

Les mains étendues, le prêtre, seul, continue :

**Délivre-nous de tout mal, Seigneur,
et donne la paix à notre temps ;
par ta miséricorde, libère-nous du péché,
rassure-nous devant les épreuves
en cette vie où nous espérons
le bonheur que tu promets
et l'avènement de Jésus Christ, notre Sauveur.**

Il joint les mains.

Le peuple conclut la prière par l'acclamation :

**Car c'est à toi qu'appartiennent
le règne, la puissance et la gloire
pour les siècles des siècles!**

23. Ensuite, les mains jointes, le prêtre dit à voix basse :

**Que cette communion, Seigneur Jésus Christ,
n'entraîne pour moi ni jugement ni condamnation ;
mais qu'elle soutienne mon esprit et mon corps
et me donne la guérison.**

24. Il prend ensuite le pain consacré, et, le tenant un peu élevé au-dessus de la patène, poursuit le rite de la communion selon la forme habituelle.

25. Le prêtre distribue ensuite la communion aux fidèles. Pendant la communion on peut chanter.

26. Lorsque la distribution de la communion est achevée, un ministre désigné pour cela porte la réserve eucharistique à l'endroit qui a été préparé en dehors de l'église elle-même, ou bien, si les circonstances le demandent, il la dépose dans le tabernacle.

27. Puis le prêtre, après avoir observé le temps de silence qui convient, dit :

Prions le Seigneur.

**Dieu de puissance et de miséricorde,
toi qui nous as renouvelés
par la mort et la résurrection de ton Christ,
entretiens en nous l'œuvre de ton amour ;**

**Que notre communion à ce mystère
consacre notre vie à ton service.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

28. Pour le renvoi de l'assemblée, le prêtre dit ensuite, en étendant les mains sur le peuple :

**Que ta bénédiction, Seigneur, descende en abondance
sur ton peuple qui a célébré la mort de ton Fils
dans l'espérance de sa propre résurrection :
Accorde-lui pardon et réconfort,
augmente sa foi,
assure son éternelle rédemption.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

Puis tous se retirent en silence. On enlèvera en temps opportun les chandeliers et la nappe de l'autel.

29. Ceux qui ont participé à la célébration de la Passion ne disent pas None et Vêpres.

SAMEDI SAINT

Le samedi saint, l'Église demeure auprès du tombeau de son Seigneur. Elle médite la passion et la mort du Christ. Elle s'abstient de célébrer le sacrifice de la messe : la table de l'autel reste nue jusqu'après la Veillée pascale, cette attente nocturne de la résurrection. Alors éclatera la joie de Pâques, joie qui débordera en cinquante jours de fête.

Aujourd'hui, la communion ne peut être portée qu'en viatique.

TEMPS PASCAL

DIMANCHE DE PAQUES LA RESURRECTION DU SEIGNEUR

DANS LA NUIT SAINTE : VIGILE PASCALE

1. Depuis les temps les plus reculés, cette nuit est « une veille en l'honneur du Seigneur » (Ex 12, 42). Elle est ordonnée de telle sorte que, selon la recommandation de l'évangile (Lc 12, 35 suiv.), les fidèles, tenant en main leurs flambeaux allumés, soient semblables à des hommes qui attendent leur maître, afin qu'à son retour il les trouve en train de veiller et les fasse asseoir à sa table.

2. La Veillée pascale comporte quatre parties :
- L'office de la lumière et l'annonce de la Pâque
 - La liturgie de la Parole
 - La liturgie baptismale
 - La liturgie eucharistique.

Ainsi, après un rite d'action de grâce pour la lumière, la sainte Église, confiante en la parole et la promesse du Seigneur, médite les merveilles que, depuis les origines, celui-ci a réalisées pour son peuple. Aux approches du matin de la résurrection, avec les nouveaux membres qui lui sont nés par le baptême, elle prend place à la table que le Seigneur lui a préparée par sa mort et sa résurrection.

3. La veillée pascale se célèbre entièrement de nuit. Elle ne peut commencer qu'après la tombée de la nuit ; elle doit être achevée avant l'aube du dimanche.

4. La Messe de la veillée, même si elle est célébrée avant minuit, est la messe du dimanche de Pâques.

Cependant, quiconque participe à la Messe de la veillée peut communier de nouveau à une seconde messe de Pâques.

5. Tout prêtre qui célèbre ou concélébre la Messe de la veillée peut célébrer ou concélébrer une seconde messe de Pâques.

6. Le prêtre et les ministres, diacres et prêtres concélébrants, revêtent dès le début les vêtements de la messe. Ceux-ci sont de couleur blanche. On prépare des cierges pour tous ceux qui vont participer à la veillée.

PREMIÈRE PARTIE

OUVERTURE SOLENNELLE DE LA VEILLEE OFFICE DE LA LUMIERE

Bénédiction du feu et préparation du cierge pascal

7. Toutes les lumières de l'église sont éteintes.

A l'endroit qui convient, hors de l'église, on prépare un feu. Lorsque le peuple est rassemblé en cet endroit, le prêtre s'y rend avec les ministres. Celui qui chantera l'annonce pascale porte le cierge pascal.

Là où il n'est pas possible d'allumer un feu hors de l'église, le rite se déroule comme on l'indique ci-dessous au n. 13.

8. Le prêtre salue d'abord le peuple rassemblé et lui explique brièvement le sens de la veillée de cette nuit. Il le fait en ces termes ou en d'autres semblables :

**Frères bien-aimés, en cette nuit très sainte
où notre Seigneur Jésus Christ
est passé de la mort à la vie,
l'Église invite tous ses enfants disséminés de par le monde
à se réunir pour veiller et prier.
Nous allons donc commémorer ensemble
la Pâque du Seigneur
en écoutant sa parole et en célébrant ses sacrements,
dans l'espérance d'avoir part à son triomphe sur la mort
et de vivre avec lui pour toujours en Dieu.**

9. Si le feu n'est pas encore allumé, on le fait à ce moment de la manière la plus adaptée. Ensuite le prêtre bénit le feu.

Prions ensemble.

**Seigneur notre Dieu,
par ton Fils qui est la lumière du monde
tu as donné aux hommes la clarté de ta lumière ;
Daigne bénir □ cette flamme
qui brille dans la nuit ;
Accorde-nous, durant ces fêtes pascales,
d'être enflammés d'un si grand désir du ciel
que nous puissions parvenir, avec un cœur pur,
aux fêtes de l'éternelle lumière.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

On allume le cierge pascal avec une flamme provenant du feu nouveau.

10. Si, en tenant compte de la mentalité du peuple, il semble opportun de mettre davantage en valeur le sens du cierge pascal, cela peut se faire de la manière suivante :

Après la bénédiction du feu nouveau, un acolyte ou un autre ministre présente le cierge pascal au prêtre qui préside, et celui-ci, avec un stylet, pratique sur le cierge une incision en forme de croix. Ensuite il trace au-dessus de cette croix la lettre grecque Alpha, au-dessous, la lettre Oméga, et, entre les bras de la croix, les quatre chiffres du millésime de l'année en cours. Il prononce en même temps les paroles suivantes :

1. **Le Christ, hier et aujourd'hui,**
(il grave le bras vertical)
2. **commencement et fin de toutes choses,**
(il grave le bras horizontal)
3. **Alpha**
(il grave au-dessus du bras vertical la lettre A)
4. **et Oméga;**
(il grave au-dessous du bras vertical la lettre Oméga)
5. **à lui, le temps**
(il grave le premier chiffre de l'année dans l'angle supérieur gauche de la croix)

6. et l'éternité,

(il grave le second chiffre de l'année dans l'angle supérieur droit de la croix)

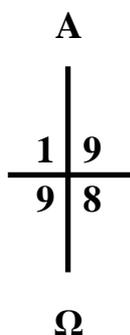
7. à lui, la gloire et la puissance

(il grave le troisième chiffre de l'année dans l'angle inférieur gauche de la croix)

8. pour les siècles sans fin.

(il grave le quatrième chiffre de l'année dans l'angle inférieur droit de la croix)

R. Amen.



11. Après cela, le prêtre peut implanter dans le cierge cinq grains d'encens qu'il dispose en forme de croix, en disant :

- | | |
|-----------------------------------|-------|
| 1. Par ses saintes plaies, | |
| 2. ses plaies glorieuses, | 1 |
| 3. que le Christ Seigneur | 4 2 5 |
| 4. nous garde | |
| 5. et nous protège. | 3 |

R. Amen.

12. Le prêtre allume alors le cierge pascal avec une flamme provenant du feu nouveau. Il dit :

**Que la lumière du Christ, ressuscitant dans la gloire
dissipe les ténèbres de notre cœur et notre esprit.**

On peut accomplir tout ou partie du rite ci-dessus, selon les lieux et les nécessités pastorales. La Conférence épiscopale pourra approuver d'autres rites, d'autres signes, plus adaptés à la diversité des assemblées.

13. Là où il n'est pas possible d'allumer un feu en dehors de l'église, on adapte le rite de la bénédiction du feu. Le peuple se rassemble alors à l'intérieur de l'église. Le prêtre se rend au fond de l'église avec les ministres, dont l'un porte le cierge pascal. Si la disposition des lieux le permet, l'assemblée se tourne vers lui.

Le prêtre salue le peuple et fait la monition ci-dessus n° 8. Ensuite il bénit le feu (n° 9), puis éventuellement il prépare le cierge pascal (n° 10-12). On allume le cierge pascal, et la procession commence, comme ci-dessous, n° 14.

Procession

14. Celui qui chantera l'*Exultet* prend le cierge pascal, le tient élevé et chante :

Lumen Christi.

Et tous répondent :

Deo gratias.

On peut utiliser aussi une forme d'acclamation plus développée.

15. Tous s'avancent ensuite vers l'église dans l'ordre suivant : en tête, celui qui porte le cierge pascal (toutefois si on use de l'encens, le thuriféraire le précède), puis le prêtre, les ministres et le peuple. A la porte de l'église, celui qui porte le cierge pascal s'arrête, l'élève et chante de nouveau :

Lumen Christi.

Et tous répondent :

Deo gratias.

On allume alors les cierges de tous les fidèles à une flamme provenant du cierge pascal, puis tous pénètrent dans l'église.

Lorsque celui qui porte le cierge pascal arrive devant l'autel, il se tourne vers le peuple et chante une troisième fois :

Lumen Christi.

Et tous répondent :

Deo gratias.

On allume alors les lumières de l'église.

Annonce de la Pâque

16. En entrant dans le chœur, le prêtre et les concélébrants se rendent à leur siège. Le cierge pascal est placé sur un chandelier au milieu du chœur ou près de l'ambon. Ensuite, si l'on use de l'encens, celui-ci est béni comme cela se fait pour l'Évangile, à la messe, et on encense le livre et le cierge pascal, si c'est opportun.

17. Celui qui va chanter l'annonce de la Pâque monte à l'ambon, ou se rend au pupitre, et il commence cette Annonce, après avoir encensé le livre et le cierge pascal, s'il a jugé opportun de le faire. Tous se tiennent debout, portant leurs cierges allumés.

Selon les possibilités, l'annonce de la Pâque peut être faite par un chantre qui ne soit ni diacre ni prêtre. Dans ce cas, il omet la fin de l'invitatoire, depuis **Et vous, mes frères bien-aimés...** Il omet également la salutation : **Le Seigneur soit avec vous.**

L'annonce de la Pâque peut aussi être chantée selon la forme abrégée. Des acclamations du peuple peuvent être insérées dans le cours de ce chant.

18. *Ière forme (longue)*

**Exultez de joie, multitude des anges,
exultez, serviteurs de Dieu,
sonnez cette heure triomphale
et la victoire d'un si grand roi.
Sois heureuse aussi, notre terre,
irradiée de tant de feux,
car il t'a prise dans sa clarté
et son règne a chassé ta nuit.
Réjouis-toi, mère Église,
toute parée de sa splendeur,
entends vibrer dans ce lieu saint
l'acclamation de tout un peuple.
[Et vous, mes frères bien-aimés,
à la lumière de cette flamme,
ne cessez pas d'en appeler avec moi
à la bonté du Tout-Puissant.
Il m'a choisi dans mon indignité
pour être à son service ;**

**que sa lumière me pénètre
et je chanterai la gloire du cierge pascal.]**

[V. Le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.]

V. Élevons notre cœur.

R. Nous le tournons vers le Seigneur.

V. Rendons grâce au Seigneur notre Dieu.

R. Cela est juste et bon.

**Vraiment, il est juste et bon
de chanter à pleine voix et de tout cœur
le Père tout-puissant, Dieu invisible,
et son Fils unique, Jésus Christ, notre Seigneur.
C'est lui qui a remis pour nous au Père éternel
le prix de la dette encourue par Adam ;
c'est lui qui répandit son sang par amour
pour effacer la condamnation du premier péché.**

**Car voici la fête de la Pâque
dans laquelle est mis à mort l'Agneau véritable
dont le sang consacre les portes des croyants.**

**Voici la nuit où tu as tiré d'Égypte
les enfants d'Israël, nos pères,
et leur as fait passer la mer Rouge à pied sec.
C'est la nuit où le feu d'une colonne lumineuse
repoussait les ténèbres du péché.**

**C'est maintenant la nuit
qui arrache au monde corrompu, aveuglé par le mal,
ceux qui, aujourd'hui et dans tout l'univers,
ont mis leur foi dans le Christ :
Nuit qui les rend à la grâce
et leur ouvre la communion des saints.**

**Voici la nuit où le Christ,
brisant les liens de la mort,
s'est relevé, victorieux, des enfers.**

**A quoi servirait-il de naître
sans le bonheur d'être sauvé.**

**Merveilleuse condescendance de ta grâce !
imprévisible choix de ton amour :
pour racheter l'esclave, tu livres le Fils.**

**Il fallait le péché d'Adam
que la mort du Christ abolit.
Heureuse était la faute
qui nous valut pareil Rédempteur.**

**O nuit de vrai bonheur :
toi seule pus connaître cette heure
où le Christ a surgi des enfers.**

**C'est de toi qu'il fut écrit :
"La nuit resplendira comme le jour ;
la nuit même est lumière pour ma joie."**

**Car le pouvoir sanctifiant de cette nuit
chasse les crimes et lave les fautes,
rend l'innocence aux coupables
et l'allégresse aux affligés,
dissipe la haine, dispose à l'amitié
et soumet toute puissance.**

**Dans la grâce de cette nuit,
accueille, Père saint, en sacrifice du soir
la flamme montant de cette colonne de cire
que l'Église t'offre par nos mains.**

**Nous savons ce que proclame cette colonne
qui brûle en l'honneur de Dieu :
quand on en transmet la flamme
sa clarté ne diminue pas.**

**O nuit de vrai bonheur,
nuit où le ciel s'unit à la terre,
où l'homme rencontre Dieu.**

**Aussi nous t'en prions, Seigneur :
Permetts que ce cierge pascal, consacré à ton nom,
brûle sans déclin dans cette nuit.
Qu'il soit agréable à tes yeux,
et joigne sa clarté à celle des étoiles.**

**Qu'il brûle encore quand se lèvera l'astre du matin,
celui qui ne connaît pas de couchant,
le Christ, ton Fils ressuscité, revenu des enfers,
répandant sur les humains sa lumière et sa paix,
lui qui règne avec toi et le Saint-Esprit,
maintenant et pour les siècles des siècles.**

R. Amen.

19. *2e forme (brève)*

**Exultez de joie, multitude des anges,
exultez, serviteurs de Dieu,
sonnez cette heure triomphale
et la victoire d'un si grand roi.
Sois heureuse aussi, notre terre,
irradiée de tant de feux,
car il t'a prise dans sa clarté
et son règne a chassé ta nuit.
Réjouis-toi, mère Église,
toute parée de sa splendeur,
entends vibrer dans ce lieu saint
l'acclamation de tout un peuple.**

[V. Le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.]

V. Élevons notre cœur.

R. Nous le tournons vers le Seigneur.

V. Rendons grâce au Seigneur notre Dieu.

R. Cela est juste et bon.

**Vraiment, il est juste et bon
de chanter à pleine voix et de tout cœur
le Père tout-puissant, Dieu invisible,
et son Fils unique, Jésus Christ, notre Seigneur.
C'est lui qui a remis pour nous au Père éternel
le prix de la dette encourue par Adam ;
c'est lui qui répandit son sang par amour
pour effacer la condamnation du premier péché.**

**Car voici la fête de la Pâque
dans laquelle est mis à mort l'Agneau véritable
dont le sang consacre les portes des croyants.**

**Voici la nuit où tu as tiré d'Égypte
les enfants d'Israël, nos pères,
et leur as fait passer la mer Rouge à pied sec.**

**C'est la nuit où le feu d'une colonne lumineuse
repoussait les ténèbres du péché.**

**C'est maintenant la nuit
qui arrache au monde corrompu, aveuglé par le mal,
ceux qui, aujourd'hui et dans tout l'univers,
ont mis leur foi dans le Christ :
Nuit qui les rend à la grâce
et leur ouvre la communion des saints.**

**Voici la nuit où le Christ brisant les liens de la mort,
s'est relevé, victorieux, des enfers.**

**Merveilleuse condescendance de ta grâce!
imprévisible choix de ton amour :
pour racheter l'esclave, tu livres le Fils.
Il fallait le péché d'Adam
que la mort du Christ abolit.
Heureuse était la faute
qui nous valut pareil Rédempteur.**

**Car le pouvoir sanctifiant de cette nuit
chasse les crimes et lave les fautes,
rend l'innocence aux coupables
et l'allégresse aux affligés.
O nuit de vrai bonheur,
nuit où le ciel s'unit à la terre,
où l'homme rencontre Dieu.**

**Dans la grâce de cette nuit,
accueille, Père saint, en sacrifice du soir
la flamme montant de cette colonne de cire
que l'Église t'offre par nos mains.**

**Permetts que ce cierge pascal, consacré à ton nom,
brûle sans déclin dans cette nuit.
Qu'il soit agréable à tes yeux,
et joigne sa clarté à celle des étoiles.**

**Qu'il brûle encore quand se lèvera l'astre du matin,
celui qui ne connaît pas de couchant,**

**le Christ, ton Fils ressuscité, revenu des enfers,
répandant sur les humains sa lumière et sa paix,
lui qui règne avec toi et le Saint-Esprit,
maintenant et pour les siècles des siècles.**

R. Amen.

DEUXIÈME PARTIE

LITURGIE DE LA PAROLE

20. En cette Veillée qui est « la mère de toutes les saintes veillées », l'Église propose neuf lectures, à savoir sept de l'Ancien Testament et deux du Nouveau (l'épître et l'évangile).

21. Pour des raisons d'ordre pastoral, on peut réduire le nombre des lectures de l'Ancien Testament ; mais on respectera toujours la règle selon laquelle la Parole de Dieu constitue un élément fondamental de la veillée dans la nuit de Pâques. Sauf circonstances particulières, on fera donc au moins trois lectures de l'Ancien Testament. Cependant, s'il fallait encore diminuer le nombre de ces lectures, on ne descendra jamais en dessous de deux. L'une d'entre elles consistera toujours dans le récit de l'Exode (Lecture III).

22. Tous éteignent leur cierge et, à l'exception du prêtre qui préside, tous s'assoient. Avant le commencement des lectures, le prêtre s'adresse au peuple dans les termes suivants ou en d'autres semblables :

**Frères, nous voici entrés dans la veillée sainte :
écoutons maintenant d'un cœur paisible
la Parole de Dieu.**

**Voyons comment, dans les temps passés,
Dieu notre créateur a sauvé son peuple,
et comment, dans ces temps qui sont les derniers,
il nous a envoyé son Fils comme Rédempteur.
Demandons au Seigneur
de conduire jusqu'à son plein achèvement
cette œuvre de salut
inaugurée dans le mystère de Pâques.**

23. Ensuite commencent les lectures. Un lecteur monte à l'ambon et proclame la première lecture. La lecture achevée, un psalmiste monte à son tour à l'ambon pour chanter les versets du psaume ou du cantique, auquel le peuple s'associe par le chant du répons. Tous se lèvent ensuite, et le prêtre dit : **Prions le Seigneur**. Après que tous ont prié quelque temps en silence, il dit l'oraison.

Chaque lecture, sauf celle du récit de l'Exode peut être suivie de quelques instants de silence. On peut même remplacer totalement certains des psaumes responsoriaux par ce temps de silence. Dans l'un et l'autre cas, on omet la pause après **Prions le Seigneur**.

Prières après les lectures

24. Après la première lecture (La création : Gn 1, 1 – 2, 2 ou Gn 1, 1.26-31a)

Prions

**Dieu éternel et tout-puissant,
toi qui agis toujours avec une sagesse admirable,
donne aux hommes que tu as rachetés
de comprendre que le sacrifice du Christ, notre Pâque,
est une œuvre plus merveilleuse encore
que l'acte de la création
au commencement du monde.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

ou bien (La création de l'homme) :

Prions.

**Seigneur notre Dieu,
toi qui as fait merveille en créant l'homme
et plus grande merveille encore en le rachetant,
Donne-nous de résister aux attraits du péché
par la sagesse de l'esprit,
et de parvenir aux joies éternelles.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

25. Après la deuxième lecture (Sacrifice et délivrance d'Isaac, le fils bien-aimé : Gn 22,1-13.15-18 ou Gn 22,1-2.9a.10-13.15-18)

Prions.

**Dieu très saint, Père des croyants,
en répandant la grâce de l'adoption,
tu multiplies sur toute la terre
les fils de ta promesse ;
par le mystère pascal, tu fais de ton serviteur Abraham,
comme tu l'avais promis,
le père de toutes les nations ;
Accorde à ton peuple
de savoir répondre à cet appel.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

26. Après la troisième lecture (La libération d'Israël par le passage de la mer Rouge : Ex 14, 15 – 15, 1a)

Prions.

**Maintenant encore, Seigneur,
nous voyons resplendir tes merveilles d'autrefois :
Alors que jadis tu manifestais ta puissance
en délivrant un seul peuple
de la poursuite des Égyptiens,
tu assures désormais le salut de toutes les nations
en les faisant renaître à travers les eaux du baptême ;
Fais que les hommes du monde entier
deviennent des fils d'Abraham
et accèdent à la dignité de tes enfants.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

ou bien :

Prions.

**Seigneur notre Dieu,
dans la lumière de l'Évangile,
tu as donné leur sens
aux miracles accomplis sous l'Ancien Testament:
on reconnaît dans la mer Rouge
l'image de la fontaine baptismale,**

**et le peuple juif,
délivré de la servitude d'Égypte,
est la figure du peuple chrétien ;
Fais que tous les hommes, grâce à la foi,
participent au privilège d'Israël,
et soient régénérés en recevant ton Esprit.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

27. Après la quatrième lecture (L'amour de Dieu pour Jérusalem son épouse : Is 54, 5-14)

Prions.

**Dieu éternel et tout-puissant, pour l'honneur de ton nom,
multiplie la postérité promise à nos pères
à cause de leur foi,
augmente le nombre de tes enfants d'adoption :
Que ton Église voie dès maintenant
se réaliser la promesse
dont les patriarches n'ont jamais douté.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

ou l'une de celles qui suivent les lectures V, VI ou VII, s'il est prévu d'omettre telles de ces lectures.

28. Après la cinquième lecture (Le mystère de l'eau et de la parole : Is 55, 1-11)

Prions.

**Dieu éternel et tout-puissant,
unique espoir du monde,
toi qui annonçais par la voix des prophètes
les mystères qui s'accomplissent aujourd'hui,
daigne inspirer toi-même les désirs de ton peuple,
puisque aucun de tes fidèles
ne peut progresser en vertu
sans l'inspiration de ta grâce.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

29. Après la sixième lecture (Dieu offre aux hommes la vraie sagesse : Ba 3, 9-15.31 – 4, 4)

Prions.

**Dieu qui ne cesses de faire grandir ton Église,
en appelant à elle les hommes qui sont loin de toi,
daigne garder sous ta protection
ceux que tu purifies dans l'eau du baptême.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

30. Après la septième lecture (Le cœur nouveau et l'esprit nouveau : Ez 36, 16-17 a.18-28)

Prions.

**Seigneur notre Dieu,
puissance inaltérable et lumière sans déclin,
regarde avec bonté
le sacrement merveilleux de l'Église tout entière.
Comme tu l'as prévu de toute éternité,
poursuis dans la paix
l'œuvre du salut des hommes ;
Que le monde entier reconnaisse la merveille :
ce qui était abattu est relevé,
ce qui avait vieilli est rénové,
et tout retrouve son intégrité première
en celui qui est le principe de tout,
Jésus Christ, ton Fils et notre Seigneur.
Lui qui règne pour les siècles des siècles.**

R. Amen.

ou bien :

Prions.

**Seigneur notre Dieu,
tu veux nous former à célébrer le mystère pascal
en nous faisant écouter
l'Ancien et le Nouveau Testament ;
Ouvre nos cœurs à l'intelligence de ta miséricorde :
ainsi la conscience des grâces déjà reçues
affermira en nous l'espérance des biens à venir.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

31. Après la dernière lecture de l'Ancien Testament, après son psaume ou cantique et son oraison, le prêtre entonne le **Gloire à Dieu** que tous chantent ou disent, tandis que les cloches sonnent, si du moins les conditions locales le permettent.

32. Ensuite le prêtre dit la Prière d'ouverture

**Dieu qui fais resplendir cette nuit très sainte
par la gloire de la résurrection du Seigneur,
ravive en ton Église l'esprit filial que tu lui as donné,
afin que, renouvelés dans notre corps et notre âme,
nous soyons tout entiers à ton service.
Par Jésus Christ.**

33. Ensuite, tous s'assoient pour écouter la lecture de l'épître de saint Paul.

34. Quand la lecture de l'épître est terminée, tous se lèvent, et le prêtre entonne l'acclamation **Alléluia**, que tous reprennent.

Ensuite un psalmiste, à l'ambon, chante le Psaume auquel le peuple répond **Alléluia**. S'il est nécessaire, c'est le psalmiste qui entonne le premier **Alléluia** à la place du prêtre.

35. On lit le récit de la résurrection de Jésus. Dans la procession de l'Évangile, on ne porte pas les flambeaux, mais seulement l'encens si l'on en fait usage.

36. Aussitôt après l'évangile, le prêtre fait l'homélie. On procède ensuite à la rénovation des promesses baptismales.

TROISIÈME PARTIE

RENOVATION DES PROMESSES BAPTISMALES

37. Lorsqu'on chante les Litanies, elles sont chantées par deux chantres. Tous se tiennent debout (en raison du Temps pascal) et répondent aux invocations.

**Seigneur, prends pitié.
Seigneur, prends pitié.**

O Christ, prends pitié.

O Christ, prends pitié.

Seigneur, prends pitié.

Seigneur, prends pitié.

**Sainte Marie, Mère de Dieu,
 Saint Michel,
 Tous les saints Anges de Dieu,
 Saint Jean-Baptiste,
 Saint Joseph,
 Saint Pierre et saint Paul,
 Saint André,
 Saint Jean,
 Sainte Marie Madeleine,
 Saint Étienne,
 Saint Ignace d'Antioche,
 Saint Laurent,
 Saintes Perpétue et Félicité,
 Sainte Agnès,
 Saint Grégoire,
 Saint Augustin,
 Saint Athanase,
 Saint Basile,
 Saint Martin,
 Saint Benoît,
 Saint Robert, saint Albéric et saint Étienne,**

**priez pour nous.
 priez pour nous.**

**Saint Bernard,
 Saint François et saint Dominique,
 Saint François Xavier,
 Saint Jean Marie Vianney,
 Sainte Lutgarde
 Sainte Catherine de Sienne,
 Sainte Thérèse d'Avila,
 Vous tous, saints et saintes de Dieu,**

**priez pour nous.
 priez pour nous.**

priez pour nous.

**Pardonne-nous,
 De tout mal,
 De tout péché,
 De la mort éternelle,**

**libère-nous, Seigneur.
 libère-nous, Seigneur.
 libère-nous, Seigneur.
 libère-nous, Seigneur.**

**Par ton incarnation, libère-nous, Seigneur.
Par ta mort et ta résurrection, libère-nous, Seigneur.
Par le don du Saint Esprit, libère-nous, Seigneur.
Pécheurs nous te prions, écoute-nous.
Jésus Fils du Dieu vivant, écoute-nous.**

O Christ, écoute-nous.

O Christ, écoute-nous.

O Christ, exauce-nous.

O Christ, exauce-nous.

38. Le prêtre bénit ensuite l'eau baptismale, en disant :

**Mes frères,
demandons au Seigneur de bénir cette eau ;
nous allons en être aspergés
en souvenir de notre baptême :
que Dieu nous garde fidèles
à l'Esprit que nous avons reçu.**

Et après un temps de silence, il poursuit, les mains jointes :

**Seigneur, Dieu tout-puissant,
écoute les prières de ton peuple
qui veille en cette nuit très sainte ;
alors que nous célébrons la merveille de notre création
et la merveille plus grande encore de notre rédemption,
daigne bénir cette eau.
Tu l'as créée pour féconder la terre
et donner à nos corps fraîcheur et pureté.
Tu en as fait aussi l'instrument de ta miséricorde :
par elle tu as libéré ton peuple de la servitude
et tu as étanché sa soif dans le désert ;
par elle les prophètes ont annoncé la nouvelle Alliance
que tu voulais sceller avec les hommes ;
par elle enfin,
eau sanctifiée quand Jésus fut baptisé au Jourdain,
tu as renouvelé notre nature pécheresse
dans le bain de la nouvelle naissance.
Que cette eau, maintenant,
nous rappelle notre baptême,
et nous fasse participer à la joie de nos frères**

**les baptisés de Pâques.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

39. Tous, debout, portant leurs cierges allumés, renouvellent alors leur Profession de foi baptismale.

Le prêtre s'adresse aux fidèles par ces paroles ou d'autres semblables :

**Frères bien-aimés, par le mystère pascal
nous avons été mis au tombeau avec le Christ
dans le baptême,
afin qu'avec lui nous vivions d'une vie nouvelle.
C'est pourquoi,
après avoir terminé l'entraînement du Carême,
renouvelons la renonciation à Satan
que l'on fait lors du baptême,
renouvelons notre profession de foi
au Dieu vivant et vrai
et à son Fils, Jésus Christ,
dans la sainte Église catholique.
Ainsi donc :**

Le prêtre propose au choix l'une des deux formulations de la renonciation à Satan qui suivent:

ou bien :

Le prêtre : **Renoncez-vous à Satan, au péché
et à tout ce qui conduit au péché?**

Tous : **Nous y renonçons.**

ou bien :

Le prêtre : **Pour vivre dans la liberté des enfants de Dieu,
rejetez-vous le péché?**

Tous : **Oui, je le rejette.**

Le prêtre : **Pour échapper au pouvoir du péché,
rejetez-vous ce qui conduit au mal?**

Tous : **Oui, je le rejette.**

Le prêtre : **Pour suivre Jésus Christ,
rejetez-vous Satan qui est l'auteur du péché?**

Tous : Oui, je le rejette.

Ensuite, le prêtre poursuit :

**Le prêtre : Croyez-vous en Dieu le Père tout-puissant,
créateur du ciel et de la terre ?**

Tous : Nous croyons.

**Le prêtre : Croyez-vous en Jésus Christ,
son Fils unique, notre Seigneur,
qui est né de la Vierge Marie,
a souffert la passion, a été enseveli,
est ressuscité d'entre les morts,
et qui est assis à la droite du Père ?**

Tous : Nous croyons.

**Le prêtre : Croyez-vous en l'Esprit Saint,
à la sainte Église catholique,
à la communion des saints, au pardon des péchés,
à la résurrection de la chair, et à la Vie éternelle ?**

Tous : Nous croyons.

Le prêtre conclut par l'invocation suivante :

**Que Dieu tout-puissant,
Père de notre Seigneur Jésus Christ,
qui nous a fait renaître par l'eau et l'Esprit Saint,
et qui nous a accordé le pardon de tout péché,
nous garde encore par sa grâce
dans le Christ Jésus notre Seigneur
pour la vie éternelle.**

R. Amen.

40. Ensuite, le prêtre asperge le peuple d'eau bénite, en circulant dans l'église si c'est utile pour la signification du geste. Pendant ce temps, on chante l'antienne *Vidi aquam* (J'ai vu l'eau vive) ou un autre chant baptismal.

**J'ai vu l'eau vive
jaillissant du cœur du Christ, alléluia !
Tous ceux que lave cette eau
seront sauvés et chanteront : alléluia !
J'ai vu la source
devenir un fleuve immense, alléluia !
Les fils de Dieu rassemblés**

**chantaient leur joie d'être sauvés, alléluia !
Alléluia, alléluia, alléluia !**

41. Après l'aspersion, l'eau est portée là où il convient. Le prêtre revient au siège. On omet le Credo. On fait la Prière universelle.

QUATRIÈME PARTIE

LITURGIE EUCHARISTIQUE

42. Le prêtre s'approche de l'autel, qu'il salue, et la Liturgie eucharistique commence comme de coutume.

43. *Prière sur les offrandes*

**Avec ces offrandes, Seigneur,
reçois les prières de ton peuple ;
Fais que le sacrifice inauguré dans le mystère pascal
nous procure la guérison éternelle.
Par Jésus.**

44. *Préface*

V. Le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

V. Élevons notre cœur.

R. Nous le tournons vers le Seigneur.

V. Rendons grâce au Seigneur notre Dieu.

R. Cela est juste et bon.

**Vraiment, il est juste et il est bon
de te glorifier, Seigneur, en tout temps,
mais plus encore en cette nuit
où le Christ, notre Pâque, a été immolé :
Car il est l'Agneau véritable
qui a enlevé le péché du monde :
en mourant, il a détruit notre mort ;
en ressuscitant, il nous a rendu la vie.**

**C'est pourquoi le peuple des baptisés,
rayonnant de la joie pascale,
exulte par toute la terre,
tandis que les anges dans le ciel
chantent sans fin l'hymne de ta gloire :
Saint !...**

Prière eucharistique : textes propres, I, p. 414 ; II, p. 423 ; III, p. 429 du Missel.

45. *Antienne de la communion*

cf. I Co 5, 7-8

**Le Christ, notre agneau pascal, a été immolé.
Célébrons donc la fête en partageant le pain de la Pâque,
un pain non fermenté : signe de droiture et de vérité,
alléluia.**

46. *Prière après la communion*

**Pénètre-nous, Seigneur, de ton esprit de charité,
afin que soient unis par ton amour
ceux que tu as nourris du sacrement pascal.
Par Jésus.**

47. Pour le renvoi, le diacre, ou le prêtre lui-même, chante :

**Allez, dans la paix du Christ, alléluia, alléluia.
R. Nous rendons grâce à Dieu, alléluia, alléluia.**

PROPRE DES SAINTS

Prot. 83/75, 16 septembre 1975 :O.C.S.O.

Prot. 425/77, 9 mai 1977 : O.Cist.

Les texte se trouvent dans l'édition intitulée *Missae propriae ad usum Ordinis Cisterciensis*, Rome 1983.

ADDITIONS ULTÉRIEURES

Prot. 203/83, 5 février 1983 : O.Cist.

Prot. 330/ 83, 5 mars 1983 : O.C.S.O.

Prot. 1403/92, 11 septembre 1992 : O.C.S.O.

Prot. 578/95/L, 19 octobre 1995 : O.Cist.

Prot. 629/95/L, 19 octobre 1995 : O.C.S.O.

20 JANVIER

B. CYPRIEN-MICHEL TANSI, PRETRE O.C.S.O.

Prière

**Seigneur notre Dieu,
dans l'âme du bienheureux Cyprien-Michel, prêtre,
tu as joint le zèle apostolique du pasteur
à l'idéal monastique
Accorde-nous, par son intercession,
de persévérer dans la prière,
et de nous dévouer avec courage
à l'avènement de ton Règne.
Par Jésus-Christ.**

2 FEVRIER

PRESENTATION DU SEIGNEUR

Pour la bénédiction des cierges, prière au choix :

Prions.

**Seigneur notre Dieu, ta puissance est sans mesure.
Aujourd'hui ton Fils unique, revêtu de notre humanité,
est présenté dans le temple par la Vierge, sa Mère :
nous t'en prions, daigne bénir □ ces cierges
que nous t'offrons pour honorer ton nom :
Par l'intercession de la Bienheureuse Marie,
toujours Vierge,
accorde à tous ceux
qui porteront en leurs mains ces lumières
le réconfort d'une bonne santé physique.
Et qu'en tout lieu où brillera la flamme de ces cierges,
la tromperie des esprits mauvais soit repoussée.
Tes fidèles pourront ainsi, emplis de joie dès ici-bas,
avancer à la rencontre de l'Époux,
dans l'éclat de la lumière des lampes,
et mériter d'entrer joyeux, avec lui,
dans la salle des noces.
Lui qui règne¹.**

22 AVRIL

B. MARIA GABRIELLA SAGHEDDU, MONIALE O.C.S.O.

Prière

**Seigneur, Pasteur éternel,
tu as inspiré à la bienheureuse Maria Gabriella
d'offrir généreusement sa vie
pour l'unité des chrétiens ;
Par son intercession, accorde à ton Église
de voir approcher le jour béni**

¹ *Collectaneum exemplar Cistercii*, MS. DIJON 114, Bibliothèque Publique Municipale, f°145 v°, c.3 ; *Missale Cisterciense* 1617, p. 213.

**où tous ceux qui croient au Christ,
réunis autour de la table de ta Parole et de l'Eucharistie,
chanteront tes louanges
d'un seul cœur et d'une seule voix.
Par Jésus-Christ.**

26 AVRIL

B. RAPHAËL ARNAÏZ BARON, OBLAT O.C.S.O.

Prière

**Seigneur Dieu,
tu as fait du bienheureux Raphaël
un disciple remarquable
par sa connaissance de la Croix du Christ :
Accorde-nous, par son intercession,
de t'aimer plus que tout
et de courir d'un cœur généreux
sur le chemin de la Croix
pour mériter de progresser dans la joie pascale.
Par Jésus-Christ.**

18 AOUT

LES BB. JEAN-BAPTISTE SOUZY, PRETRE,
ET SES COMPAGNONS, MARTYRS

Prière

**Seigneur Dieu,
tu as donné aux Bienheureux Jean-Baptiste Souzy,
Gervais Brunel, Paul Charles, Élie Desgardin
et à leurs compagnons,
dans l'extrême détresse de la déportation,
la grâce de la fidélité et du pardon :
Accorde-nous, à leur exemple,
d'être toujours fidèlement attachés à ton Église
et résolu à nous réconcilier sans cesse avec nos frères.
Par Jésus-Christ* .**

* Traduction en usage dans le diocèse de La Rochelle, dans laquelle nous avons inséré la mention des trois Cisterciens.

AUTRE PRIERE DU COMMUN DE LA B. VIERGE MARIE

Prière

**Dieu éternel et tout-puissant,
par l'action de l'Esprit Saint,
tu as préparé le corps et l'âme de Marie,
la glorieuse Vierge-Mère,
à devenir la digne demeure de ton Fils :
A nous qui célébrons dans la joie sa mémoire,
accorde, par son intercession pleine de tendresse,
d'être libérés des assauts du mal
et préservés de la mort éternelle.
Par Jésus-Christ².**

DANS LES MESSES POUR DES CIRCONSTANCES ET INTENTIONS DIVERSES

POUR LA PAIX DE LA COMMUNAUTE

Prière d'ouverture

**Dieu éternel et tout-puissant,
c'est toi qui édifies et qui gardes
la Ville sainte, la Jérusalem d'en-Haut,
Sois le fondement et le gardien de nos communautés,
qu'elles soient des résidences de paix et de sérénité.
Par Jésus-Christ.**

Prière sur les offrandes

**Dans ta bonté, Seigneur, sanctifie ces dons :
Alors que nous implorons
le pardon de nos propres péchés,
garde-nous des maux
qui nous menaceraient de l'extérieur**

² *Breviarium Cisterciense* : cette prière se trouvait après l'antienne **Salve, Regina** à la fin des Complies, et se trouve ici remise en usage.

**et délivre-nous de toute adversité.
Par Jésus.**

Prière après la communion

**Seigneur, tu as rassasié ta famille
d'un pain sans pareil, venu du ciel :
Sans te lasser, guide notre communauté,
pour que nous agissions avec prudence
quand les événements nous sont favorables
et avec courage lorsqu'ils nous sont contraires.
Par Jésus³.**

³ *Missale Cisterciense*, dans les Prières pour intentions diverses, n.37.

QUATRIEME PARTIE

RITUEL

Prot. xxxxxxxx, 20 juin 1974 : O.C.S.O
Prot. 578/95/L, 19 octobre 1995 : O. Cist.
Prot. 629/95/L, 19 octobre 1995 : O.C.S.O.

A la demande du Révérend Père Gregorio Battista, Abbé Procureur Général de l'Ordre Cistercien – du Révérend Père Armand Veilleux, Abbé Procureur Général de l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance – dans les lettres datées du 27 février 1995, en vertu des pouvoirs octroyés à cette Congrégation par le Souverain Pontife Jean-Paul II, nous approuvons de manière spéciale le texte latin du nouveau Rituel Cistercien intitulé Propre Cistercien, tel qu'il se présente dans cet exemplaire.

Le présent décret dans lequel l'approbation demandée a été accordée par le Siège Apostolique sera intégralement inséré dans le texte qui doit être imprimé. De plus, deux exemplaires du texte imprimé seront transmis à cette Congrégation.

Nonobstant toutes choses contraires.

Au siège de la Congrégation pour le Culte Divin et de la Discipline des Sacrements, le 19 octobre 1995.

Antonio M. Card. Javierre
Préfet

□ Gerardo M. Agnelo
Archevêque
Secrétaire

VARIANTES PAR RAPPORT AU RITUEL ROMAIN DE LA RECONCILIATION OU DE PENITENCE

Au n. 70, le Célébrant peut dire au choix :

**Que le Seigneur soit dans votre cœur et sur vos lèvres
pour que vous reconnaissiez
loyalement et humblement tous vos péchés,
au nom du Père □ et du Fils et du Saint-Esprit.
Amen¹.**

Le Célébrant fait alors un signe de croix, à moins qu'il ne l'ait fait au début du dialogue comme cela est indiqué dans l'Ordinaire Romain, n. 42.

Au n. 99, le Célébrant dit au choix :

Allez en paix, et désormais ne péchez plus.

Le pénitent répond alors :

Que le Seigneur vous accorde la vie éternelle².

¹ *Rituale Cisterciense III, IX, 3.*

² *Rituale Cisterciense III, IX, 6.*

VARIANTES PAR RAPPORT AU RITUEL ROMAIN POUR L'ONCTION ET LA PASTORALE DES MALADES*¹

39. *On remplace la rubrique indiquée pour ce numéro par le texte suivant :*

Là où il existe un Rituel particulier adapté aux nécessités de la région, le prêtre a la possibilité d'introduire les formules propres du rite Cistercien dans ce Rituel ou bien les formules de ce Rituel particulier dans le Rituel Cistercien.

52. *Le ministre dit en conclusion l'une des formules suivantes au choix :*

**Que Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde,
qu'il nous pardonne nos péchés ;
qu'il nous délivre de tout mal,
qu'il nous garde et nous fortifie pour toute œuvre bonne,
et nous conduise à la vie éternelle.**

Ou bien :

**Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux
nous accorde, par la grâce de l'Esprit-Saint
le pardon et la rémission de tous nos péchés².**

62. *On ajoute la rubrique suivante :*

Dans les monastères où la célébration de la Messe

* Les nn. indiqués pour les rubriques sont ceux de l'édition latine.

¹ On trouvera toutes les formules propres proposées avec leurs variantes aussi bien dans l'exemplaire Cistercien *Collectanea* et dans les *Ecclesiastica Officia*, MS, 114 DIJON, Bibliothèque Publique Municipale, que dans *le Rituale Cisterciense*. Elles sont recensées sous les abréviations respectives de *Coll.*, *E.O* et *R.C.*

² *Coll.* f° 148 v°, c. 3 ; *R.C.* V, II, 7.

conventuelle est retransmise aux malades, et durant laquelle la sainte Communion leur est portée, il suffit que le ministre dise, selon la coutume, à chaque communiant : **le Corps du Christ ou le Sang du Christ.**

66. *Entre les deux rubriques de ce numéro, on peut incorporer la rubrique suivante :*

Il convient, autant que possible, que tous les membres de la communauté soient présents lors de l'onction du Frère (de la Sœur) malade. C'est pourquoi, après avoir sonné la cloche selon la coutume, tous se rassembleront à l'infirmerie ou à la chapelle de celle-ci, ou encore à l'église ou en un autre lieu convenable. La procession pourra alors se former dans l'ordre suivant : l'eau bénite, la croix, les Frères (Sœurs) s'avançant en ordre, revêtus de leur habit monastique, le sacristain portant l'Huile Sainte et le Supérieur (l'Aumônier) revêtu d'une étole par-dessus l'aube ou du moins sur la coule et, s'il est Abbé, muni de la crosse³.

70. *Après la prière du n. 239, on peut dire au choix la prière suivante :*

**Dieu éternel et tout-puissant,
 en ton nom l'apôtre Jacques nous prescrit
 d'appeler les prêtres de l'Église
 pour faire aux malades des onctions d'huile.
 Par nos mains, daigne toi-même,
 avec cette huile consacrée,
 oindre ton serviteur (ta servante) malade et le (la) bénir.
 Ce que nous accomplissons visiblement
 dans une démarche de foi,
 réalise-le par ta puissance divine
 au plus intime de son cœur.
 Nous t'en prions par Jésus, ton Fils, notre Seigneur⁴.**

³ Coll. F° 149 r°, c. 3; E.O. 93, 1-6; R.C. V, III, 1-4.

⁴ Coll. f° 149 r°, c. 3; R.C. V, III, 6.

71. Le ministre conclut avec les formules propres au choix, comme dans le n. 52.

73. *Après les autres formules possibles des nn. 240-241, on peut utiliser celle qui suit :*

**Frères, prions notre Seigneur Jésus-Christ,
et implorons-Le par nos supplications
afin qu'Il daigne visiter, réjouir et fortifier
son serviteur que voici (sa servante que voici)⁵.
Que le Seigneur lave tous tes péchés
et te guérisse de toute maladie.**

R. Kyrie, eleison.

**Que le Seigneur rachète ta vie de la mort
et remplisse tes désirs en te comblant de biens.**

R. Christe, eleison.

**Que le Seigneur t'accorde
la guérison du corps et du cœur
afin que tu lui rendes grâce à jamais.**

R. Kyrie, eleison⁶.

80-82. *Sont insérées ici avec leur titre les rubriques permettant de célébrer l'Onction des malades au cours d'une Heure de l'Office :*

RITE DE L'ONCTION AU COURS DE LA MESSE OU PENDANT UNE HEURE DE L'OFFICE DIVIN.

80. Lorsque l'état du malade le permet et particulièrement quand celui-ci doit recevoir la communion pendant la célébration de l'Onction des malades, celle-ci peut être donnée au cours d'une messe ou bien pendant une Heure de l'Office divin, soit à l'église, ...

82bis. Au cours d'une Heure de l'Office divin, l'onction des malades est administrée de la manière suivante :

⁵ Coll. f° 149 r°, c. 3; E.O. 93, 17; R.C. V, III, 16.

⁶ Coll. f° 149 r°, c. 3; E.O. 93, 18; R.C. V, III, 16; corrigé conformément au *Liber Ordinum*, ed. Ferotin, XXV, *Ordo ad visitandum vel perunguendum infirmum*, c. 71-73.

- a. Au lieu de l'hymne du jour et de l'Heure, on peut chanter une autre hymne qui convient.
- b. après la lecture longue qui aura été choisie, le prêtre fait une homélie : à partir du texte lu, il aimera faire découvrir au malade...
- c. La célébration de l'onction commence par l'imposition des mains (n. 74). Et on poursuit...
- d. Ensuite, à l'Office des Laudes et des Vêpres, on dit le cantique de l'Évangile, la litanie (n. 73) puis, après la prière du **Notre Père**, on conclut la célébration par l'oraison (nn. 77, 243-246) suivie de la bénédiction (n. 79) ; Mais aux petites Heures, après l'onction, on dit la litanie qui se conclut par l'oraison après l'onction et par la bénédiction comme ci-dessus.

101. *En premier lieu on insère la rubrique suivante:*

Quand le malade qui doit communier en viatique se trouve en danger de mort et quand il y a suffisamment de temps pour administrer avec dignité le sacrement comme il convient, on sonne la cloche selon la coutume, et tous se rassemblent au chœur. L'Abbé (l'Aumônier) se revêt d'une aube et d'une étole de couleur blanche et se rend au lieu de la réserve et là, prend le Corps du Seigneur.

Alors la procession se forme et se dirige vers l'infirmerie: ceux qui portent l'encens, la croix et l'eau bénite partent en premier, l'Abbé suit (l'Aumônier ou, en l'absence de prêtre, l'Abbesse) portant le Saint Sacrement qu'il recouvre avec son voile huméral, puis les Frères (Sœurs) suivent en ordre, chantant des psaumes et des hymnes⁷.

105. *Le Prêtre dit en conclusion l'une des formules propres au choix, comme cela est indiqué au n.52*

106. *Autres formules au choix :*

Le Seigneur Jésus-Christ a dit à ses disciples :
« Ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié au ciel
et ce que vous aurez délié sur la terre, sera délié au ciel »
ayant voulu que nous soyons au nombre de ses élus,

⁷ E.O. 93, 24-39; R.C. V, IV, 1-3.

**bien qu'indignes,
qu'il te lave Lui-même par notre ministère,
de tous péchés commis avec négligence,
en pensées, en parole, par action ou par omission,
et qu'ainsi absout (absoute) des liens du péché
Il daigne te conduire jusqu'au royaume des Cieux.
Lui qui vit et règne dans les siècles des siècles⁸.**

122. *Autre formule comme ci-dessus, au n.106*

145. En vertu de la charité fraternelle que tous les moines doivent s'accorder mutuellement avec chasteté à cause du Christ qui les a appelés et les a rassemblés pour les conduire ensemble jusqu'à la vie éternelle, il convient tout à fait que, si le Frère mourant peut supporter une prière plus longue, alors, suivant ce qui aura été ajouté, on sonnera la cloche selon la coutume, et tous les frères avertis qui en ont la possibilité se hâteront d'accourir.

Tous étant donc réunis et le cierge pascal ayant été allumé, l'Abbé pourra, après la salutation, asperger l'infirmes et tous les assistants. Après avoir dit une brève monition ou l'oraison (cf. n. 244 ou 246), si cela convient, il présentera au mourant l'image du Crucifié à baiser ou bien il le marquera au front du signe de la croix, avant de lui accorder (s'il n'a pas encore reçu cette grâce au moment du viatique) l'indulgence plénière à l'article de la mort (n 106)⁹.

Avant tout, que tous récitent les litanies des saints, au moins en partie, en répondant **priez pour lui**, et en faisant une mention spéciale du saint ou des saints patrons du mourant. Ils peuvent encore réciter ou chanter d'autres prières parmi celles qui sont habituelles, en particulier :

Le Symbole des Apôtres **Je crois en Dieu**¹⁰ et l'oraison dominicale professés lors du baptême du frère ;

Le verset par lequel jadis le frère s'offrit au Seigneur dans sa profession monastique : **Que ta promesse me soutienne ;**

⁸ Coll. f° 149 r°, c. 3; R.C. V, III, 8. Cette formule a pratiquement le même sens que la formule du *Rituel romain*; on ajoute **ou par omission**.

⁹ Coll. f° 149 v°, c. 1; E.O. 94, 1-12; R.C. V, V, 1-3.

¹⁰ Coll. f° 149 v°, c. 1; E.O. 94, 2-13; R.C. V, V, 1.4.

L'antienne quotidienne à la bienheureuse Vierge Marie :
Salve, Regina.

Lorsqu'il semble que le moment de la mort est imminent, l'Abbé (ou bien, en l'absence de l'Abbé, l'un des frères) peut réciter l'une des prières qui suivent.

Tout ce que fait l'Abbé auprès des moines, l'Abbesse peut le faire dans les monastères de moniales.

145 bis. Si, pour différentes raisons ou nécessités, les frères sont dans l'impossibilité de se réunir auprès du mourant, il convient tout à fait que, à l'heure et au lieu qui conviennent, ils se rassemblent afin de prier pour lui. Ensuite, après les litanies des saints et la prière de recommandation à Dieu, telle qu'elle est indiquée ci-dessus, ils pourront chanter d'autres psaumes, et écouter des lectures de la Parole de Dieu, parmi celles qui sont proposées au n.144. Ceci peut être accompli au cours d'une Heure d'un Office, en suivant cet ordre : au lieu de la lecture brève, on choisit une lecture plus longue, on poursuit par la litanie, puis le symbole et l'oraison dominicale, la prière de recommandation, enfin l'antienne en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie.

RITUEL POUR L'ADMISSION DES FRÈRES ET DES SŒURS

LES SOURCES PRINCIPALES ET LEURS SIGLES

Coll. *Collectaneum*, écrit à Cîteaux après l'année 1175 : MS. DIJON 114, *Bibliothèque Publique Municipale*.

E.O. *Ecclesiastica Officia*, ed. D. CHOISSELET et P. VERNET, selon les éditions des manuscrits MS. 114 de la Bibliothèque Publique de Dijon par PH. GUIGNARD, *Les monuments primitifs de la Règle cistercienne*, Dijon, 1878 ; MS. 31 de la Bibliothèque de Labenne par C. NOSCHITZKA dans *Analecta S.O. Cist* 6, 1950, pp. 1-124, et MS. 1711 de la Bibliothèque Communale de Trente par B. GRIESSER dans *Analecta S.O. Cist* 12, 1956, pp. 153-288

O.P.R. *Ordo Professionis Religiosae*. Typis Vaticana 1972

R.B. *Regula sancti Benedicti*, ed. S.C. 181-182

R.C. *Rituale Cisterciense*, 1689, ed. Lérins 1892 et Westmalle 1949.

Dans cette édition du Rituel pour l'admission des Frères ou des Sœurs, le rituel pour les moines se trouve sur la page de gauche et le rituel pour les moniales, en vis-à-vis, sur la page de droite.

On trouve un double apparat en pied de page : les notes communes sont marquées par un chiffre tandis que le lecteur est renvoyé par une lettre minuscule aux notes propres aux moines ou aux moniales sur les pages respectives.

PRELIMINAIRES

NATURE ET VALEUR DE LA PROFESSION RELIGIEUSE

1. Par les engagements de la vie religieuse, de nombreux fidèles, appelés par Dieu, se consacrent au service du Seigneur et au bien des hommes et ils s'efforcent de suivre le Christ le plus parfaitement possible en observant les conseils évangéliques. Ainsi la grâce baptismale produira en eux des fruits plus abondants.

2. L'Église notre Mère a toujours tenu en grande estime la vie religieuse qui, sous la conduite de l'Esprit Saint, a revêtu, au cours des siècles, des formes variées. Elle l'a élevée à la dignité d'un état canonique ; elle a approuvé de nombreuses familles religieuses au nombre desquelles on compte les Ordres monastiques, qu'elle protège par des règles sages.

C'est l'Église qui reçoit les vœux des profès, obtient pour eux, dans sa prière publique, les secours et la grâce de Dieu, les recommande à Dieu et leur accorde une bénédiction spirituelle, en unissant leur offrande au Sacrifice eucharistique.

RITES ACCOMPAGNANT LES ETAPES DE LA VIE MONASTIQUE CISTERCIENNE

3. Conformément au précepte de la Règle de saint Benoît, celui qui vient s'engager dans la vie religieuse, après les difficultés qui lui sont faites à son entrée, passera dans le logis des novices où on éprouvera de toutes manières sa patience. Après deux mois, puis après une période de six mois et après encore quatre autres mois, ce frère novice renouvellera sa pétition. Mais c'est seulement au bout de cette troisième pétition qu'il sera reçu en tant que moine au monastère¹.

¹ *R.B* 58, 1-16. Dans les débuts, les moines cisterciens procédèrent de la sorte. Mais au 17^{ème} siècle, le bréviaire et le Rituel Cistercien placèrent le cérémonial de cette pétition soit à l'entrée, soit au second, au huitième ou bien au douzième mois.

Cependant à notre époque, la probation s'effectue selon des périodes que déterminent les Constitutions, en sorte qu'un temps de postulat précède le noviciat, lui-même suivi de la profession temporaire avant que le frère ne soit admis à la profession solennelle.

4. Par ailleurs, comme nous le lisons dans la Règle de notre bienheureux Père saint Benoît, « on lui ôtera donc aussitôt dans l'oratoire ses habits personnels dont il est vêtu et on le revêtira des vêtements du monastère ». Ce changement de vêtement qui a lieu dans l'acte de la profession proprement dit est perçu comme une certaine désappropriation². Du reste, depuis les commencements de la vie monastique chrétienne, ce changement de vêtement a souvent témoigné du désir d'un changement de vie ou bien d'une vie nouvelle³.

De fait, comme le catéchumène qui, au cours de la cérémonie du baptême, ôte d'abord les vêtements et descend nu dans la piscine pour être ensuite revêtu d'un vêtement blanc, ainsi le novice qui vient pour se faire moine, doit quitter ses propres vêtements afin d'être revêtu de l'habit monastique. On en trouve la description dans l'exemplaire du Collectaneum Cistercien de la manière qui suit : « Quand (le novice) quitte ses habits séculiers on dit : Que le Seigneur vous dépouille du vieil homme et de ses actes. Amen. Quand on le revêt de l'habit monastique on dit: Que le Seigneur vous revête de l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité. Amen. »⁴

Quoique, au cours des siècles, il y ait eu une certaine anticipation de ce rite en sorte que celui qui vient pour changer de vie et commencer un noviciat est d'abord revêtu d'un habit religieux⁵, la remise du scapulaire noir et de la coule blanche restent cependant réservés à ceux qui font profession⁶. Il convient

² R.B. 58, 24-28.

³ Cf. Veilleux Armand, O.C.S.O., *La liturgie dans le cénobitisme pachômien au quatrième siècle*, *Studia Anselmiana* 57, Rome 1968, 198-225. cf. également Jean Cassien, *Institutions cénobitiques*, IV, 5-7.36, ed. S.C. 109, 126-131.176-179. S. *Dionysii Areopagitae opera, De ecclesiastica ierarchia*, VI, in P.L. 122, 1102C et 1103B; également dans Raffin Pierre, *Les rituels orientaux de la profession monastique*, Bellefontaine 1969, 22-24. Andrieu Michel, *Le Pontifical romain au Moyen-Age*, tome I, *Le Pontifical romain au XIIIe siècle*, Appendice VII, 1, p.295 (= *Ordo Cassinensis*).

⁴ Coll. f° 147 r°, c.2.

⁵ E.O. 102, 13; R.C. VI, I.

⁶ R.C. VI, II, 17.

de souligner que ce n'est pas sans raison si, dans les rites que nous allons décrire, qu'il s'agisse de l'entrée au noviciat, de la profession temporaire ou de la profession solennelle, la prière pour obtenir la grâce divine précède le changement de vêtement. En effet, la prière de l'Église et la bénédiction de la personne ont de soi bien plus d'importance que la vêtue elle-même.

5. Le noviciat, par lequel commence la vie religieuse, est un temps d'essai, et pour le novice et pour la communauté ou pour la Congrégation. Il est bon d'en marquer le début par un rite où l'on invoque la grâce de Dieu pour qu'il atteigne sa fin propre. Ce rite, de par sa nature, doit être simple et bref, réservé, selon la coutume, à la communauté. Il doit s'accomplir en dehors de la Messe.

6. A la première profession, le novice promet par des vœux temporaires, devant Dieu et l'Église, de suivre les conseils évangéliques selon la Règle de saint Benoît. L'émission des vœux temporaires se fait à la salle du chapitre⁷ ; pour certaines raisons, elle peut se faire au cours d'une Heure de l'Office divin ou bien pendant la Messe, mais sans solennité particulière.

S'il arrive que, pour de justes motifs et conformément aux constitutions, la profession temporaire doive être renouvelée, la cérémonie se fera en présence de tous à la salle du chapitre, ou du moins devant le supérieur et des témoins.

7. A la fin du temps prescrit, le moine se consacre pour toujours au service de Dieu et de l'Église. Cette profession solennelle représente l'union indissoluble du Christ et de l'Église, son épouse.

Le rite de la profession solennelle s'accomplit au cours de la Messe avec la solennité appropriée, en présence de toute la communauté et des fidèles. Ce rite se déroule ainsi :

a. La demande du futur profès, qui ne doit jamais être omise.

b. L'homélie ou allocution exposant au peuple et au futur profès la grandeur de la vie monastique cistercienne.

c. Une interrogation soit longue, soit brève, par laquelle l'Abbé cherche à savoir si le futur profès est décidé à se consacrer à

⁷ Selon l'usage reçu.

Dieu et à tendre à la charité parfaite, selon la Règle de saint Benoît et les Constitutions de l'Ordre.

d. La supplication de tous les assistants, en silence ou sous forme de litanie qui adresse sa prière à Dieu le Père et demande l'intercession de la Vierge Marie et de tous les Saints.

e. La profession de vœux qui se fait devant l'Église, l'Abbé, les Frères et les fidèles suivie de la déposition de la charte sur l'autel et de la proclamation du verset: *Reçois-moi, Seigneur.*

f. Une bénédiction solennelle ou consécration du profès, où l'Église confirme la profession par une consécration liturgique et prie le Père de répandre abondamment sur le profès les dons du Saint-Esprit. La consécration peut commencer par la demande du profès adressée à chacun des Frères de prier pour lui.

g. La remise de la coule, qui est l'habit monastique et le signe visible de la consécration perpétuelle à Dieu.

Conformément aux Constitutions, c'est à l'Abbé du monastère qu'il revient de présider le rite de la profession solennelle chez les moines, le rite devant s'accomplir au cours de la Messe. Mais pour les moniales ce sera le Père Abbé Immédiat qui présidera. S'il arrivait que ce soit l'Évêque du diocèse qui préside la profession solennelle au monastère (par délégation de l'Abbé ou du Père Immédiat), c'est lui qui interrogera celui qui fait profession en lui posant les questions telles qu'elles sont proposées dans ce Rituel, mais ensuite, la profession sera faite devant l'Abbé ou l'Abbesse qui la reçoit.

MESSE A EMPLOYER POUR LE RITE DE LA PROFESSION RELIGIEUSE

8. Lors de la profession solennelle, et de la profession temporaire si on la célèbre au cours de la Messe, il convient de dire une des messes prévues « pour le jour de la profession religieuse » avec ses lectures propres. Mais si c'est une solennité ou un dimanche des temps de l'Avent, du Carême ou de Pâques, on dit la messe du jour, en gardant, éventuellement, les formules propres de

la prière eucharistique et de la bénédiction finale.

9. Lorsqu'on ne peut dire la messe « pour le jour de la profession religieuse », il est permis (sauf pendant le Triduum pascal, les solennités de la Nativité du Seigneur, de l'Épiphanie, de l'Ascension, de la Pentecôte et du très Saint Corps et du Sang du Christ, et les autres solennités de précepte) de choisir une lecture parmi celles qui sont mentionnées dans le lectionnaire, car la liturgie de la Parole a une grande valeur pour mettre en lumière la nature et les obligations de la vie religieuse, quand elle est appropriée à la célébration de la profession.

10 A la Messe pour le jour de la profession religieuse, on prend les ornements de couleur blanche.

ADAPTATIONS LAISSEES A CHAQUE MONASTERE

11. Toutes les fois que la rubrique: « ou des paroles semblables » ou bien d'autres formules du même genre se rencontrent dans ce Rituel, on peut employer les formules qui se trouvent dans le Rituel romain pour la même circonstance.

RITE DE L'ACCUEIL D'UN NOVICE

1. Le jour où commence le noviciat canonique, il convient d'accomplir ce rite pour demander la grâce de Dieu ; son but est de mettre en lumière la nature de la vie monastique et le caractère de notre Ordre ; il sera simple et sobre ; seule la communauté y participera. Pour conséquent, on choisira de le réaliser à la salle du Chapitre ; et il ne doit pas se dérouler pendant la Messe⁸.

Quoique l'ordonnance de ce rite appartienne, quant aux aspects particuliers, à chaque communauté, elle sera décrite ici avec les éléments soit reçus de notre tradition, soit proposés par l'Église romaine après le Concile Vatican II.

2. On évitera dans les textes tout ce qui paraîtrait restreindre la liberté du novice ou qui voilerait la signification réelle du noviciat qui est un essai⁹.

Là où c'est la coutume, la crosse peut être placée au siège abbatial.

3. Les Frères étant réunis à la salle du Chapitre, l'Abbé prononce le verset *Divinum auxilium maneat semper nobiscum* ou une autre formule¹⁰ ; tous s'assoient, puis le postulant vient se placer au milieu et se prosterne, ou s'agenouille, ou s'incline profondément. Puis il se tient devant l'Abbé qui l'interroge en ces termes ou d'autres semblables :

Que demandez-vous ?

Le postulant répond :

La miséricorde de Dieu et celle de l'Ordre.

ou une autre formule semblable, comme par exemple :

**Faire l'essai de votre genre de vie et,
quand vous m'en jugerez capable,
être admis dans cette famille cistercienne
pour marcher à la suite du Christ¹².**

⁸ Cf. *O.P.R.* I, 1...5 et II, 1...5.

⁹ *O.P.R.* I, 4 et II, 4

¹⁰ C'est le verset ou la bénédiction habituelle depuis les débuts de l'Ordre pour commencer le chapitre chaque jour. *Coll.* f° 151 r°, c. 2; *E.O.* 102, 3.7; *R.C.* VI, I, 1.

RITE DE L'ACCUEIL D'UNE NOVICE

1. Le jour où commence le noviciat canonique, il convient d'accomplir ce rite pour demander la grâce de Dieu ; son but est de mettre en lumière la nature de la vie monastique et le caractère de notre Ordre ; il sera simple et sobre ; seule la communauté y participera. Pour conséquent, on choisira de le réaliser à la salle du Chapitre ; et il ne doit pas se dérouler pendant la Messe⁸.

Quoique l'ordonnance de ce rite appartienne, quant aux aspects particuliers, à chaque communauté, elle sera décrite ici avec les éléments soit reçus de notre tradition, soit proposés par l'Église romaine après le Concile Vatican II.

2. On évitera dans les textes tout ce qui paraîtrait restreindre la liberté de la novice ou qui voilerait la signification réelle du noviciat qui est un essai⁹.

Là où c'est la coutume, la crosse peut être placée au siège abbatial.

3. Les Sœurs étant réunies à la salle du Chapitre, l'Abbesse prononce le verset *Divinum auxilium maneat semper nobiscum* ou une autre formule¹⁰ ; toutes s'assoient, puis la postulante vient se placer au milieu et se prosterne, ou s'agenouille, ou s'incline profondément. Puis elle se tient devant l'Abbesse qui l'interroge en ces termes ou d'autres semblables :

Que demandez-vous ?

La postulante répond :

La miséricorde de Dieu et celle de l'Ordre¹¹.

ou une autre formule semblable, comme par exemple :

**Faire l'essai de votre genre de vie et,
quand vous m'en jugerez capable,
être admis dans cette famille cistercienne
pour marcher à la suite du Christ¹².**

¹¹ R.C. VI, I, 1.

¹² O.P.R. I, 7, toutefois au singulier, et II, 7.

Ou si l'on veut, en omettant l'interrogation, le postulant, tourné vers l'Abbé et la communauté, dit :

**L'amour de Dieu me pousse à venir ici
pour faire l'essai de votre genre de vie.
Apprenez-moi à suivre le Christ
par le chemin de l'Évangile
selon la Règle de Saint Benoît
et les traditions cisterciennes.**

ou bien un texte entièrement élaboré par le postulant lui-même¹³.

L'Abbé répond par ces mots ou d'autres semblables :

Le Seigneur vous soit en aide¹⁴.

4. Alors on lit un passage choisi de la Règle de notre bienheureux Père Saint Benoît (extrait du Prologue ou d'ailleurs) ; puis l'Abbé expose lui-même au postulant le caractère et la nature de notre vie et, enfin, il cherche à connaître sa volonté, disant par exemple :

**Êtes-vous donc décidé à vous mettre totalement
à la suite du Christ, conduit par l'Évangile,
et selon la voie indiquée par la sainte Règle¹⁵ ?**

Ou bien :

**Êtes-vous décidé à militer
sous une Règle et un Abbé
dans le monastère avec les Frères
pour pouvoir, en suivant le Christ,
parvenir à la perfection de la foi,
de l'espérance et de la charité¹⁶ ?**

Le postulant répond en ces termes ou d'autres semblables :

**Avec le secours de la grâce de Dieu, j'espère et je désire
militier sous le vrai Roi, le Seigneur Jésus-Christ¹⁷.**

Alors l'Abbé lui dit par exemple :

**Ce que Dieu a commencé en vous,
qu'il le mène à son accomplissement¹⁸.**

¹³ *O.P.R.* I, 8 et II, 8.

¹⁴ *O.P.R.* I, 7 et II, 7.

¹⁵ Cf. *R.B.* Prol 21.

Ou, si l'on veut, en omettant l'interrogation, la postulante, tournée vers l'Abbesse et la communauté, dit :

**L'amour de Dieu me pousse à venir ici
pour faire l'essai de votre genre de vie.
Apprenez-moi à suivre le Christ
par le chemin de l'Évangile
selon la Règle de Saint Benoît
et les traditions cisterciennes.**

ou bien un texte entièrement élaboré par la postulante elle-même¹³.

L'Abbesse répond par ces mots ou d'autres semblables :

Le Seigneur vous soit en aide¹⁴.

4. Alors on lit un passage choisi de la Règle de notre bienheureux Père Saint Benoît (extrait du Prologue ou d'ailleurs) ; puis l'Abbesse expose elle-même à la postulante le caractère et la nature de notre vie et, enfin, elle cherche à connaître sa volonté, disant par exemple :

**Êtes-vous donc décidée à vous mettre totalement
à la suite du Christ, conduite par l'Évangile,
et selon la voie indiquée par la sainte Règle¹⁵ ?**

Ou bien:

**Êtes-vous décidée à militer
sous une Règle et une Abbesse
dans le monastère avec les Sœurs
pour pouvoir, en suivant le Christ,
parvenir à la perfection de la foi,
de l'espérance et de la charité¹⁶ ?**

La postulante répond en ces termes ou d'autres semblables:

**Avec le secours de la grâce de Dieu, j'espère et je désire
militier sous le vrai Roi, le Seigneur Jésus-Christ¹⁷.**

Alors l'Abbesse lui dit, par exemple:

**Ce que Dieu a commencé en vous,
qu'il le mène à son accomplissement¹⁸.**

¹⁶ Cf. R.B. 1, 2.

¹⁷ R.B. Prol 3.

¹⁸ R.C. VI, I, 1.

Ou bien :

**Que le Dieu de miséricorde vous aide par sa grâce
et que le divin Maître vous guide par sa lumière¹⁹.**

Tous répondent :

Amen²⁰.

Alors le novice, au milieu, s'agenouille devant l'Abbé. Là où c'est la coutume, l'Abbé peut lui donner un nom nouveau, en expliquant les raisons de ce changement.

5. Les Frères se lèvent et l'Abbé dit, par exemple :
- Mes Frères, implorons tous ensemble le Seigneur,
puisque Saint Benoît, dans sa Règle,
nous donne cet avertissement :**
« **quelque bien que tu entreprennes,
demande par une très instante prière
qu'Il le mène à bonne fin** » ;
**que dans sa bonté, Il accorde son aide à notre Frère N.,
pour suppléer à ce qui manque en lui
aux forces de la nature²¹.**

Tous prient en silence et l'Abbé ajoute la prière dans laquelle il prononce le nom reçu au baptême ou bien, là où c'est la coutume, le nouveau nom :

**Sois attentif, Seigneur, à nos supplications
pour ton serviteur N. que nous recevons en ton nom,
afin qu'avec ton aide, il obtienne
de persévérer pieusement au service de ton Église
et mérite de recevoir la vie éternelle.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur²².**

Ou bien :

**Seigneur, toi qui appelles et donnes de répondre,
manifeste ta bonté envers ton serviteur :**
**Fais connaître ta volonté à notre frère
qui désire faire l'essai de notre genre de vie
et affermis-nous dans ton service.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur^a.**

¹⁹ O.P.R. I, 8 au singulier, et II, 8.

²⁰ Cet **Amen** est l'assentiment des Frères ou des Sœurs.

^a O.P.R. I, 12. Au singulier.

Ou bien:

**Que le Dieu de miséricorde vous aide par sa grâce
et que le divin Maître vous guide par sa lumière¹⁹.**

Toutes répondent:

Amen²⁰.

Alors la novice s'agenouille au milieu devant l'Abbesse. Là où c'est la coutume, l'Abbesse peut lui donner un nom nouveau, en expliquant les raisons de ce changement.

5. Les Sœurs se lèvent et l'Abbesse dit, par exemple :
**Mes Sœurs, implorons toutes ensemble le Seigneur,
puisque Saint Benoît, dans sa Règle,
nous donne cet avertissement :**
« **quelque bien que tu entreprennes,
demande par une très instante prière
qu'Il le mène à bonne fin** » ;
**que dans sa bonté, Il accorde son aide à notre Sœur N.,
pour suppléer à ce qui manque en elle
aux forces de la nature²¹.**

Toutes prient en silence et l'Abbesse ajoute la prière dans laquelle elle prononce le nom reçu au baptême ou bien, là où c'est la coutume, le nouveau nom :

**Sois attentif, Seigneur, à nos supplications
pour ta servante N. que nous recevons en ton nom,
afin qu'avec ton aide, elle obtienne
de persévérer pieusement au service de ton Église
et mérite de recevoir la vie éternelle.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur²².**

Ou bien:

**Seigneur, toi qui appelles et donnes de répondre,
écoute-nous :**
**accorde-nous de rechercher ta volonté
avec notre Sœur qui désire suivre ton Fils.
Fais-nous mener à bien les desseins que tu as sur elle.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur^a.**

²¹ Cf. R.B. Prol 4 et 41.

²² R.C. VI, I, 10, en changeant quelques mots.

^a O.P.R. II, 12, au singulier.

Tous répondent :

Amen.

6. En témoignage de conversion, l'Abbé donne au novice l'habit conforme aux Constitutions, tandis le convent chante un psaume, ou un cantique de louange, ou une hymne ou un répons.

Enfin l'Abbé conclut le rite en disant, par exemple:

V. Notre secours est dans le nom du Seigneur

R. Qui a fait le ciel et la terre²³.

Ou bien:

V. Bénissons le Seigneur.

R. Nous rendons grâce à Dieu

Ou bien:

**Que le Seigneur dirige nos cœurs et nos corps
selon la charité de Dieu et la patience du Christ²⁴.**

R. Amen.

Ou bien:

**Honneur et gloire au Roi éternel,
Dieu unique, invisible et immortel
pour les siècles des siècles²⁵.**

R. Amen

²³ verset habituel à la fin d'un chapitre : *E.O.* 70, 86-87.

²⁴ 2 Th 3,5.

Toutes répondent:

Amen.

6. En témoignage de conversion, l'Abbesse donne à la novice l'habit conforme aux Constitutions, tandis le convent chante un psaume, ou un cantique de louange, ou une hymne ou un répons.

Enfin l'Abbesse conclut le rite en disant, par exemple:

V. Notre secours est dans le nom du Seigneur

R. Qui a fait le ciel et la terre²³.

Ou bien :

V. Bénissons le Seigneur.

R. Nous rendons grâce à Dieu

Ou bien :

**Que le Seigneur dirige nos cœurs et nos corps
selon la charité de Dieu et la patience du Christ²⁴.**

R. Amen.

Ou bien :

**Honneur et gloire au Roi éternel,
Dieu unique, invisible et immortel
pour les siècles des siècles²⁵.**

R. Amen.

²⁵ 1 Tm 1,17.

RITE DE LA PROFESSION TEMPORAIRE

7. Le rite de la profession temporaire est habituellement accompli à la salle du Chapitre ; pour un motif raisonnable, il peut être accompli à l'église, soit pendant une Heure de l'Office divin, soit pendant la Messe²⁶.

8. Les Frères étant réunis à la salle du Chapitre, on dit le verset *Divinum auxilium maneat semper nobiscum* ou un autre ; tous s'assoient, le futur Profès vient au milieu et se prosterne, ou s'agenouille, ou s'incline profondément, puis se tient devant l'Abbé qui l'interroge en ces termes ou d'autres semblables :

Que demandez-vous ?

Il répond :

La miséricorde de Dieu et celle de l'Ordre.

ou d'autres termes semblables comme par exemple :

**Moi, Frère N., je vous demande, mon Père,
de faire profession dans ce monastère N.²⁷,
(ou bien dans telle Congrégation) de l'Ordre Cistercien
ou bien de la Stricte Observance)
afin de me consacrer à Dieu et à son Royaume.**

L'Abbé et les Frères répondent :

Nous rendons grâce à Dieu.

ou un autre acclamation.

9. Après la lecture d'un passage choisi de la sainte Règle et une exhortation, l'Abbé cherche à connaître la volonté du futur profès. A cette fin, il peut l'interroger avec grand soin en ces termes ou d'autres semblables :

**Frère bien-aimé,
vous qui avez été consacré à Dieu par l'eau et par l'Esprit
au jour de votre baptême,**

²⁶ Dans la salle du Chapitre, selon l'usage dans l'Ordre ; pour ce qui est de joindre la cérémonie à un Office ou de lui donner place pendant la messe, on réservera cela plutôt à la profession solennelle, selon l'esprit de l'*O.P.R.*

RITE DE LA PROFESSION TEMPORAIRE

7. Le rite de la profession temporaire est habituellement accompli à la salle du Chapitre ; pour un motif raisonnable, il peut être accompli à l'église, soit pendant une Heure de l'Office divin, soit pendant la Messe²⁶.

8. Les Sœurs étant réunies à la salle du Chapitre, on dit le verset *Divinum auxilium maneat semper nobiscum* ou un autre ; toutes s'assoient, la future Professe vient au milieu et se prosterne, ou s'agenouille, ou s'incline profondément, puis se tient devant l'Abbesse qui l'interroge en ces termes ou d'autres semblables :

Que demandez-vous ?

Elle répond :

La miséricorde de Dieu et celle de l'Ordre.

ou d'autres paroles semblables comme par exemple :

**Moi, Sœur N., je vous demande, ma Mère,
de faire profession dans ce monastère N.²⁷,
(ou bien dans telle Congrégation) de l'Ordre Cistercien
ou bien de la Stricte Observance)
afin de me consacrer à Dieu et à son Royaume.**

L'Abbesse et les Sœurs répondent :

Nous rendons grâce à Dieu.

ou une autre acclamation.

9. Après la lecture d'un passage choisi de la sainte Règle et une exhortation, l'Abbesse cherche à connaître la volonté de la future professe. A cette fin, elle peut l'interroger avec grand soin en ces termes ou d'autres semblables :

**Sœur bien-aimée,
vous qui avez été consacrée à Dieu par l'eau et l'Esprit
au jour de votre baptême,**

²⁷ Cf. *O.P.R.* I, 25 et II, 28.

**voulez-vous, par la profession religieuse,
lui être plus étroitement uni²⁸ ?**

Le futur profès répond :

Oui, je le veux.

**Frère, pour suivre parfaitement le Christ,
voulez-vous promettre obéissance,
stabilité dans la communauté,
et conversion des mœurs²⁹ ?**

Le futur profès répond :

Oui, je le veux.

**Voulez-vous, dans la voie étroite et exigeante
indiquée par la Règle,
tendre de toutes vos forces
à cet amour de Dieu et du prochain,
qui, lorsqu'il est parfait, bannit la crainte,
et qui est répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint³⁰ ?**

Le futur profès répond :

Oui, je le veux.

Dans les monastères de vie intégralement contemplative, il convient que l'Abbé ajoute :

**Voulez-vous chercher vraiment Dieu
dans la solitude et le silence,
par la voie de l'oraison,
dans le travail obscur et la lectio divina,
dans la pénitence joyeuse
et la communion fraternelle³¹ ?**

Le futur profès répond :

**Oui vraiment, mon Père,
avec cependant le secours de la grâce de Dieu
et l'assistance de vos prières.**

Alors l'Abbé lui dit :

**Ce que Dieu a commencé en vous,
qu'il le mène à son accomplissement.**

²⁸ *O.P.R.* I, 27, au singulier, et II, 30.

²⁹ Cf. *R.B.* 58, 17.

**voulez-vous, par la profession religieuse,
lui être plus étroitement unie²⁸ ?**

La future professe répond :

Oui, je le veux.

**Ma Sœur, pour suivre parfaitement le Christ,
voulez-vous promettre obéissance,
stabilité dans la communauté,
et conversion des mœurs²⁹ ?**

La future professe répond :

Oui, je le veux.

**Voulez-vous, dans la voie étroite et exigeante
indiquée par la Règle,
tendre de toutes vos forces
à cet amour de Dieu et du prochain,
qui, lorsqu'il est parfait, bannit la crainte,
et qui est répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint³⁰ ?**

La future professe répond :

Oui, je le veux.

Dans les monastères de vie intégralement contemplative, il convient que l'Abbesse ajoute :

**Voulez-vous chercher vraiment Dieu
dans la solitude et le silence,
par la voie de l'oraison,
dans le travail obscur et la lectio divina,
dans la pénitence joyeuse
et la communion fraternelle³¹ ?**

La future professe répond :

**Oui vraiment, ma Mère,
avec cependant le secours de la grâce de Dieu
et l'assistance de vos prières.**

Alors l'Abbesse lui dit :

**Ce que Dieu a commencé en vous,
qu'il le mène à son accomplissement.**

³⁰ Cf. *O.P.R.* I, 57 et II, 62.

³¹ Cf. *O.P.R.* I, 58 et II, 63.

Tous répondent :

Amen.

10. Ensuite, le novice fait profession selon l'une des formules suivantes :

Soit il lit la charte qu'il a rédigée lui-même selon la formule des Constitutions, ou de l'Ordre, ou de la Congrégation, ou du Monastère³² ; mais au lieu de dire **jusqu'à la mort**, il précise **pour trois ans** ou **pour un an** ; ensuite il la signe et la présente à l'Abbé.

Soit il s'agenouille devant l'Abbé et (mettant ses mains jointes dans celles de l'Abbé) il dit :

**Mon Père,
je vous promets obéissance
selon la Règle de Saint Benoît
et les normes de nos Constitutions
(ou pour trois ans ou pour un an)**

Dans les deux cas, l'Abbé lui dit :

Que Dieu vous donne la persévérance³³.

Et tous répondent :

Amen.

Ceci étant accompli, l'Abbé embrasse le nouveau profès.

11. L'Abbé se lève et dit :

Prions.

Le profès s'agenouille au milieu du chapitre.

Tous prient un moment en silence, et l'Abbé poursuit :

**Dieu qui enflamas ton serviteur N.
du désir de la vie éternelle,
purifie-le et répands sur lui la grâce de la persévérance
afin que, confiant dans le secours de ta grâce,
il accomplisse ses promesses
et que, menant à bien l'engagement de sa profession,
il obtienne les biens que dans ta volonté**

³² La forme traditionnelle du R.C. VI, II, 4 étant approuvée, on l'adaptera aux conditions diverses d'aujourd'hui, soit selon les normes de C.I.C., soit selon la vie religieuse propre, ou de l'Ordre, ou de la Congrégation, ou du Monastère.

Toutes répondent :

Amen.

10. Ensuite, la novice fait profession selon l'une des formules suivantes :

Soit elle lit la charte qu'elle a rédigée elle-même selon la formule des Constitutions, ou de l'Ordre, ou de la Congrégation, ou du Monastère³² ; mais au lieu de dire **jusqu'à la mort**, elle précise **pour trois ans** ou **pour un an** ; ensuite elle la signe et la présente à l'Abbesse.

Soit elle s'agenouille devant l'Abbesse et (mettant ses mains jointes dans celles de l'Abbesse) elle dit :

**Ma Mère,
je vous promets obéissance
selon la Règle de saint Benoît
et selon les Constitutions
(ou pour trois ans ou pour un an).**

Dans les deux cas, l'Abbesse lui dit :

Que Dieu vous donne la persévérance³³.

Et toutes répondent :

Amen.

Ceci étant accompli, l'Abbesse embrasse la nouvelle professe.

11. L'Abbesse se lève et dit :

Prions.

La professe s'agenouille au milieu du chapitre.

Toutes prient un moment en silence, et l'Abbesse poursuit :

**Dieu qui enflamas ta servante N.
du désir de la vie éternelle,
purifie-la et répands sur elle la grâce de la persévérance
afin que, confiante dans le secours de ta grâce,
elle accomplisse ses promesses
et que, menant à bien l'engagement de sa profession,
elle obtienne les biens que dans ta volonté**

³³ Pratique de l'Ordre : cf. *Usus conversorum*, MS, DIJON 114, 13, 2, ed. Guignard Ph., *Les monuments primitifs de la Règle cistercienne*, Darantière, Dijon 1878, 285, et aussi R.C. VI, VI, 6.

**tu as promis à ceux qui persévèrent à ton service.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur³⁴.**

Ou bien :

**Seigneur, regarde avec bienveillance notre Frère N.
qui veut aujourd'hui se consacrer à ton service
en professant la vie monastique
selon la Règle de saint Benoît.
Que sa manière de vivre rende gloire à ton nom
et coopère au mystère de la rédemption.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur³⁵.**

Ou bien :

**Exauce ton peuple, Seigneur ;
à la prière de Marie, la Mère de l'Église,
comble de ton Esprit notre Frère N.
que tu as appelé à suivre le Christ:
Qu'il tienne sans faiblir les engagements qu'il a pris.
Par le Christ notre Seigneur³⁶.**

Tous répondent :

Amen.

12. Après cela, tous s'assoient. Le profès s'agenouille aux pieds de l'Abbé. Aidé du Maître des novices, l'Abbé revêt le nouveau profès de l'habit de l'Ordre, sans rien dire, tandis qu'on chante, si c'est opportun, une antienne :

Ou bien :

**Qui peut gravir la montagne du Seigneur
et se tenir dans le lieu saint ?
L'homme au cœur pur, aux mains innocentes^b.**

Ou bien :

**Voici le peuple de ceux qui te cherchent,
qui poursuivent ta face, Seigneur^c.
avec le psaume 23 ou un autre chant approprié.**

13. Le chant terminé, là où c'est la coutume, l'Abbé donne au nouveau profès le livre de la sainte Règle et dit ce qui suit ou une formule semblable :

^b En usage pour la bénédiction de la couronne : *Coll.* F°149 r°, c.1, ainsi que *R.C.* VIII,VII, 8.

^c *O.P.R.* I, 31 ; *Breviarium Cisterciense*, commun d'un martyr aux Vigiles.

**tu as promis à ceux qui persévèrent à ton service.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur³⁴.**

Ou bien :

**Seigneur, regarde avec bienveillance notre Sœur N.
qui veut aujourd'hui se consacrer à ton service
en professant la vie monastique
selon la Règle de saint Benoît.
Que sa manière de vivre rende gloire à ton nom
et serve au salut du monde.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur³⁵.**

Ou bien :

**Exauce ton peuple, Seigneur ;
à la prière de Marie, la Mère de l'Église,
comble de ton Esprit notre Sœur N.
que tu as appelée à suivre le Christ:
Qu'elle tienne sans faiblir les engagements qu'elle a pris.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur³⁶.**

Toutes répondent :

Amen.

12. Après cela, toutes s'assoient. La professe s'agenouille aux pieds de l'Abbesse. Aidée de la Maîtresse des novices, l'Abbesse revêt la nouvelle professe de l'habit de l'Ordre, sans rien dire, tandis que l'on chante, si c'est opportun, l'antienne :

J'ai cherché celui que mon cœur aime^b
accompagnée du Psaume 44 ou d'un autre chant adapté.

13. Le chant terminé, là où c'est la coutume, l'Abbesse remet à la nouvelle professe le livre de la sainte Règle par ces mots ou une formule semblable :

³⁴ *Liber sacramentorum gellonensis*, C.C.L. CLIX, 395, Messe des moines 2583. R.C. VI, II, 18. Au singulier.

³⁵ O.P.R. I, 29, en changeant les mots *evangelica... contendit in vitam... contendit*, au singulier, et II, 32.

³⁶ O.P.R. I, 142. Au singulier.

^b O.P.R. II, 36.

**Recevez la Règle de notre Père saint Benoît :
observez-la fidèlement,
et vous trouverez la charité parfaite³⁷.**

Le profès répond **Amen** et, après avoir reçu le livre, regagne sa place parmi les Frères.

14. Enfin, l'Abbé conclue le rite en disant, par exemple :
V. Notre secours est dans le nom du Seigneur
R. Qui a fait le ciel et la terre.

Ou bien :

V. Bénissons le Seigneur.
R. Nous rendons grâce à Dieu

Ou bien :

**Que le Seigneur dirige nos cœurs et nos corps
selon la charité de Dieu et la patience du Christ.**

R. Amen.

Ou bien :

**Honneur et gloire au Roi éternel,
Dieu unique, invisible et immortel
pour les siècles des siècles.**

R. Amen.

15. Si la profession temporaire, dont le lieu propre est la salle du Chapitre, a lieu pendant une Heure de l'Office divin ou pendant la Messe, le rite se déroule de la manière suivante :

Aux Laudes ou aux Vêpres, on prend une lecture longue de l'Écriture Sainte, choisie parmi celles proposées pour la Messe au jour de la profession temporelle. Après cette lecture, ou bien, à la Messe, après l'Évangile, celui qui va faire profession fait sa pétition, comme cela est notifié au n. 8, puis s'assoit tandis que l'on fait une allocution ou une homélie. Le sermon terminé, il se lève pour le début du dialogue entre l'Abbé et lui. Ensuite, il lit sa charte de profession, puis tout se déroule comme plus haut, aux nn. 9-13, la bénédiction étant reportée à la fin de la célébration.

³⁷ O.P.R. I, 32.

**Recevez la Règle de notre Père saint Benoît :
observez-la fidèlement,
et vous trouverez la charité parfaite³⁷.**

La professe répond **Amen** et, après avoir reçu le livre, regagne sa place parmi les Sœurs.

14. Enfin, l'Abbesse conclut le rite en disant, par exemple :
V. Notre secours est dans le nom du Seigneur
R. Qui a fait le ciel et la terre.

Ou bien :

V. Bénissons le Seigneur.
R. Nous rendons grâce à Dieu

Ou bien :

**Que le Seigneur dirige nos cœurs et nos corps
selon la charité de Dieu et la patience du Christ.**

R. Amen.

Ou bien :

**Honneur et gloire au Roi éternel,
Dieu unique, invisible et immortel
pour les siècles des siècles.**

R. Amen.

15. Si la profession temporaire, dont le lieu propre est la salle du Chapitre, s'accomplit pendant une Heure de l'Office divin ou pendant la Messe, le rite se déroule de la manière suivante :

Aux Laudes ou aux Vêpres, on prend une lecture longue de l'Écriture Sainte, choisie parmi celles proposées pour la Messe au jour de la profession temporaire. Après cette lecture, ou bien à la Messe, après l'Évangile, l'Abbesse se rend au siège qui lui aura été préparé dans le chœur. Alors, celle qui va faire profession fait sa pétition, comme le dispose le n. 8, puis s'assoit tandis que l'on fait une allocution ou une homélie. Le sermon terminé, elle se lève pour le début du dialogue entre l'Abbesse et elle. Ensuite, elle lit sa charte de profession, puis tout se déroule comme indiqué plus haut, aux nn. 9-10, la bénédiction étant reportée à la fin de la célébration.

On doit veiller avec le plus grand soin à ce que rien n'apparaisse dans le rite qui puisse prêter à confusion avec celui de la profession solennelle qui va être décrit ensuite.

16. Après la célébration, quelque soit la formule adoptée, la profession sera enregistrée dans un livre spécial où seront notés, avec soin le jour, le mois et l'année, suivis des signatures de l'Abbé, puis du profès et enfin de deux témoins.

Lorsque la profession a lieu au cours de la Messe, le Célébrant prononce l'homélie et préside aux prières, comme au n.11. L'Abbesse assume ce qui lui revient en raison de sa charge.

On doit veiller avec le plus grand soin à ce que rien n'apparaisse dans le rite qui puisse prêter à confusion avec celui de la profession solennelle qui va être décrit ensuite.

16. Après la célébration, quelque soit la formule adoptée, la profession sera enregistrée dans un livre spécial où seront notés avec soin le jour, le mois et l'année, suivis des signatures de l'Abbesse, puis de la professe et enfin de deux témoins.

RITE DE LA PROFESSION SOLENNELLE ET DE LA BÉNÉDICTION OU CONSÉCRATION D'UN MOINE

17. Pour célébrer le rite de la profession, par laquelle le Frère se consacre solennellement à Dieu pour toujours, on choisira de préférence un dimanche ou une fête de notre Seigneur, de la Vierge ou de Saints qui ont illustré la vie monastique³⁸.

18. On ne doit pas célébrer le rite de la profession solennelle avec d'autres rites de profession³⁹.

19. Là où la coutume en est maintenue, une fois la pétition faite au Chapitre selon la coutume, après l'exhortation de l'Abbé, le futur profès, à genoux devant lui, prononce la profession régulière qu'on appelle promesse d'obéissance⁴⁰, de la manière suivante :

Le futur profès se prosterne, ou s'agenouille, ou s'incline profondément. Ensuite, il se tient debout devant l'Abbé qui l'interroge :

Que demandez-vous ?

Il répond :

La miséricorde de Dieu et celle de l'Ordre.

Après une exhortation, l'Abbé l'interroge de nouveau, scrutant son intention, ce à quoi le futur profès répond qu'il veut tout observer, et aussitôt s'agenouille devant l'Abbé, (met ses mains dans celles de l'Abbé) et dit :

**Mon Père,
je vous promets,
ainsi qu'à tous vos successeurs légitimes,
obéissance selon la Règle de Saint Benoît,
jusqu'à la mort.**

L'Abbé dit :

Que Dieu vous donne la vie éternelle.

³⁸ *O.P.R.* I, 40 et II, 43.

³⁹ *O.P.R.* I, 41 et II, 44.

RITE DE LA PROFESSION SOLENNELLE ET DE LA BÉNÉDICTION OU CONSÉCRATION D'UNE MONIALE

17. Pour célébrer le rite de la profession, par laquelle la Sœur se consacre solennellement à Dieu pour toujours, on choisira de préférence un dimanche ou une fête de notre Seigneur, de la Vierge ou de Saints qui ont illustré la vie monastique³⁸.

18. On ne doit pas célébrer le rite de la profession solennelle avec d'autres rites de profession³⁹.

19. Là où la coutume en est maintenue, une fois la pétition faite au Chapitre selon la coutume, après l'exhortation de l'Abbesse, la future professe, à genoux devant elle, prononce la profession régulière qu'on appelle promesse d'obéissance⁴⁰, de la manière suivante :

La future professe, se prosterne, ou s'agenouille, ou s'incline profondément. Ensuite, elle se tient debout devant l'Abbesse qui l'interroge :

Que demandez-vous ?

Elle répond:

La miséricorde de Dieu et celle de l'Ordre.

Après une exhortation, l'Abbesse l'interroge de nouveau, scrutant son intention, ce à quoi la future professe répond qu'elle veut tout observer, et aussitôt s'agenouille devant l'Abbesse, (met ses mains dans celles de l'Abbesse) et dit :

**Ma Mère,
je vous promets,
ainsi qu'à tous vos successeurs légitimes,
obéissance selon la Règle de Saint Benoît,
jusqu'à la mort.**

L'Abbesse dit :

Que Dieu vous donne la vie éternelle.

⁴⁰ Cf. *R.B.* 58, 14 et *R.C.* VI, II, 2.

Et tous répondent :

Amen.

Ensuite, l'Abbé l'embrasse⁴¹.

20. La profession solennelle, avec la bénédiction ou consécration du moine, s'accomplit⁴² au cours de la Messe, pour qu'il soit manifeste que la profession monastique a un caractère public dans l'Église. Le Célébrant est le Père Abbé du monastère.

La célébration d'un tel acte implique de soi une certaine solennité, tout en gardant la sobriété qui convient à l'humilité et à la simplicité de notre Ordre.

21. Il convient de dire la messe prévue pour le jour de la profession perpétuelle ; on utilise les ornements blancs. Cependant, si c'est un jour de solennité ou un dimanche de l'Avent, du Carême ou de Pâques, on dit la messe du jour, en gardant éventuellement les formules propres de la Prière eucharistique et de la bénédiction finale⁴³.

22. On disposera tout de manière que toute l'action liturgique puisse bien être suivie par tous⁴⁴. Le rite de profession se fera devant le siège du Célébrant, ou devant l'autel, ou au degré du presbytère.

Outre ce qui est nécessaire pour la concélébration de la Messe et la communion, on préparera :

- ce Rituel de profession,
- la coule que l'on doit donner au nouveau moine.

⁴¹ Cf. *R.C.* VI, I, 1 et VI, II, 2.

⁴² *E.O.* 102, 24.

⁴³ Cf. Préliminaires, nn. 8-10.

⁴⁴ Cf. *O.P.R.* I, 43.

Et toutes répondent :

Amen

Ensuite, l'Abbesse l'embrasse⁴¹.

20. La profession solennelle, avec la bénédiction ou consécration de la moniale, s'accomplit⁴² au cours de la Messe, pour qu'il soit manifeste que la profession monastique a un caractère public dans l'Église. Le Célébrant est le Père Immédiat^c, ou son délégué, l'Évêque du diocèse.

La célébration d'un tel acte implique de soi une certaine solennité, tout en gardant la sobriété qui convient à l'humilité et à la simplicité de notre Ordre.

21. Il convient de dire la messe prévue pour le jour de la profession perpétuelle ; on utilise les ornements blancs. Cependant, si c'est un jour de solennité ou un dimanche de l'Avent, du Carême ou de Pâques, on dit la messe du jour, en gardant éventuellement les formules propres de la Prière eucharistique et de la bénédiction finale⁴³.

22. On disposera tout de manière que toute l'action liturgique puisse bien être suivie par tous⁴⁴. Selon la disposition du lieu, on prévoira une place appropriée dans le *presbyterium* pour l'Abbesse^d. Le rite de profession se fera devant le siège du Célébrant, ou devant l'autel, ou au degré du presbytère.

Outre ce qui est nécessaire pour la (con)célébration de la Messe et la communion, on préparera :

- ce Rituel de profession,
- la coule que l'on doit donner à la nouvelle moniale,
- le voile noir que l'on doit mettre à la nouvelle moniale.

^c R.C. VI, IV.

^d E.O., la version en langue romane pour les moniales, MS DIJON 352, *Bibliothèque Publique Municipale*, ed. Ph. Guignard, *les monuments primitifs de la Règle cistercienne*, Darentière, Dijon 1878, 524, ligne 25: «...li abesse qui doit estre au diestre cor del autel...» = l'abbesse doit se placer à la droite de l'autel.

Pétition

23. Après la lecture de l'Évangile tout le monde s'assied⁴⁵. Le futur profès est conduit devant l'Abbé assis avec (la mitre et) la crosse en main, et là, debout, il fait sa pétition.

L'Abbé l'interroge en ces termes, ou d'autres semblables :

Que demandez-vous⁴⁶ ?

Il répond par en ces termes ou d'autres semblables :

La miséricorde de Dieu et celle de l'Ordre.

Ou bien :

**Appelé par l'Esprit
à suivre le Christ dans la vie monastique,
j'ai appris dans votre communauté
à chercher vraiment Dieu par la prière
et par la communion fraternelle.
Aujourd'hui, après mûre délibération,
désirant embrasser votre vie,
je demande
de faire profession solennelle
pour la gloire de Dieu et le service de l'Église⁴⁷.**

L'Abbé ajoute :

**Ce que Dieu a commencé en vous,
qu'il le mène à son accomplissement
pour le jour où le Christ viendra.**

Et tous répondent :

Amen⁴⁸.

Alors le futur profès s'assied à l'endroit prévu, et l'Abbé, debout, prononce une homélie mettant en lumière à partir des lectures bibliques, la grâce et les obligations de la profession religieuse monastique⁴⁹.

⁴⁵ Cf. *O.P.R.* I, 53 et II, 58.

⁴⁶ *R.C.* VI, II, 6. Celui ou celle qui fait profession se tient debout de sorte que le même geste, à savoir la prostration de tout le corps, n'apparaisse pas comme un même acte liturgique avec deux interprétations différentes (c.à.d. pour la pétition et pour la bénédiction ou consécration).

Pétition

23. Après la lecture de l'Évangile tout le monde s'assied⁴⁵. La future professe est conduite devant l'Abbesse assise avec la crosse en main, et là, debout, elle fait sa pétition.

L'Abbesse l'interroge en ces termes ou d'autres semblables:

Que demandez-vous⁴⁶ ?

Elle répond par en ces termes ou d'autres semblables:

La miséricorde de Dieu et celle de l'Ordre.

Ou bien:

**Appelée par l'Esprit
à suivre le Christ dans la vie monastique,
j'ai appris dans votre communauté
à chercher vraiment Dieu par la prière
et par la communion fraternelle.
Aujourd'hui, après mûre délibération,
désirant embrasser votre vie,
je demande
de faire profession solennelle
pour la gloire de Dieu et le service de l'Église⁴⁷.**

L'Abbesse ajoute :

**Ce que Dieu a commencé en vous,
qu'il le mène à son accomplissement
pour le jour où le Christ viendra.**

Et tous répondent :

Amen⁴⁸.

Alors la future professe s'assied à l'endroit prévu, et le Célébrant, debout, prononce une homélie mettant en lumière à partir des lectures bibliques, la grâce et les obligations de la profession religieuse monastique⁴⁹.

⁴⁷ Cf. *O.P.R.* I, 55 et II, 60, ainsi que *R.B.* 58, 7. 16.

⁴⁸ *R.C.* VI, II, 7.

⁴⁹ *Cæremoniale Episcoporum*, ed. Vaticana 1984, 756.

Interrogations

24. Après quoi, l'Abbé peut alors interroger très simplement le futur profès en disant :

**Voulez-vous, mon Frère, conduit par l'Évangile,
suivre le Christ sur la voie étroite et exigeante
tracée par la tradition de l'Ordre,
en promettant votre stabilité,
la conversion de vos mœurs et l'obéissance
selon la Règle de notre Père saint Benoît ?**

Le futur profès répond :

**Oui, mon Père, je le veux,
avec cependant le secours de la grâce de Dieu
et l'assistance de vos prières.**

Ou bien l'Abbé peut l'interroger selon cette formule plus longue :

**Frère bien-aimé,
par le baptême vous êtes déjà mort au péché
et consacré au Seigneur:
voulez-vous par la profession solennelle
lui être plus étroitement uni ?**

Le futur profès répond :

Oui, je le veux.

L'Abbé :

**Voulez-vous, mon Frère, conduit par l'Évangile,
suivre le Christ sur la voie étroite et exigeante
tracée par la tradition de l'Ordre,
en promettant votre stabilité,
la conversion de vos mœurs et l'obéissance
selon la Règle de notre Père saint Benoît ?**

Le futur profès répond :

Oui, je le veux.

Interrogations

24. Après quoi, le Célébrant peut alors interroger très simplement la future professe en disant :

**Voulez-vous, ma Sœur, conduite par l'Évangile,
suivre le Christ sur la voie étroite et exigeante
tracée par la tradition de l'Ordre,
en promettant votre stabilité,
la conversion de vos mœurs et l'obéissance
selon la Règle de notre Père saint Benoît ?**

La future professe répond :

**Oui, mon Père, je le veux,
avec cependant le secours de la grâce de Dieu
et l'assistance de vos prières.**

Ou bien le Célébrant peut l'interroger selon cette formule plus longue :

**Sœur bien-aimée,
par le baptême vous êtes déjà morte au péché
et consacrée au Seigneur :
voulez-vous par la profession solennelle
lui être plus étroitement unie ?**

La future professe répond :

Oui, je le veux.

Le Célébrant :

**Voulez-vous, ma Sœur, conduite par l'Évangile,
suivre le Christ sur la voie étroite et exigeante
tracée par la tradition de l'Ordre,
en promettant votre stabilité,
la conversion de vos mœurs et l'obéissance
selon la Règle de notre Père saint Benoît ?**

La future professe répond :

Oui, je le veux.

L'Abbé :

**Voulez-vous, avec la force de l'Esprit-Saint,
tendre de toutes vos forces
à cet amour de Dieu et du prochain,
qui, lorsqu'il est parfait, bannit la crainte ?**

Le futur profès répond :

Oui, je le veux.

Dans les monastères de vie intégralement contemplative, il convient que l'Abbé ajoute :

**En vivant dans le silence et la solitude,
la prière assidue et la pénitence joyeuse,
le travail obscur et le service des autres⁵⁰,
voulez-vous faire de Dieu votre unique souci ?**

Le futur profès répond:

**Oui, mon Père, je le veux,
avec cependant le secours de la grâce de Dieu
et l'assistance de vos prières .**

Prière des fidèles

25. L'Abbé invite ensuite à la prière en disant :

**Frères bien-aimés,
demandons à Dieu le Père tout-puissant,
de répande sa bénédiction
sur son serviteur que voici, notre Frère N.
qu'il a appelé à suivre le Christ ;
que sa bonté le confirme dans son saint désir^d.**

Ceci achevé, tous prient en silence ou on chante les litanies ci-dessous.

⁵⁰ R.B. 4.

^d O.P.R. I, 60. Au singulier.

Le Célébrant :

**Voulez-vous, avec la force de l'Esprit-Saint,
tendre de toutes vos forces
à cet amour de Dieu et du prochain,
qui, lorsqu'il est parfait, bannit la crainte ?**

La future professe répond :

Oui, je le veux.

Dans les monastères de vie intégralement contemplative, il convient que le Célébrant ajoute :

**En vivant dans le silence et la solitude,
la prière assidue et la pénitence joyeuse,
le travail obscur et le service des autres⁵⁰,
voulez-vous faire de Dieu votre unique souci ?**

La future professe répond :

**Oui, mon Père, je le veux,
avec cependant le secours de la grâce de Dieu
et l'assistance de vos prières.**

Prière des fidèles

25. Le Célébrant invite ensuite à la prière en disant :
- Frères bien-aimés,
demandons à Dieu, source de tout bien,
d'affermir en notre Sœur N. qu'il a choisie
le projet de vie
qu'il lui a inspiré dans son amour^e.**

Ceci achevé, tous prient en silence ou on chante les litanies ci-dessous.

^e O.P.R. II, 65. Au singulier.

26. Si on chante les litanies, quand le Diacre dit : **Mettons-nous à genoux**, aussitôt tout le monde s'agenouille ; mais en temps pascal et le dimanche, seul le futur profès s'agenouille, tandis que les autres restent debout⁵¹.

Les Chantres entonnent les litanies du rite de la profession religieuse, et tous y répondent. A chaque fois que dans ces litanies, deux invocations sont groupées sous une même lettre, on peut omettre l'une des deux. Ceci est valable pour toute autre invocation. On peut aussi ajouter en leur lieu, les noms d'autres saints particulièrement honorés dans ce monastère, ainsi que le saint patron du futur profès. On peut, selon l'opportunité, choisir les supplications finales, et en ajouter d'autres⁵².

**Seigneur, prends pitié.
Ô Christ, prends pitié.
Seigneur, prends pitié.**

**Seigneur, prends pitié.
Ô Christ, prends pitié.
Seigneur, prends pitié.**

**Sainte Marie, Mère de Dieu,
Saint Michel,
Vous tous, saints anges de Dieu,
Saint Jean-Baptiste,
Saint Joseph,
Saints Pierre et Paul,
Saint Jean,**

**Priez pour nous.
Priez pour nous.**

**Sainte Marie Madeleine,
Saints Étienne et Laurent,
Sainte Agnès,
Saint Basile,
Saint Augustin,
Saint Antoine,
Saint Pacôme,
Saint Benoît,
Saint Robert, Saint Albéric Saint Étienne,**

**Priez pour nous.
Priez pour nous.**

51 Cf. *Caeremoniale Episcoporum*, 758. Dans l'Ordre Cistercien on ne disait jamais les litanies des Saints pour la profession. Cependant, il y avait une litanie brève suivie d'une prière en silence. On peut donc avoir au choix soit une prière en silence, soit le chant des litanies, avec cependant dans l'un comme dans l'autre cas, une prière d'introduction et une collecte.

26. Si on chante les litanies, quand le Diacre dit : **Mettons-nous à genoux**, aussitôt tout le monde s'agenouille ; mais en temps pascal et le dimanche, seule la future professe s'agenouille, tandis que les autres restent debout⁵¹.

Les Chantres entonnent les litanies du rite de la profession religieuse, et tous y répondent. A chaque fois que dans ces litanies, deux invocations sont groupées sous une même lettre, on peut omettre l'une des deux. Ceci est valable pour toute autre invocation. On peut aussi ajouter en leur lieu, les noms d'autres saints particulièrement honorés dans ce monastère, ainsi que le saint patron de la future professe. On peut, selon l'opportunité, choisir les supplications finales, et en ajouter d'autres⁵².

**Seigneur, prends pitié.
Ô Christ, prends pitié.
Seigneur, prends pitié.**

**Seigneur, prends pitié.
Ô Christ, prends pitié.
Seigneur, prends pitié.**

**Sainte Marie, Mère de Dieu,
Saint Michel,
Vous tous, saints anges de Dieu,
Saint Jean-Baptiste,
Saint Joseph,
Saints Pierre et Paul,
Saint Jean,**

**Priez pour nous.
Priez pour nous.**

**Sainte Marie Madeleine,
Saints Étienne et Laurent,
Sainte Agnès,
Saint Basile,
Saint Augustin,
Saint Antoine,
Saint Pacôme,**

**Priez pour nous.
Priez pour nous.**

**Saint Benoît,
Saint Robert, Saint Albéric Saint Étienne,**

**Priez pour nous.
Priez pour nous.**

⁵² Dans ces Litanies (Cf. *O.P.R.* I, 62) on a ajouté les invocations et supplications habituelles du Bréviaire cistercien ; on a aussi ajouté Ste Scholastique et la Bse Gabriella, et développé la dernière demande selon *R.B.* Prol 45.

| | |
|--|--------------------------|
| Saint Bernard, | Priez pour nous. |
| (Saint François et Saint Dominique, | Priez pour nous.) |
| (Saint Ignace de Loyola, | Priez pour nous.) |
| (Saint Vincent de Paul, | Priez pour nous.) |
| (Saint Jean Bosco, | Priez pour nous.) |
| Sainte Scholastique, | Priez pour nous. |
| Sainte Lutgarde, | Priez pour nous. |
| Sainte Catherine de Sienne, | Priez pour nous. |
| Sainte Thérèse d'Avila, | Priez pour nous. |
| Bienheureuse Marie Gabriella, | Priez pour nous. |
| Vous tous, Saints et Saintes de Dieu, | Priez pour nous. |

| | |
|--|--------------------------------|
| Montre-toi favorable, | Délivre-nous, Seigneur. |
| De tout mal, | Délivre-nous, Seigneur. |
| De tout péché, | Délivre-nous, Seigneur. |
| De la mort éternelle, | Délivre-nous, Seigneur. |
| Par ton incarnation, | Délivre-nous, Seigneur. |
| Par ta mort et ta résurrection, | Délivre-nous, Seigneur. |
| Par le don de l'Esprit-Saint, | Délivre-nous, Seigneur. |

Nous qui sommes pécheurs, De grâce, écoute-nous.

**a. Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de faire fructifier la vie de ton Église
par l'offrande et l'apostolat de notre Frère,
De grâce, écoute-nous.**

ou **Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de répandre toujours davantage
les dons du Saint-Esprit
sur notre Saint Père le Pape N.
et tous les ministres de l'Église, De grâce, écoute-nous.**

**b. Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de faire servir le travail et la vie des religieux
au progrès de la famille humaine De grâce, écoute-nous.**

ou **Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de conduire tous les hommes
jusqu'à la plénitude de la vie chrétienne,
De grâce, écoute-nous.**

| | |
|--|--------------------------|
| Saint Bernard, | Priez pour nous. |
| (Saint François et Saint Dominique, | Priez pour nous.) |
| (Saint Ignace de Loyola, | Priez pour nous.) |
| (Saint Vincent de Paul, | Priez pour nous.) |
| (Saint Jean Bosco, | Priez pour nous.) |
| Sainte Scholastique, | Priez pour nous. |
| Sainte Lutgarde, | Priez pour nous. |
| Sainte Catherine de Sienne, | Priez pour nous. |
| Sainte Thérèse d'Avila, | Priez pour nous. |
| Bienheureuse Marie Gabriella, | Priez pour nous. |
| Vous tous, Saints et Saintes de Dieu, | Priez pour nous. |

| | |
|--|--------------------------------|
| Montre-toi favorable, | Délivre-nous, Seigneur. |
| De tout mal, | Délivre-nous, Seigneur. |
| De tout péché, | Délivre-nous, Seigneur. |
| De la mort éternelle, | Délivre-nous, Seigneur. |
| Par ton incarnation, | Délivre-nous, Seigneur. |
| Par ta mort et ta résurrection, | Délivre-nous, Seigneur. |
| Par le don de l'Esprit-Saint, | Délivre-nous, Seigneur. |

Nous qui sommes pécheurs, De grâce, écoute-nous.

**a. Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de faire fructifier la vie de ton Église
par l'offrande et l'apostolat de notre Sœur,
De grâce, écoute-nous.**

ou **Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de répandre toujours davantage
les dons du Saint-Esprit
sur notre Saint Père le Pape N.
et tous ministres de l'Église, De grâce, écoute-nous.**

**b. Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de faire servir le travail et la vie des religieux
au progrès de la famille humaine De grâce, écoute-nous.**

ou **Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de conduire tous les hommes
jusqu'à la plénitude de la vie chrétienne,
De grâce, écoute-nous.**

- c. Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de garder et de faire grandir
la charité du Christ et l'esprit des fondateurs
dans toutes les familles religieuses qui te sont consacrées,
De grâce, écoute-nous.**
- ou* **Pour qu'il te plaise, Seigneur,
d'associer plus étroitement
à l'œuvre de la Rédemption
ceux qui suivent les conseils évangéliques,
De grâce, écoute-nous.**
- d. Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de visiter notre monastère
et d'en affermir ses habitants, De grâce, écoute-nous.**
- ou* **Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de nous former dans la discipline régulière,
De grâce, écoute-nous.**
- e. Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de combler de biens spirituels
les parents de notre Frère
pour l'offrande qu'ils te font, De grâce, écoute-nous.**
- f. Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de rendre chaque jour ce nouveau profès
plus conforme au Christ,
le Premier-né de tous tes enfants,
De grâce, écoute-nous.**
- ou* **Pour qu'il te plaise, Seigneur,
d'accorder à notre Frère
le courage de la fidélité, De grâce, écoute-nous.**
- ou* **Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de bénir ton serviteur, notre Frère
de le sanctifier et de le consacrer De grâce, écoute-nous.**
- Jésus, Fils du Dieu vivant De grâce, écoute-nous.
Ô Christ, écoute-nous, Ô Christ, écoute-nous.
Ô Christ, exauce-nous, Ô Christ, exauce-nous.**

- c. Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de garder et de faire grandir
la charité du Christ et l'esprit des fondateurs
dans toutes les familles religieuses qui te sont consacrés,
De grâce, écoute-nous.**
- ou* **Pour qu'il te plaise, Seigneur,
d'associer plus étroitement
à l'œuvre de la Rédemption
ceux qui suivent les conseils évangéliques,
De grâce, écoute-nous.**
- d. Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de visiter notre monastère
et d'en affermir ses habitants, De grâce, écoute-nous.**
- ou* **Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de nous former dans la discipline régulière,
De grâce, écoute-nous.**
- e. Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de combler de biens spirituels
les parents de notre Sœur
pour l'offrande qu'ils te font, De grâce, écoute-nous.**
- f. Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de rendre chaque jour cette nouvelle professe
plus conforme au Christ,
le Premier-né de tous tes enfants,
De grâce, écoute-nous.**
- ou* **Pour qu'il te plaise, Seigneur,
d'accorder à notre Sœur
le courage de la fidélité, De grâce, écoute-nous.**
- ou* **Pour qu'il te plaise, Seigneur,
de bénir ta servante, notre Sœur
de la sanctifier et de la consacrer De grâce, écoute-nous.**
- Jésus, Fils du Dieu vivant De grâce, écoute-nous.
Ô Christ, écoute-nous, Ô Christ, écoute-nous.
Ô Christ, exauce-nous, Ô Christ, exauce-nous.**

27. Après la prière en silence ou après les litanies, l'Abbé, debout, les mains étendues, dit :

**Écoute, Seigneur,
la prière de ton peuple,
et donne ta grâce à notre Frère N.,
Que le feu de ton Esprit purifie de toute faute
celui qui se consacre à toi
et qu'il le brûle d'une ardente charité.
Par le Christ notre-Seigneur⁵³.**

Tous répondent :

Amen.

En dehors du dimanche et du temps pascal, le diacre dit : **Levez-vous**, et tout le monde se lève.

Profession

28. L'Abbé s'assied et reçoit (la mitre et) la crosse^e. Le profès debout au degré du presbytère devant l'Abbé, lit la formule de profession qu'il a écrite lui-même de sa main selon la formule des Constitutions de l'Ordre, ou de la Congrégation, ou du Monastère^f.

Ensuite il se rend à l'autel et y dépose sa charte de profession, qu'il signe sur l'autel même. Il baise l'autel, puis revient au milieu⁵⁴. Alors, l'Abbé se lève (sans remettre sa mitre), ainsi que toute l'assemblée.

⁵³ *O.P.R.* I, 63 et II, 68. Au singulier.

^e *Cæremoniale Episcoporum*, ed. Vaticana 1984, 760.

^f Cf. *Coll.* f° 149 r°, c. 1 et *R.C.* VI, II, 4, avec les adaptations requises par le droit.

⁵⁴ *R.B.* 58, 20; *Coll.* f° 149 r°, c. 1; *E.O.* 102, 26-27; *R.C.* VI, II, 10; *O.P.R.* I, 65.

27. Après la prière en silence ou après les litanies, le Célébrant, debout, les mains étendues, dit :

**Écoute, Seigneur,
la prière de ton peuple,
et donne ta grâce à notre Sœur N.,
Que le feu de ton Esprit purifie de toute faute
celle qui se consacre à toi
et qu'il la brûle d'une ardente charité.
Par le Christ Notre-Seigneur⁵³.**

Tous répondent :

Amen.

En dehors du dimanche et du temps pascal, le diacre dit: **Levez-vous**, et tout le monde se lève.

Profession

28. Le Célébrant s'assied. La professe, debout au degré du presbytère devant l'Abbesse tenant la crosse, lit la formule de profession qu'elle a écrite elle-même de sa main selon la formule des Constitutions de l'Ordre, ou de la Congrégation, ou du Monastère^f.

Ensuite elle se rend à l'autel et y dépose sa charte de profession, qu'elle signe sur l'autel même. Elle baise l'autel, puis revient au milieu⁵⁴. Alors, le Célébrant se lève ainsi que toute l'assemblée.

^f Selon le statut 14 du Chapitre Général de 1573 : « en toute bénédiction et appel à la profession, le nom de l'Abbé qui bénit précède le nom de l'Abbesse », la charte de profession des moniales dans le *Rituel François pour les religieuses de l'Ordre de Cîteaux*, Paris 1715, VI, II, 6, est formulée comme suit: « ... en présence de Révérend N. Abbé de N ; et de Révérende N. Abbesse ». A notre époque, non seulement il paraît plus opportun de citer d'abord le nom de l'Abbesse qui reçoit la profession puis le nom de celui en présence duquel la moniale émet sa profession, mais on ne voit pas, en outre, la nécessité de faire mention du prêtre qui célèbre.

29. Le profès, debout comme précédemment devant le degré du presbytère, chante trois fois ce verset :

**Que ta promesse me soutienne, et je vivrai :
Seigneur, ne déçois pas mon attente.**

Chaque fois, il se prosternera après l'avoir terminé, mains et genoux à terre, demandant miséricorde.

Le convent répétera trois fois le même verset, ajoutant à la fin de la dernière répétition **Gloire au Père**⁵⁵.

Bénédictio solennelle ou consécration du profès

30. Alors le profès s'agenouille avec humilité aux pieds de l'Abbé puis de chacun des Frères profès solennels, disant à chaque fois :

Priez pour moi, mon Père (ou mon Frère).

Ils l'embrassent et répondent ces paroles ou d'autres semblables:

Que le Seigneur soit avec vous.

Ou bien:

Que le Seigneur vous garde dès maintenant et à jamais.

Ensuite le profès revient au milieu devant l'Abbé, et se prosterne de tout son long.

Pendant ce temps, on chante le Psaume 50 **Pitié pour moi, mon Dieu** ou un autre psaume ou bien un chant adapté à la circonstance⁵⁶.

On peut omettre ce rite lorsqu'il paraît plus opportun que le nouveau profès, une fois revêtu de la coule, soit admis au baiser de paix (ci-dessous, n.33).

⁵⁵ R.B. 58, 21-22; Coll. f° 149 r°, c. 1; E.O. 102, 30; R.C. VI, II, 11.

29. La professe, debout comme précédemment devant le degré du presbytère, chante trois fois ce verset :

**Que ta promesse me soutienne, et je vivrai :
Seigneur, ne déçois pas mon attente.**

Chaque fois, elle se prosternera après l'avoir terminé, mains et genoux à terre, demandant miséricorde.

Le convent répétera trois fois le même verset, ajoutant à la fin de la dernière répétition **Gloire au Père**⁵⁵.

Bénédition solennelle ou consécration de la professe

30. Alors la professe s'agenouille avec humilité aux pieds de l'Abbesse puis de chacune des Sœurs professes solennelles, disant à chaque fois :

Priez pour moi, ma Mère (ou ma Sœur).

Elles l'embrassent et répondent ces paroles ou d'autres semblables:

Que le Seigneur soit avec vous.

Ou bien:

Que le Seigneur vous garde dès maintenant et à jamais.

Ensuite la professe revient au milieu devant l'autel, et se prosterne de tout son long.

Pendant ce temps, on chante le Psaume 50 **Pitié pour moi, mon Dieu** ou un autre psaume ou bien un chant adapté à la circonstance⁵⁶.

On peut omettre ce rite lorsqu'il paraît plus opportun que la nouvelle professe, une fois revêtue de la coule, soit admise au baiser de paix (ci-dessous, n.33).

⁵⁶ *R.B.* 58, 23; *E.O.* 102, 32-36; *R.C.* VI, II, 13 et IV, 5. Dans *R.B.* et *E.O.* il y a seulement la demande de prière ; les formules et le baiser sont conformes à *R.C.*

31. Le chant achevé, l'Abbé pose la crosse (et retire la mitre) et se lève, et les mains étendues sur le profès prosterné⁵⁷, dit l'une des bénédictions suivantes. On peut supprimer, si l'on veut, ce qui est entre parenthèses.

Ou bien:

**Dieu, par ton Fils, qui vit avec toi dans l'éternité,⁵⁸
tu as tout créé et, par le mystère de son Incarnation,
tu as renouvelé le monde vieilli dans le péché.
Nous t'en supplions, par la grâce de notre Seigneur,
regarde avec bonté ton serviteur
qui fait profession de renoncer au monde.
Renouvelé au plus intime de son âme,
qu'il dépouille le vieil homme et ses actions,
et mérite de revêtir l'homme nouveau
qui a été créé à ton image.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

Tous répondent :

Amen.

**Seigneur Jésus-Christ,
unique chemin vers le Père,
nous implorons ta clémence
en faveur de ton serviteur N.
Tu l'as arraché aux désirs de la chair :
conduis-le dans le chemin de l'observance régulière.
Tu as daigné appeler les pécheurs :
« Venez à moi,
vous tous qui peinez sous le poids du fardeau
et moi, je vous procurerai le repos ».
Cette voix qui l'invite, qu'elle s'implante dans son cœur ;
qu'il dépose le fardeau de ses péchés,
qu'il goûte la douceur de ton amour,
et qu'il mérite d'être soutenu
par le réconfort de ta grâce.
Enfin, reconnais-le parmi les brebis de ton troupeau ;
que lui aussi te reconnaisse,**

⁵⁷ *Cæremoniale Episcoporum*, 762.

31. Le chant achevé, le Célébrant se lève et, les mains tendues sur la professe prosternée⁵⁷, dit l'une des bénédictions suivantes. On peut supprimer, si l'on veut, ce qui est placé parenthèses.

Ou bien:

**Dieu, par ton Fils, qui vit avec toi dans l'éternité,⁵⁸
tu as tout créé et, par le mystère de son Incarnation,
tu as renouvelé le monde vieilli dans le péché.
Nous t'en supplions, par la grâce de notre Seigneur,
regarde avec bonté ta servante
qui fait profession de renoncer au monde.
Renouvelée au plus intime de son âme,
qu'elle dépouille le vieil homme et ses actions,
et mérite de revêtir l'homme nouveau
qui a été créé à ton image.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

Tous répondent :

Amen.

**Seigneur Jésus-Christ,
unique chemin vers le Père,
nous implorons ta clémence
en faveur de ta servante N.
Tu l'as arrachée aux désirs de la chair :
conduis-la dans le chemin de l'observance régulière.
Tu as daigné appeler les pécheurs :
« Venez à moi,
vous tous qui peinez sous le poids du fardeau
et moi, je vous procurerai le repos ».
Cette voix qui l'invite, qu'elle s'implante dans son cœur ;
qu'elle dépose le fardeau de ses péchés,
qu'elle goûte la douceur de ton amour,
et qu'elle mérite d'être soutenue
par le réconfort de ta grâce.
Enfin, reconnais-la parmi les brebis de ton troupeau ;
qu'elle aussi te reconnaisse,**

⁵⁸ Invocation des trois Personnes de la Très Sainte Trinité : *Coll.* f° 149 r°, c. 1 et 2; *R.C.* VI, II, 15 ; à la demande de la Congrégation pour le Culte Divin, selon un texte qui a été approuvé pour la Congrégation bénédictine de Solesmes (en latin et en français).

**qu'il ne suive nul autre que toi
et qu'il écoute non pas la voix des étrangers,
mais ta voix qui dit :
« Si quelqu'un veut me servir, qu'il me suive ».
Toi qui vis et règnes pour les siècles des siècles.**

Tous répondent :

Amen.

**Esprit Saint qui as daigné te faire connaître aux hommes
comme leur Dieu et leur Seigneur,
nous implorons la faveur de ton infinie bonté.
Toi qui souffles où il te plaît,
inspire à ton serviteur le vif désir du don total.
Ta sagesse l'a créé ; que ta providence le gouverne,
que l'onction de ta grâce l'instruise de toute vérité,
comme tu aimes à le faire.
Par l'intercession de notre père saint Benoît,
que tu nous as donné
comme législateur principal de l'institution monastique,
(et des autres saints
qu'il prend pour témoins de sa profession),
arrache-le à la vanité du monde
par une véritable conversion.
Et puisque tu es la rémission de tout péché,
romps les liens qui l'enchaînent au mal,
et fais qu'il s'attache avec tant d'ardeur
à sa résolution sainte,
qu'au milieu des épreuves et des angoisses,
ta consolation inépuisable lui apporte joie et réconfort.
Pénétré de piété, épris de perfection,
fort de la vraie humilité et de l'obéissance,
appuyé sur la charité fraternelle,
qu'il accomplisse dans une heureuse persévérance
ce que, par ta grâce, il promet aujourd'hui.
Accorde-lui cette faveur,
toi qui vis dans la gloire avec Dieu le Père
et son Fils unique Jésus Christ, notre Seigneur,
pour les siècles des siècles.**

Tous répondent :

Amen.

**qu'elle ne suive nul autre que toi
et qu'elle écoute non pas la voix des étrangers,
mais ta voix qui dit :
« Si quelqu'un veut me servir, qu'il me suive ».
Toi qui vis et règnes pour les siècles des siècles.**

Tous répondent :

Amen.

**Esprit Saint qui as daigné te faire connaître aux hommes
comme leur Dieu et leur Seigneur,
nous implorons la faveur de ton infinie bonté.
Toi qui souffles où il te plaît,
inspire à ta servante le vif désir du don total.
Ta sagesse l'a créée ; que ta providence la gouverne,
que l'onction de ta grâce l'instruise de toute vérité,
comme tu aimes à le faire.
Par l'intercession de notre père saint Benoît,
que tu nous as donné
comme législateur principal de l'institution monastique,
(et des autres saints
qu'elle prend pour témoins de sa profession),
arrache-la à la vanité du monde
par une véritable conversion.
Et puisque tu es la rémission de tout péché,
romps les liens qui l'enchaînent au mal,
et fais qu'elle s'attache avec tant d'ardeur
à sa résolution sainte,
qu'au milieu des épreuves et des angoisses,
ta consolation inépuisable lui apporte joie et réconfort.
Pénétrée de piété, éprise de perfection,
forte de la vraie humilité et de l'obéissance,
appuyée sur la charité fraternelle,
qu'elle accomplisse dans une heureuse persévérance
ce que, par ta grâce, elle promet aujourd'hui.
Accorde-lui cette faveur,
toi qui vis dans la gloire avec Dieu le Père
et son Fils unique Jésus Christ, notre Seigneur,
pour les siècles des siècles.**

Tous répondent :

Amen.

Ou bien:

**Père qui es la source de toute sainteté,
tu as tellement aimé l'homme, ta créature,
que tu l'as destiné à partager ta propre vie ;
et jamais la faute d'Adam ni les péchés des hommes
n'ont pu te détourner de ce dessein.
En effet, dans les premiers temps, ton serviteur Abel
fut un exemple de vie sans reproche.
et tu as fait se lever dans le peuple des Hébreux
des hommes et des femmes de grande vertu,
parmi lesquels il y eut la Vierge très sainte,
la plus parfaite des filles d'Israël,
Marie, de qui est né Jésus-Christ, notre Seigneur,
le Verbe fait chair pour sauver le monde.
Il est venu au milieu de nous,
parfaite image de ta sainteté ;
pour nous enrichir,
il a pris notre pauvreté ;
pour nous rendre libres,
il a vécu la condition d'esclave.
Dans le mystère de sa Pâque, en se livrant par amour,
il a racheté le monde et sanctifié son Église,
obtenant de toi, Seigneur,
que tu la combles des dons de l'Esprit.
Et c'est toi qui, par la voix de cet Esprit Consolateur,
as appelé un grand nombre d'hommes et de femmes
à suivre le Christ.
Ils ont tout quitté par amour
pour se donner à toi totalement
et se mettre au service de tous leurs frères.**

**Regarde donc, Seigneur,
ton serviteur que voici
que tu as toi-même appelé ;
envoie sur lui l'Esprit de sainteté :
aide-le à garder fidèlement
ce qu'avec ta grâce il a promis dans la joie.
Qu'il tienne les yeux fixés**

Ou bien:

**Dieu qui éveillés et entretiens le désir de la sainteté,
il est juste et bon de te chanter notre louange :
par ta Parole vivante et dans le Saint-Esprit,
d'un geste d'amour que nul ne peut dire,
tu as créé l'humanité.**

**Tu l'as fait communier si pleinement à ta vie
qu'elle est parée comme une épouse
de la grâce de ton visage
et de la joie de ta présence.**

**Quand elle fut trompée par le démon
et qu'elle te manqua de fidélité,
tu ne l'as pas répudiée.**

**Dans ton inlassable tendresse,
tu as renouvelé avec Noé
ton alliance des premiers temps.**

**(puis tu as fait naître de ton serviteur Abraham
une descendance plus nombreuse que les étoiles ;
par ton serviteur Moïse,
tu as gravé l'alliance sur les tables de la Loi.**

**Et tu as fait se lever au cours des âges,
dans le peuple que tu as choisi,
des femmes qui furent des modèles de force et de piété,
de justice et de foi.)**

**Lorsque les temps furent accomplis,
tu as voulu que l'arbre de Jessé
donne naissance à la Vierge très sainte.**

**Par la venue de l'Esprit Saint,
et sous la puissance de ton ombre,
dans un enfantement virginal
elle a donné au monde le Sauveur.**

**Et lui qui s'est fait pauvre,
humble et obéissant,
source et modèle de toute sainteté,
c'est lui qui a fondé l'Église, son Épouse :
il l'a tellement aimée
qu'il s'est livré pour elle
jusqu'à verser son sang pour la sanctifier.**

sur les exemples du Divin Maître,
 et s'efforce de lui ressembler.
 (Qu'il y ait en lui une charité parfaite,
 une joyeuse pauvreté,
 une généreuse obéissance.
 Qu'il te plaise par son humilité
 qu'il te serve de tout son cœur
 et t'aime de toutes ses forces.
 Patient au milieu des épreuves,
 et ferme dans la foi,
 qu'il agisse avec amour,
 plein de joyeuse espérance.)

Que sa manière de vivre édifie l'Église
 fasse avancer le salut du monde
 et soit un signe du Royaume des cieux.
 Père très saint,
 protège ton serviteur et conduis-le.
 Quand il paraîtra devant ton Fils,
 sois son bonheur et sa récompense :
 qu'il se réjouisse d'avoir vécu à ton service.
 Enraciné dans ta charité,
 qu'il ait part à la joie des Saints
 et te rende gloire avec eux pour l'éternité.
 Par Jésus, le Christ, notre Seigneur[§].

Tous répondent:
Amen.

Ou bien:

Seigneur qui fait grandir en sainteté ton Église,
 toute la création chante tes louanges.
 C'est toi, au commencement des temps,
 qui as créé le monde pour notre joie ;
 quand il fut dégradé par la faute d'Adam,
 tu as promis de faire une création nouvelle.
 la terre d'aujourd'hui,
 tu l'as confiée aux hommes,

[§] O.P.R. I, 67. Au singulier.

**Seigneur, tu as appelé un grand nombre de femmes
à suivre le Christ ;
en gardant sa parole,
elles ont reçu la dignité d'épouses.
(Et l'Église, enrichie de tant de merveilles,
brille comme une épouse parée de ses bijoux,
comme une Reine drapée de majesté,
comme une Mère heureuse au milieu de ses enfants.)**

**Et maintenant, Père, nous t'en prions :
mets au cœur de ta fille le feu de l'Esprit Saint,
pour qu'il rende plus ardent
le projet de vie qu'il lui a inspiré.
Qu'elle respandisse de la clarté de son baptême
et de la pureté de sa vie ;
Qu'elle s'attache à toi d'un cœur fervent,
fortifiée par les liens de sa consécration.
Qu'elle demeure toujours fidèle
au Christ son unique époux.
Qu'elle ait pour l'Église, sa Mère,
un dévouement sans bornes :
qu'elle soit pour tous
un signe de l'amour de Dieu
et un témoin du royaume qui vient.**

**Seigneur, Père saint,
dans ta miséricorde,
guide-la, veille sur ses pas :
le jour où elle parviendra devant le Roi de gloire,
qu'elle n'ait pas à craindre les paroles d'un Juge,
mais qu'elle entende la voix de l'Époux
l'invitant à partager sa joie.
Lui qui règne avec toi pour les siècles des siècles^g.**

Tous répondent:
Amen.

^g O.P.R. II, 72. Au singulier.

**pour que leur travail lui fasse porter du fruit,
et qu'en parcourant les routes de ce monde,
ils dirigent leurs pas vers la cité du ciel.**

**Mais tes fils, à qui tu as révélé tes mystères,
et tu les as rassemblés dans ton Église :
tu leur a donné les dons divers de l'Esprit :
et s'il en est qui te servent dans la sainteté du mariage,
il en est aussi qui se consacrent à toi corps et âme
pour le royaume ;
ils mettent leurs biens en commun
et se témoignent un tel amour mutuel
qu'en formant un même cœur,
ils offrent au monde
une image de la communauté éternelle.**

**Seigneur, nos t'en prions :
envoie ton Esprit
sur notre Frère qui a répondu fidèlement
à la parole du Christ.
Fortifie son cœur
et rends sa vie conforme à l'Évangile.
Que grandisse en lui l'amour fraternel
et qu'il brûle du désir de servir les hommes,
afin de témoigner devant tous
que tu es le Dieu unique et véritable
qui aime d'un amour infini.
Donne-lui, Seigneur, dès maintenant,
dans les luttes qu'il mène avec courage,
le centuple que tu as promis,
et dans l'éternité, la joie de ta victoire.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur^h.**

Tous répondent :
Amen.

^h O.P.R. I, 143. Au singulier.

Ou bien:

**Seigneur Dieu,
créateur du monde et Père des hommes,
nous te louons et nous te rendons grâce
d'avoir choisi un peuple de la race d'Abraham
et de l'avoir consacré en lui donnant ton nom.
Lorsqu'il traversait le désert,
tu le soutenais en lui parlant,
et ta main le protégeait ;
s'il était pauvre et abandonné,
tu faisais avec lui une alliance d'amour ;
s'il s'égarait loin de ton amitié,
tu le ramenaient avec amour dans le droit chemin ;
et lorsqu'il te cherchait,
ton amour de Père le prévenait,
jusqu'à ce qu'il habite un pays de liberté.**

**Mais surtout Père, nous te bénissons
de nous avoir fait parvenir
à la connaissance de la vérité
par Jésus, le Christ ;
ton Fils et notre Frère.**

**Né de la bienheureuse Vierge Marie,
il a délivré ton peuple du péché
en mourant sur la croix,
et par sa résurrection
il lui a donné le gage de la gloire à venir.
Assis à ta droite, il a envoyé l'Esprit-Saint,
qui n'a cessé d'envoyer des disciples :
ils ont consacré toute leur vie
à la gloire de ton nom et au salut des hommes
en suivant les conseils de l'Évangile.**

**Il convient aujourd'hui
que ta maison retentisse d'un cantique nouveau
à cause de notre Sœur qui, en réponse à ton appel,
vient de s'offrir à ton service.**

**Envoie donc, Seigneur, ton Esprit Saint,
sur celle qui a tout quitté pour toi.**

Remise de la coule

32. Après la bénédiction, le nouveau moine se relève et vient devant l'Abbé qui, après lui avoir enlevé la chape, le revêt de la coule, sans rien dire ou en disant ces mots ou d'autres paroles semblables :

**Que le Seigneur vous revête de l'homme nouveau
qui a été créé selon Dieu
dans la justice et la sainteté de la vérité⁶⁰ :
et que ce que nous manifestons extérieurement
par cette liturgie,
vous l'accomplissiez intérieurement
par le don de l'Esprit-Saint⁶¹ .**

⁶⁰ *Coll.* f° 149 r°, c. 2; *E.O.* 102, 43; *R.C.* VI, II, 17.

⁶¹ On omet la dernière partie de l'apologie qui se trouve dans *Coll.* f° 149 r°, c. 1, et dans *R.C.* VI, II, 15.

**Que resplendisse en elle le visage de ton Christ :
afin que tous, en la voyant,
découvrent sa présence en ton Église.**

**Père, nous te demandons
qu'en gardant son cœur libre
elle prenne soin de ses frères ;
qu'en aidant les malheureux
elle témoigne de la patience du Christ ;
qu'en regardant les choses humaines
elle les voit ordonnées par ta providence.
En perdant sa vie,
qu'elle fasse bientôt venir ton Règne,
jusqu'au jour où elle sera
avec tous les saints et les saintes du ciel.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.^h**

Tous répondent:

Amen.

Remise de la coule et du voile noir

32. Après la bénédiction, la nouvelle moniale se relève et vient devant l'Abbesse qui, après lui avoir enlevé la chape, la revêt de la coule et du voile noirⁱ, sans rien dire ou en disant ces mots ou d'autres paroles semblables :

**Que le Seigneur vous revête de l'homme nouveau
qui a été créé selon Dieu
dans la justice et la sainteté de la vérité⁶⁰ :
et que ce que nous manifestons extérieurement
par cette liturgie,
vous l'accomplissiez intérieurement
par le don de l'Esprit-Saint⁶¹.**

^h *O.P.R.* II, 159. Al singolare.

ⁱ Cf. Ph. Guignard, o. c. supra, 525, ligne 12-19. Autrefois, la forme propre de la vêtue des moniales était la remise du voile avec la formule **Induat te...** " ...li priestres beneira le voil... Donc ostera il voil meeme que li novisce a sur son chief... et donc li metera le voil noviel sor le chief et dira *induat te...*". Cf. également *R.C.* VI, IV, 7-8.

Ou bien:

**Notre Frère N.
va recevoir ce vêtement
que nos saints Pères recommandèrent de porter
en signe d'humilité et d'innocence
pour tous ceux qui renonceraient au monde :
Puisque le Fils de Dieu a voulu
revêtir notre chair mortelle,
qu'Il accorde à notre Frère
de pouvoir Le revêtir Lui-même
Lui qui vit et règne pour les siècle des siècles.⁶²**

Tous répondent :

Amen.

33 Là c'est la coutume, et si on le juge opportun (cf ci-dessus, n 33), l'Abbé et les Frères de la communauté admettent à ce moment-là le nouveau profès au baiser de paix. Pendant ce temps on chante l'antienne :

**Qu'il est doux et bon pour des frères
de vivre ensemble.**

accompagné du Psaume 132 ou d'un autre chant adapté¹.

34. Après quoi le nouveau profès prend place à son rang au chœur. L'Abbé regagne sa place, et la Messe continue. On dit le Credo, s'il est prévu par les rubriques. On omet la prière universelle quand la litanie des Saints a été chantée.

A la Prière eucharistique, on prend, si on le juge à propos, les formules propres pour l'acte d'offrande d'un profès, indiquées dans le Missel, dans la partie « Messe pour le jour de la Profession perpétuelle ». Après la postcommunion, avant le rite du renvoi, l'Abbé peut dire sur le nouveau profès l'une des formules de bénédiction proposées au choix par le Missel pour ce jour⁶³.

⁶² Cf. *Coll.* f° 149 r°, c. 2, et *R.C.* VI, II, 16 pour la bénédiction de la coule.

¹ Cf. *O.P.R.* I, 70.

⁶³ *O.P.R.* I, 73 et 76, ainsi que II, 80 et 83.

Ou bien:

**Notre Sœur N.
va recevoir ce vêtement
que nos saints Pères recommandèrent de porter
en signe d'humilité et d'innocence
pour tous ceux qui renonceraient au monde :
Puisque le Fils de Dieu a voulu
revêtir notre chair mortelle,
qu'Il accorde à notre Sœur
de pouvoir Le revêtir, Lui-même
Lui qui vit et règne pour les siècle des siècles⁶².**

Tous répondent :

Amen.

33 Là où la coutume en est maintenue, et si on le juge opportun (cf ci-dessus, n 33), l'Abbesse et les Sœurs de la communauté admettent à ce moment-là la nouvelle professe au baiser de paix. Pendant ce temps on chante l'antienne

**De quel amour sont aimées tes demeure,
Dieu de l'univers!
mon âme s'épuise à désirer
les parvis du Seigneur!**

accompagné du Psaume 83 ou d'un autre chant adapté^k.

34. Après quoi la nouvelle professe prend place à son rang au chœur. Le Célébrant regagne sa place, et la Messe continue. On dit le Credo, s'il est prévu par les rubriques. On omet la prière universelle quand la litanie des Saints a été chantée.

A la Prière eucharistique, on prend, si on le juge à propos, les formules propres pour l'acte d'offrande d'une professe, indiquées dans le Missel, dans la partie « Messe pour le jour de la Profession perpétuelle ». Après la postcommunion, avant le rite du renvoi, le Célébrant peut dire sur la nouvelle professe l'une des formules de bénédiction proposées au choix par le Missel pour ce jour⁶³.

^k O.P.R. II, 77 b.

35. Après le renvoi, l'Abbé prend sur l'autel la charte de profession qu'il porte avec déférence jusqu'à la sacristie où il la remet au moine secrétaire afin de la conserver⁶⁴.

Ensuite la profession est enregistrée dans le livre réservé à cet usage, où l'on notera soigneusement le jour, le mois et l'année ; le signeront premièrement l'Abbé, deuxièmement le moine qui l'a prononcée, et troisièmement des témoins. On fera de même en dessous du texte de la charte de profession que le Frère a lu⁶⁵. Ensuite l'Abbé fait part de la profession solennelle à la paroisse où le nouveau profès avait reçu le baptême.

⁶⁴ *R.B.* 58, 29.

35. Après le renvoi, avant que le Célébrant ne se retire, l'Abbesse tenant sa crosse s'avance et prend sur l'autel la charte de profession qu'elle porte avec déférence jusqu'au chœur où elle la remet à la moniale secrétaire afin de la conserver⁶⁴.

Ensuite la profession est enregistrée dans le livre réservé à cet usage, où l'on notera soigneusement le jour, le mois et l'année ; le signeront premièrement l'Abbesse, deuxièmement la moniale qui l'a prononcée, et troisièmement des témoins. On fera de même en dessous du texte de la charte de profession que la Sœur a lu⁶⁵. Ensuite l'Abbesse fait part de la profession solennelle à la paroisse où la nouvelle professe avait reçu le baptême.

⁶⁵ R.C. VI, II, 20.

RITE DE LA NOUVELLE STABILITÉ

36. Si un moine veut passer d'un monastère *sui iuris* à un autre monastère *sui iuris* de la Famille cistercienne, ou bien s'il s'agit de passer de la Famille Bénédictine à un monastère de notre Ordre, le rite se déroulera de la manière suivante, en observant les règles du droit.

37. Là c'est la coutume, la pétition et la promesse d'obéissance se feront auparavant à la salle du chapitre. Le moine qui a fait sa probation vient au milieu et se prosterne, ou s'agenouille, ou s'incline profondément devant l'Abbé qui l'interroge :

Que demandez-vous ?

Il répond:

La miséricorde de Dieu et la vôtre.

Il se relève sur l'ordre de l'Abbé, qui prononce une exhortation, après quoi il s'agenouille devant l'Abbé, (met ses mains dans les siennes) et dit :

**Mon Père,
je vous promets,
ainsi qu'à tous vos successeurs légitimes,
obéissance selon la Règle de saint Benoît,
jusqu'à la mort.**

L'Abbé répond :

Que Dieu vous donne la vie éternelle.

Et tous répondent :

Amen.

Ensuite l'Abbé l'embrasse⁶⁷.

38. Il convient que, pour cette occasion, la Messe soit célébrée par le Père Abbé. Après la lecture de l'Évangile et l'homélie, tous étant debout, le moine qui a fait sa probation se rend à l'autel et lit

⁶⁷ Cf. R.C. VI, VII, 2-3.

RITE DE LA NOUVELLE STABILITÉ

36. Si une moniale veut passer d'un monastère *sui iuris* à un autre monastère *sui iuris* de la Famille cistercienne, ou bien s'il s'agit de passer de la Famille Bénédictine à un monastère de notre Ordre, le rite se déroulera de la manière suivante, en observant les règles du droit.

37. Là c'est la coutume, la pétition et la promesse d'obéissance se feront auparavant à la salle du chapitre. La moniale qui a fait sa probation vient au milieu et se prosterne, ou s'agenouille, ou s'incline profondément devant l'Abbesse qui l'interroge :

Que demandez-vous ?

Elle répond :

La miséricorde de Dieu et la vôtre.

Elle se relève sur l'ordre de l'Abbesse, qui prononce une exhortation, après quoi elle s'agenouille devant l'Abbesse, (met ses mains dans les siennes) et dit :

**Ma Mère,
je vous promets,
ainsi qu'à tous vos successeurs légitimes,
obéissance selon la Règle de saint Benoît,
jusqu'à la mort.**

L'Abbesse répond :

Que Dieu vous donne la vie éternelle.

Et toutes répondent :

Amen.

Ensuite l'Abbesse l'embrasse⁶⁷.

38. Il convient que, pour cette occasion, la Messe soit célébrée par le Père Abbé Immédiat. Après la lecture de l'Évangile et l'homélie, l'abbesse tenant sa crosse se rend au degré du presby-

la charte de nouvelle stabilité, rédigée en ces termes :

**Moi, Frère N.,
moine (ou convers)
(ou de la Congrégation N.) de l'Ordre Cistercien
(ou de la Stricte Observance),
je promets ma stabilité
selon la Règle de saint Benoît, Abbé,
devant Dieu et tous ses Saints (dont les reliques sont ici),
en ce lieu⁶⁸ nommé N.,
de l'Ordre (...),
en présence du Révérend Père N.,
Abbé de ce monastère (Prieur)^{69, k}.**

Si le moine qui demande son transfert vient de l'Ordre monastique Bénédictin, il dit :

**Moi, Frère N.,
moine de l'Ordre de saint Benoît,
je promets ma stabilité
selon la Règle de saint Benoît, Abbé,
devant Dieu et tous ses Saints (dont les reliques sont ici),
en ce lieu⁶⁸ nommé N.,
(ou de la Congrégation N.) de l'Ordre Cistercien
(ou de la Stricte Observance),
en présence du Révérend Père N.,
Abbé (Prieur) de ce monastère^{70, k}.**

⁶⁸ Si la nouvelle stabilité se fait pour un autre monastère, on dit: **pour ce lieu...**

⁶⁹ Cf. R.C. VI, VII, 4, avec les adaptations nécessaires selon le droit. La formule de profession des fondateurs de Cîteaux présente un grand intérêt: "quant à cette profession que j'ai émise en votre présence au monastère de Molesmes, je la ratifie de même que ma stabilité, devant Dieu et tous ses Saints, entre vos mains, pour que je serve en ce lieu nommé Nouveau Monastère, sous votre obéissance ainsi que celle de vos successeurs légitimes", dans J. Bouton et J-B Van Damme, *Les plus anciens textes de Cîteaux*, Achel (Belgique), 1974, 86.

^k si la nouvelle stabilité est reçue par un délégué de l'Abbé (Prieur), on dit: **en présence du Révérend Père N., délégué en cette circonstance du Révérend Père N., Abbé (Prieur) de ce monastère.**

tère et, tous étant debout, la moniale qui a fait sa probation lit la charte de nouvelle stabilité, rédigée en ces termes :

**Moi, Sœur N.,
moniale (ou converse)
(ou de la Congrégation N.) de l'Ordre Cistercien
(ou de la Stricte Observance),
je promets ma stabilité
selon la Règle de saint Benoît, Abbé,
devant Dieu et tous ses Saints (dont les reliques sont ici),
en ce lieu⁶⁸ nommé N.,
de l'Ordre (...),
en présence de la Révérende Mère N.,
Abbesse (Prieure) de ce monastère^{69,1}
(et du Révérend Père N.,
Abbé de N. et Père Immédiat)^m.**

Si la moniale qui demande son transfert vient de l'Ordre monastique Bénédictin, elle dit :

**Moi, Sœur N.,
moniale de l'Ordre de saint Benoît,
je promets ma stabilité
selon la Règle de saint Benoît, Abbé,
devant Dieu et tous ses Saints (dont les reliques sont ici),
en ce lieu⁶⁸ nommé N.,
(ou de la Congrégation N.) de l'Ordre Cistercien
(ou de la stricte observance),
en présence de la Révérende Mère N.,
Abbesse (Prieure) de ce monastère^{70,1}**

¹ Si la nouvelle stabilité est reçue par une déléguée de l'Abbesse (Prieure), on dit: **En présence de Révérende Mère N., déléguée pour cette circonstance de la Révérende Mère N., Abbesse (Prieure) de ce monastère.**

^m Mais si la nouvelle stabilité a lieu sous la présidence du délégué du Père Immédiat, on dit alors: **sous la présidence de Révérend Père N., délégué pour cette circonstance de Révérend Père N., Abbé de N., Père Immédiat.**

⁷⁰ Cf. *Libellus diffinitionum* (1237-1257), Dist. II, 5. La probation et la profession d'un moine venant d'un autre Ordre: " le moine venant d'un autre Ordre qui est reçu dans un monastère de notre Ordre, s'il n'a pas été béni, qu'il soit admis pour un an dans le logis des novices et qu'il reçoive la bénédiction dans cet Ordre où il était novice. Si par contre, il a été béni, on lui donnera aussitôt la coule. Après avoir accompli au moins quatre mois, qu'il fasse alors devant l'Abbé ad nutum, à la salle du chapitre, la pétition de la profession qu'il doit émettre ensuite à l'église. Comme le novice, le moine lit sa profession, la porte sur l'autel, sans rien ajouter de plus." in B. Lucet, *Les codifications cisterciennes de 1237*

Après avoir lu la charte, il la signe puis la remet à l'Abbé.

39. Ensuite l'Abbé et les Frères de la communauté reçoivent le moine nouvellement admis au baiser de paix. Pendant ce temps la communauté peut chanter **Ubi caritas est vera, Deus ibi est**, ou le Psaume 132 **Ecce quam bonum**, ou bien un autre chant adapté. Ceci achevé, le moine regagne sa place et l'Abbé poursuit la Messe. Si le moine qui vient d'émettre sa nouvelle stabilité est prêtre, il peut concélébrer avec les autres moines prêtres.

40. Ensuite, l'acte doit être enregistré selon la coutume, et le document écrit dûment signé par le Supérieur, le profès, et les témoins. Un exemplaire authentique de ce document sera envoyé le plus tôt possible au monastère duquel le moine s'est séparé par son transfert de stabilité⁷¹.

et 1257, ed. C.N.R.S., Paris 1977, 214. Dans ce présent rituel cependant, la charte n'est pas apportée à ce moment-là sur l'autel car on émet une seule profession de vie monastique même s'il y a changement de stabilité.

(et du Révérend Père N.N.,
Abbé de N., Père Immédiat)^m.

Après avoir lu la charte, elle la signe puis la remet à l'Abbesse.

39. Ensuite l'Abbesse et les Sœurs de la communauté reçoivent la moniale nouvellement admise au baiser de paix. Pendant ce temps la communauté peut chanter **Ubi caritas est vera, Deus ibi est**, ou un autre chant adapté. Ceci achevé, la moniale regagne sa place et le Célébrant poursuit la Messe.

40. Ensuite, l'acte doit être enregistré selon la coutume, et le document écrit dûment signé par la Supérieure, la professe, et les témoins. Un exemplaire authentique de ce document sera envoyé le plus tôt possible au monastère duquel la moniale s'est séparée par son transfert de stabilité⁷¹.

^m Mais si la nouvelle stabilité a lieu sous la présidence du délégué du Père Immédiat, on dit alors: **sous la présidence de Révérend Père N.N., délégué pour cette circonstance de Révérend Père N.N., Abbé de N., Père Immédiat.**

71 Cf. R.C. VI, VII, 6.

ANNEXE

RITE AU CHOIX POUR L'ANNIVERSAIRE DES VINGT-CINQ OU DES CINQUANTE ANS DE PROFESSION

1. Dans l'Ordre Cistercien, la coutume de célébrer l'anniversaire de "jubilé" pour les cinquante ans de profession monastique s'est maintenue au cours des siècles ; cette coutume s'est étendue depuis aux vingt-cinq ans de profession dans certains monastères⁷².

Outre les oraisons propres du Missel, certaines coutumes ont été admises par la tradition pour cette célébration. Elles sont décrites ci-dessous.

LA MESSE A CÉLÉBRER

2. On peut célébrer la Messe propre tous les jours sauf les dimanches, les jours de solennités, les fêtes ainsi que les jours de l'Avent compris entre le 17 et le 24 décembre inclus, le Mercredi des Cendres, le temps du Carême et durant toute la Semaine sainte⁷³.

3. On peut prendre l'antienne d'ouverture et l'antienne de communion dans l'une des trois Messes « pour le jour de la profession⁷⁴. »

4. On peut chanter le **Gloire à Dieu** selon le n. 31 de l'Institution Générale du Missel.

5. La Prière d'ouverture, les prières sur les offrandes et la prière après la communion sont propres et se trouvent dans le

⁷² Cf. *O.P.R.*, Préliminaires 7.

⁷³ *Missale* et *O.P.R.*, annexe.

⁷⁴ *Missale*, au 25^e et 50^e anniversaire de la profession religieuse.

Missel pour cette occasion.

6. On peut prendre les lectures de la Messe du jour, ou des textes parmi ceux qui sont proposées pour la profession religieuse⁷⁵.

7. À la prière universelle, on peut donner une intention en lien avec l'anniversaire de profession, selon la norme n. 45 de la Présentation Générale du Missel.

8. À la prière eucharistique, on peut utiliser la préface du Missel "pour le jour de la profession religieuse".

POUR LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE PROFESSION

9. Après l'Évangile et l'homélie, le Frère peut s'approcher du degré du presbytère. Tous étant debout et tournés vers l'autel, il dit :

**Moi, Frère N.N.
j'ai promis voici vingt-cinq ans
stabilité, conversion de mes mœurs
et obéissance selon la Règle de saint Benoît, Abbé
en présence de Révérend Père N., Abbé (Prieur) de N..
Je confirme aujourd'hui ma profession,
dans l'action de grâce pour le passé,
et avec une humble confiance pour l'avenir,
soutenu par la miséricorde de Dieu
et la prière des Frères.**

L'Abbé dit au moine jubilaire :

Que Dieu vous accorde la persévérance.

Tous répondent:

Amen.

Et l'Abbé reçoit le moine jubilaire au baiser de paix.

⁷⁵ O.P.R. Préliminaires 9-10 et rite du renouvellement des vœux 83.

10. L'Abbé peut ajouter aussitôt l'une des oraisons suivantes:
**Seigneur Jésus-Christ,
 toi qui es le vrai chemin qui mène au Père
 et qui, dans ta miséricorde,
 a donné à ton serviteur que voici
 de te servir pendant vingt-cinq ans
 dans la vie monastique ;
 nous t'en prions,
 renouvelle au plus profond de son âme notre Frère N.
 bénis-le dans ta bonté
 afin que, par l'intercession de notre Père saint Benoît,
 enraciné dans ton amour,
 il se hâte, le cœur dilaté,
 dans la voie de tes commandements
 et parvienne, sous ta conduite,
 jusqu'au port du salut éternel.
 Toi qui vis et règnes pour les siècles des siècles⁷⁶.**

ou bien

**Seigneur,
 regarde notre Frère N. que tu as appelé
 dans le secret de ton amour
 à mener la vie parfaite de l'Évangile.
 Avec joie il a pris le chemin qui mène à toi,
 donne-lui la charité dont il a besoin
 pour le parcourir jusqu'au terme.
 Par Jésus, le Christ, notre Seigneur⁷⁷.**

Tous répondent :

Amen

11. Ou bien, si l'on voit que cela paraît plus opportun, dans la prière universelle, sans cependant négliger tout à fait de mentionner les intentions universelles, on peut laisser une plus large place à l'intention libre pour cette célébration, à la fin de laquelle on peut dire l'oraison ci-dessus, en y apportant les adaptations nécessaires.

⁷⁶ Cf. *Ordo in 25° anniversario professionis religiosæ* O.Cist. 1966.

⁷⁷ *O.P.R.* I, 85. Au singulier.

12. Pour les moniales, on procédera de la même manière mais au lieu de la prière : **Seigneur, regarde**, du n. 10, on dit la prière suivante :

**Seigneur,
regarde notre Sœur N.,
que tu as appelée dans ton amour
à suivre avec empressement les pas de ton Fils.
Avec joie elle a pris le chemin qui mène à toi,
donne-lui la charité dont elle a besoin
pour le parcourir jusqu'au terme.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur⁷⁸.**

POUR LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE
PROFESSION OU JUBILE

13. Tandis que, après l'Évangile, le moine jubilaire s'approche ou bien est conduit par deux anciens de la communauté à l'Abbé assis, portant (la mitre) la crosse, la communauté peut chanter une antienne, par exemple:

**Affermis, ô Dieu, ce que tu as fait pour nous
de ton temple saint, de Jérusalem.**

14. L'Abbé l'interroge :
Que demandez-vous ?

Le moine jubilaire répond :

La miséricorde de Dieu et la grâce du jubilé.

Après l'homélie, l'Abbé l'exhorte en quelques mots. Le moine jubilaire répond par ces paroles ou d'autres semblables :

En Dieu je me confie.

Ensuite l'Abbé dit :

Si vous persévérez jusqu'à la fin, vous serez sauvé.

⁷⁸ Cf. *O.P.R.* II, 92. Au singulier.

15. Le moine jubilaire, debout face à l'autel, renouvelle sa profession, en disant :

**Moi, Frère N.
j'ai promis voici cinquante ans
stabilité, conversion de mes mœurs
et obéissance selon la Règle de saint Benoît, Abbé
en présence de Révérend Père N., Abbé (Prieur) de N..
Je confirme aujourd'hui ma profession,
dans l'action de grâce pour le passé,
et avec une humble confiance pour l'avenir,
soutenu par la miséricorde de Dieu
et la prière des Frères.**

L'Abbé dit :

Que Dieu vous donne la vie éternelle.

Puis le moine jubilaire peut chanter trois fois ce verset :

**Reçois-moi, Seigneur, selon ta parole et je vivrai
et ne confonds pas mon attente.**

Le convent répète trois fois ce verset, ajoutant à la fin de la dernière répétition **Gloire au Père.**

16. L'Abbé, après avoir posé la crosse (et enlevé la mitre), se lève et, les mains jointes, invite à la prière, en disant⁷⁹ :

**Frères bien-aimés, prions le Seigneur,
pour son serviteur, notre Frère N.,
afin que, dans sa miséricorde,
il le conduise en sécurité au port du salut.**

Après que tous aient prié un moment en silence, l'Abbé, les mains étendues, prononce l'une des prières suivantes :

**Dieu tout-puissant et miséricordieux,
toi qui as admirablement déployé
durant cinquante jours
les grands mystères du salut,
et qui par le don de l'Esprit-Saint
as accordé à tes fidèles
la liberté parfaite des enfants de Dieu,**

⁷⁹ *Cæremoniale Sacri Iubilæi professionis religiosæ secundum usum Cisterciensium.* Westmalle (Belgique) 1952, 8.11-12. Plusieurs autres éléments du présent Rite ont été empruntés à ce même Cérémonial.

nous t'en prions,
accorde à ton serviteur, notre Frère N.,
dont nous célébrons aujourd'hui
le cinquantième anniversaire de profession
d'être comblé des largesses de ta grâce.
Avec ton secours, il est arrivé à ce jubilé,
fais qu'il en obtienne l'indulgence,
et que, persévérant dans sa profession monastique,
il continue de te servir de tout son cœur ;
progressant de plus en plus
jusqu'aux sommets des vertus,
dans la jubilation profonde de son cœur,
fais-lui atteindre, après les combats de cette vie,
la récompense et la joie éternelles que tu as promises.
Par Jésus-Christ, notre Seigneur.

Ou bien :

Dieu, lent à la colère et plein d'amour,
tu as demandé à nos pères dans le désert,
de commémorer au temps fixé le jubilé
et tu as ordonné de remettre toutes les dettes.
Tu as envoyé, de même,
ton Fils porter aux pauvres la Bonne Nouvelle
et annoncer une année de bienfaits ;
accorde à ton serviteur que voici, notre Frère N.,
la persévérance
pour observer la Règle et tes commandements
et avec ton secours,
fais-lui atteindre, à travers les combats de cette vie,
les joies de la Jérusalem céleste
et la jubilation éternelle de la gloire.

Ou bien :

Dieu infiniment bon,
c'est de toi que tout bien procède,
et tu dispose les temps dans ta providence :
cinquante jours après la sortie du pays de l'esclavage,
tu as donné la loi au peuple élu et,
cinquante jours
après la résurrection de notre Sauveur Jésus-Christ,
par la descente de l'Esprit-Saint,

**tu as mis dans le cœur des fidèles la loi de la grâce ;
 nous t'en supplions, regarde avec amour
 ton serviteur qui a persévéré cinquante ans
 à ton service :
 puisqu'il a été soumis à ta loi divine
 qu'il mérite de recevoir la grâce du Saint-Esprit
 et de persévérer en elle jusqu'à sa mort.
 Par Jésus-Christ, notre Seigneur.**

Tous répondent :

Amen.

17. Ensuite l'Abbé peut présenter, (à moins qu'il juge plus opportun de le faire avant le renvoi), le bâton du jubilé au moine agenouillé, en disant :

**Recevez ce bâton
 symbole de la croix du Christ⁸⁰,
 soutien de votre vieillesse,
 qui vous servira non seulement à soutenir votre corps
 mais encore à vous obtenir la force spirituelle,
 par notre Seigneur Jésus-Christ
 qui nous appelle à lui dans l'Évangile, en disant :
 « Venez à moi,
 vous tous qui peinez et ployez sous le fardeau,
 et moi je vous soulagerai. »
 Qu'il soit loué dans les siècles.**

Le moine jubilaire répond :

Amen.

18. Après cela, si c'est opportun et s'il est possible de le faire avec facilité, tandis que l'Abbé et tous ceux qui sont au chœur reçoivent le moine jubilaire au baiser de paix, on peut chanter le psaume 99 ou le psaume 65 ou 132, ou bien un autre chant adapté, comme l'antienne **Jubilate Deo, omnis terra**, par exemple.

19. L'Abbé poursuit la célébration de la Messe comme d'habitude, avec le Credo selon les rubriques ainsi que la prière universelle (à moins que la prière de l'Abbé pour le moine jubilaire ne remplace la forme litanique de cette prière). A l'offertoire, il

⁸⁰ Jean Cassien, *Institutions cénobitiques*, I, 8, éd. S.C. 109, 48-49.

convient de chanter l'antienne :

**Seigneur Dieu,
dans la simplicité de mon cœur,
j'ai tout donné avec joie ;
à voir le peuple ici rassemblé
mon bonheur était à son comble :
Dieu d'Israël, maintiens cette bonne volonté,
Seigneur Dieu. (Alléluia)⁸¹**

ou une autre semblable.

20. Avant le renvoi – à moins que cela n'ait été fait avant – là où c'est la coutume, l'Abbé apporte au moine jubilaire le bâton du jubilé, comme le dispose le n 16. Tous sont debout, et l'on peut chanter au choix l'hymne *Te deum* ou un autre chant approprié, en action de grâce.

Et, si on le juge bon, après la bénédiction solennelle, le moine jubilaire regagne la sacristie au côté de l'Abbé.

21. On procédera de la même manière à l'égard d'une moniale jubilaire sauf qu'au lieu de lui remettre un bâton, l'Abbesse peut déposer sur la tête de la moniale jubilaire une couronne, en disant :

**Recevez cette couronne comme signe visible
de celle que notre Seigneur Jésus-Christ,
après cette vie, vous accordera
comme récompense pour votre combat fidèle,
votre service de Dieu et toutes vos bonnes actions.**

La moniale jubilaire répond:

Amen.

⁸¹ *Graduale* au Commun de la dédicace d'une église.

RITE DE L'OBLATURE DANS LA VIE REGULIERE EN COMMUNAUTE

21. Aucun rite n'a été établi pour l'oblation librement consentie d'un chrétien dans la vie régulière d'une communauté de la Famille Cistercienne ; le rite ici décrit n'est en rien obligatoire. Dans le déroulement de ce rite, on évitera tout ce qui pourrait d'une certaine façon restreindre la liberté de l'oblat dans l'avenir.

22. Après le temps de probation prescrit, au jour convenu, les frères étant réunis à la salle du chapitre, on dit le verset : *Divinum auxilium maneat semper nobiscum* ou un autre ; tous s'assoient, le Frère admis à l'oblation vient au milieu et se prosterne, ou s'agenouille ou s'incline devant l'abbé qui l'interroge en ces termes ou d'autres semblables :

Que demandez-vous ?

Il répond :

La miséricorde de Dieu et la vôtre.

ou d'autres paroles semblables.

23. Après la lecture d'un passage de la Règle et une allocution, l'Abbé interroge le Frère admis à l'oblation pour savoir si c'est librement qu'il se propose de suivre le Christ, conduit par l'Évangile, dans la vie régulière de ce lieu.

Le postulant répond ceci ou des paroles semblables :

**Oui vraiment, mon Père,
avec cependant le secours de la grâce de Dieu
et l'assistance de vos prières.**

L'abbé l'invite à lire devant tous la charte qu'il a écritE et où il exprime son intention propre. Et le Frère ainsi offert signe la charte qu'il vient de lire ; il la remet à l'Abbé qui l'embrasse.

24. Alors, l'Oblat s'agenouille au milieu et tous se lèvent. L'Abbé invite à la prière et après un moment de prière en silence, il dit les intentions particulières avant la prière qui convient, par exemple :

**Seigneur Jésus Christ, Fils du Dieu vivant, notre Roi,
tu nous vois rassemblés par ton amour**

et rendant grâce d'avoir été appelés à te servir en ce lieu
 sous la Règle de notre Père saint Benoît,
 nous implorons ta bonté :
 Seigneur et maître de la vie,
 répands ton Esprit Saint sur notre Frère N.,
 dont nous recevons aujourd'hui, en ton nom,
 l'oblature dans la vie régulière de notre monastère.
 Nous t'en prions, accorde-lui le secours de ta grâce,
 afin que, soutenu par la charité fraternelle,
 il te cherche fidèlement avec persévérance,
 dans l'adversité comme dans la prospérité,
 et que, assuré de l'espoir de ta récompense,
 le cœur dilaté d'une ineffable douceur d'amour,
 il puisse te servir avec joie, jour après jour.
 Toi qui vis et règnes pour les siècles des siècles.

Tous répondent :

Amen.

ou bien disent ensemble l'oraison dominicale avec la doxologie.

Et, après avoir chanté le Psaume 132 avec l'antienne **Il est bon, il est doux pour des frères de vivre ensemble et d'être unis !** ou un autre chant ou hymne adapté, l'Abbé donne la bénédiction en disant :

V. Bénissons le Seigneur.

R. Nous rendons grâces à Dieu.

Ou bien :

**Que la bénédiction du Dieu Tout-Puissant
 Père, Fils et Esprit Saint
 descende sur vous et demeure éternellement.
 R. Amen.**

25. Si enfin les circonstances requièrent que le rite de l'oblature ait lieu pendant la Messe, le nouvel Oblat ne dépose pas sa charte sur l'autel comme cela se fait au jour de la profession mais l'apporte à l'Abbé. Il convient tout à fait que, selon le n. 49 de la Présentation Générale du Missel, il apporte à l'autel les offrandes qui devront être consacrées pour l'Eucharistie.

RITUEL DES FUNÉRAILLES

LES SOURCES PRINCIPALES ET LEURS SIGLES

- GeV.* *Sacramentarium Gelasianum*, ed. L.C. MOLHBERG, *Liber sacramentorum romanae ecclesiae ordinis anni circuli*, Roma, 1968
- Gre.* *Sacramentarium Gregorianum*, ed. J. DESHUSSES, *Le sacramentaire grégorien, ses principales formes d'après les plus anciens manuscrits*, Fribourg, 1971-1982.
- Coll.* *Collectaneum*, écrit à Cîteaux après 1175 : MS. DIJON 114, *Bibliothèque Publique Municipale*.
- E.O.* *Ecclesiastica Officia*, ed. D. CHOISSELET et P. VERNET.
- O.E.* *Ordo Exsequiarum*, typis Vaticana, 1969.
- R.C.* *Rituale Cisterciense*, 1689.

Dans cette édition du Rituel des funérailles, comme pour le précédent Rituel pour l'admission des Frères ou des Sœurs, le rituel pour les moines se trouve sur la page de gauche et le rituel pour les moniales, en vis-à-vis, sur la page de droite.

On trouve un double apparat en pied de page : les notes communes sont marquées par un chiffre tandis que le lecteur est renvoyé par une lettre minuscule aux notes propres aux moines ou aux moniales sur les pages respectives.

PRÉLIMINAIRES

1. C'est le mystère pascal du Christ que l'Église célèbre, avec foi, dans les funérailles de ses enfants. Ils sont devenus par leur baptême membres du Christ mort et ressuscité. Elle prie pour qu'ils passent avec le Christ de la mort à la vie, qu'ils soient purifiés dans leur âme et rejoignent au ciel tous les saints, dans l'attente de la résurrection des morts et la bienheureuse espérance de l'avènement du Christ.

Aussi l'Église offre-t-elle pour les défunts le sacrifice eucharistique de la Pâque du Christ et elle leur accorde ses prières et ses suffrages ; ainsi, puisque tous les membres du Christ sont en communion, elle obtient pour les uns un secours spirituel, en offrant aux autres la consolation de l'espérance.

2. En célébrant les obsèques de leurs frères, les moines cisterciens ont à affirmer leur espérance de la vie éternelle, comme les autres chrétiens, sans négliger, pour autant, la mentalité et les réactions de leur époque et de leur pays au sujet des défunts. Ils approuveront volontiers tout ce qu'ils trouveront de bon. Quant à ce qui semble contredire l'Évangile, ils essaieront de le transformer afin que les obsèques célébrés pour les chrétiens manifestent la foi pascale et témoignent vraiment de l'esprit évangélique.

3. Tout en écartant l'ostentation pompeuse, il convient d'honorer les corps des fidèles défunts, qui ont été le temple du Saint-Esprit ; c'est pourquoi, au moins dans les moments les plus importants entre le décès et la déposition en terre, il importe d'affirmer la foi en la vie éternelle et d'élever des prières de suffrages.

Les moments particulièrement importants que l'on peut mentionner, selon la tradition de la famille cistercienne, sont les suivants :

- a. la procession durant laquelle le corps du défunt est porté à l'église du monastère ;
- b. la veillée auprès du corps du défunt ;
- c. le sacrifice eucharistique ;
- d. la dernière recommandation à l'église ou dernier adieu ;

- e. la procession vers le cimetière ;
 - f. l'inhumation ;
 - g. les derniers suffrages.
4. Après le dernier soupir, les lois civiles du pays ayant été observées et le corps dignement préparé, si aucune cause raisonnable ne s'y oppose, on transférera le corps au lieu où se déroulera la veillée, soit à l'église du monastère soit dans un autre lieu convenable, et la veillée commencera aussitôt.
5. La veillée auprès du corps du frère défunt prend la forme d'une prière continue comprenant divers éléments, à savoir :
- a. la liturgie des heures, soit celle qui convient à ce jour-là, soit l'Office des Défunts si le jour liturgique le permet, soit certaines parties de celui-ci ;
 - b. la récitation du Psautier, en y intercalant des lectures et des prières;
 - c. la célébration de la Messe, tant à l'annonce du décès qu'au jour des funérailles.
- Lorsque l'Office des défunts ne peut être célébré comme Liturgie des Heures soit en présence, soit en l'absence du corps, avant ou immédiatement après l'inhumation, on pourra le remplacer par une veillée ou une célébration de la parole.
6. La célébration de la Messe des obsèques à l'église se termine par le rite de la dernière recommandation ou dernier adieu, à laquelle toute la communauté chrétienne assiste.

Ce rite n'est pas à entendre comme une certaine purification du défunt – ce que seul le sacrifice eucharistique opère efficacement – mais il veut exprimer un dernier adieu par lequel la communauté chrétienne et monastique salue un de ses membres avant que le corps ne soit emporté ou inhumé. Bien que la mort comporte toujours une séparation, les chrétiens, comme membres du Christ, ne peuvent être séparés par la mort car ils ne font qu'un en Lui¹.

Le Célébrant introduit l'ensemble du rite par un invitoire et l'explique ; puis viennent un temps de silence, les gestes de l'aspersion et de l'encensement, le chant du dernier adieu qui, tant par la composition du texte que par la beauté de la mélodie, doit

1 Cf. Simeon Thessalonic., *De ordine sepulturae*: P.G. 155, 685 B

permettre à tous de chanter et doit apparaître aussi comme le sommet de l'adieu de toute l'assemblée au défunt.

L'aspersion qui rappelle que par le baptême nous sommes marqués pour la vie éternelle, et l'encensement, comme signe de respect pour le corps du défunt qui a été le temple de l'Esprit Saint sont des gestes d'adieu possible.

Le rite de la dernière recommandation ou dernier adieu a lieu uniquement au cours de la célébration même des obsèques et en présence du corps.

7. Ce rite de la dernière recommandation ou dernier adieu du défunt auquel l'ensemble de la communauté chrétienne prend part, est suivi de la procession vers le cimetière. Les membres de la famille du défunt et les hôtes, s'il y en a, peuvent suivre avec la communauté monastique.

Cette procession symbolise la traversée de la Mer Rouge et la sortie d'Égypte lorsque le peuple des Hébreux se mit en route vers la terre promise. C'est également le symbole de la Pâque du Christ lorsqu'il passa de la mort à son Père. Quant au cimetière, il préfigure le lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix qui est le paradis au centre duquel se dresse l'arbre de vie.

8. Après la bénédiction de la tombe, au moment de l'inhumation ou retour du défunt à la terre dont l'homme a été formé par Dieu, l'Abbé, en signe d'espérance en la résurrection, accomplit les gestes suivants : l'aspersion, l'encensement et quelques pelletées de terre qu'il jette sur le défunt.

9. On s'acquittera ensuite des derniers suffrages dits sous la forme solennelle d'une prière commune. On choisira une prière de litanies longue suivie de l'oraison de conclusion que le prêtre prononcera.

10. Bien que ce Rituel présente la description des funérailles selon un modèle unique reçu par la tradition de la famille cistercienne, il peut se faire que dans un pays ou une région, le Chapitre de la Congrégation ou la Conférence régionale, en tenant compte des nécessités particulières, prévoit si cela est opportun la possibilité, voire l'obligation, d'ajouter les usages des lieux reconnus par la Conférence épiscopale.

11. En toute célébration pour les défunts, aussi bien celle des

funérailles que commune, on accordera dans le rite une large place aux lectures de la parole de Dieu. En effet, ces lectures proclament le mystère pascal, affermissent l'espérance de se retrouver ensemble dans le royaume de Dieu, entretiennent la piété à l'égard des défunts et exhortent à rendre un témoignage de vie chrétienne en tout occasion.

12. Dans les offices pour les défunts, l'Église a recours de préférence à la prière des psaumes pour exprimer la douleur et pour manifester efficacement la confiance. Quant aux autres chants, ils doivent procurer aussi bien « le goût savoureux et vivant de la sainte Écriture », que le sens de la liturgie².

13. La communauté chrétienne professe également sa foi dans les prières et intercède pieusement pour les défunts afin qu'ils aient part à la béatitude auprès de Dieu. Elle assiste aussi de ses prières les proches des défunts afin qu'ils reçoivent, dans leur épreuve, la consolation de la foi.

14. Bien que l'Église préfère la coutume d'ensevelir les corps, suivant la manière dont le Seigneur lui-même a voulu être enseveli, si pour une raison quelconque, il arrivait que des circonstances obligent à procéder à la crémation du corps du défunt, on célébrerait alors le rite des funérailles conformément à ce qui aura été établi par le Saint Siècle.

En ce cas, la célébration des rites en vue de la sépulture peut être accomplie à l'endroit même de l'incinération, en présence de l'Abbé et de quelques frères.

FONCTIONS ET MINISTERES AUPRES DES DEFUNTS

15. L'Abbé (l'Aumônier) se souviendra que, lorsqu'il recommande à Dieu les défunts dans la célébration des funérailles, son office sera surtout d'encourager l'espérance des assistants, de développer la foi au mystère pascal et à la résurrection des morts. Cependant, en apportant la consolation de la foi et le réconfort dont

² CONC. VAT. II, Const. de sacra Liturgia, *Sacrosanctum Concilium*, n. 24.

l'Église veut entourer ceux qui sont dans l'épreuve, il fera attention à venir en aide à ceux qui croient, sans les blesser dans leur tristesse. En outre, il tiendra compte très particulièrement de ceux qui, à l'occasion des obsèques, assistent aux célébrations liturgiques et y entendent l'Évangile : non-catholiques, catholiques qui n'assistent jamais ou presque jamais à l'Eucharistie, ou même catholiques qui semblent avoir perdu la foi. C'est pour tous qu'il est ministre de l'Évangile du Christ.

16. Dans les monastères de moniales, en dehors de la Messe, s'il n'y a pas de prêtre³, c'est à l'Abbesse qu'il revient de tout assumer.

LES ADAPTATIONS A PREVOIR

17. Il revient au chapitre de la Congrégation ou à la Conférence régionale de faire les adaptations nécessaires qui doivent être confirmées par le Saint Sièges, à savoir :

- a. Préparer les traductions des textes, de telle manière qu'elles soient adaptées au génie des diverses langues et des cultures en y ajoutant, toutes les fois que cela semblera opportun, des mélodies adaptées pour être chantées.
- b. Toutes les fois que ce Rituel offre plusieurs formules au choix, on peut ajouter également d'autres formules semblables (conformément au numéro d. ci-dessous).
- c. Pour des motifs pastoraux, on peut décider d'omettre l'aspersion et l'encensement, ou bien les remplacer par un autre rite.
- d. Dans l'édition des livres liturgiques qui doivent être préparés par le Chapitre de Congrégation ou l'Ordinaire du lieu, on veillera à ordonner les textes afin de garantir une meilleure utilisation pour l'usage pastoral mais cela sera fait de telle sorte que rien ne manque des textes que contient cette édition typique.

Cependant, les rubriques ou les textes que l'on pense devoir rajouter, dans la mesure où cela paraît opportun, doivent être diffé-

³ *Rituale Romanum, Ordo Exsequiarum*, n. 19.

renciés des rubriques et textes de ce présent Rituel par un signe convenable ou un caractère typographique.

18. Le rite ici proposé est décrit de telle manière qu'il puisse être accompli avec grande simplicité. Cependant, une grande abondance de textes est fournie selon la diversité des circonstances, comme par exemple :

- a. En règle générale, tous les textes peuvent être remplacés par d'autres afin d'obtenir pour chaque cas une célébration qui s'adapte mieux aux diverses circonstances.
- b. Certains éléments sont considérés comme non obligatoires mais peuvent être ajoutés au choix selon les circonstances, comme par exemple la prière pour ceux qui souffrent.
- c. Lorsque pour une raison liturgique, un psaume est prescrit ou conseillé mais qu'il est susceptible de présenter une difficulté sur le plan pastoral, un autre plus adapté peut lui être alors préféré. De plus si l'un ou l'autre verset de psaumes montre peu d'importance pour la pastorale, il peut être omis.
- d. Dans les oraisons, on peut omettre les phrases mises entre parenthèses.

VEILLÉE AUPRÈS DU DÉFUNT¹

Translation du corps du défunt à l'église

1. Après le décès, l'infirmier et ses aides préparent le corps du défunt : ils le revêtent de l'habit monastique, recouvrent sa tête du capuchon, puis le déposent sur le brancard². Si le défunt était prêtre, on peut lui passer autour du cou l'étole, descendant sur sa poitrine. S'il était diacre, celle-ci est disposée en travers du corps ; il est ainsi transporté soit à la chapelle de l'infirmerie, soit à un autre lieu adapté où les Frères peuvent se rassembler.

S'ils ne peuvent se rassembler immédiatement, seuls quelques Frères présents veilleront le Frère défunt en chantant des Psaumes, les interrompant, s'ils le désirent, par des lectures et des prières que l'on trouvera plus loin en annexe.

2. A l'heure appropriée, au signal de la cloche, on apporte le corps et les Frères se réunissent autour. L'Abbé revêtu de l'étole funèbre par dessus la coule, se tient près du défunt, entouré des Frères portant l'eau bénite, l'encensoir et le livre³ ; le Frère qui porte le Cierge pascal ou la croix se tient debout aux pieds du défunt.

Si on ne l'a pas déjà chanté au moment de la mort, on peut d'abord chanter le R/ **Subvenite**⁴ ou un autre chant approprié.

3. Alors, une fois les Frères salués comme il convient, si le cierge pascal n'a pas été allumé auparavant, l'Abbé peut le faire en disant, par exemple :

Que le Christ

qui nous a appelé des ténèbres à son admirable lumière,

conduise notre Frère dans cette cité

qui n'a besoin ni du soleil, ni de la lune,

que la gloire de Dieu illumine

et dont l'Agneau est le flambeau.

¹ Sur les obsèques chez les Cisterciens, cf. F. Bernardin Smal, O.C.S.O., moine de Koningshoeven en Hollande), *Les cérémonies obséquiales dans la liturgie de Cîteaux*, compte-rendu de la Commission de Liturgie O.C.S.O., février 1962, Appendice II.

VEILLÉE AUPRÈS DE LA DÉFUNTE¹

Translation du corps de la défunte à l'église

1. Après le décès, l'infirmière et ses aides préparent le corps de la défunte : elles le revêtent de l'habit monastique, puis le déposent sur le brancard². Elle est ainsi transportée soit à la chapelle de l'infirmerie, soit à un autre lieu adapté où les Sœurs peuvent se rassembler.

Si elles ne peuvent se rassembler immédiatement, seules quelques Sœurs présentes veilleront la Sœur défunte en chantant des Psaumes, les interrompant, si elles le désirent, par des lectures et des prières que l'on trouvera plus loin en annexe.

2. A l'heure appropriée, au signal de la cloche, on apporte le corps et les Sœurs se réunissent autour. L'Abbesse revêtue de la coule, se tient près de la défunte, entouré des Sœurs portant l'eau bénite, l'encensoir et le livre³ ; la Sœur qui porte le Cierge pascal ou la croix se tient debout aux pieds de la défunte.

Si on ne l'a pas déjà chanté au moment de la mort, on peut d'abord chanter le R/ **Subvenite**⁴ ou un autre chant approprié.

3. Alors, une fois les Sœurs saluées comme il convient, si le cierge pascal n'a pas été allumé auparavant, l'Abbesse peut le faire en disant, par exemple :

**Que le Christ qui nous a appelé des ténèbres
à son admirable lumière,
conduise notre Sœur dans cette cité
qui n'a besoin ni du soleil, ni de la lune,
que la gloire de Dieu illumine
et dont l'Agneau est le flambeau.**

² E.O. 94, 18 ; R.C. V, VII, 4-5.

³ E.O. 94, 4 ; R.C. V, VII, 1 ; O.E. 32.

⁴ E.O. 94, 15 ; R. C. V, VII, 2.

Et il asperge d'eau bénite en faisant le signe de la croix sur le corps, soit en silence, soit en disant :

**Nous tous qui avons été baptisés dans le Christ Jésus,
c'est dans sa mort que nous avons été baptisés.
Si nous sommes déjà en communion avec lui
par une mort qui ressemble à la sienne,
nous le serons encore par une résurrection
qui ressemblera à la sienne.**

Ensuite, il peut, en faisant le tour du brancard, non seulement asperger mais également encenser le corps du défunt⁵.

4. L'Abbé invite à la prière et après un moment de silence, dit :
- Dieu, à toi seul appartient
d'assurer le remède après la mort :
accorde-nous, nous t'en prions,
que l'âme de ton serviteur
purifiée de ses fautes
soit comptée au nombre
de ceux qui ont part à ta Rédemption.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur⁶.**

Ou bien :

**Accueille, Seigneur, l'âme de ton serviteur N.,
que tu as daigné appeler de cette vie terrestre vers toi
pour que, délivrée de tous liens du péché,
il ait part à la béatitude éternelle
dans ta lumière et dans ta paix
et mérite de ressusciter avec les saints, tes élus,
dans la gloire de la Résurrection.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur⁷.**

ou une autre prière, voir ci- dessous au n 6.

Et tous répondent :

Amen.

⁵ *E.O.* 94, 21 ; *R.C.* V, VII, 6.

⁶ *Sacramentarium Veronense*, ed. L.C. Mohlberg, 1147 ; *Coll.* f° 149 v°, c. 3 ; *R.C.* V, VII, 6.

Et elle asperge d'eau bénite en faisant le signe de la croix sur le corps, soit en silence, soit en disant :

**Nous toutes qui avons été baptisés dans le Christ Jésus,
c'est dans sa mort que nous avons été baptisées.
Si nous sommes déjà en communion avec lui
par une mort qui ressemble à la sienne,
nous le serons encore par une résurrection
qui ressemblera à la sienne.**

Ensuite, elle peut, en faisant le tour du brancard, non seulement asperger mais également encenser le corps de la défunte⁵.

4. L'Abbesse invite à la prière et après un moment de silence, dit :

**Dieu, à qui seul il appartient
d'assurer le remède après la mort :
accorde-nous, nous t'en prions,
que l'âme de ta servante
purifiée de ses fautes
soit comptée au nombre
de ceux qui ont part à ta Rédemption.
Par le Christ notre Seigneur⁶.**

Ou bien :

**Accueille, Seigneur, l'âme de ta servante N.,
que tu as daigné appeler de cette vie terrestre vers toi
pour que, délivrée de tous liens du péché,
elle ait part à la béatitude éternelle
dans ta lumière et dans ta paix
et mérite de ressusciter avec les saints, tes élus,
dans la gloire de la Résurrection.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur⁷.**

ou une autre prière, voir ci- dessous au n. 6.

Et toutes répondent :

Amen.

⁷ Gre. 1400 ; Coll. f° 149 v°, c.2 ; R.C. V, VII, 4° ; O.E. 30.

5. Le chantre entonne le Psaume 129 ou un autre (comme le 114/115, 120, 121)⁸ avec une antienne ou le répons : ***Libera me de viis infernis***⁹ ou un autre, puis la procession se forme pour se diriger vers le lieu de la veillée funèbre, c'est-à-dire l'église, ou un autre lieu plus approprié. La procession commence par le Frère portant le cierge ; puis les Frères s'avancent selon leur rang en commençant par les plus jeunes, et enfin, derrière le cercueil, l'Abbé avec la crosse, accompagné des acolytes¹⁰.

Dans l'église, le corps est placé au milieu du chœur, le visage tourné vers l'Orient ou vers l'autel ; selon l'opportunité, on conservera la coutume plus récente de placer le prêtre face tournée vers le peuple.

6. A la fin du chant, le cierge étant déposé sur le candélabre placé près de la tête du défunt, l'Abbé fait une monition en quelques mots, puis on dit une lecture, soit brève, soit longue, parmi celles qu'on trouve en annexe, ou une autre lecture biblique. Après un temps de silence, l'Abbé invite les assistants à la prière.

A ce moment, on peut avoir en premier lieu une litanie brève, par exemple :

Reçois, Seigneur, ton serviteur en ta demeure.

R. Kyrie, eleison.

**Accorde-lui le repos
et le royaume de la Jérusalem céleste.**

R. Kyrie, eleison.

**Qu'il ait place dans le sein des Patriarches,
Abraham, Isaac et Jacob.**

R. Kyrie, eleison.

**Qu'il ait part à la première résurrection
et se lève avec les ressuscités.**

R. Kyrie, eleison.

⁸ O.E. 33 et 35.

⁹ A la place du répons *Libera me de morte æterna* indiqué dans les *Coll.* f° 149 v°, c. 3 et R.C. V, VII, 7.

5. La chantre entonne le Psaume 129 ou un autre (comme le 114/115, 120, 121)⁸ avec une antienne ou le répons : ***Libera me de viis infernis***⁹ ou un autre, puis la procession se forme pour se diriger vers le lieu de la veillée funèbre, c'est-à-dire l'église, ou un autre lieu plus approprié. La procession commence par la Sœur portant le cierge ; puis les Sœurs s'avancent selon leur rang en commençant par les plus jeunes, et enfin, derrière le cercueil, l'Abbesse avec la crosse, accompagnée des acolytes¹⁰.

Dans l'église, le corps est placé au milieu du chœur, le visage tourné vers l'Orient ou vers l'autel.

6. A la fin du chant, le cierge étant déposé sur le candélabre placé près de la tête de la défunte, l'Abbesse fait une monition en quelques mots, puis on dit une lecture, soit brève, soit longue, parmi celles qu'on trouve en annexe, ou une autre lecture biblique. Après un temps de silence, l'Abbesse invite les assistants à la prière.

A ce moment, on peut avoir en premier lieu une litanie brève, par exemple :

Reçois, Seigneur, ta servante en ta demeure.

R. Kyrie, eleison.

**Accorde-lui le repos
et le royaume de la Jérusalem céleste.**

R. Kyrie, eleison.

**Qu'elle ait place dans le sein des Patriarches,
Abraham, Isaac et Jacob.**

R. Kyrie, eleison.

**Qu'elle ait part à la première résurrection
et se lève avec les ressuscités.**

R. Kyrie, eleison.

¹⁰ E.O. 94, 26-28 ; R.C. V, VII, 7.

**Qu'il se dresse avec ceux qui se lèveront
au jour de la résurrection de la chair.**

R. Kyrie, eleison.

**Qu'il se présente
avec les bénis qui viendront à la droite du Père.**

R. Kyrie, eleison.

**Qu'il goûte la vie éternelle
avec tous ceux qui en jouiront¹¹.**

R. Kyrie, eleison.

Suit la prière :

**Nous te confions, Seigneur Jésus,
ton serviteur, notre Frère N.
Pour lui, dans ta bonté, tu es venu sur la terre :
prends pitié de lui, Sauveur du monde.
Qu'il passe en ton nom
de ce monde éphémère
jusqu'à la vie éternelle et la joie du ciel
où tu vis et règnes dans les siècles des siècles¹².**

Ou bien :

Reçois, Seigneur, l'âme...

si on ne l'a pas dite plus haut au n. 4.

Ou bien :

**Prête l'oreille de ton cœur, Seigneur, à nos prières,
nous qui implorons humblement ta miséricorde
pour l'âme de ton serviteur
que tu as appelé à quitter ce monde :
établis-le dans le lieu de ta paix et de ta lumière
et donne-lui d'être au nombre de tes élus.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur¹³.**

¹¹ GeV. 1612 ; Coll. f° 150 r°, c. 3 ; R.C. V, IX, 14 f.

**Qu'elle se dresse avec ceux qui se lèveront
au jour de la résurrection de la chair.**

R. Kyrie, eleison.

**Qu'elle se présente
avec les bénis qui viendront à la droite du Père.**

R. Kyrie, eleison.

**Qu'elle goûte la vie éternelle
avec tous ceux qui en jouiront¹¹.**

R. Kyrie, eleison.

Suit la prière :

**Nous te confions, Seigneur Jésus,
ta servante, notre Sœur N.
Pour elle, dans ta bonté, tu es venu sur la terre :
prends pitié d'elle, Sauveur du monde.
Qu'elle passe en ton nom
de ce monde éphémère
jusqu'à la vie éternelle et la joie du ciel
où tu vis et règnes dans les siècles des siècles¹².**

Ou bien :

Reçois, Seigneur, l'âme...

si auparavant, le n. 4 ci-dessus n'a pas été dit.

Ou bien :

**Prête l'oreille de ton cœur, Seigneur, à nos prières,
nous qui implorons humblement ta miséricorde
pour l'âme de ta servante
que tu as appelée à quitter ce monde :
établis-la dans le lieu de ta paix et de ta lumière
et donne-lui d'être au nombre de tes élus.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur¹³.**

¹² *Gre.* 4065 ; *GeV* 1626 (voir aussi : A. Chavasse, *Le sacramentaire gélasien*, Desclée 1958, 6) ; *Coll.* f° 149 v°, c. 3 ; *R.C.* V, VII, 9. Le texte se trouvait déjà dans le *Sacramentaire d'Autun, C.C.L.* 159B, 1936.

¹³ *GeV* 1686 ; *O.E.* 33.

La prière suivante pour ceux qui sont dans le deuil peut être ajoutée ou placée avant :

**Père des miséricordes et Dieu de toute consolation,
qui nous as aimés de toute éternité
et qui fais passer des ombres de la mort
à l'aurore de la vie,
regarde, nous t'en prions,
tes serviteurs gémissant dans la souffrance.
(Sois, Seigneur, notre refuge et notre force
fais-nous dépasser la douleur et ses ténèbres
pour accueillir la paix et la lumière de ta présence.)
Et parce que ton Fils, notre Seigneur
par sa propre mort, a détruit la nôtre
et par sa Résurrection nous a rendu la vie
accorde-nous, nous t'en prions,
à nous qui courrons vers lui
qu'au terme de notre course en cette vie mortelle,
nous soyons réunis un jour
à tous nos frères et sœurs
en ce lieu où tu essuieras toutes larmes de nos yeux.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur¹⁴.**

ou une autre prière tirée de l'annexe.

Tous répondent :

Amen.

7. Ensuite, l'Abbé peut renvoyer la communauté en disant, par exemple :

**Allons maintenant dans la paix
gardant devant Dieu
le souvenir de notre Frère défunt.**

Ainsi se termine la recommandation de l'âme. On laisse le cierge allumé à la tête du défunt, et à ses pieds le bénitier avec le goupillon¹⁵.

8. Si, immédiatement après la déposition du corps du défunt, a lieu dans l'église la célébration d'une Heure de l'Office divin, et si

¹⁴ O.E. 34.

La prière suivante pour ceux qui sont dans le deuil peut être ajoutée ou placée avant :

**Père des miséricordes et Dieu de toute consolation,
qui nous a aimés de toute éternité
et qui fais passer des ombres de la mort
à l'aurore de la vie,
regarde, nous t'en prions,
tes serviteurs gémissant dans la souffrance.
(Sois, Seigneur, notre refuge et notre force
fais-nous dépasser la douleur et ses ténèbres
pour accueillir la paix et la lumière de ta présence.)
Et parce que ton Fils, notre Seigneur
par sa propre mort, a détruit la nôtre
et par sa Résurrection nous a rendu la vie
accorde-nous, nous t'en prions,
à nous qui courrons vers lui
qu'au terme de notre course en cette vie mortelle,
nous soyons réunis un jour
à tous nos frères et sœurs
en ce lieu où tu essuieras toutes larmes de nos yeux.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur¹⁴.**

ou une autre prière tirée de l'annexe.

Toutes répondent :

Amen.

7. Ensuite, l'Abbesse peut renvoyer la communauté en disant, par exemple :

**Allons maintenant dans la paix
gardant devant Dieu
le souvenir de notre Sœur défunte.**

Ainsi se termine la recommandation de l'âme. On laisse le cierge allumé à la tête de la défunte, et à ses pieds le bénitier avec le goupillon¹⁵.

8. Si, immédiatement après la déposition du corps de la défunte, a lieu dans l'église la célébration d'une Heure de l'Office

¹⁵ E.O. 94, 35-37 ; R.C. V, VII, 10.

ce n'est pas un jour recensé parmi les nn. 1 à 9 des Tables précédentes, alors, après la procession et son chant propre, on omet le verset *Deus, in adiutorium meum intende* et on entonne l'hymne aussitôt ; après la psalmodie, on fait les lectures et la prière comme plus haut au n. 6.

Mais si la Messe des défunts suit immédiatement cette déposition, le chant de procession tient lieu d'introït¹⁶.

Si, à l'occasion d'une quelconque célébration, la présence du corps du défunt ne semble pas convenable, il est permis de le transférer soit dans une autre partie de l'église, soit au chapitre, soit dans un autre lieu approprié.

Veillée proprement dite ou prière continue près du corps du défunt

9. Selon la tradition, dans la mesure du possible, les Frères prient sans interruption pour le défunt et ne laissent pas seul son corps¹⁷. Quand le convent ne célèbre pas dans le chœur, cette veillée se déroule essentiellement par la récitation du Psautier, interrompue par des lectures bibliques choisies et des pratiques de dévotion qui stimulent le cœur de celui (ou ceux) qui veille(nt) le Frère défunt, ou par une prière silencieuse.

10. En dehors des dimanches, des solennités, des fêtes du Seigneur inscrites au Calendrier général, des fêtes du Carême et de la Semaine Sainte, des jours dans l'octave de Pâques et de la Nativité, des jours fériés entre le 17 et le 24 décembre inclus, il convient de célébrer pour le Frère défunt l'Office des Défunts en entier, à la place de l'Office du jour ; mais aux autres jours avant la sépulture, cet Office est célébré seulement en partie, c'est à dire, seulement aux Vigiles, aux Laudes et aux Vêpres pour lesquelles on dit alors : l'antienne de l'invitatoire, l'hymne, tant la seconde lecture tirées des œuvres des Pères ou des écrivains ecclésiastiques

¹⁶ O.E. 37.

divin, et si ce n'est pas un jour recensé parmi les nn. 1 à 9 des Tables précédentes, alors, après la procession et son chant propre, on omet le verset *Deus, in adiutorium meum intende* et on entonne l'hymne aussitôt ; après la psalmodie, on fait les lectures et la prière comme plus haut au n. 6.

Mais si la Messe des défunts suit immédiatement cette déposition, le chant de procession tient lieu d'introït¹⁶.

Si, à l'occasion d'une quelconque célébration, la présence du corps de la défunte ne semble pas convenable, il est permis de le transférer soit dans une autre partie de l'église, soit au chapitre, soit dans un autre lieu approprié.

Veillée proprement dite ou prière continuelle près du corps de la défunte

9. Selon la tradition, dans la mesure du possible, les Sœurs prient sans interruption pour la défunte et ne laissent pas seul son corps¹⁷. Quand le convent ne célèbre pas dans le chœur, cette veillée se déroule essentiellement par la récitation du Psautier, interrompue par des lectures bibliques choisies et des pratiques de dévotion qui stimulent le cœur de celle (ou celles) qui veille(nt) la Sœur défunte, ou par une prière silencieuse.

10. En dehors des dimanches, des solennités, des fêtes du Seigneur inscrites au Calendrier général, des fêtes du Carême et de la Semaine Sainte, des jours dans l'octave de Pâques et de la Nativité, des jours fériés entre le 17 et le 24 décembre inclus, il convient de célébrer pour la Sœur défunte l'Office des Défunts en entier, à la place de l'Office du jour ; mais aux autres jours avant la sépulture, cet Office est célébré seulement en partie, c'est à dire, seulement aux Vigiles, aux Laudes et aux Vêpres pour lesquelles on dit alors : l'antienne de l'invitatoire, l'hymne, tant la seconde lecture tirées des œuvres des Pères ou des écrivains ecclésiastiques

¹⁷ E.O. 94, 45-56 et 95-96 ; R.C. V, VIII.

que la lecture brève avec son répons, les antiennes de Benedictus et de Magnificat, les litanies et l'oraison finale¹⁸.

11. Si on ne célèbre pas l'Office des Défunts, soit en entier, soit en partie, on fera à une heure appropriée une célébration de la Parole de Dieu, sous la conduite de l'Abbé, mais pas immédiatement avant la Messe des défunts afin de ne pas alourdir excessivement le rite ni de donner à penser que la liturgie de la parole se répète¹⁹. Une telle célébration peut être jointe à l'Heure des Complies.

Dans ce cas, il peut y avoir des lectures bibliques et patristiques qui expriment et entretiennent le sentiment chrétien de la mort, interrompues par des cantiques, surtout tirés des Psaumes ou de l'Office des Défunts.

12. Cette célébration se déroulera de la manière suivante : après avoir prononcé la monition d'introduction, et après la psalmodie, on lit la lecture biblique, suivie si on le désire du répons. Après un moment de silence, on fait la seconde lecture, tirée des œuvres des Pères ou des écrivains ecclésiastiques ; à la place de cette lecture, l'Abbé ou un prêtre présent peut faire une allocution. Il peut même y avoir une lecture après chaque psaume, de telle façon qu'après l'Ancien Testament suive le Nouveau et en dernier lieu l'Évangile. La célébration peut se conclure opportunément par la prière universelle et l'oraison dominicale ou une autre prière appropriée.

13. Quand cette célébration doit avoir lieu pendant l'Heure de Complies, on peut l'ordonner ainsi :

- a. le verset d'introduction *Deus, in adiutorium meum intende* ;
- b. l'hymne choisi qui convient ;
- c. la Psalmodie pour laquelle on peut choisir d'autres psaumes que ceux prévus par la Règle ;
- d. une lecture biblique longue avec son répons, puis un temps de silence ;
- e. une seconde lecture biblique ou des Pères et des écrivains ecclésiastiques, ou une homélie ;

¹⁸ *Ceremoniale Episcoporum* 1160 ; *I.G.L.H.* 245 ; *Documentorum explanatio*, dans les *Notitiae* 16(1980)474.

que la lecture brève avec son répons, les antiennes de Benedictus et de Magnificat, les litanies et l'oraison finale¹⁸.

11. Si on ne célèbre pas l'Office des Défunts, soit en entier, soit en partie, on fera à une heure appropriée une célébration de la Parole de Dieu, sous la conduite de l'Abbesse, mais pas immédiatement avant la Messe des défunts afin de ne pas alourdir excessivement le rite ni de donner à penser que la liturgie de la parole se répète¹⁹. Une telle célébration peut être jointe à l'Heure des Complies.

Dans ce cas, il peut y avoir des lectures bibliques et patristiques qui expriment et entretiennent le sentiment chrétien de la mort, interrompues par des cantiques, surtout tirés des Psaumes ou de l'Office des Défunts.

12. Cette célébration se déroulera de la manière suivante : après avoir prononcé la monition d'introduction, et après la psalmodie, on lit la lecture biblique, suivie si on le désire du répons. Après un moment de silence, on fait la seconde lecture, tirées des œuvres des Pères ou des écrivains ecclésiastiques ; à la place de cette lecture, un prêtre présent ou l'Abbesse peut faire une allocution. Il peut même y avoir une lecture après chaque psaume, de telle façon qu'après l'Ancien Testament suive le Nouveau et en dernier lieu l'Évangile. La célébration peut se conclure opportunément par la prière universelle et l'oraison dominicale ou une autre prière appropriée.

13. Quand cette célébration doit avoir lieu pendant l'Heure de Complies, on peut l'ordonner ainsi :

- a. le verset d'introduction *Deus, in adiutorium meum intende* ;
- b. l'hymne choisi qui convient ;
- c. la Psalmodie pour laquelle on peut choisir d'autres psaumes que ceux prévus par la Règle ;
- d. une lecture biblique longue avec son répons, puis un temps de silence ;
- e. une seconde lecture biblique ou des Pères et des écrivains ecclésiastiques, ou une homélie ;

¹⁹ O.E. 27-29.

- f. le Cantique de l'Évangile de Siméon *Nunc dimittis* ;
- g. la litanie ;
- h. l'oraison ;
- i. la bénédiction ;
- j. l'antienne à la Sainte Vierge *Salve, Regina*.

Messe des obsèques

14. La messe des obsèques peut être célébrée tous les jours, sauf aux solennités de précepte, le Jeudi saint, le Triduum pascal et les dimanches de l'Avent, du Carême et du temps pascal²⁰.

Après un court passage de l'Évangile, suit une brève homélie, mais où l'on évitera toute apparence d'éloge funèbre. Après l'homélie, on fait la prière universelle. On encouragera les fidèles, surtout les membres de la famille du défunt, à participer, y compris par la communion, au sacrifice eucharistique offert pour le défunt²¹.

15. Lorsque l'on vient d'apprendre la mort, on peut célébrer la messe des défunts, même pendant l'octave de Noël et les jours de mémoire obligatoire ou de férie sauf le Mercredi des cendres, et pendant la Semaine sainte²².

16. Selon la coutume, ce n'est pas seulement la messe des obsèques, mais toutes les messes célébrées en présence du défunt qui sont dites à son intention, à moins qu'une obligation particulière ne s'y oppose²³.

²⁰ I.G.M.R. 336.

²¹ I.G.M.R. 338-339 ; O.E. 41-44.

- f. le Cantique de l'Évangile de Siméon **Nunc dimittis** ;
- g. la litanie ;
- h. l'oraison ;
- i. la bénédiction ;
- j. l'antienne à la Sainte Vierge **Salve, Regina**.

Messe des obsèques

14. La messe des obsèques peut être célébrée tous les jours, sauf aux solennités de précepte, le Jeudi saint, le Triduum pascal et les dimanches de l'Avent, du Carême et du temps pascal²⁰.

Après un court passage de l'Évangile, suit une brève homélie, mais où l'on évitera toute apparence d'éloge funèbre. Après l'homélie, on fait la prière universelle. On encouragera les fidèles, surtout les membres de la famille de la défunte, à participer, y compris par la communion, au sacrifice eucharistique offert pour la défunte²¹.

15. Lorsque l'on vient d'apprendre la mort, on peut célébrer la messe des défunts, même pendant l'octave de Noël et les jours de mémoire obligatoire ou de férie sauf le Mercredi des cendres, et pendant la Semaine sainte²².

16. Selon la coutume, ce n'est pas seulement la messe des obsèques, mais toutes les messes célébrées en présence de la défunte qui sont dites à son intention, à moins qu'une obligation particulière ne s'y oppose²³.

²² *I.G.M.R.* 337.

²³ *E.O.* 97 ; *R.C.* V, VIII, 5-8.

RITES DE LA SEPULTURE

Dernière recommandation dans l'église ou dernier adieu²⁴

17. De même que la communauté a commencé la célébration commune de la veillée autour du corps du Frère défunt, de la même manière, lorsqu'il est porté à la tombe, avant qu'il ne quitte les lieux où il avait fidèlement servi le Seigneur dans le monastère, les Frères s'assemblent pour s'acquitter ensemble de cette veillée solennelle.

18. Après la post-communion de la Messe des obsèques ou, si on ne célèbre pas le sacrifice eucharistique, après la conclusion de la liturgie de la parole²⁵, l'Abbé, revêtu de l'étole par-dessus l'aube et de la chasuble ou du pluvial, s'approche du brancard, accompagné des acolytes portant le cérémonial, l'eau bénite et l'encens, tandis qu'un Frère tient le cierge pascal ou la croix à la tête²⁶.

19. Quand il n'y a eu auparavant ni Messe ni Heure de l'Office divin, l'Abbé peut saluer les assistants comme on le fait au début de la Messe, ou en disant :

**Que le Dieu de l'espérance
vous donne en plénitude la paix dans la foi
pour que vous soyez remplis
de l'espérance et de la force de l'Esprit Saint
et que le Seigneur soit toujours avec vous²⁷.**

Tous répondent :

Amen.

²⁴ O.E. 46 porte le titre de *Dernière recommandation et adieu*. Toutefois, du fait que selon la tradition cistercienne, le rite et les prières au cimetière sont plus développées, et qu'y participent la communauté, la famille du (de la) défunt(e) et les hôtes, il est plus approprié de donner ici pour titre *Dernière recommandation dans l'église ou dernier adieu*.

RITES DE LA SEPULTURE

Dernière recommandation dans l'église ou dernier adieu²⁴

17. De même que la communauté a commencé la célébration commune de la veillée autour du corps de la Sœur défunte, de la même manière, lorsqu'il est porté à la tombe, avant qu'elle ne quitte les lieux où elle avait fidèlement servi le Seigneur dans le monastère, les Sœurs s'assemblent pour s'acquitter ensemble de cette veillée solennelle.

18. Après la post-communion de la Messe des obsèques ou, si on ne célèbre pas le sacrifice eucharistique, après la conclusion de la liturgie de la parole²⁵, le Célébrant, revêtu de l'étole par-dessus l'aube et de la chasuble ou du pluvial, s'approche du brancard, accompagné des acolytes portant le cérémonial, l'eau bénite et l'encens, tandis qu'une Sœur tient le cierge pascal ou la croix à la tête²⁶.

19. Quand il n'y a eu auparavant ni Messe ni Heure de l'Office divin, le Prêtre peut saluer les assistants comme on le fait au début de la Messe, ou en disant :

**Que le Dieu de l'espérance
vous donne en plénitude la paix dans la foi
pour que vous soyez remplis
de l'espérance et de la force de l'Esprit Saint
et que le Seigneur soit toujours avec vous²⁷.**

Tous répondent:

Amen.

²⁵ R.C. V, IX, 1 ; O.E. 46.

²⁶ Coll. f° 149 v°, c. 3 ; E.O. 98, 1-5 ; R.C. V, IX, 1-2.

²⁷ Missel romain pour les pays francophones, 2 novembre ; cf. Rm 15, 13.

20. L'Abbé, ayant déposé la crosse, prononce l'invitatoire du dernier adieu par ces paroles ou d'autres semblables :

**En accomplissant le devoir qui incombe aux croyants
d'ensevelir les corps,
nous prions avec foi le Dieu en qui tous ont la vie
pour que le corps mortel de notre Frère
que nous allons enterrer,
ressuscite dans la force et la sainteté
et que son âme se joigne
à la foule des saints et des fidèles.
Que Dieu lui accorde la miséricorde lors du jugement,
afin que, racheté de la mort, délivré de ses fautes,
réconcilié avec le Père,
rapporté sur les épaules du bon Pasteur,
il jouisse du bonheur éternel
et de la compagnie des saints
en présence du Roi éternel²⁸.**

Et tous prient quelques instants en silence.

21. Ensuite l'Abbé asperge et encense le corps pendant qu'on chante le répons *Credo quod Redemptor* :

**Je crois que mon Sauveur est vivant
et qu'au dernier jour je surgirai de la terre.
Le jour viendra où dans ma propre chair
je verrai Dieu, mon Rédempteur.
C'est lui que je reconnâtrai,
de mes yeux je le contemplerai.
Je garde en moi cette ferme espérance :
à nouveau je vivrai dans mon corps²⁹.**

ou un autre comme *Subvenite*, ou *Qui Lazarum*, ou *Libera me de viis*, ou un autre chant approprié.

²⁸ *Gre.* 1413 et 4062 ; *GeV.* 1623 ; *Coll.* f^o 150 r^o, c. 3 ; *R.C.* V, IX, 14 d ; *O.E.* 46.

20. Le Prêtre prononce l'invitatoire du dernier adieu par ces paroles ou d'autres semblables :

**En accomplissant le devoir qui incombe aux croyants
d'ensevelir les corps,
nous prions avec foi le Dieu en qui tous ont la vie
pour que le corps mortel de notre Sœur
que nous allons enterrer,
ressuscite dans la force et la sainteté
et que son âme se joigne
à la foule des saints et des fidèles.
Que Dieu lui accorde la miséricorde lors du jugement,
afin que, rachetée de la mort, délivrée de ses fautes,
réconciliée avec le Père,
rapportée sur les épaules du bon Pasteur,
elle jouisse du bonheur éternel
et de la compagnie des saints
en présence du Roi éternel²⁸.**

Et tous prient quelques instants en silence.

21. Ensuite le Prêtre asperge et encense le corps pendant qu'on chante le répons *Credo quod Redemptor* :

**Je crois que mon Sauveur est vivant
et qu'au dernier jour je surgirai de la terre.
Le jour viendra où dans ma propre chair
je verrai Dieu, mon Rédempteur.
C'est lui que je reconnâtrai,
de mes yeux je le contemplerai.
Je garde en moi cette ferme espérance :
à nouveau je vivrai dans mon corps²⁹.**

ou un autre comme *Subvenite*, ou *Qui Lazarum*, ou *Libera me de viis*, ou un autre chant approprié.

²⁹ On a choisi ce répons *Credo quod Redemptor* à cause de son contenu (voir *O.E. monasticus* 61) ; de plus, le répons *Subvenite* a déjà été chanté au moment de la mort. Les répons *Subvenite* et *Libera me de viis* se trouvent dans *Coll.* f° 150 r°, c. 1 et dans *R.C.* V, IX 4-8.

22. Ensuite l'Abbé dit la prière :
- Seigneur, auprès de toi est la vie pour ceux qui meurent,
et nos corps en mourant ne sont pas détruits,
mais ils passent à une vie meilleure.
Nous t'en prions,
reçois l'âme de notre Frère N.,
que tes anges la conduisent
dans le sein de tes patriarches,
Abraham ton ami,
Isaac ton élu,
Jacob ton bien-aimé,
là où ont disparu toute douleur, tristesse et gémissment,
où les âmes des fidèles exultent dans la joie,
et qu'au dernier jour, lors du jugement,
tu lui donnes d'avoir part avec tes saints et tes élus,
à la gloire éternelle que l'œil n'a pas vue,
que l'oreille n'a pas entendue,
que le cœur de l'homme n'avait pas imaginée,
que tu as préparée pour ceux qui t'aiment.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur³⁰.**

Autre prière au choix

**Père très bon,
nous remettons entre tes mains l'âme de notre Frère
dans l'espérance
que tous ceux qui reposent dans le Christ
ressusciteront pour être toujours avec lui.
(Nous te bénissons
pour tout ce que Frère N. a reçu de toi en cette vie ;
nous y reconnaissons les signes de ton amour
et de la communion des saints.)
Dieu de tendresse,
accueille notre prière
pour celui qui vient de nous quitter.
Ouvre-lui les portes de ta maison.
Et nous qui restons ici-bas,**

³⁰ *Gre.* 4067 ; *Coll.* f° 150 r°, c. 1 et *R.C.* V, IX, 6 où l'oraison commence par : *Deus cui omnia vivunt.*

22. Ensuite le Prêtre dit la prière :
**Seigneur, auprès de toi est la vie pour ceux qui meurent,
et nos corps en mourant ne sont pas détruits,
mais ils passent à une vie meilleure.
Nous t'en prions,
reçois l'âme de notre Sœur N.,
que tes anges la conduisent
dans le sein de tes patriarches,
Abraham ton ami,
Isaac ton élu,
Jacob ton bien-aimé,
là où ont disparu toute douleur, tristesse et gémissément,
où les âmes des fidèles exultent dans la joie,
et qu'au dernier jour, lors du jugement,
tu lui donnes d'avoir part avec tes saints et tes élus,
à la gloire éternelle que l'œil n'a pas vue,
que l'oreille n'a pas entendue,
que le cœur de l'homme n'avait pas imaginée,
que tu as préparée pour ceux qui t'aiment.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur³⁰.**

Autre prière au choix

**Père très bon,
nous remettons entre tes mains l'âme de notre Sœur
dans l'espérance
que tous ceux qui reposent dans le Christ
ressusciteront pour être toujours avec lui.
(Nous te bénissons
pour tout ce que Sœur N. a reçu de toi en cette vie ;
nous y reconnaissons les signes de ton amour
et de la communion des saints.)
Dieu de tendresse,
accueille notre prière
pour celle qui vient de nous quitter.
Ouvre-lui les portes de ta maison.
Et nous qui restons ici-bas,**

**donne-nous de trouver courage et réconfort
dans nos paroles d'amitié et de foi,
jusqu'au jour où tu nous réuniras avec notre Frère
auprès de toi.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur³¹.**

Ou bien :

**Nous te recommandons, Seigneur,
ton serviteur Frère N.,
il a quitté cette vie
qu'il vive désormais près de toi,
et puisqu'il a péché comme chacun d'entre nous,
que ta miséricorde inépuisable lui pardonne.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur³².**

Tous répondent:
Amen.

Procession au cimetière

23. Après cela, on sonne la cloche là où c'est la coutume, et la procession se forme vers le cimetière. Partent en premier ceux qui portent l'eau bénite, l'encensoir, le cierge ou la croix, suivis des Frères en ordre en commençant par les plus jeunes, ensuite le brancard, et enfin l'Abbé avec la mitre et la crosse ; les membres de la famille du Père défunt et les hôtes suivent, à moins que l'ordre inverse ne soit jugé préférable, c'est-à-dire : après le cierge ou la croix, le brancard, l'Abbé et les Frères en commençant par les plus anciens³³.

24 En procession on chante des Psaumes, à savoir :

Psaume 113 (A) avec l'antienne

**Le cortège des anges viendra t'accueillir ;
et dans le sein d'Abraham ils t'accueilleront ;
comme Lazare, qui mendiait à la porte du festin**

³¹ O.E. 48.

**donne-nous de trouver courage et réconfort
dans nos paroles d'amitié et de foi,
jusqu'au jour où tu nous réuniras avec notre Sœur
auprès de toi.**

Par Jésus, le Christ, notre Seigneur³¹.

Ou bien :

**Nous te recommandons, Seigneur,
ta servante, notre Sœur N.,
elle a quitté cette vie
qu'elle vive désormais près de toi,
et puisqu'elle a péché comme chacun d'entre nous,
que ta miséricorde inépuisable lui pardonne.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur³².**

Tous répondent:

Amen.

Procession au cimetière

23. Après cela, on sonne la cloche là où c'est la coutume, et la procession se forme vers le cimetière. Partent en premier celles qui portent l'eau bénite, l'encensoir, le cierge ou la croix, puis le Prêtre, suivi des Sœurs en ordre en commençant par les plus jeunes, ensuite le brancard, et enfin l'Abbesse avec la crosse ; les membres de la famille de la Sœur défunte et les hôtes suivent, à moins que l'ordre inverse ne soit jugé préférable, c'est-à-dire : après le cierge ou la croix, le Prêtre, le brancard, l'Abbesse et les Sœurs en commençant par les plus anciennes³³.

24 En procession on chante des Psaumes, à savoir :

Psaume 113 (A) avec l'antienne

**Le cortège des anges viendra t'accueillir ;
et dans le sein d'Abraham ils t'accueilleront ;
comme Lazare, qui mendiait à la porte du festin**

³² Coll. f° 149 v°, c. 2 ; R.C. V, VII, 3 ; O.E. 192.

³³ O.E. 98, 1-12 ; R.C. V, IX, 10.

tu entreras dans l'éternel repos³⁴.

Ou bien :

**Jusqu'en paradis que les anges te conduisent;
à ton arrivée que les martyrs te reçoivent,
et qu'ils t'introduisent dans la cité du ciel³⁵.**

Psaume 117 avec l'antienne

**Ouvrez-moi les portes de justice :
j'entrerai, je rendrai grâce au Seigneur³⁶.**

et aussi, si nécessaire, le psaume 41 A avec l'antienne

**J'avancerai jusqu'à l'autel de Dieu
au lieu de sa demeure³⁷.**

On peut aussi chanter les mêmes Psaumes sous une seule antienne,

Le cortège des anges comme ci-dessus

Ou bien :

Jusqu'en paradis, comme ci-dessus

Ou bien :

**J'entendis du ciel une voix qui me disait :
« Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur³⁸ »**

Ou bien :

**Je suis la résurrection et la vie :
Qui croit en moi, même s'il est mort, vivra
Et qui vit et croit en moi ne mourra pas pour toujours³⁹.**

ou avec **Alleluia** seulement comme répons.

Inhumation

25. Lorsqu'on arrive à la tombe, on place l'eau bénite et l'encens aux pieds, et la croix ou le cierge à la tête. Les Frères se placent de

³⁴ Coll. f° 150 r°, C. 1 ; E.O. 98, 8 ; R.C. V, IX, 9 et 15.

³⁵ O.E. 50.

³⁶ Psaume, voir ci-dessus note 34 ; antienne O.E. 155.

tu entreras dans l'éternel repos³⁴.

Ou bien :

**Jusqu'en paradis que les anges te conduisent;
à ton arrivée que les martyrs te reçoivent,
et qu'ils t'introduisent dans la cité du ciel³⁵.**

Psaume 117 avec l'antienne

**Ouvrez-moi les portes de justice :
j'entrerai, je rendrai grâce au Seigneur³⁶.**

et aussi, si nécessaire, le psaume 41 A avec l'antienne

**J'avancerai jusqu'à l'autel de Dieu
au lieu de sa demeure³⁷.**

On peut aussi chanter les mêmes Psaumes sous une seule antienne,

Le cortège des anges comme ci-dessus

Ou bien :

Jusqu'en paradis, comme ci-dessus

Ou bien :

**J'entendis du ciel une voix qui me disait :
« Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur³⁸ »**

Ou bien :

**Je suis la résurrection et la vie :
Qui croit en moi, même s'il est mort, vivra
Et qui vit et croit en moi ne mourra pas pour toujours³⁹.**

ou avec **Alleluia** seulement comme répons.

Inhumation

25. Lorsqu'on arrive à la tombe, on place l'eau bénite et l'encens aux pieds, et la croix ou le cierge à la tête. Les Sœurs se placent de

³⁷ Psaume, voir ci-dessus note 34 ; antienne *O.E.* 147.

³⁸ *O.E.* 35.

³⁹ *O.E.* 166.

part et d'autre, pour autant que le lieu le permette. L'Abbé se tient aux pieds, entre les acolytes⁴⁰.

26. Une fois que tous ont pris place autour de la tombe, l'Abbé s'adresse aux assistants en ces termes ou d'autres semblables :

**Chers Frères et Sœurs,
nous faisons mémoire de notre Frère bien-aimé
que le Seigneur a rappelé de ce monde :
demandons à Dieu que dans sa miséricorde
il lui accorde un lieu de repos paisible
et lui pardonne toutes ses offenses⁴¹.**

Ensuite, l'Abbé bénit la tombe en disant:

**Seigneur, notre Dieu, Créateur du ciel et de la terre,
qui as donné un nom à toutes les étoiles
et qui as régénéré par l'eau du baptême
l'homme esclave de la mort,
toi qui ressuscitas ton Fils, Jésus-Christ, notre Seigneur,
après avoir rompu les liens des enfers,
tu veux aussi que ressuscitent ceux qui croient en lui.
Seigneur, jette les yeux sur ce tombeau :
que le Saint-Esprit y descende
pour que, selon ta volonté,
ton serviteur trouve en ce lieu un sommeil paisible
et qu'au jour du jugement
il ressuscite avec tous les saints.
Toi qui règnes pour les siècles des siècles⁴².**

Ou bien :

**Seigneur Jésus-Christ,
avant de ressusciter,
tu as reposé trois jours en terre.
Et depuis ces jours-là,
la tombe des hommes est devenue pour les croyants
signe d'espérance en la résurrection.
Au moment d'ensevelir notre Frère,
nous te prions, toi qui es la résurrection et la vie :**

⁴⁰ R.C. V, IX, 11.

⁴¹ Gre. 1398 et 4047 ; GeV. 1607 ; Coll. f^o 150 r^o, c. 2 ; R.C. V, IX, 12 a.

part et d'autre, pour autant que le lieu le permette. Le Prêtre et l'Abbesse se tiennent aux pieds, entre les acolytes⁴⁰.

26. Une fois que tous ont pris place autour de la tombe, le Prêtre ou l'Abbesse s'adresse aux assistants en ces termes ou d'autres semblables :

**Chers Frères et Sœurs,
nous faisons mémoire de notre Sœur bien-aimée
que le Seigneur a rappelée de ce monde :
demandons à Dieu que dans sa miséricorde
il lui accorde un lieu de repos paisible
et lui pardonne toutes ses offenses⁴¹.**

Ensuite, le Prêtre bénit la tombe en disant:

**Seigneur, notre Dieu, Créateur du ciel et de la terre,
qui as donné un nom à toutes les étoiles
et qui as régénéré par l'eau du baptême
l'homme esclave de la mort,
toi qui ressuscitas ton Fils, Jésus-Christ, notre Seigneur,
après avoir rompu les liens des enfers,
tu veux aussi que ressuscitent ceux qui croient en lui.
Seigneur, jette les yeux sur ce tombeau :
que le Saint-Esprit y descende
pour que, selon ta volonté,
ta servante trouve en ce lieu un sommeil paisible
et qu'au jour du jugement
elle ressuscite avec tous les saints.
Toi qui règnes pour les siècles des siècles⁴².**

Ou bien :

**Seigneur Jésus-Christ,
avant de ressusciter,
tu as reposé trois jours en terre.
Et depuis ces jours-là,
la tombe des hommes est devenue pour les croyants
signe d'espérance en la résurrection.
Au moment d'ensevelir notre Sœur,
nous te prions, toi qui es la résurrection et la vie :**

⁴² M. Andrieu, *Le Pontifical romain au Moyen-Age* tome 2, *Le Pontifical de la curie romaine au XIIIe siècle* 509 ; Coll. f° 150 r°, c. 2 ; R.C. V, IX, 12 d ; O.E. 194.

**donne à ton serviteur
de reposer en paix dans ce tombeau
jusqu'au jour où tu le réveilleras,
pour qu'il voie de ses yeux, dans la clarté de ta face,
la lumière sans déclin.
Toi qui vis...⁴³**

Ou bien :

**Dieu de miséricorde
qui donnes le repos aux âmes des fidèles,
daigne bénir cette tombe
et envoyer ton ange pour la garder ;
délivre de tous les liens du péché
ceux qui ont ici leur sépulture,
afin qu'ils se réjouissent en toi, pour toujours,
avec les saints du ciel.
Par Jésus⁴⁴.**

Ou bien :

**Seigneur notre Dieu,
la mort pèse sur l'homme
comme une condamnation
pour sa désobéissance envers toi ;
mais la vie triomphera au dernier jour
pour ceux qui se tournent vers toi.
C'est dans cette espérance
qu'Abraham fut enseveli
dans la terre que tu lui avais promise
et que le corps de Jésus fut déposé dans le tombeau
préparé par Joseph d'Arimatee.
Bénis cette tombe,
qui va recevoir le corps de Frère N. ton serviteur ;
nous le mettons en terre :
que son âme accède au Paradis.
Par Jésus⁴⁵.**

Tous répondent:
Amen.

⁴³ O.E. 53.

**donne à ta servante de reposer en paix dans ce tombeau
jusqu'au jour où tu la réveilleras,
pour qu'elle voie de ses yeux, dans la clarté de ta face,
la lumière sans déclin.
Toi qui vis...⁴³**

Ou bien :

**Dieu de miséricorde
qui donnes le repos aux âmes des fidèles,
daigne bénir cette tombe
et envoyer ton ange pour la garder ;
délivre de tous les liens du péché
ceux qui ont ici leur sépulture,
afin qu'ils se réjouissent en toi, pour toujours,
avec les saints du ciel.
Par Jésus⁴⁴.**

Ou bien :

**Seigneur notre Dieu,
la mort pèse sur l'homme
comme une condamnation
pour sa désobéissance envers toi ;
mais la vie triomphera au dernier jour
pour ceux qui se tournent vers toi.
C'est dans cette espérance
qu'Abraham fut enseveli
dans la terre que tu lui avais promise
et que le corps de Jésus fut déposé dans le tombeau
préparé par Joseph d'Armathie.
Bénis cette tombe,
qui va recevoir le corps de Sœur N. ta servante ;
nous la mettons en terre :
que son âme accède au Paradis.
Par Jésus⁴⁵.**

Tous répondent:

Amen.

⁴⁴ O.E. 193.

⁴⁵ O.E. 195.

Après la prière, l'Abbé asperge d'eau bénite la tombe et l'encense. Si un Frère est descendu dans la fosse pour recevoir et déposer le corps avec dignité, l'Abbé peut lui passer l'encensoir pour qu'il encense la fosse⁴⁶.

27. Quand on dépose le corps dans la tombe, on peut chanter, si on ne l'a pas déjà fait, le psaume 41A avec l'antienne

**J'avancerai jusqu'à l'autel de Dieu
au lieu de sa demeure⁴⁷.**

ou le psaume 125 avec l'antienne

**Ceux qui sèment dans les larmes
moissonnent en chantant⁴⁸.**

ou le psaume 131 avec l'antienne

**Voici le lieu de mon repos pour les siècles :
c'est là que j'habiterai, car je l'ai choisi⁴⁹.**

ou un répons.

28. Une fois que le corps a été descendu dans la fosse et disposé, qu'on a recouvert son visage, l'Abbé jette un peu de terre sur lui avec un instrument approprié, puis il se retire sur le côté de la tombe⁵⁰.

Pendant que les Frères désignés pour cet office recouvrent le corps de terre, on peut continuer la psalmodie, de préférence avec le psaume 138 et son antienne

**De terre tu m'as formé
et de chair tu m'as revêtu,
Seigneur, mon Rédempteur,
ressuscite-moi au dernier jour⁵¹.**

⁴⁶ Coll. f° 150 r°, c. 2 ; E.O. 98, 19-21 ; R.C. V, IX 13 ; O.E. 53.

⁴⁷ Voir notes 36 et 39.

⁴⁸ Psaume : O.E. 161.

Après la prière, le Prêtre asperge d'eau bénite la tombe et l'encense. Si une Sœur est descendue dans la fosse pour recevoir et déposer le corps avec dignité, le prêtre peut lui passer l'encensoir pour qu'elle encense la fosse⁴⁶.

27. Quand on dépose le corps dans la tombe, on peut chanter, si on ne l'a pas déjà fait, le psaume 41A avec l'antienne

**J'avancerai jusqu'à l'autel de Dieu
au lieu de sa demeure⁴⁷.**

ou le psaume 125 avec l'antienne
**Ceux qui sèment dans les larmes
moissonnent en chantant⁴⁸.**

ou le psaume 131 avec l'antienne
**Voici le lieu de mon repos pour les siècles :
c'est là que j'habiterai, car je l'ai choisi⁴⁹.**

ou un répons.

28. Une fois que le corps a été descendu dans la fosse et disposé, qu'on a recouvert son visage, l'Abbesse jette un peu de terre sur lui avec un instrument approprié, puis elle se retire sur le côté de la tombe⁵⁰.

Pendant que les Sœurs désignées pour cet office recouvrent le corps de terre, on peut continuer la psalmodie, de préférence avec le psaume 138 et son antienne

**De terre tu m'as formée
et de chair tu m'as revêtue,
Seigneur, mon Rédempteur,
ressuscite-moi au dernier jour⁵¹.**

⁴⁹ Psaume : voir ci-dessus note 36 ; *O.E.* 164. Ce psaume avec son antienne, de même que les psaumes précédents (sauf le Ps. 125) est tiré du Rituel français des obsèques.

⁵⁰ *Coll.* f° 150 r°, c. 2 ; *E.O.* 98, 22-23 ; *R.C.* V, IX 13.

⁵¹ Psaume : voir ci-dessus note 36 ; *O.E.* 52. Ce psaume avec son antienne est tiré du Rituel français des obsèques.

Dernières prières

29. Une fois le corps enseveli, on arrête la psalmodie et on fait la prière universelle ⁵² selon l'un des formulaires suivants, soit en entier, soit en partie, ou avec des paroles semblables :

A

30. L'Abbé invite à la prière en disant:
**Parce qu'il a plu au Seigneur Dieu tout puissant
 de rappeler à lui notre Frère,
 nous confions son corps à la terre
 pour qu'il retourne à la terre dont il est issu.
 Puisque le Christ est ressuscité,
 premier-né d'entre les morts,
 lui qui transformera notre pauvre corps mortel
 à l'image de son corps glorieux,
 recommandons notre Frère au Seigneur,
 afin qu'il l'accueille dans sa paix
 et ressuscite son corps au dernier jour⁵³.**

Le Diacre ou un acolyte ou un autre Frère prononce les invocations, auxquelles tous répondent **Amen.**

**Accueille, Seigneur,
 l'âme de ton serviteur qui revient vers toi ;
 revêts-le de la robe céleste,
 lave-le aux sources de la vie éternelle. R.**

Qu'il goûte la sagesse parmi les sages de ton peuple. R.

**Qu'il prenne place
 parmi les patriarches et les prophètes. R.**

Qu'il suive le Christ avec les apôtres. R.

Qu'il reçoive la couronne avec les martyrs. R.

**Que parmi les anges et les archanges,
 il contemple sans fin la lumière de Dieu. R.**

⁵² O.E. 56.

Dernières prières

29. Une fois le corps enseveli, on arrête la psalmodie et on fait la prière universelle⁵² selon l'un des formulaires suivants, soit en entier, soit en partie, ou avec des paroles semblables :

A

30. Le Prêtre invite à la prière en disant :
**Parce qu'il a plu au Seigneur Dieu tout puissant
 de rappeler à lui notre Sœur,
 nous confions son corps à la terre
 pour qu'il retourne à la terre dont il est issu.
 Puisque le Christ est ressuscité,
 premier-né d'entre les morts,
 lui qui transformera notre pauvre corps mortel
 à l'image de son corps glorieux,
 recommandons notre Sœur au Seigneur,
 afin qu'il l'accueille dans sa paix
 et ressuscite son corps au dernier jour⁵³.**

Le Diacre ou l'Abbesse ou une autre Sœur prononce les invocations, auxquelles tous répondent **Amen.**

**Accueille, Seigneur,
 l'âme de ta servante qui revient vers toi ;
 revêts-la de la robe céleste,
 lave-la aux sources de la vie éternelle. R.**

Qu'elle goûte la sagesse parmi les sages de ton peuple. R.

**Qu'elle prenne place
 parmi les patriarches et les prophètes. R.**

Qu'elle suive le Christ avec les apôtres. R.

Qu'elle reçoive la couronne avec les martyrs. R.

**Que parmi les anges et les archanges,
 elle contemple sans fin la lumière de Dieu. R.**

⁵³ O.E. 72.

**Et qu'au milieu des chérubins et des séraphins
il découvre la gloire de Dieu. R.**

**Qu'il entende le cantique des cantiques
avec les vingt-quatre vieillards. R.**

**Qu'il se joigne à ceux qui lavent leur tunique
dans les eaux du fleuve de vie. R.**

**Qu'il entre avec ceux qui frappent
aux portes de la Jérusalem céleste. R.**

**Qu'il pénètre les secrets divins
et entre dans la joie de la Jérusalem resplendissante. R.**

**Parmi ceux qui sont dans la lumière,
puisse-t-il voir Dieu face à face. R.**

**Qu'il se mêle à ceux qui chantent
le cantique nouveau. R.**

**Qu'il entende ceux qui écoutent
les chœurs célestes⁵⁴. R.**

B

- 31 L'Abbé invite à la prière en disant :
**Prions notre Seigneur Jésus-Christ pour notre Frère N.,
lui qui a dit : « Je suis la résurrection et la vie :
Qui croit en moi, même s'il est mort, vivra
Et qui vit et croit en moi ne mourra pas pour toujours. »**

Le Diacre ou un acolyte ou un autre Frère prononce les invocations, auxquelles tous répondent **Nous t'en prions, Seigneur, écoute-nous, ou Seigneur prends pitié de nous, pécheurs.**

**Seigneur Jésus,
toi qui a pleuré ton ami Lazare au tombeau,
essuie nos larmes, nous t'en prions. R.**

**Toi qui as fait revivre les morts,
accorde la vie éternelle à notre Frère,
nous t'en prions. R.**

⁵⁴ GeV. 1611 ; Coll. f^o 150 r^o, c. 3 ; R.C. V, IX, 14 e.

**Et qu'au milieu des chérubins et des séraphins
elle découvre la gloire de Dieu. R.**

**Qu'elle entende le cantique des cantiques
avec les vingt-quatre vieillards. R.**

**Qu'elle se joigne à ceux qui lavent leur tunique
dans les eaux du fleuve de vie. R.**

**Qu'elle entre avec ceux qui frappent
aux portes de la Jérusalem céleste. R.**

**Qu'elle pénètre les secrets divins
et entre dans la joie de la Jérusalem resplendissante. R.**

**Parmi ceux qui sont dans la lumière,
puisse-t-elle voir Dieu face à face. R.**

**Qu'elle se mêle à ceux qui chantent
le cantique nouveau. R.**

**Qu'elle entende ceux qui écoutent
les chœurs célestes⁵⁴. R.**

B

31. Le Prêtre invite à la prière en disant :
**Prions notre Seigneur Jésus- Christ pour notre Sœur N.,
lui qui a dit : "Je suis la résurrection et la vie :
Qui croit en moi, même s'il est mort, vivra
Et qui vit et croit en moi ne mourra pas pour toujours."**

Le Diacre ou l'Abbesse ou une autre Sœur prononce les
invocations, auxquelles tous répondent **Nous t'en prions, Sei-
gneur, écoute-nous, ou Seigneur prends pitié de nous, pécheurs.**

**Seigneur Jésus,
toi qui a pleuré ton ami Lazare au tombeau,
essuie nos larmes, nous t'en prions. R.**

**Toi qui as fait revivre les morts,
accorde la vie éternelle à notre Sœur,
nous t'en prions. R.**

**Toi qui as promis le paradis au larron repent,
conduit au ciel notre Frère, nous t'en prions. R.**

**Tu as sanctifié notre Frère dans l'eau du baptême :
et l'as consacré par ta sainte onction
donne-lui en plénitude la vie des enfants de Dieu,
nous t'en prions. R.**

**Tu as nourri notre Frère de ton Corps et de ton Sang :
reçois-le à la table de ton Royaume, nous t'en prions. R**

**Nous sommes affligés par le départ de notre Frère,
fortifie-nous par la consolation de la foi
et l'espérance en la vie éternelle, nous t'en prions⁵⁵. R.**

C

32. Au lieu de ces intentions, on peut chanter une antienne prolixie à la fin de laquelle tous répondent trois fois par une invocation. L'Abbé invite à la prière en disant :

**Chers Frères et Sœurs,
prions pour l'âme de notre Frère bien aimé
que le Seigneur a délivré de ce monde
et dont le corps va aujourd'hui être enseveli,
afin que Dieu dans sa bonté
le reçoive dans le sein d'Abraham, Isaac et Jacob,
et qu'au jour du jugement,
il lui accorde la résurrection
et lui donne de trouver place à sa droite
avec ses saints et ses élus⁵⁶.**

Ensuite on chante l'antienne *Clementissime Domine* :
**Seigneur très bon,
à cause de notre péché
tu as été conduit au supplice par la main des méchants :
libère son âme du gouffre de l'enfer,
dans ta bonté délivre-le des liens de la mort,
et efface à jamais tous ses péchés ;**

⁵⁵ O.E. 56.

**Toi qui as promis le paradis au larron repent,
conduit au ciel notre Sœur, nous t'en prions. R.**

**Tu as sanctifié notre Sœur dans l'eau du baptême :
et l'as consacrée par ta sainte onction
donne-lui en plénitude la vie des enfants de Dieu,
nous t'en prions. R.**

**Tu as nourri notre Sœur de ton Corps et de ton Sang :
reçois-la à la table de ton Royaume, nous t'en prions. R**

**Nous sommes affligés par le départ de notre Sœur,
fortifie-nous par la consolation de la foi
et l'espérance en la vie éternelle, nous t'en prions⁵⁵. R.**

C

32. Au lieu de ces intentions, on peut chanter une antienne proluxe à la fin de laquelle tous répondent trois fois par une invocation. Le Prêtre invite à la prière en disant :

**Chers Frères et Sœurs,
prions pour l'âme de notre Sœur bien aimée
que le Seigneur a délivrée de ce monde
et dont le corps va aujourd'hui être enseveli,
afin que Dieu dans sa bonté
la reçoive dans le sein d'Abraham, Isaac et Jacob,
et qu'au jour du jugement,
il lui accorde la résurrection
et lui donne de trouver place à sa droite
avec ses saints et ses élus⁵⁶.**

Ensuite on chante l'antienne *Clementissime Domine* :
**Seigneur très bon,
à cause de notre péché
tu as été conduit au supplice par la main des méchants :
libère son âme du gouffre de l'enfer,
dans ta bonté délivre-la des liens de la mort,
et efface à jamais tous ses péchés ;**

⁵⁶ GeV. 1620 ; Coll. f^o 150 r^o, c. 3 ; R.C. V, IX, 14 b.

**que les anges le portent vers ta lumière,
qu'ils lui ouvrent les portes du paradis
afin que, pendant que ce corps retourne en poussière,
il parvienne aux joies de l'éternité⁵⁷.**

Tous, à genoux ou inclinés, répètent trois fois la supplication :

Seigneur, prend pitié de lui pécheur.

33. Ensuite tous les assistants récitent ensemble l'oraison dominicale⁵⁸, ou bien l'Abbé dit l'une des prières suivantes :

**Dieu tout-puissant,
par Jésus-Christ, ton Fils, mourant sur la croix,
tu as détruit notre mort :
par lui aussi, qui reposa dans un sépulcre
et qui se releva d'entre les morts
tu as sanctifié les tombes ;
et tu nous a recréés pour la vie et l'immortalité ;
accueille maintenant notre prière
pour notre Frère N. qui est mort dans le Christ
et qui attend la résurrection bienheureuse.
Permetts en ta bonté,
qu'après t'avoir connu par la foi sur cette terre,
il te rende gloire sans fin dans le bonheur du ciel.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur⁵⁹.**

Ou bien :

**Seigneur, c'est grande hardiesse
à un mortel qui est cendre et poussière,
de te recommander, à toi notre Dieu et Seigneur,
un autre mortel, cendre et poussière.
Mais, sûrs de ton amour nous t'implorons avec foi :
tandis que la terre reçoit ce qui vient de la terre,
accueille dans la vraie patrie,
auprès d'Abraham, ton ami
celui que tu viens d'enlever à ce monde.
Épargne-lui le feu de la géhenne,**

⁵⁷ E.O. 98, 8 ; R.C. V, IX, 15, en changeant les paroles de ministris tartareis en de vinculis mortis, comme dans le Rituel O.P.

⁵⁸ O.E. 56.

**que les anges la portent vers ta lumière,
qu'ils lui ouvrent les portes du paradis
afin que, pendant que ce corps retourne en poussière,
elle parvienne aux joies de l'éternité.**

Tous, à genoux ou inclinés, répètent trois fois la supplication :

Seigneur prends pitié d'elle, pécheresse.

33. Ensuite tous les assistants récitent ensemble l'oraison dominicale⁵⁸, ou bien le Prêtre dit l'une des prières suivantes :

**Dieu tout-puissant,
par Jésus-Christ, ton Fils, mourant sur la croix,
tu as détruit notre mort :
par lui aussi, qui reposa dans un sépulcre
et qui se releva d'entre les morts
tu as sanctifié les tombes ;
et tu nous a recréés pour la vie et l'immortalité ;
accueille maintenant notre prière
pour notre Sœur N. qui est morte dans le Christ
et qui attend la résurrection bienheureuse.
Permits en ta bonté,
qu'après t'avoir connu par la foi sur cette terre,
elle te rende gloire sans fin dans le bonheur du ciel.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur⁵⁹.**

Ou bien :

**Seigneur, c'est grande hardiesse
à un mortel qui est cendre et poussière,
de te recommander, à toi notre Dieu et Seigneur,
un autre mortel, cendre et poussière.
Mais, sûrs de ton amour nous t'implorons avec foi :
tandis que la terre reçoit ce qui vient de la terre,
accueille dans la vraie patrie,
auprès d'Abraham, ton ami
celle que tu viens d'enlever à ce monde.
Épargne-lui le feu de la géhenne,**

⁵⁹ O.E. 199.

**qu'il ne souffre aucun mal,
 mais, inondé de ta joie, qu'il trouve en toi le repos.
 Qu'il ne reçoive pas le châtement de ses fautes,
 mais qu'il goûte la douceur de ton pardon.
 Qu'il se relève, créature nouvelle,
 et se joigne à la foule des saints
 qui prendront place à ta droite
 pour recevoir la couronne,
 quand ce monde prendra fin
 et que pour tous resplendira la lumière du Royaume.
 Nous t'en prions par Jésus, le Christ, notre Seigneur⁶⁰.**

Ou bien :

**Seigneur notre Dieu,
 fais miséricorde à ton serviteur :
 Qu'il n'ait pas à subir de châtement pour ses fautes,
 puisqu'il avait le désir de garder ta volonté ;
 la vraie foi l'unissait ici-bas au peuple de tes fidèles,
 que ta bonté l'unisse maintenant à la foule des anges.
 Par Jésus, le Christ, notre Seigneur⁶¹.**

Ou bien :

**Durement frappés et affligés par la séparation,
 nous te supplions dans les larmes,
 Dieu de miséricorde, Rédempteur du monde :
 reçois avec bonté l'âme de notre cher Frère N.
 qui revient vers toi, source de toute sainteté,
 Père plein de tendresse ;
 si sa faiblesse l'a parfois fait tomber,
 dans ton amour indéfectible,
 pardonne-lui ses erreurs, efface à jamais ses péchés,
 afin qu'il puisse éternellement chanter ta louange
 dans l'assemblée des saints.
 Toi qui vis et règnes pour les siècles des siècles⁶².**

⁶⁰ *Liber Ordinum*, ed. Ferotin 125 ; *Coll.* f° 150 r°, c. 2 ; *R.C.* V, IX, 14 ; texte corrigé.

qu'elle ne souffre aucun mal,
 mais, inondée de ta joie, qu'elle trouve en toi le repos.
 Qu'il ne reçoive pas le châtimeⁿt de ses fautes,
 mais qu'il goûte la douceur de ton pardon.
 Qu'il se relève, créature nouvelle,
 et se joigne à la foule des saints
 qui prendront place à ta droite
 pour recevoir la couronne,
 quand ce monde prendra fin
 et que pour tous resplendira la lumière du Royaume.
 Nous t'en prions par Jésus, le Christ, notre Seigneur⁶⁰.

Ou bien :

Seigneur notre Dieu,
 fais miséricorde à ta servante :
 Qu'elle n'ait pas à subir de châtimeⁿt pour ses fautes,
 puisqu'elle avait le désir de garder ta volonté ;
 la vraie foi l'unissait ici-bas au peuple de tes fidèles,
 que ta bonté l'unisse maintenant à la foule des anges.
 Par Jésus, le Christ, notre Seigneur⁶¹.

Ou bien :

Durement frappés et affligés par la séparation,
 nous te supplions dans les larmes,
 Dieu de miséricorde, Rédempteur du monde :
 reçois avec bonté l'âme de notre chère Sœur N.
 qui revient vers toi, source de toute sainteté,
 Père plein de tendresse ;
 si sa faiblesse l'a parfois fait tomber,
 dans ton amour indéfectible,
 pardonne-lui ses erreurs, efface à jamais ses péchés,
 afin qu'elle puisse éternellement chanter ta louange
 dans l'assemblée des saints.
 Toi qui vis et règnes pour les siècles des siècles⁶².

⁶¹ Gre. 1402 ; Coll. f° 150 r°, c. 1 ; R.C. V, IX, 7 ; O.E. 56.

⁶² GeV. 1608 ; Coll. f° 149 v°, c.2 ; R.C. V, VII, 4 b.

Ou bien :

**Père très bon,
 nous remettons entre tes mains l'âme de notre Frère
 dans l'espérance que,
 comme tous ceux qui reposent dans le Christ,
 il ressuscitera pour être toujours avec lui.
 (Nous te bénissons pour tous les bienfaits
 que Frère N. a reçu de toi en cette vie ;
 nous y reconnaissons les signes de ton amour
 et de la communion des saints.)
 Dieu de tendresse,
 accueille notre prière
 pour celui qui vient de nous quitter.
 (Ouvre-lui les portes du paradis)
 Et nous qui restons ici-bas,
 donne-nous de trouver courage et réconfort
 par des paroles de foi,
 jusqu'au jour où tu nous réuniras avec notre Frère
 auprès de toi.
 Par Jésus⁶³.**

Tous répondent :

Amen.

34. Ensuite l'Abbé peut ajouter une prière pour les Frères défunts qui reposent dans le cimetière ainsi que tous les fidèles défunts, disant :

**Dieu de pitié,
 c'est grâce à toi que reposent les âmes des fidèles ;
 pardonne les péchés de tes serviteurs et de tes servantes,
 et de tous ceux qui reposent dans le Christ,
 ici et partout,
 afin que, déchargés de toutes fautes,
 ils aient part à la résurrection du Christ.
 Lui qui vit et règne pour les siècles des siècles⁶⁴.**

Tous répondent :

Amen.

⁶³ O.E. 48.

Ou bien :

**Père très bon,
 nous remettons entre tes mains l'âme de notre Sœur
 dans l'espérance que,
 comme tous ceux qui reposent dans le Christ,
 elle ressuscitera pour être toujours avec lui.
 (Nous te bénissons pour tous les bienfaits
 que Sœur N. a reçu de toi en cette vie ;
 nous y reconnaissons les signes de ton amour
 et de la communion des saints.)
 Dieu de tendresse,
 accueille notre prière
 pour celle qui vient de nous quitter.
 Ouvre-lui les portes du paradis
 Et nous qui restons ici-bas,
 donne-nous de trouver courage et réconfort
 par des paroles de foi,
 jusqu'au jour où tu nous réuniras avec notre Sœur
 auprès de toi.
 Par Jésus⁶³.**

Tous répondent :

Amen.

34. Ensuite le Prêtre peut ajouter une prière pour les Sœurs défuntes qui reposent dans le cimetière ainsi que tous les fidèles défunts, disant :

**Dieu de pitié,
 c'est grâce à toi que reposent les âmes des fidèles ;
 pardonne les péchés de tes serviteurs et de tes servantes,
 et de tous ceux qui reposent dans le Christ,
 ici et partout,
 afin que, libérés de toutes fautes,
 ils soient associés à la résurrection du Christ.
 Lui qui vit et règne pour les siècles des siècles⁶⁴.**

Tous répondent :

Amen.

⁶⁴ *Gre.* 1444 ; *Coll.* f° 150 v°, c.1 ; *R.C.* V, IX, 16, mais selon le *Missel Romain*

35. L'ensemble du rite peut se conclure par un chant, selon les coutumes locales⁶⁵, après quoi l'Abbé bénit les assistants comme on le fait à la fin de la Messe, si c'est opportun. Ensuite il fait le renvoi en disant :

**Allons dans la paix,
en gardant devant Dieu
le souvenir de notre Frère défunt.**

36. Si on ne peut pas faire la procession jusqu'au cimetière à cause des intempéries, on interrompt la psalmodie au lieu convenable et on fait aussitôt les dernières prières comme indiqué ci-dessus aux nn.29-35. Après, en temps opportun, en présence de quelques Frères, le corps qui aura entre-temps été déposé en un lieu convenable est enseveli par l'Abbé qui bénit la tombe, l'asperge et l'encense, sans autre cérémonie à moins que la piété ou le respect dû aux personnes requièrent autre chose.

37. On rédige ensuite un faire-part qu'on envoie à tous les monastères de la Famille Cistercienne, avec la formule suivante, en faisant les adaptations requises :

Le 11 août 1992, s'est endormi dans la paix du Seigneur Frère Hilaire (novice, profès temporaire, convers, oblat, diacre, prêtre, jubilaire, etc.) de notre monastère Sainte Marie de Fontenay, (ou de la Congrégation de N.) de l'Ordre Cistercien (ou de la stricte observance), au diocèse de Dijon, (France). Nous le confions à vos prières et nous vous assurons des nôtres pour vos défunts⁶⁶.

ACCUEIL DU CORPS D'UN DÉFUNT⁶⁷

38. Lorsqu'un hôte meurt chez nous, ou que le corps d'une autre personne doit être transporté au monastère, la communauté part à sa rencontre en procession à l'hôtellerie ou à la porterie ou à la porte de l'église puis tout se fait selon les nn. 2 à 8 indiqués ci-dessus.

⁶⁵ O.E. 57.

⁶⁶ Cf. R.C. V, X, 1.

35. L'ensemble du rite peut se conclure par un chant, selon les coutumes locales⁶⁵, après quoi le Prêtre bénit les assistants comme on le fait à la fin de la Messe, si c'est opportun. Ensuite il fait le renvoi en disant :

**Allons dans la paix,
en gardant devant Dieu
le souvenir de notre Sœur défunte.**

36. Si on ne peut pas faire la procession jusqu'au cimetière à cause des intempéries, on interrompt la psalmodie au lieu convenable et on fait aussitôt les dernières prières comme indiqué ci-dessus aux nn.29-35. Après, en temps opportun, en présence de quelques Sœurs, le corps qui aura entre-temps été déposé en un lieu convenable est enseveli par le prêtre ou l'Abbesse qui bénit la tombe, l'aspérge et l'encense, sans autre cérémonie à moins que la piété ou le respect dû aux personnes ne requièrent autre chose.

37. On rédige ensuite un faire-part qu'on envoie à tous les monastères de la Famille Cistercienne, avec la formule suivante, en faisant les adaptations requises :

Le 11 août 1992, s'est endormie dans la paix du Seigneur Sœur Ombeline (novice, professe temporaire, converse, oblate, oblate régulière, jubilaire, etc.) de notre monastère Sainte Marie de Lieu-Dieu, (ou de la Congrégation de N.) de l'Ordre Cistercien (ou de la stricte observance), au diocèse de Dijon, (France). Nous la confions à vos prières et nous vous assurons des nôtres pour vos défunts⁶⁶.

ACCUEIL DU CORPS D'UN DÉFUNT⁶⁷

38. Lorsqu'un hôte meurt chez nous, ou que le corps d'une autre personne doit être transporté au monastère, la communauté part à sa rencontre en procession à l'hôtellerie ou à la porterie ou à la porte de l'église puis tout se fait selon les nn. 2 à 8 indiqués ci-dessus.

⁶⁷ R.C. V, XII.

39. Si le corps doit être transféré ultérieurement, après la dernière recommandation et le dernier adieu comme ci-dessus aux nn. 13 à 18, lorsque le corps arrive au lieu où sont rassemblés ceux qui vont l'emporter, on interrompt la psalmodie et l'Abbé ou le Célébrant renvoie la communauté, après une prière appropriée.

39. Si le corps doit être transféré ultérieurement, après la dernière recommandation et le dernier adieu comme ci-dessus aux nn. 13 à 18, lorsque le corps arrive au lieu où sont rassemblés ceux qui vont l'emporter, on interrompt la psalmodie et ou le prêtre ou l'Abbesse renvoie la communauté, après une prière appropriée.

ANNEXE

TEXTES POUR LA LITURGIE DE LA PAROLE OU POUR LA VEILLEE AUPRES DU DEFUNT

Psaumes et antiennes

Pour la commodité, on donne ici une liste de psaumes choisis pour les défunts, avec leur antienne :

- 5 Aplanis devant moi, Seigneur mon Dieu, mon chemin.**
- 6 Reviens, Seigneur, délivre-moi, personne, dans la mort, n'invoque ton nom.**
- 7 Délivre-moi ! Sinon ils vont m'égorger, tous ces fauves, me déchirer, sans que personne me délivre.**
- 15 Garde-moi, mon Dieu, j'ai fait de toi mon refuge.**
ou **Ma chair elle-même repose dans l'espérance.**
- 22 Sur des prés d'herbe fraîche, il me fait reposer.**
- 24 Oublie, Seigneur, les révoltes, les péchés de ma jeunesse.**
- 26 J'en suis sûr, je verrai les bontés du Seigneur sur la terre des vivants.**
- 30 (1-6) Dans ta justice, libère-moi.**
- 39 Daigne, Seigneur, me délivrer ; Seigneur, viens vite à mon secours !**
- 40 Guéris moi, Seigneur, car j'ai péché contre toi.**
- 41 Mon âme a soif du Dieu vivant ; quand pourrai-je m'avancer et paraître face à Dieu ?**
- 50 Ils danseront pour toi, Seigneur, les os que tu broyas.**
- 62 Ta main droite me soutient, Seigneur.**
- 64 Écoute, Seigneur, ma prière ; jusqu'à toi vient toute chair.**
- 83 Heureux les habitants de ta maison, Seigneur.**

- 84 Tu as béni, Seigneur, cette terre ; tu as ôté le péché de ton peuple.**
- 85 Écoute, Seigneur, réponds-moi.**
- ou* **Tu es, Seigneur, lent à la colère et plein d'amour.**
- 90 De longs jours, je veux le rassasier, et je ferai qu'il voie mon salut.**
- 114 Je marcherai en présence du Seigneur sur la terre des vivants.**
- 120 Le Seigneur te gardera de tout mal, il gardera ta vie.**
- 129 Si tu retiens les fautes, Seigneur, Seigneur, qui subsistera ?**
- 137 Ne te détourne pas, Seigneur, de l'œuvre de tes mains.**
- 142 Ne me cache pas ton visage, car je compte sur toi.**
- ou T.P.* **Pour l'honneur de ton nom, Seigneur, fais-moi vivre, alléluia.**
- 150 Que tout être vivant chante louange au Seigneur !**

Lectures bibliques

Comme dans le Rituel romain des funérailles, nn. 83-144.

Lectures patristiques

Comme dans l'Office des défunts
de la Liturgie des Heures romaine.

Formulaires de la prière des fidèles

Outre les formulaires contenus dans ce présent Rituel,
on peut utiliser le Rituel romain des funérailles, nn. 200-202

Les oraisons finales

Comme dans le Rituel romain des funérailles,
nn. 170-181 et n. 202.

Outre ces oraisons, on peut choisir toutes les oraisons
indiquées pour la Messe des défunts.

Suffrages pour les défunts

DANS L'ORDRE CISTERCIEN DE LA STRICTE OBSERVANCE
SELON LES DECISIONS DES CHAPITRES GENERAUX
DES ABBES ET DES ABBESSES DE 1971

1. Une fois par AN est célébré l'Anniversaire qui s'appelle « Commémoration de tous les fidèles défunts », au jour fixé.

2. Une fois par MOIS : au jour fixé par l'Abbé ou l'Abbesse, qui n'est pas empêché par les rubriques, une *Messe conventuelle* est célébrée pour les frères et sœurs de l'Ordre, pour nos parents, ainsi que pour d'autres défunts qui nous sont davantage associés ; les frères prêtres qui célèbrent en privé le font aussi pour ces défunts, ce jour-là, tout comme les concélébrants.

Il est également possible, si l'Abbé ou l'Abbesse le juge opportun, de faire une *Célébration communautaire de la Parole*.

3. Chaque JOUR, à l'Office divin ou Liturgie des Heures, est fait quelque suffrage ou une intention dans les prières finales.

4. APRES L'ANNONCE DU DECES

a) des frères ou sœurs de toute la famille cistercienne, ainsi que des pères, mères, frères, sœurs, conjoints, fils ou filles de nos familles : dans chaque communauté, outre la messe conventuelle mensuelle, chaque frère et sœur fait pour le défunt la bonne œuvre qui lui semble la meilleure.

b) du Souverain Pontife, de l'évêque diocésain, de l'Abbé Général et du Père Immédiat : une messe est célébrée en communauté.

5. LORS DU DECES D'UN FRERE OU D'UNE SŒUR DE LA COMMUNAUTE

- les "veillées" et les funérailles ;
- une aumône de la part de toute la communauté ;
- la célébration de trois messes par chacun des prêtres de la communauté, après l'enterrement (qui peuvent être, de façon opportune, des messes conventuelles célébrées ou concélébrées aux troisième, septième et trentième jours après le décès, selon les normes du Missel).

L'Abbé ou l'Abbesse peut déterminer avec le conseil des Frères ou des Sœurs s'il faut accomplir quelque chose de plus.

DANS L'ORDRE CISTERCIEN
SELON LES DECISIONS DU CHAPITRE GENERAL DE L'ANNEE 1995

Le Chapitre général a établi uniquement des normes générales en ce qui concerne les suffrages en faveur de nos défunts. C'est à chaque Congrégation qu'il appartient d'établir des normes spéciales (ou d'appliquer les normes générales aux circonstances particulières).

Introduction théologique

Dans la vie chrétienne, la piété et le culte envers les défunts ont toujours été d'une grande importance dès les premiers temps de l'Église comme de notre Ordre. Dans la commémoration des défunts, on manifeste la communion des saints par laquelle les membres du Christ sont en communion, obtenant pour les uns un secours spirituel, en offrant pour les autres la consolation de l'espérance. Dans le culte des morts, nous les chrétiens avons à affirmer notre espérance de la vie éternelle et à manifester clairement le caractère pascal de la mort chrétienne. Aussi l'Église

offre-t-elle pour les défunts le sacrifice eucharistique de la Pâque du Christ et elle leur accorde ses prières et ses suffrages, afin que ceux qui sont devenus par leur baptême membres du Christ mort et ressuscité passent, avec le Christ, de la mort à la vie ; qu'ils soient purifiés dans leur âme et rejoignent au ciel tous les saints, dans l'attente de la bienheureuse espérance de l'avènement du Christ et de la résurrection des morts.

Les commémoraisons (Anniversaires solennels) des défunts

Outre la Commémoraison de tous les fidèles défunts du 2 novembre, notre Ordre célèbre tous les ans deux commémoraisons des défunts :

1. le 18 septembre, Commémoraison de tous les défunts de l'année pour l'ensemble de la Famille Cistercienne, qui doit être célébrée comme un office solennel.
2. le 14 novembre, Commémoraison de tous les défunts qui ont milité sous la Règle de notre Père saint Benoît, qui doit être célébrée comme une fête.

Dans ces commémoraisons toutes les Messes sont appliquées pour les défunts, à moins que le Supérieur (la Supérieure) ne décide d'établir autre chose.

Commémoraison du mois (Office du mois)

Une fois par mois, au jour proposé par le *Directorium Divini Officii* de l'Ordre, on célèbre la commémoraison de tous les défunts comme office votif.

On doit au moins appliquer la Messe conventuelle pour les défunts.

Commémoraison quotidienne des défunts

Outre les suffrages quotidiens pendant la célébration de la Sainte Eucharistie, la Liturgie des Heures et les coutumes locales, on récite dans les monastères, là où la coutume demeure en vigueur, le psaume *De profundis* suivi de l'oraison propre, après la lecture quotidienne du nécrologe.

*Suffrages pour le décès d'un frère ou d'une sœur
de la communauté*

Outre ce que propose le Rituel Cistercien pour la mort d'un Frère ou d'une Sœur, on observe dans notre Ordre ce qui suit :

1. Pour un Frère ou une Sœur défunt(e), outre la Messe des obsèques, on célèbre ou on concélébre trois fois la Messe conventuelle, par exemple le troisième, le septième et le trentième jour après le décès, comme le dispose les rubriques. Cependant, si l'un des prêtres parmi les moines ne peut assister à la Messe conventuelle ou bien appliquer la Messe conventuelle au défunt, qu'il observe ce qu'aura décidé le Supérieur.
2. Là où c'est la coutume, on peut célébrer trente Messes (Grégoriennes) pour le Frère ou la Sœur défunt(e).
3. Il est vivement recommandé que le nom du Frère ou de la Sœur défunt(e), soit cité pendant trente jours à la prière universelle pendant la Messe ou à la Prière Eucharistique ou aux litanies des Vêpres.
4. Selon une antique tradition cistercienne, on offre pour le Frère ou la Sœur défunt(e), une œuvre de charité ou une aumône. Le Supérieur (la Supérieure) peut proposer un suffrage supplémentaire à faire (par exemple des oraisons particulières).
5. Les faire-parts de décès seront envoyés à tous les monastères de l'Ordre ainsi qu'à toute la Famille Cistercienne et, dans chaque communauté, tous en seront avertis par le Supérieur (la Supérieure) selon ce qui aura été convenu.

Suffrages pour les autres défunts

1. Après avoir reçu l'annonce du décès des Frères ou des Sœurs de notre Ordre et de toute la Famille Cistercienne ainsi que de la famille, pères, mères, frères, sœurs, leurs époux et enfants, tous feront, en chaque communauté, outre la commémoration du mois pour le ou la défunt(e), l'offrande pieuse qui leur paraîtra la meilleure ou celle qu'aura proposé de faire le Supérieur (la Supérieure).

2. A la prière universelle de la Messe (ou à la Prière Eucharistique) ou aux litanies des Vêpres, on peut insérer le nom du ou de la défunt(e).
3. Après l'annonce du décès du Souverain Pontife, de l'Évêque diocésain, de l'Abbé Général, de l'Abbé Président de la Congrégation (ou de l'Abbesse Présidente de la Fédération) et du Père Immédiat, on célébrera pour lui (elle) la Messe conventuelle.

RITUEL DE L'ÉLECTION DE LA CONFIRMATION ET DE LA BÉNÉDICTION DE L'ABBÉ OU DE L'ABBESSE

DANS L'ORDRE CISTERCIEN DE LA STRICTE OBSERVANCE

Approuvé par le Chapitre Général des Abbés de l'O.C.S.O. de 1974 et mis à jour selon les normes du Droit Canonique (1983) et les Constitutions de l'Ordre (1990).

Préliminaires : L'établissement d'un abbé ou d'une abbesse comporte trois actes nécessaires : d'abord l'élection, puis la confirmation et l'installation, enfin la bénédiction abbatiale. Tout ce qui est dit ici de l'abbé, au masculin, vaut de l'abbesse, sauf indication contraire ; cela vaut également du prieur ou de la prieure d'un prieuré majeur ou simple, en changeant ce qui doit l'être.

ÉLECTION

1. Lorsqu'à la suite d'un décès, une Église de l'Ordre est dépourvue d'abbé, ou lorsque un abbé arrive au terme de sa charge, celui à qui cela revient de par le droit fixe et fait connaître le jour de la prochaine élection ; il convoque tous ceux qui, de droit, sont électeurs.

En ces jours les frères sont exhortés à s'adonner davantage à la prière et aux exercices réguliers, mais ils sont aussi avertis correctement des aspects juridiques de l'élection, selon le droit universel et le droit propre.

2. A l'heure fixée, au moment qui convient avant l'élection, par exemple la veille après les Vêpres, le président de l'élection convoque les électeurs. S'il est délégué, il fait lire, si possible, le document de sa délégation. Après une brève allocution du président, trois (ou au moins deux) scrutateurs sont élus par bulletins secrets, parmi les membres du collège électoral. Ceux qui sont élus peuvent accepter ou refuser. Si l'un refuse, un autre est élu. Celui qui a eu le plus de voix est déclaré "premier scrutateur".

Il revient en outre au président de choisir et de convoquer un secrétaire (ou "notaire") et deux témoins. Selon l'usage, autant qu'il est possible, ils sont choisis en dehors du collège des électeurs.

3. Les membres du chapitre conventuel doivent indiquer par vote secret, selon les normes des Constitutions, leur choix entre une élection pour un temps non déterminé ou une élection pour six ans.

4. Le jour même de l'élection, la messe conventuelle est la messe votive du Saint Esprit, selon les normes du Missel, avec (**Gloire à Dieu** et) oraisons propres. A cette messe, présidée par le président de l'élection, prennent part les électeurs, qui y communient selon leur convenance, ainsi que le secrétaire et les témoins.

S'il est prévu que la bénédiction abbatiale suive, ce même jour, l'installation de l'élu [au cours d'une Eucharistie], la messe du Saint Esprit peut être célébrée avant le chapitre préparatoire.

Le chapitre de l'élection

5. A l'heure prévue et au son de la cloche, tous ceux qui participent à l'élection se réunissent au chapitre ou à un autre endroit convenable. A partir de ce moment et jusqu'à la fin de l'élection personne ne doit avoir de contact avec les personnes étrangères au collège électoral.

S'il est prévu que l'installation doit suivre immédiatement, on prépare sur une table l'évangélaire, les clés de l'église, le sceau du monastère, la croix pectorale de l'abbé.

Le président dit le verset *Divinum auxilium* ou un autre, auquel tous répondent **Amen**. Si la messe du Saint Esprit a été

célébrée la veille (ou a été empêchée par les normes du missel), on chante d'abord le *Veni Creator Spiritus*, auquel le président ajoute l'oraison *Deus qui corda fidelium*.

6. Après la lecture du ch. 64 de la Règle, le président expose brièvement ce qui concerne l'élection et exhorte les électeurs à agir avec esprit de foi et de discernement, afin qu'ils établissent sur la maison de Dieu un intendant qui en soit digne.

7. Ensuite le chantre (ou le secrétaire) lit la liste des électeurs. Chacun, à l'appel de son nom, se lève et répond "présent". Si l'un des électeurs est absent, le prieur ou un autre en indique la raison au président. A la fin le nombre des votants est proclamé. Les participants peuvent prêter serment si cela paraît opportun au président¹.

8. On procède alors à l'élection. Le chantre distribue les bulletins de vote à chaque électeur, en commençant par les scrutateurs. Les bulletins peuvent être préparés de telle manière que, par exemple, les noms de tous les électeurs (ou éligibles) étant inscrits, il suffise à chacun d'encadrer le nom qu'il choisit, ou de mettre un signe en face de ce nom ; qu'il y ait aussi un endroit où puisse être écrit le nom d'un non-électeur et celui de son monastère.

9. Le premier scrutateur retourne l'urne, découverte par le plus jeune, pour montrer qu'elle est vide : il la repose et la ferme.

10. Puis, sur un signe du président, les scrutateurs vont, avec leur bulletin, à la table qui a été préparée à cet effet ; ils remplissent leur bulletin de vote et reviennent le déposer dans l'urne installée sur une table devant les témoins. Puis ils s'assoient à cette table. Les autres électeurs font de même, mais quittent la salle une fois qu'ils ont déposé leur bulletin dans l'urne.

11. Les scrutateurs, le secrétaire et les témoins vont chercher, éventuellement, le bulletin de vote d'un infirme qui ne peut venir, à condition qu'il demeure dans la maison.

12. Une fois tous les bulletins recueillis, le premier scrutateur les mélange et les compte pour voir si le nombre correspond à celui des votants. S'il y en a de trop, le président rappelle les électeurs,

¹ Voir les textes en annexe.

déclare nulle l'élection et, une fois les bulletins détruits, fait recommencer l'élection.

13. Si le nombre est correct, le premier scrutateur déplie les bulletins, les lit et les passe aux autres qui les lisent aussi : chacun note les voix obtenues. Celles-ci sont comptées selon les normes des Constitutions et le résultat est communiqué au président et aux témoins.

14. Une fois tous les bulletins dépouillés et comptés, on rappelle les électeurs et le premier scrutateur nomme ceux qui ont reçu des voix (avec leur nombre), en commençant par celui qui en a reçu le moins. Puis il conclut :

**Frères, il y a eu X bulletins nuls :
la majorité requise est donc de X. Par conséquent :
- nous n'avons ni élection ni postulation.**

ou bien :

**- selon nos Constitutions Père N. qui a reçu X voix,
est élu (ou postulé).**

Si le premier scrutateur a été élu, c'est le suivant qui dit et fait ce qui est indiqué ci-dessus.

15. S'il n'y pas d'élection ni de postulation, on procède à une nouvelle élection.

Cependant le président, avec le consentement du chapitre conventuel, a la faculté de limiter le nombre des scrutins pour le bien de la communauté. Dans ce cas, s'il n'y a ni élection ni postulation, on lève la séance, comme ci-dessous au n. 18.

16. Quand il y a élection ou postulation, le président proclame :
**Je déclare Père un tel
véritablement et canoniquement élu (ou postulé)
abbé légitime de ce monastère ND de N.**

17. Si l'élu (ou le postulé) est dans la salle ou s'il n'est pas loin, le président le fait venir devant lui et lui demande en quelques mots s'il accepte son élection (ou sa postulation). L'élu (ou le postulé) exprime clairement, en peu de mots, son acceptation de la charge abbatiale.

S'il est absent et ne peut venir tout de suite, on lui communiquera au plus vite son élection et, en attendant, on lève la séance, comme ci-dessous au n. 18.

S'il refusait de façon catégorique, pour un motif raisonnable, il ne faut pas le forcer et on procédera alors à une nouvelle élection, ou bien on pourvoira à la situation selon les normes des Constitutions.

Là où le président de l'élection a le droit de confirmer l'élu, ou la délégation nécessaire pour le faire, et si l'élu est présent et a donné son consentement, on procède à la confirmation (cf. ch. 2), en laissant toutefois un intervalle suffisant pour que puissent être convoqués et réunis les profès temporaires et les novices.

18. Si la confirmation et l'installation de l'élu doivent attendre, le secrétaire complète son compte rendu, le lit publiquement et chacun vient le signer dans l'ordre : le président, les électeurs, l'élu, les témoins, le secrétaire. Après le verset *Adiutorium nostrum* ou un autre, avec, éventuellement, l'oraison *Actiones nostras*², proclamée par le président, tous se retirent.

Les papiers qui ont servi à l'élection sont soigneusement détruits par le secrétaire ou par un autre. Une copie du compte rendu est adressée sans tarder à l'Abbé Général.

CONFIRMATION ET INSTALLATION

19. Aussi longtemps que l'élu ou le postulé n'est pas installé, il ne peut exercer aucune juridiction, sinon par délégation de qui de droit. En communauté, cependant, il occupe la place voisine du siège abbatial.

20. A l'heure prévue, au son de la cloche, tous les frères, profès et novices, se rassemblent au chapitre et le président de l'élection ou le délégué de l'autorité compétente procède à la confirmation et à l'installation.

Après le verset *Divinum auxilium* ou un autre, on lit le ch. 2 de la règle. Le président dit quelques mots et annonce, par la formule suivante, que l'élu est juridiquement confirmé :

² Seigneur notre Dieu, nous te le demandons : que ton inspiration préviene nos actions et que ton aide nous les fasse accomplir : ainsi toute notre prière et notre agir auront toujours en toi leur commencement et leur achèvement. Par le Christ, notre Seigneur. R/ Amen.

**Moi, frère N., par l'autorité qui m'est conférée,
(je vous confirme) (je vous déclare confirmé)
comme véritable abbé de ce monastère ND de N.**

21. Le nouvel abbé prononce alors la profession de foi et le serment de fidélité, selon la formule approuvée par le Saint-Siège³.

22. Le président présente au nouvel abbé les clés de l'église et le sceau du monastère, en disant :

**Par la réception des clés et du sceau du monastère,
recevez le plein gouvernement de ce monastère ND de N,
en tant que son véritable abbé.**

23. Puis il le fait asseoir sur le siège abbatial et, si c'est l'usage, il peut lui donner la croix pectorale sans rien dire ou en disant :

**Recevez ce signe de la croix,
en mémoire de Celui dont il est cru
que vous tenez la place dans le monastère.**

24. Alors chacun des profès vient renouveler sa promesse d'obéissance en s'agenouillant devant l'abbé et en mettant ses mains dans les mains de l'abbé. Il dit :

**Père, je vous promets obéissance
selon la Règle de S. Benoît, jusqu'à la mort.**

Le profès temporaire dit : ... **selon la Règle de S. Benoît et
les constitutions de l'Ordre.**

L'abbé donne l'accolade à chacun en disant ceci ou autre chose :

**Et que Dieu vous donne la vie éternelle
(aux profès temporaire : la persévérance).**

Les novices et les autres peuvent se présenter pour recevoir l'accolade du nouveau P. Abbé.

Ensuite celui-ci peut adresser quelques mots à l'assistance.

25. Selon les circonstances, tous restent au chapitre ou bien vont en procession, deux par deux, jusqu'à l'église. Soit sur place, soit en allant vers l'église, on chante en action de grâces le *Te Deum*, ou un autre chant convenable.

³ Les formules se trouvent en Annexe.

L'hymne étant achevé, le président tourné vers le nouvel abbé, dit :

**Dieu éternel et tout-puissant, qui seul fais des merveilles,
répands sur ton serviteur N.
et sur la communauté qui lui est confiée
ton Esprit de salut et de paix.
Que tous soient comblés de ta bénédiction
tout au long de leur vie,
afin de te plaire en vérité.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

26. A ce moment ou à un autre qui convient, si le compte rendu de l'élection n'a pas encore été signé, ceux qui ont pris part à l'élection signent le compte rendu de l'élection, de la confirmation et de l'installation, une fois que le secrétaire l'a terminé et lu publiquement, comme c'est dit au n. 18. Sinon le compte rendu de la confirmation et de l'installation est signé au moins par le président, l'abbé, les témoins et le secrétaire, sans qu'il soit lu en public.

BENEDICTION ABBATIALE

27. Le rituel de la bénédiction abbatiale appartient au Pontifical Romain, étant sauf le droit de l'Abbé Général de bénir tous les abbés et abbesses de l'Ordre, étant sauve aussi la tradition reçue dans l'Ordre de donner la crosse aux abbesses comme aux abbés⁴.

28. Si la bénédiction abbatiale était conférée le même jour ou le lendemain par celui qui a présidé l'élection, la confirmation et l'installation de l'abbé, il convient que, lors de la célébration de la confirmation, après la lecture de la règle et, éventuellement, du document de la délégation, le président interroge l'élu, comme dans le rite de la bénédiction abbatiale. Dans ce cas, lors de la messe de la bénédiction, après l'homélie, l'élu est conduit par deux moines

⁴ *Rituale Cisterciense*, Westmalle 1949, L. VIII, c. V,1 et VI,9 ; Constitution Apostolique *Non mediocri*, 30 juillet 1902, et Rescrit de la S.C.R. 8 mai 1913.

devant le siège du président et l'on chante immédiatement la litanie des saints (avec sa monition), sans procéder aux interrogations préalables. Une fois reçues la bénédiction et la crosse, l'abbé reçoit le baiser de paix de la part du président et des abbés et abbesses présents ; il ne donne pas l'accolade aux moines, puisqu'il l'a donnée peu auparavant au chapitre d'installation. Ensuite, si les lieux s'y prêtent, le président installe l'abbé à sa place au chœur.

ÉLECTION DE L'ABBE GENERAL

29. L'Abbé Général est élu de la même façon que les abbés, comme ci-dessus. Toutefois l'élection se fait par les deux Chapitres Généraux, celui des Abbés et celui des Abbesses, en sessions séparées. Est considéré comme élu celui qui a obtenu la même majorité absolue dans chacun des deux Chapitres. A la place du chapitre 64 de la Règle, on lit les Constitutions 82-83 de l'Ordre.

30. Une fois tous les bulletins dépouillés et comptés, et les électeurs (électrices) revenus dans leur propre salle, le premier scrutateur (la première scrutatrice) nomme ceux qui ont reçu des voix (avec leur nombre), en commençant par celui qui en a reçu le moins. Puis chacun conclut, par la formule adaptée :

Il y a eu X bulletins nuls :
la majorité requise par notre droit est donc de X.
Par conséquent :

A.

Personne n'a obtenu la majorité requise et
[Une fois connu le nombre de suffrages obtenu dans l'autre Chapitre, on ajoute]
Dans le Chapitre des Abbesses (des Abbés) ,
Dom N a obtenu tant de voix, etc.

B.

Dans notre Chapitre,
Dom N. a obtenu la majorité requise.
[Une fois connu le nombre de suffrages obtenu dans l'autre Chapitre, on ajoute]
Cependant nous n'avons ni élection ni postulation :
car il n'a pas obtenu dans le Chapitre des Abbesses
(des Abbés) cette même majorité. Dans ce Chapitre,

Dom N a obtenu tant de voix, etc.

C.

Dans notre Chapitre

Dom N. a obtenu la majorité requise.

[Une fois connu le nombre de suffrages obtenu dans l'autre Chapitre, on ajoute]

et nous avons une élection (ou une postulation) :

car il a obtenu dans le Chapitre des Abbesses

(des Abbés) cette même majorité. Dans ce Chapitre,

Dom N a obtenu tant de voix, etc.

31. Une fois obtenue l'élection ou la postulation, les deux Chapitres se réunissent dans la même salle et le président du Chapitre des Abbés (ou, s'il est élu, l'abbé de la maison la plus ancienne) proclame :

Je déclare le Révérend Père dom *un tel*

véritablement et canoniquement élu (ou postulé)

Abbé Général légitime

de l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance.

Si l'élu (ou le postulé) est dans la salle ou s'il n'est pas loin, le président le fait venir devant lui et lui demande s'il accepte son élection (ou sa postulation). L'élu (ou le postulé) exprime clairement son acceptation de la charge d'Abbé Général.

Alors le président de l'élection (ou, s'il est élu, l'abbé de la maison la plus ancienne) embrasse et donne le baiser de paix au nouvel élu ou postulé. Celui qui est élu n'a pas besoin d'être confirmé.

32. En cas d'élection, une fois admises dans la salle les personnes qui n'ont pas participé à l'élection, le nouvel Abbé Général prononce la profession de foi et le serment de fidélité, selon la formule approuvée par le Saint-Siège⁵. Il gagne ensuite le siège du président.

Aussitôt, ou après une allocution de l'élu, tous chantent solennellement le *Te Deum*.

Le chant terminé, le président (ou, s'il est élu, l'abbé de la maison la plus ancienne), tourné vers le nouvel Abbé Général, dit :

⁵ Les formules se trouvent en Annexe.

**Dieu éternel et tout-puissant, qui seul fais des merveilles,
répands sur ton serviteur N.
et sur l'Ordre qui lui est confié
ton Esprit de salut et de paix.
Que tous soient comblés de ta bénédiction
tout au long de leur vie,
afin de te plaire en vérité.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

R. Amen.

En temps opportun, chacun des deux Chapitres Généraux est convoqué et, une fois le compte rendu de l'élection achevé par le secrétaire et lu en public, tous viennent le signer dans l'ordre : le nouvel Abbé Général, le président de l'élection, les électeurs (électrices), les témoins, le secrétaire. Les papiers qui ont servi à l'élection sont soigneusement détruits par le secrétaire ou par un autre.

33. Si celui qui est élu à la charge de l'Abbé Général n'est pas présent dans le Chapitre et ne peut venir tout de suite, ou, en cas de postulation, s'il faut attendre l'indult du Saint-Siège, le compte rendu de l'élection est rédigé et signé comme ci-dessus au n. 32 et, après le verset *Adiutorium nostrum* ou un autre, avec, éventuellement, l'oraison *Actiones nostras*⁶, proclamée par le président, tous se retirent.

En temps opportun, une fois que l'élu arrive ou que la postulation a été acceptée par le Saint-Siège, les deux Chapitres Généraux se réunissent, ou au moins leurs délégués et les témoins : une fois que l'élu (ou celui qui a été postulé, s'il ne l'a pas déjà fait) a accepté publiquement son élection, il prononce la profession de foi et le serment de fidélité et gagne le siège du président. L'on chante alors le *Te Deum*, suivi de l'oraison, comme au n. 32 et le secrétaire rédige un compte rendu que signent au moins l'Abbé Général, deux témoins de chaque Chapitre et le secrétaire.

⁶ Seigneur notre Dieu, nous te le demandons : que ton inspiration prévienne nos actions et que ton aide nous les fasse accomplir : ainsi toute notre prière et notre agir auront toujours en toi leur commencement et leur achèvement. Par le Christ, notre Seigneur. R/ Amen.

ANNEXE

SERMENTS

Si cela semble opportun, on peut émettre les serments suivants.

A. Serment des scrutateurs (et aussi du secrétaire et des témoins), par l'un d'entre eux :

Moi, frère N. (chacun dit son nom),
je prends à témoin le Dieu auteur de la foi et de la vérité,
que dans tout le déroulement de cette élection,
j'agirai de bonne foi sans fraude ni dol,
et que je ne révélerai rien à personne
de ce qui a été fait et dit, sauf à qui de droit.

(touchant des mains l'évangélaire ouvert, chacun ajoute.)

Qu'ainsi Dieu me vienne en aide,
et les saints Évangiles de Dieu
que je touche de mes mains.

B. Tous les électeurs, debout à leur place, peuvent prêter serment sous cette forme :

Le premier électeur, touchant l'Évangile des deux mains, dit :

Moi, frère N.,
je jure et promets à Dieu tout-puissant,
que j'élirai celui que je crois devoir être
le plus profitable à notre Église
dans les domaines spirituel et temporel.

Qu'ainsi Dieu me vienne en aide,
et les saints Évangiles de Dieu
que je touche de mes mains.

Les autres, venant deux par deux, selon l'ordre d'ancienneté, devant le président, posent leurs mains sur l'Évangile et disent :

Qu'ainsi Dieu me vienne en aide,
et les saints Évangiles de Dieu
que je touche de mes mains.

PROFESSION DE FOI ET SERMENT DE FIDELITE

[A.A.S. 81(1989) p.105]

Moi N., avec une foi inébranlable, crois et professe tout ce qui est contenu dans le Symbole de la Foi, dans son ensemble ou séparément, à savoir :

**Je crois en un seul Dieu, le Père Tout-Puissant,
 créateur du ciel et de la terre,
 de l'univers visible et invisible,
 je crois en un seul Seigneur, Jésus-Christ,
 le Fils unique de Dieu,
 né du Père avant tous les siècles :
 il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière,
 vrai Dieu, né du vrai Dieu, engendré, non pas créé,
 de même nature que le Père ; par lui tout a été fait.
 Pour nous les hommes, et pour notre salut,
 il descendit du ciel ;
 par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie,
 il s'est fait homme.
 Crucifié pour nous sous Ponce Pilate,
 il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.
 Il ressuscita le troisième jour,
 conformément aux Écritures,
 et il monta au ciel, il est assis à la droite du Père.
 Il reviendra dans la gloire,
 pour juger les vivants et les morts ;
 et son règne n'aura pas de fin.
 Je crois en l'Esprit Saint,
 qui est Seigneur et qui donne la vie ;
 il procède du Père et du Fils,
 avec le Père et le Fils,
 il reçoit même adoration et même gloire ;
 il a parlé par les prophètes.
 Je crois en l'Église,
 une, sainte, catholique et apostolique.
 Je reconnais un seul baptême pour le pardon des péchés,
 j'attends la résurrection des morts,
 et la vie du monde à venir. Amen.**

Avec une foi inébranlable, je crois aussi à tout ce qui est contenu ou transmis dans la Parole de Dieu et à tout ce qui est proposé par l'Église pour être cru comme divinement révélé, que ce soit par un jugement solennel, ou par le Magistère ordinaire et universel.

J'embrasse aussi fermement et ratifie tout ce qui concerne la doctrine de la foi ou la morale et est proposé par cette même doctrine de façon définitive.

De plus, avec un respect religieux de la volonté et de l'intellect, j'adhère aux doctrines énoncées par le Pontife Romain ou par le Collège des Évêques lorsqu'ils exercent le Magistère authentique, même s'ils n'entendent pas les proclamer par un acte définitif.

serment de fidélité de celui qui reçoit la charge d'Abbé

Moi N., dans l'exercice de la fonction d'Abbé de ce monastère, promets de rester toujours en communion avec l'Église catholique, que ce soit en paroles, ou dans mon comportement.

Avec diligence et fidélité extrêmes, j'accomplirai les devoirs auxquels je suis tenu envers l'Église universelle et particulière, où je suis appelé à exercer mon service selon les prescriptions du droit.

Dans l'exercice de la fonction qui m'est confiée au nom de l'Église, je conserverai intègre, je transmettrai fidèlement et j'illustrerai le dépôt de la foi ; j'éviterai donc toute doctrine qui soit contraire à celui-ci.

Je promouvrai la discipline commune de toute l'Église et je solliciterai l'observance de toutes les lois ecclésiastiques, surtout celles qui sont contenues dans le Code de Droit Canonique.

Je suivrai, avec une obéissance chrétienne, ce que les Pasteurs Sacrés déclarent en tant que docteurs authentiques et maîtres de la foi, ou ce qu'ils établissent en tant que ministres de l'Église ;

en outre, je me mettrai volontiers au service des Évêques diocésains, afin que l'action apostolique, à exercer au nom de l'Église et sur son mandat, préserve la nature et le but de mon

Institut, et soit réalisée dans la communion de l'Église elle-même.

De plus, je promets de bonne foi que je veux être utile à mes Frères selon mes forces, que j'aimerai mes Frères en les honorant de mes prévenances, que je les instruirai de la loi divine, que je resterai fidèle envers le Saint Siège de Rome, l'Ordre de Cîteaux et la Congrégation N., que je ne vendrai, ni ne donnerai, ni n'hypothéquerais ou aliénerai de quelque autre façon les biens de mon Monastère, si ce n'est selon le Droit Canon et les Constitutions.

Il ratifie, la main sur l'évangélaire :

**Qu'ainsi Dieu me vienne en aide,
et les saints Évangiles de Dieu
que je touche de mes mains.**

DANS L'ORDRE CISTERCIEN

Approuvé par le synode O. Cist de 1994 et confirmé par le Chapitre Général O. Cist de 1995.

1. L'institution de l'abbé se déroule en trois temps: l'élection, la confirmation (si elle doit avoir lieu) et l'installation. Tout ce qui est dit ici au sujet de l'institution de l'Abbé vaut pour l'Abbesse, à l'exception de ce qui est dit en son lieu.

ELECTION

Chapitre préparatoire (là où c'est la coutume).

2. Avant cette élection abbatiale, on peut faire un chapitre préparatoire. A une heure qui convient, par exemple la veille, avant ou après Vêpres, le Président de l'élection convoque les électeurs puis, après la lecture des chapitres 2° et 64° (vv. 1a, 2, 7-22) de la sainte Règle et des articles des Constitutions qui traitent de l'élection de l'Abbé, il leur adresse une brève exhortation.

3. Aussitôt après, on nommera comme scrutateurs les deux plus jeunes profès solennels, à moins que le Chapitre ne souhaite les élire.

4. Afin de sonder l'esprit des électeurs, au jugement du Président ou de la majeure partie des électeurs, la "préélection" ainsi nommée peut avoir lieu au cours de ce Chapitre préparatoire, qui demeure cependant sans effet juridique. Cette préélection se déroule pratiquement comme ce qui est indiqué ci-dessous pour l'élection (nn.12ss).

Messe conventuelle du Saint-Esprit

5. Au jour de l'élection abbatiale, à la Messe conventuelle, on prend la Messe votive du Saint-Esprit selon la Présentation générale du Missel. Tous les électeurs sont présents à cette Messe ou bien la concélébrent.

6. A l'heure établie, après avoir sonné la cloche, tous ceux qui ont part à l'élection se réunissent à la salle du Chapitre ou en un autre lieu convenable.

7. Alors on chante l'hymne *Veni, Creator Spiritus*, et tous se mettent à genoux. Le Président entonne l'hymne qui est chantée en entier par le convent, un Chantre commençant chaque strophe. A la fin de l'hymne, le Président se relève et chante :

V. Envoie ton Esprit et ils seront créés.

R. Tu renouvelleras la face de la terre.

Prions le Seigneur

Seigneur, tu as instruit les cœurs de tes fidèles par la lumière du Saint-Esprit ; donne-nous, par ce même Esprit, de goûter le bien et de trouver toujours en lui réconfort et joie. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

Tous répondent :

Amen.

Si l'heure de Tierce précède l'élection, alors on chante l'hymne *Veni, Creator Spiritus* à l'Office et on l'omet ici.

8. Après la lecture des chapitres 2° et 64° (vv. 1a, 2, 7-22) de la sainte Règle, ainsi que des articles des Constitutions qui traitent de l'élection de l'abbé, – s'il n'y a pas eu de Chapitre préparatoire – le Président de l'élection en expose brièvement le sens et exhorte les électeurs afin qu'ils aient devant les yeux Dieu seul et le bien de la communauté dans cette procédure de l'élection

S'il n'y a pas eu de Chapitre préparatoire, aussitôt après, les deux plus jeunes profès solennels sont désignés comme scrutateurs, à moins que le Chapitre ne désire les élire.

Dans la salle de l'élection est présent le Secrétaire (ou Notaire) qui note avec soin tous les actes de l'élection. Là où c'est la coutume, deux Témoins peuvent aussi être convoqués.

Le Président ou le Secrétaire donne des instructions très précises sur la procédure de l'élection et sur tout ce qui est prescrit dans le Code de Droit Canon et les Constitutions. Et si un Frère émet encore quelque doute sur le droit d'élection, il peut alors en demander l'explication.

9. Ensuite, le Chantre ou le Secrétaire lit, en ordre de préséance, la liste de tous les électeurs. A la lecture de son nom, chaque électeur se lève et dit *Adsum*. Si l'un des électeurs est absent, le Prieur ou un autre en donne la raison au Président. Si les Constitutions propres permettent de donner son suffrage par procuration, celui que l'électeur absent a délégué pour donner sa voix doit présenter au Président la lettre de délégation.

10. Ensuite, là où c'est la coutume, tous peuvent prêter serment.

En premier, le Président de l'élection peut prêter serment, s'il lui plaît ; la main posée sur le livre de l'Évangile ouvert, il dit :

**En premier, moi, Frère N., Président de cette élection,
j'atteste devant Dieu,
auteur de toute fidélité,
qu'en toute cette élection j'agirai avec franchise
et de bonne foi, selon les lois de l'Église et de l'Ordre,
sans acception des personnes.
Qu'ainsi Dieu me vienne en aide,
et les saints Évangiles de Dieu
que je touche de mes mains.**

Ensuite les deux *Scrutateurs*, s'approchant du Président, peuvent prêter ce serment :

**Moi, frère N. (chacun dit son nom),
je prends à témoin le Dieu auteur de la foi et de la vérité,
que dans tout le déroulement de cette élection,
j'agirai de bonne foi sans fraude ni dol,
et que je ne révélerai rien à personne
de ce qui a été fait et dit, sauf à qui de droit.
Qu'ainsi Dieu me vienne en aide,
et les saints Évangiles de Dieu
que je touche de mes mains.**

11. Tous les électeurs ensemble, debout à leurs places, peuvent prêter serment sous la forme suivante :

**Moi, frère N.,
je jure et promets à Dieu tout-puissant,
que j'élirai celui que je crois devoir être**

**le plus profitable à notre communauté
dans les domaines spirituel et temporel.**

Puis chaque électeur selon l'ordre de la préséance s'approche du Président et, touchant des deux mains le texte de l'Évangile, dit :

**Qu'ainsi Dieu me vienne en aide,
et les saints Évangiles de Dieu
que je touche de mes mains.**

12. Après cela on procède à l'élection. Le Chantre avec son Assistant distribue les bulletins (et les enveloppes) à chacun des électeurs, mais il coupe ou raye sur le bulletin le nom de l'électeur auquel il le donne. Les bulletins peuvent être ainsi préparés pour que, les noms de tous les électeurs étant inscrits, le nom de celui auquel chaque électeur voudrait donner son suffrage puisse être découpé ou encadré ou marqué d'un autre signe. De plus, il doit y avoir sur les bulletins une place où l'on puisse écrire le nom de quelqu'un qui ne soit pas électeur.

13. Le scrutin peut être accompli de deux manières :

Première manière :

Chaque électeur prend le bulletin [sur lequel son nom a déjà été supprimé], découpe ou marque le nom de celui à qui il veut donner son vote (et le met dans l'enveloppe). S' il veut donner son vote à un moine d'un autre monastère de notre Ordre, il écrit son nom sur la partie du bulletin prévue à cet effet. Ensuite les Scrutateurs recueillent dans une urne les bulletins portant le suffrage (sous enveloppe) et les apportent à la table du Président.

Deuxième manière :

Sur l'ordre du Président, les Scrutateurs s'approchent avec leur bulletin de la table préparée à cet effet, donnent secrètement leur suffrage, l'apportent et le mettent dans l'urne placée sur la table: ensuite elles restent devant la table. Les autres électeurs agissent de même et, ayant déposé leur bulletin dans l'urne, quittent la salle de l'élection.

14. Les scrutateurs se rendent auprès des malades qui ne peuvent être présents, s'ils sont dans la maison où a lieu l'élection, afin qu'ils puissent aussi donner leur suffrage.

15. Tous les suffrages étant réunis, le premier Scrutateur les mélange de sa main, les sort de l'urne et les compte, pour qu'il soit manifeste qu'il y en a autant que d'électeurs. S'il s'en trouve un de plus, le Président déclare que l'élection est nulle et, une fois les bulletins détruits, on recommence l'élection.

16. Si le nombre des suffrages convient, le premier Scrutateur déplie les bulletins, les montre à l'autre scrutateur et lit à haute voix le nom de celui à qui a été donné le suffrage ; puis il dépose le bulletin dans l'urne mentionnée précédemment. L'autre Scrutateur et le Secrétaire notent les suffrages donnés à chacun. Les suffrages sont comptés selon les Constitutions.

17. Après le dépouillement des suffrages, tous les électeurs sont rappelés dans la salle s'ils en étaient sortis (cf ci-dessus n.13, deuxième manière), le premier Scrutateur lit le résultat de l'élection :

**Votants : xx, votes donnés : xx, votes valides : xx,
votes nuls : xx, ont obtenu des voix : xx
Il y a donc (il n'y a donc pas) élection (ou postulation).**

S'il y a élection (ou postulation), il ajoute :

L'écu (la personne postulée) est donc N.

Si c'est le premier Scrutateur qui a été élu, le second dira et fera tout ce qui a été écrit ci-dessus.

Le nombre des suffrages requis par les Constitutions respectivement de la Congrégation ou du Monastère étant atteint, on proclame le nom de l'écu ou de la personne postulée ; sinon, après un court intervalle, on procède à une nouvelle élection selon la norme des Constitutions susdites.

18. L'élection ou la postulation étant ainsi acquise, le Président se lève et déclare :

**Je déclare Père *un tel*
véritablement et canoniquement élu (ou postulé)
abbé légitime de ce monastère ND de N.**

19. Si l'écu (ou la personne postulée) est présent au chapitre, le Président l'appelle ; il se tient debout devant lui et il lui demande en

peu de mots s'il consent à l'élection (ou à la postulation). L'élu (ou la personne postulée) exprime clairement en peu de mots son consentement.

Mais si l'élu (ou la personne postulée) n'est pas présente, qu'on lui notifie l'élection le plus tôt possible, et que la session soit close en attendant.

20. Si l'élu (ou la personne postulée) refuse absolument et pour une cause raisonnable, elle ne doit pas être contrainte, mais on doit procéder selon la norme des Constitutions.

21. Si la confirmation et l'installation de l'élu doivent être différées, une fois que le Secrétaire a fini de rédiger et lu publiquement l'acte de l'élection, il est signé au moins par le Président de l'élection, par les Scrutateur, par l'élu, par les Témoins (s'il y en a) et par le Secrétaire, et aussi, si c'est la coutume, par tous les électeurs. Et après le verset *Deus in adiutorium*, tous se retirent.

CONFIRMATION ET INSTALLATION DE L'ABBE

22. Là où le Président de l'élection a plein droit de confirmer l'élu, ou si l'autorité compétente lui a délégué ce droit, et que l'élu présent dans la salle de l'élection a consenti à l'élection, comme écrit au n.19, après avoir appelé les profès temporaires et les novices, le Président de l'élection dit, en modifiant toutefois ce qui doit être changé :

**Moi, frère N., par l'autorité qui m'est conférée,
(je vous confirme) (je vous déclare confirmé)
comme véritable abbé de ce monastère ND de N.
et vous établis comme tel
au nom du Père † et du Fils et du Saint Esprit. Amen.**

23. Ensuite le nouvel Abbé émet la profession de foi selon la formule prescrite par le Saint Siège [l'Abbesse professe au moins le Symbole de la foi] :

* **Moi N., avec une foi inébranlable, crois et professe tout ce qui est contenu dans le Symbole de la Foi, dans son ensemble ou séparément, à savoir :**

**Je crois en un seul Dieu, le Père Tout-Puissant,
créateur du ciel et de la terre,
de l'univers visible et invisible,
je crois en un seul Seigneur, Jésus-Christ,
le Fils unique de Dieu,
né du Père avant tous les siècles :
il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière,
vrai Dieu, né du vrai Dieu, engendré, non pas créé,
de même nature que le Père ; par lui tout a été fait.
Pour nous les hommes, et pour notre salut,
il descendit du ciel ;
par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie,
il s'est fait homme.
Crucifié pour nous sous Ponce Pilate,
il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.
Il ressuscita le troisième jour,
conformément aux Écritures,
et il monta au ciel, il est assis à la droite du Père.
Il reviendra dans la gloire,
pour juger les vivants et les morts ;
et son règne n'aura pas de fin.
Je crois en l'Esprit Saint,
qui est Seigneur et qui donne la vie ;
il procède du Père et du Fils,
avec le Père et le Fils,
il reçoit même adoration et même gloire ;
il a parlé par les prophètes.
Je crois en l'Église,
une, sainte, catholique et apostolique.
Je reconnais un seul baptême pour le pardon des péchés,
j'attends la résurrection des morts,
et la vie du monde à venir. Amen.**

Avec une foi inébranlable, je crois aussi à tout ce qui est contenu ou transmis dans la Parole de Dieu et à tout ce qui est proposé par l'Église pour être cru comme divinement révélé, que ce soit par un jugement solennel, ou par le Magistère ordinaire et universel.

J'embrasse aussi fermement et ratifie tout ce qui concerne la doctrine de la foi ou la morale et est proposé par cette même doctrine de façon définitive.

De plus, avec un respect religieux de la volonté et de l'intellect, j'adhère aux doctrines énoncées par le Pontife Romain ou par le Collège des Évêques lorsqu'ils exercent le Magistère authentique, même s'ils n'entendent pas les proclamer par un acte définitif.

24. Aussitôt, l'élu, devant le Président, lit le serment de fidélité [l'Abbesse lit au moins la seconde partie de ce serment : * **De plus je promets de bonne foi...**] :

Moi N., dans l'exercice de la fonction d'Abbé de ce monastère, promets de rester toujours en communion avec l'Église catholique, que ce soit en paroles, ou dans mon comportement.

Avec diligence et fidélité extrêmes, j'accomplirai les devoirs auxquels je suis tenu envers l'Église universelle et particulière, où je suis appelé à exercer mon service selon les prescriptions du droit.

Dans l'exercice de la fonction qui m'est confiée au nom de l'Église, je conserverai intègre, je transmettrai fidèlement et j'illustrerai le dépôt de la foi ; j'éviterai donc toute doctrine qui soit contraire à celui-ci.

Je promouvrai la discipline commune de toute l'Église et je solliciterai l'observance de toutes les lois ecclésiastiques, surtout celles qui sont contenues dans le Code de Droit Canonique.

Je suivrai, avec une obéissance chrétienne, ce que les Pasteurs Sacrés déclarent en tant que docteurs authentiques et maîtres de la foi, ou ce qu'ils établissent en tant que ministres de l'Église ;

en outre, je me mettrai volontiers au service des Évêques diocésains, afin que l'action apostolique, à exercer au nom de l'Église et sur son mandat, préserve la nature et le but de mon Institut, et soit réalisée dans la communion de l'Église elle-même.

De plus, je promets de bonne foi que je veux être utile à mes Frères selon mes forces, que j'aimerai mes Frères en les honorant de mes prévenances, que je les instruirai de la loi divine, que je resterai fidèle envers le Saint Siège de Rome,

l'Ordre de Cîteaux et la Congrégation N., que je ne vendrai, ni ne donnerai, ni n'hypothéquerais ou aliénerai de quelque autre façon les biens de mon Monastère, si ce n'est selon le Droit Canon et les Constitutions.

Et touchant de ses mains le texte de l'Évangile, il ajoute :

**Qu'ainsi Dieu me vienne en aide,
et les saints Évangiles de Dieu
que je touche de mes mains.**

25. Ensuite le Président remet à l'élu les clefs (et le sceau) du Monastère, en disant :

**Je vous confie le plein gouvernement, en tant qu'Abbé
de ce Monastère Sainte Marie de N.
au nom du Père † et du Fils et du Saint Esprit.**

Tous répondent :

Amen.

Si c'est l'usage, il lui remet alors la croix pectorale en silence ou avec les paroles suivantes :

**Recevez ce signe de la croix,
en mémoire de Celui dont il est cru
que vous tenez la place dans le monastère.**

26. Alors l'élu, assis sur le siège abbatial, reçoit chaque frère qui s'avance pour la promesse d'obéissance. Chacun s'agenouille, met ses mains jointes dans ses mains et dit :

**Père, je vous promets obéissance
selon la Règle de saint Benoît, jusqu'à la mort.**

(Au lieu de **jusqu'à la mort**,
les profès temporaires disent : **selon les Constitutions.**)

Et l'Abbé embrasse chacun en répondant par ces paroles ou d'autres semblables :

**Que Dieu vous donne la vie éternelle
(aux profès temporaire : la persévérance).**

Ensuite il embrasse les novices et peut s'adresser à tous par une allocution.

27. Ensuite, tous vont en procession à l'église en chantant le *Te Deum* ou un autre chant approprié. Tous étant à leur place au chœur, le Président, avec la crosse s'il est abbé, s'avance au milieu

du chœur et conduit l'élu à la stalle de l'abbesse ; il l'y installe et se tient debout près de lui jusqu'à la fin de l'hymne.

28. L'hymne étant achevé, le Président, prenant le bâton pastoral, dit, tourné vers l'élu:

V. Envoie ,ô Dieu, ta force.

R. Et affermis ce que tu as réalisé en nous.

Prions (il fait une courte pause)

**Dieu éternel et tout-puissant, qui seul fais des merveilles
répands sur ton serviteur N.**

**et sur la communauté qui lui est confiée
ton Esprit de salut et de paix.**

**Qu'il soit comblé de ta bénédiction
tout au long de sa vie,**

afin de te plaire en vérité.

Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

Tous répondent :

Amen.

29. Ensuite, ou au moment qui convient, on signe l'acte de l'élection, comme il est écrit ci-dessus au n.21.

30. Si la confirmation et l'installation de l'élu doivent être différées, quand arrive le jour de la confirmation, à l'heure prévue, les frères se rassemblent au Chapitre ou en un autre lieu adapté, en présence du Président de l'élection ou du Délégué de l'autorité compétente. Après la lecture d'au moins une partie du chapitre 2 de la sainte Règle, le Président (ou le Délégué) s'adresse au convent et à l'Abbé élu, et après la lecture de l'acte de confirmation, l'élu est déclaré confirmé. (comme ci-dessus au n.22).

31. Ensuite tout se déroule selon les nn. 23-28. Après la prière dite à l'église, tous se retirent.

**VARIANTES POUR
LE RITUEL DE LA BENEDICTION DE L'ABBE ET DE L'ABBESSE**

Dans nos monastères, il est requis d'employer maintenant le *Ordo Benedictonis Abbatis et Abbatissæ* publié par la Congrégation pour les sacrements et le Culte divin (Editio typica 1970), mais avec les variantes suivantes :

1. Dans la bénédiction de l'Abbé au n. 20, il faut ajouter à la fin de l'examen la question du Prélat sur la fidélité envers l'Ordre, ainsi formulée

a. Dans les monastères où la loi de la filiation est en vigueur :

Le prélat :

**Voulez-vous témoigner
obéissance et fidélité selon les Constitutions,
envers l'Ordre de Cîteaux et son Chapitre Général,
et envers votre abbaye mère Sainte Marie de N.
et son Abbé et tous ses successeurs ?**

L'élu :

Oui, je le veux.

b. Dans les monastères où la loi de la filiation n'est pas en vigueur :

Le prélat :

**Voulez-vous témoigner
obéissance et fidélité selon les Constitutions,
envers l'Ordre de Cîteaux et son Chapitre Général,
envers la congrégation N. et son Président ?**

L'élu :

Oui, je le veux.

2. Pour la bénédiction de l'Abbesse au n. 15, au lieu de la question **Voulez-vous témoigner envers votre Ordinaire...** on interroge de la façon suivante :

a. Dans les monastères sous la dépendance d'un Père Immédiat :

Le prélat :

**Voulez-vous témoigner
obéissance et fidélité selon les Constitutions,
à l'Ordre Cistercien et à son Chapitre Général,
ainsi qu'à votre Père Immédiat ?**

L'élue :

Oui, je le veux.

b. Dans les monastères non dépendants d'un Père Immédiat :

Le prélat :

**Voulez-vous témoigner
obéissance et fidélité selon les Constitutions,
envers l'Ordre Cistercien et son Chapitre Général,
et envers votre Ordinaire?**

L'élue :

Oui, je le veux.

3. Pour la bénédiction de l'Abbesse, au n. 20, on ajoute après la remise de l'anneau :

Le Prélat remet enfin le bâton pastoral à l'Abbesse en disant :

**Recevez le bâton pastoral,
et prenez soin des sœurs qui vous sont confiées,
et pour lesquelles vous devrez
rendre compte devant Dieu.**